This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

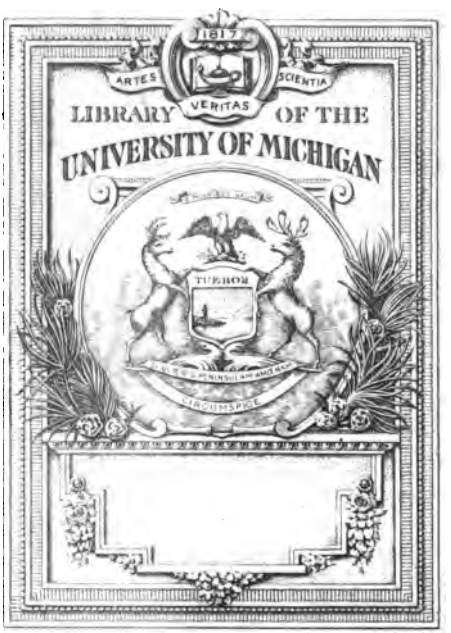
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

No 17 213

DC
188.7
.R17
1799

JOURNAL

DE

L'ADJUDANT-GÉNÉRAL

RAMEL,

L'UN DES DÉPORTÉS A LA GUIANE

APRÈS LE 18 FRUCTIDOR.

Barthelemy.

UNIV. OF ILL.

JOURNAL

DE

L'ADJUDANT-GÉNÉRAL

RAMEL, Jean Pierre

COMMANDANT DE LA GARDE DU CORPS LÉGISLATIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE;

L'UN DES DÉPORTÉS A LA GUIANE APRÈS LE 18 FRUCTIDOR;

Sur les faits relatifs à cette journée, sur le transport, le séjour et l'évasion de quelques-uns des Déportés;

Avec les détails circonstanciés de la fin terrible du Général *Murinais*, de *Tronçon-Ducoudray*, *Lafond-Ladebat*, etc. etc.

SECONDE ÉDITION,

Revue, corrigée et augmentée de la lettre de *Ramel* au Directoire, et de douze notes qui ne se trouvoient point dans la première, et suivie d'une table générale des matières.

LONDRES.

1799.

AVIS

DE RAMEL.

Proscrit de mon pays, je ne puis invoquer ses lois en ma faveur; mais je puis du moins invoquer celles de la justice et de l'honneur, et ce seroit les violer que de contrefaire mon ouvrage. Je préviens donc que cette édition est la seule que j'avoue; et j'espère que les Libraires respecteront ma propriété, et que le public, dans tous les cas, réprouvera le brigandage des contrefaçons en donnant la préférence à celle-ci.

RAMEL.

Lelièvre
Faudrinier
3-18-31
28483

LETTRE

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Hambourg, ce 29 octobre 1798.

Je viens d'arriver sur le continent d'Europe, citoyens directeurs ! j'ai eu le bonheur de rompre mes fers le 3 juin dernier. Je me hâte de vous l'annoncer et de vous prévenir que je vais habiter la ville de Kiel dans le Holstein, sous le nom d'Ekmar. — Seroit-il vrai, qu'un arrêté, qui circule dans les feuilles du jour; et par lequel il paroîtroit que vous venez de m'inscrire sur la liste des émigrés, fût de votre facture ? Quelqu'idée que je me sois faite de l'excès de votre despotisme, je ne puis croire à un tel degré de barbarie et de

lâcheté. Eh quoi ! celui qui arrêté, condamné, et déporté à deux mille lieues de son pays, sans jugement, et sans avoir pu se faire entendre, sera assimilé aux ennemis de sa patrie, parce qu'il aura brisé ses fers et fui une mort certaine? L'époque du règne de Robespierre, offre-t-elle un acte plus féroce que celui-là ? je m'arrête... J'ai cru devoir faire cette déclaration pour la faire valoir au besoin.

L'adjudant-général

J. P. RAMEL.

AVERTISSEMENT.

J'AVAIS mis en ordre ce Journal peu de tems après mon arrivée sur le continent, au mois d'octobre dernier; la longue maladie que j'ai essuyée en a retardé la publication. J'ignore si quelqu'un de mes compagnons d'infortune a déjà publié les faits que je rapporte, et dont plusieurs paraîtront d'autant plus invraisemblables qu'ils sont plus fidèlement retracés : en faisant connaître les exemples de courage et de confiance que j'ai reçus d'eux dans cette grande adversité, je crois remplir un devoir.

Arraché de mon poste sans avoir pu repousser la force par la force, para-

lysé par des ordres supérieurs plus encore que par la présence d'une armée entière et d'une formidable artillerie, il m'importoit que les détails de mon arrestation fussent connus; on a répandu des doutes sur la légalité de la conduite que j'ai tenue au 18 fructidor, lorsqu'enveloppé par l'armée d'Augereau, et personnellement attaqué par son Etat-major, j'obéis à l'ordre de me rendre aux arrêts. Tel était cependant l'état de la législation par rapport à la garde du corps législatif, que je me trouvais réellement sous les ordres d'Augereau, et que ce corps de grenadiers faisait partie de l'armée, et de la 17me division militaire. La révocation de cette loi absurde qui mettait réellement le Corps-Législatif sous la main du Directoire était encore en discussion dans la dernière séance qui précéda nos malheurs.

Mon seul respect pour l'opinion des hommes honnêtes m'a porté à donner

ce court éclaircissement d'un fait que mon récit expliquera suffisamment; je sais trop bien que le succès seul justifie auprès des hommes passionnés, et qu'après ces grands coups du sort, celui-là seul reste malheureux qui n'a point eu lui-même l'appui de sa bonne conscience. J'ai porté ma part du poids des malheurs communs, j'ai perdu dans les orages de la révolution trois frères chéris; l'aîné fut traîné à l'échaffaud après s'être signalé à la tête d'un régiment de dragons; son crime fut d'avoir voté avec les défenseurs de la constitution monarchique dans l'assemblée législative; j'étais détenu avec lui dans la même prison : on l'arracha de mes bras, et j'aurais subi le même sort que lui après seize mois d'emprisonnement, si le brave général Dugommier, en renversant les échaffauds, ne m'avait sauvé la vie comme aussi à 30,000 habitans des provinces méridionales.

Le cinquième, officier au Régiment de Welslé irlandais ayant refusé après le 10 août 1792 de prêter le nouveau serment qu'on exigeait de lui, et ayant au contraire renouvelé celui de fidélité à la constitution de 1791, fut massacré à Châlons par des gendarmes, ou pour mieux dire, des assassins.

Le quatrième a été tué à côté de moi à l'armée du Rhin.

J'ai desiré, j'ai poursuivi avec ardeur la destruction de cette tyrannie sanguinaire qui a répandu le deuil sur ma vie comme sur mon malheureux pays; mais lorsque je pris le commandement de la garde du Corps-Législatif, le 1er. janvier 1797, ce fut de bonne foi que je me réunis à tous les honnêtes-gens qui voulaient ramener l'ordre, et faire cesser l'iniquité des loix révolutionnaires.

Je suis enfin sur le continent d'Europe, et je quitte une terre hospitalière où mes compagnons d'infortune et moi, avons reçu un accueil également honorable au gouvernement qui l'a offert, et aux victimes de la tyrannie qui en ont été l'objet. Cependant la plus juste reconnaissance n'a pu me fixer au milieu de nos généreux ennemis; je les estime assez pour être persuadé que les motifs qui m'ont engagé à refuser l'asile qu'ils m'offroient, m'ont concilié leur estime. Ce n'est pas, je veux le croire, contre notre patrie, ce n'est pas contre la France, mais contre les tyrans qui la tiennent aux fers, que l'Angleterre poursuit la guerre; ce sont cependant des soldats français, dont le sang vient d'être versé sur les flots, et va de nouveau couler sur nos frontières. J'ai partagé leurs travaux et leurs dangers, et je serais encore dans leurs rangs, si je n'en avais été arraché par la violence. Je ne veux épouser d'autre cause que celle de l'indépendance nationale, et n'aurai jamais d'autres compagnons d'armes que des Français, armés pour la liberté de leur pays. Ainsi le sentiment d'une éternelle gratitude s'accorde dans

mon cœur, avec celui de l'inviolabilité de mes devoirs ; et c'est pour faire éclater l'un et l'autre, en rendant hommage à la vérité, que je publie cette relation. — On y reconnoîtra aisément le style d'un soldat, qui n'a pris part à de grands évènemens, qu'en raison de la place qu'il occupoit, mais qui n'étant jamais sorti du cercle étroit de son devoir, ne veut pas que les tyrans qu'il déteste, et les intriguans qu'il méprise tracent son rôle, et marquent sa place au gré de leurs passions ou de leurs interêts. Si tous ceux qui ont eu le malheur d'être acteurs dans les scènes de la révolution française, déposaient ainsi pour la postérité, les faits seulement dont ils ont été témoins, il resterait après eux des matériaux pour l'histoire, où ceux qui chercheront un jour la vérité, au milieu des contradictions sans nombre, trouveraient des pièces revêtues d'un caractère d'authenticité qui n'appartient qu'au témoignage d'une conscience sans reproches. — Je n'ai pu conserver pendant mon exil que des notes qui ont aidé ma mémoire, affaiblie par la maladie, à rétablir l'ordre et la chaîne des évènemens ; plusieurs détails m'auront sans doute échappés ; mais les faits principaux, les traits les plus intéressans, se trouveront rapidement exposés. Ce seront les faits tout

nus, l'affreuse vérité : bien loin d'y rien ajouter, j'éviterai même les plus simples réflexions ; en retraçant ces funestes images, je repousserai les ressentimens qu'il leur serait permis de réveiller. Mon cœur est trop plein des malheurs de ma patrie, des infortunes de ma famille, et de la situation affreuse où j'ai laissé plusieurs de mes compagnons d'infortune, pour que la haine et la vengeance puissent y trouver place.

J'étais, depuis 1792, adjudant-général de l'armée du Rhin, sous les ordres du brave général Dessaix et spécialement chargé du commandement du fort de Kehl, assiégé par le prince Charles, lorsque je reçus du Directoire l'ordre de me rendre à Paris pour y prendre le commandement de la garde du Corps-Législatif, auquel le choix des deux conseils m'avoit appelé. Ce corps de grenadiers d'abord composé d'un bataillon de huit cents hommes venait d'être porté à deux bataillons de 600 hommes chacun. Le fond de ce corps était celui des grenadiers de la convention. Il suffit de se rappeler l'époque à laquelle il fut formé pour juger de l'esprit qui y régnoit, et de la nécessité d'une réforme; j'y travaillai sans relâche. La nouvelle formation, et le complètement par d'excellens grenadiers choisis dans toutes les armées, m'en donnèrent les

moyens. Je fus si bien secondé par le zèle des deux commissions et par les ministres, qu'en dépit des cabales des jacobins, je parvins à rétablir la discipline dans le service, et l'ordre dans l'administration. Souvent attaqué, j'ai eu plus d'une occasion de faire connaître ma fidélité à la constitution, aux amis et aux ennemis du gouvernement; il en résulta ce à quoi je devois m'attendre; je déplus également aux deux partis extrêmes; tant que la marche des affaires fut dirigée par des hommes sensés, je n'eus à me défendre que contre d'obscurs scélérats qui travaillaient sans cesse à corrompre les grenadiers et s'efforçoient vainement de me rendre suspect; mais après le dernier renouvellement du Corps-Législatif, à mesure que les discussions s'animèrent, et surtout lorsque le Directoire porta le feu partout, par l'intervention des adresses de l'armée d'Italie, je fus tourmenté de toutes parts, et les factieux surent profiter de l'agitation générale si favorable à leurs desseins : ils ne cachèrent plus leurs trames. Je surpris leurs émissaires dans les casernes, dans les rangs; tous les moyens de séduction étaient employés. En songeant aujourd'hui à la conduite que je tins dans ces circonstances difficiles, je ne peux m'en repentir, puisqu'elle m'a valu la

haine des méchans, et me servait à tenir en bride les hommes trop ardens. Quelqués-uns auraient bien voulu m'éloigner, et le Directoire me fit offrir peu de tems avant le 18 fructidor, un autre poste et de l'avancement, si je voulois donner ma démission, par cela seul que j'étois résolu de rester fidèle à mon devoir. J'étois certain de finir par être victime de mon dévouement, et je ne pouvois attendre de justice d'aucun des partis qui s'attaquaient sans ménagement, mais seulement du petit nombre de ceux qui devaient finir par être immolés à leur fureur. Content de l'estime des vrais patriotes, c'est à tous les hommes raisonnables qu'il appartient de juger si je l'ai mérité.

Déjà depuis plusieurs jours, sur les avis qu'avaient reçus les commissions d'inspection du palais des deux Conseils, une plus grande vigilance m'avoit été recommandée; j'avois pris toutes les précautions nécessaires pour n'être point surpris par la seule attaque qu'on parut craindre, celle des anarchistes qui depuis quelque tems remplissaient tous les lieux publics, et menaçaient hautement le Corps-Législatif jusque dans l'enceinte confiée à ma garde. Le 17 au soir, lorsqu'après avoir visité mes postes, j'allai prendre les ordres des membres de la commission, ils

me parurent aussi peu disposés que les jours précédens à croire que le Directoire voulût entreprendre de détruire le Corps-Législatif, et qu'il osât diriger contre lui la force armée. J'entendis plusieurs députés, entr'autres, Emery, Dumas, Vaublanc, Tronçon-Ducoudray, Thibaudeau, s'indigner de cette supposition, et de l'espèce de terreur qu'elle servoit à répandre dans le public. Leur sécurité fut telle qu'ils se retirèrent avant minuit et furent suivis par ceux de leurs collègues que des avis particuliers avaient engagés à venir leur faire part de leurs craintes. Je retournai à mon quartier et m'assurai que mes grenadiers étaient prêts à prendre les armes. Le 18, à une heure du matin, je reçus du ministre de la guerre l'ordre de me rendre chez lui; j'allai d'abord à la salle des commissions : un seul des inspecteurs, Rovère, que je trouvai couché, y étoit resté; je lui rendis compte de l'ordre que je venais de recevoir; j'ajoutai qu'on m'avait assuré que plusieurs colonnes de troupes entraient dans Paris, et que le commandant du poste de cavalerie auprès des conseils venait de me faire prévenir qu'il voit retiré ses vedettes, et fait passer sa troupe au-delà des ponts ainsi que les deux pièces de canon qui étaient dans la grande

cour des Tuileries. Il faut observer que c'était d'après les ordres du commandant en chef Augereau, que l'officier de cavalerie refusait de reconnoître les miens, et avait fait passer les ponts à sa troupe. Rovère me répondit que tous ces mouvemens de troupes ne signifiaient rien, qu'il étoit prévenu que plusieurs corps devaient défiler de bonne heure sur les ponts pour aller manœuvrer, que je devois être tranquille, qu'il avait des rapports très-fidèles, et qu'il ne voyoit aucun inconvénient à ce que je me rendisse chez le ministre de la guerre; ce que je ne jugeai pas à propos de faire, dans la crainte de me trouver séparé de ma troupe.

Rétiré chez moi, à trois heures et demie du matin, le général de brigade Poinçot, ancien garde-du-corps avec lequel j'avais été très-lié à l'armée des Pyrenées, se fit annoncer de la part du général Lemoine, et me remit un billet conçu en ces termes : « Le général Lemoine somme, au nom du » Directoire, le commandant des grenadiers » du Corps-Législatif, de donner passage par » le Pont-Tournant à une colonne de quinze » cents hommes chargée d'exécuter les ordres » du gouvernement ». Je répondis à Poinçot que j'étais étonné qu'un ancien camarade

qui devoit me connoître se fût chargé de m'intimer un ordre que je ne pouvais exécuter sans me déshonorer. Il m'assura que toute résistance seroit inutile, et que mes huit cents grenadiers étaient déjà enveloppés par douze mille hommes avec quarante pièces de canon. Je repliquai que les forces dirigées contre le poste qui m'était confié, ne me forceroient pas à rien faire contre mon devoir; que je n'avois d'ordre à recevoir que du Corps-Législatif, et que j'allois les prendre. Dans l'instant j'entendis un coup de canon si près de moi, que je crus qu'on attaquait mes postes; mais ce n'était qu'un signal. Je fis prendre les armes à mes grenadiers, et me rendis aux Tuileries, accompagné des chefs de bataillons Pousards et Pleichards, excellens officiers, en qui j'avais une juste confiance. Je trouvai à la commission des Inspecteurs les généraux Pichegru et Villot. J'envoyai des ordonnances chez le général Dumas, chez les présidens des deux Conseils, Lafond-Ladébat pour les Anciens, et Siméon pour les Cinq-Cents. Je fis aussi prévenir les Députés dont les logemens m'étoient connus dans le voisinage des Tuileries; j'engageai le général Pichegru à venir reconnaître l'investissement, que nous trouvâmes déjà formé. Je renouvelai au capitaine Vallière, comman-

dant le poste du Carrousel, et au lieutenant Leroi, commandant celui du Pont-Tournant, l'ordre de tenir ferme, et de ne se retirer que sur un ordre signé de moi. Nous rentrâmes à la Commission ; et lorsque je demandais des ordres pour la disposition de ma réserve, une ordonnance vint rendre compte que la grille du Pont-Tournant était forcée ; au même instant les divisions d'Augereau et de Lemoine se réunirent, le jardin fut rempli de troupes des deux armes. On dirigea une batterie sur la salle du Conseil des Anciens ; toutes les avenues furent fermées, tous les postes doublés et masqués par des forces supérieures ; le seul poste de la salle du Conseil des Cinq-cents, commandé par le brave lieutenant Blot, avoit refusé d'ouvrir les grilles et de se mêler avec les troupes d'Augereau. Dans cette extrémité, je demandai positivement l'ordre de dégager la réserve des grenadiers, et de repousser la force par la force. Les Députés me répondirent que toute résistance serait inutile, et me défendirent de faire feu : il était alors quatre heures et demie, le général Verdière vint signifier aux Députés déjà réunis, qu'il avait ordre de les faire sortir du palais, et d'en emporter les clefs au Directoire. Le refus excita de vives altercations ; Verdière ins-

sista et engagea l'un d'eux à descendre dans le jardin, pour parler au général Lemoine. Rovère descendit aussi, et je l'accompagnai avec mes deux chefs de bataillon. Mais nous ne trouvâmes pas le général Lemoine sur la terrasse ; cependant Verdière conseilla aux Députés de se retirer, *pour leur sûreté* ; et sur leur refus, il ferma toutes les issues, et fut prendre, dit-il, les ordres du Directoire.

Je retournai à mon poste à la réserve des grenadiers d'où j'envoyai un homme de confiance à la rencontre du général Dumas, pour le prévenir de songer à sa sûreté. Il reçut cet avis au moment où il se présentait dans la cour de la caserne des grenadiers, et j'ai appris par mes compagnons d'infortune les efforts qu'il fit pour se réunir à eux. Il pénétra jusque sur la terrasse, au pied du pavillon, où les troupes d'Augereau étaient en bataille, et après avoir reconnu que les inspecteurs étaient arrêtés, il allait monter dans la salle pour partager leur sort, lorsque ses collègues lui jetèrent un billet pour l'engager à se sauver ; il eut le bonheur de ramasser ce billet sans être apperçu, et celui d'échapper aux sentinelles, dont la consigne était de ne laisser sortir personne de l'enceinte. A cinq heures et demie, un aide-de-camp du géné-

ral Augereau m'apporta l'ordre suivant : « Il » est ordonné au commandant des grenadiers » du Corps-Législatif, de se rendre avec son » corps, sur le quai d'Orsay, où il attendra de » nouveaux ordres : *signé* AUGEREAU ». Je refusai d'obéir : je ne pouvois plus avoir de communication avec les commissions bloquées et arrêtées dans le palais ; j'attendais avec ma troupe les ordres des deux Conseils. Je dois rendre cette justice à mes grenadiers ; jusqu'à ce moment, malgré la position critique où nous nous trouvions, les rangs furent gardés avec le plus grand calme ; et je n'entendis pas un seul murmure ; je crois que bien loin d'être entraînés à la défection par un petit nombre de factieux obscurs, la saine majorité des grenadiers, eût forcé ceux-ci de combattre glorieusement avec eux, si ma bonne fortune m'eut fait recevoir l'ordre de repousser la violence par les armes. J'avais fait former le cercle à mes officiers, pour leur communiquer l'ordre d'Augereau ; presque tous approuvèrent ma conduite ; ce fut linstant que prirent quelques factieux pour éclater. Le capitaine Tortel s'écria : « Nous » ne sommes pas des Suisses ». Le lieutenant Ménéguin, osa se vanter d'avoir le plus contribué à la révolte des Gardes-françaises. Le sous-lieutenant Devaux dit : « je me suis battu

» et j'ai été blessé le 13 vendémiaire, en » combattant contre Louis XVIII, et je ne » veux pas aujourd'hui me battre pour lui ». Un autre cria tout haut : « les conseils travail- » lent pour le Roi, ce sont des gueux à ex- » terminer ». Pendant ces discours et les disputes qu'ils occasionnaient entre les officiers, le désordre commença à gagner dans les rangs. Le chef de brigade Blanchard, qui commandait sous moi, et qui depuis deux mois n'avait osé se montrer, parce que j'avais mis à découvert ses intrigues, ses liaisons avec des hommes de sang, et ses rapines dans l'administration du corps, parut tout-à-coup, et me somma, à cause, disait-il, du danger où nous étions, de faire distribuer des cartouches.

Je fus indigné de sa lâche imprudence, et comme je me laissai emporter jusqu'à le lui témoigner vivement, j'observai que les grenadiers partageaient mon indignation, ces mêmes grenadiers qui, une heure après, marchèrent sous les ordres d'un officier qu'ils méprisoient et le suivirent au directoire.... Quelle leçon pour les chefs de troupes?... Peu d'instans après cette scène, je fis ouvrir les rangs pour inspecter ma troupe qui faisoit encore bonne contenance. J'arrivais à la troisième compagnie, lorsqu'aux cris redoublés

doublés de *Vive la République*, Augereau parut à la tête d'un état-major si nombreux, que la première cour de la caserne en étoit remplie. Plus de 400 officiers de tout grade parmi lesquels je reconnus des hommes justement fameux, tels que Santerre, Tunck, Yon, Rossignol, Pujet, Barbantane, Chateauneuf-Randon, Bessière, Fournier, Pâche, la veuve Ronsin en habit d'amazone, Dutertre et Peyron tous deux échappés des galères, et en un mot l'écume des braves armées françaises, et tous les chefs des bandes révolutionnaires pénétrèrent en un moment dans les rangs de mes grenadiers, en répétant le cri de *Vive la République*. En cet instant, Augereau vint droit à moi, et dans son cortège qui me sépara de ma troupe, j'apperçus Blanchard excitant ses dignes amis, et se mêlant avec eux dans les rangs. Parmi plusieurs cris sinistres, je distinguai celui-ci : « Soldats, on » veut faire de vous comme des Suisses au »10 Août». Commandant Ramel s'écria alors Augereau, pourquoi n'avez-vous pas obéi aux ordres du ministre et aux miens? — Parce que j'en avais reçu de contraires du Corps-Législatif. — Vous vous êtes mis dans le cas d'être traduit au conseil de guerre, et d'être fusillé. - J'ai fait mon devoir. - Me reconnaissez-

vous comme commandant en chef de la division ?-Oui.-Eh bien, je vous ordonne de vous rendre aux arrêts. — J'y vais. Je traversais la galerie de communication du quartier des grenadiers à mon logement, lorsque j'entendis qu'Augereau me suivait avec une partie de son état-major : parmi plusieurs menaces, je distinguai ces paroles : « Tu souf-»friras autant que tu as fait souffrir les autres». Je n'ai fait souffrir personne, mais j'ai su punir les brigands qui le méritaient. Comme en cet instant, il me serrait de près, je portai la main sur la garde de mon épée ; mais toute la bande fondit sur moi, mon arme fut brisée ; je fus traîné, déchiré. Le plus acharné de mes assassins était un sous-lieutenant de grenadiers, appelé Viel, que j'avais envoyé aux arrêts quelques jours auparavant : il cherchait dans la mêlée à me plonger son sabre dans le corps. Ce fut à Augereau lui-même, que je dus de n'être pas égorgé ; il parvint à me dégager en criant avec force : « Laissez, laissez, ne le » tuez pas, je vous promets qu'il sera fusillé » demain ». Ces brigands déchirèrent mon chapeau qui était tombé dans cette lutte, mais non pas comme on l'a dit, les marques distinctives de mon grade ; c'est de sang qu'ils étoient altérés. Un domestique fidèle

accourant au-devant de moi, fut sabré au visage, et se sauva couvert de blessures dans la chambre de ma femme. Parvenu chez moi, on ne me permit pas d'arranger mes affaires; je fus conduit presqu'immédiatement au Temple avec mon frère Henri, qui demanda et obtint la permission de m'accompagner.

Le geolier de cette prison dit en nous recevant: en voilà donc un; il faut mettre monsieur dans la chambre des *opinions*. C'étoit celle qu'avoit occupée l'infortuné Louis XVI, et je n'espérais pas d'en sortir autrement que lui. A huit heures et demie le geolier vint m'annoncer qu'on venait d'amener les députés arrêtés à la commission des inspecteurs. On les fit aussi monter dans l'appartement du roi, et on laissa libre la communication avec les chambres qu'avaient autrefois occupées la reine et les princesses. Les représentans arrêtés étaient: Pichegru, Villot, Dauchy de Loire, Jarry, Lamettrie, Larue, Bourdon de l'Oise et Durumas. Nous trouvâmes au Temple le commodore Smith, La Vilharnois, Brottier et Duvergue du Presle; mais ce dernier fut transféré à la Force au moment de notre arrivée. A midi on amena le député Aubry; à trois heures et demie, Lafond-Ladébat, président du conseil des anciens, Tron-

con Ducoudray, Marbois, Goupil de Prefelu, tous du même conseil. Ces derniers furent arrêtés dans la maison de Lafond-Ladébat, sous prétexte qu'ils formaient un rassemblement séditieux. On les conduisit d'abord chez le ministre de la police Sotin ; ils se plaignirent de la violence exercée sur des représentans de la nation, et ils demandèrent l'exhibition des ordres du Directoire. Sotin leur répondit ironiquement : « Il est fort inutile que je vous » les produise ; vous sentez bien, Messieurs, » que quand on en est venu là, il est égal de se » compromettre un peu plus ou un peu moins. » Le dix-neuf, nous apprîmes les détails des séances de la minorité des deux conseils tenues sous les yeux du Directoire et la loi qui nous condamnoit sans motif, sans jugement, à être déportés dans le lieu fixé par le Directoire lui-même. Ce jugement nous surprit ; nous n'avions pas douté d'après la violence de notre arrestation, qu'on ne nous préparât sous des formes militaires, un supplice moins long, et par conséquent plus doux. Ceux des députés emprisonnés, mais non proscrits, furent mis en liberté ; c'étoient : Goupil Préfelu ! Lamettrie, Dauchi, Jarry et Durumar. Le 20, le général Augereau donna un ordre conçu en ces termes : « Il est ordonné au général Dutertre, com-

» mandant au Temple, de ne permettre la » communication avec les déportés à aucun » homme, quel que puisse être l'ordre dont » il soit porteur et l'autorité qui l'auroit » donné, à moins que ledit ordre ne soit si- » gné de moi » (Ce Dutertre sortoit, depuis un mois, des galères de Toulon, où il avoit été mis en exécution du jugement d'un conseil de guerre pour crime de vol, assassinat et incendie commis dans la Vendée). Ce jour-là même, il fut permis à nos femmes de venir au Temple. Que de scènes déchirantes! que de cruelles séparations! Je ne pus voir la mienne qu'en présence d'un officier qui ne nous permit ni de parler bas, ni de nous servir du patois Languedocien, qu'il n'entendoit pas. Irrité de cette contrainte, je rompis notre entretien, et je suppliai ma femme de se retirer : elle m'obéit. Mais ses cris et ses sanglots retentissent encore à mon oreille! Le même jour on amena au Temple le général Murinais, l'un des inspecteurs de la salle du conseil des anciens. Ce vénérable vieillard avait été arrêté au moment où, dans la plus grande sécurité, il se rendoit au Conseil.

Le 21, je me séparai de mon frère Henri; j'eus beaucoup de peine à le déterminer à me quitter, il s'obstinoit à vouloir partager

mon malheur, et sans le secours de mes compagnons d'infortune, Tronçon-Ducoudray et Barbé-Marbois, je ne serois jamais parvenu à le convaincre qu'il feroit plus pour moi en devenant l'appui de ma famille qu'en m'aidant à porter mes fers. A minuit le geolier vint nous annoncer que le ministre de la police venait d'arriver avec le directeur Barthélemy; et que vraisemblablement nous allions partir. On ne nous donna pas un quart-d'heure pour rassembler nos effets, quoiqu'aucun de nous ne fût préparé à un départ si précipité. Descendus au bas de la tour, nous trouvâmes Barthélemy entre Augereau et Sotin, qui, en l'amenant au Temple dans sa voiture, lui avoit dit : « Voilà » ce que c'est qu'une révolution, nous triom» phons aujourd'hui, votre tour viendra » peut-être. » Barthélemy lui demandant s'il n'étoit arrivé aucun malheur et si la tranquillité publique n'avait pas été troublée: Non, avait répondu Sotin, la dose était bonne, elle a bien pris, et le peuple a avalé la pilule. Le même Sotin nous quitta en affectant beaucoup de gaîté et en nous disant : « Messieurs, je vous souhaite un bon » voyage : » Augereau fit l'appel des condamnés, à mesure que nous étions nommés; une garde nous conduisoit aux voitures à

travers une haie de soldats qui nous insultaient. Quelques-uns même d'entre nous furent maltraités ; nos domestiques, parmi lesquels était mon pauvre Etienne, le visage balafré de coups de sabre, n'avoient pas quitté la porte de la prison et ils épiaient le moment de notre départ pour nous dire adieu ; mais ils furent repoussés et frappés par les soldats qui criaient : Ce n'est pas là ce qu'on nous avait promis ; pourquoi les laisse-t-on aller ? pourquoi emportent-ils des paquets ? Augereau, voyant notre sécurité, ne pouvoit contenir sa rage ; il la fit éclater par un trait qui mérite d'être conservé. Le Tellier, domestique de Barthélemy, accourut au moment où l'on nous mettoit sur les chariots ; il étoit porteur d'un ordre du Directoire qui lui permettoit de suivre son maître ; il remet cet ordre à Augereau qui lui dit après l'avoir lu : « Tu veux donc as-» socier ton sort à celui de ces hommes qui sont » perdus pour jamais, quels que soient les évè-» nemens qui les atendent, sois sûr qu'ils n'en » reviendront pas. Mon parti est pris, ré-» pond le Tellier : je suis trop heureux de par-» tager les malheurs de mon maître. - Eh bien ! » va, fanatique, périr avec lui, réplique Au-» gerau, en ajoutant : Soldats, qu'on surveille » cet homme d'aussi près que ces scélé-

» rats ». Le Tellier se précipite aux genoux de son maître, trop heureux dans cet affreux moment, de serrer contre son cœur un tel ami. Cet homme a constamment montré le même dévouement et le même courage; nous l'avons toujours traité et considéré comme l'un de nos compagnons. Les quatre voitures dans lesquelles les seize prisonniers furent repartis, sans égard à la mauvaise santé et à la faiblesse de quelques-uns d'entr'eux, étaient sur des charriots ou fourgons sur quatre roues à-peu-près semblables aux voitures de transport de l'artillerie, des espèces de cages fermées des quatre côtés avec des barreaux de fer à hauteur d'appui qui nous meurtrissaient au moindre cahos; nous étions quatre dans chaque voiture, plus un gardien chargé de la clef du cadenas qui fermait la grille par laquelle on nous avait fait monter.

Le général Dutertre commandait l'escorte forte d'environ 600 hommes d'infanterie et cavalerie. Ils avaient avec eux deux pièces de canon. Pendant les apprêts et l'arrangement des voitures dans la cour du Temple, nous fûmes accablés d'outrages par un grouppe assez considérable d'anarchistes. Nous partîmes à deux heures du matin le 22 fructidor (8 septembre), par un tems affreux. Nous avions à traverser tout Paris,

pour sortir par la barrière d'enfer, et prendre la route d'Orléans. Au lieu de suivre la rue Saint-Jacques, l'escorte détourna à droite après les ponts, et nous fit passer près du Luxembourg, où notre convoi funèbre fut arrêté plus de trois quarts-d'heure. Les appartemens étaient éclairés ; nous entendîmes au milieu de la joie bruyante des gardes, appeler le commandant de notre escorte, l'affreux Dutertre, et lui recommander *d'avoir bien soin de ces messieurs.* Quelques membres trop connus de la minorité du Conseil des cinq-cents qui tenoient à l'Odéon la fameuse séance permanente, sortirent pour nous voir et nous insultèrent lâchement ; ils se mêlaient avec les chasseurs de l'escorte, ils leur versaient à boire, et en s'approchant des charettes, ils portaient notre santé et nous parlaient de *grace et de clémence.* La nuit orageuse, la lumière des pots à feu qui brûlaient autour du théâtre de l'Odéon, et les hurlemens des terroristes, rendirent cette dernière scène, et ces horribles adieux dignes des barbares qui les avaient préparés. Enfin l'escorte défila par la rue d'enfer et nous sortîmes de Paris.

Nous arrivâmes à deux heures à Arpajon à 8 lieues de Paris, très-fatigués à cause de la route pavée. Barthelemy surtout, et

Barbé-Marbois paraissaient épuisés. Nous fûmes surpris de voir qu'au lieu de nous donner un gîte commode où nous puissions réparer nos forces, le commandant Dutertre nous conduisît à une obscure et sale prison; il observoit notre contenance au moment où l'on nous faisait descendre des voitures pour entrer dans une espèce de cachot: furieux de ce qu'aucun de nous ne paraissait affecté de tant de rigueurs: « ces scélérats, s'écria-t-il, ont l'air de me braver; » mais nous verrons si je viendrai à bout de » leur insolence ». J'étois déjà couché sur la paille avec plusieurs de mes compagnons: Barthelemy debout, élevoit ses mains vers le ciel, lorsque Barbé-Marbois qui était très-malade, arriva, et reculant d'horreur à la vue et à l'odeur méphitique du souterrain, dit à Dutertre: « Faites-moi fusiller sur-le-» champ, et épargnez-moi les horreurs de » l'agonie. » Celui-ci en souriant, fit signe au geolier de faire sa charge. La femme du geolier dit alors à Marbois avec imprécation, tu fais bien le difficile, tant d'autres qui te valaient n'ont pas fait tant de cérémonies; En achevant ces mots, elle prit Marbois par le bras, le précipita du haut en bas, et malgré nos cris, et ceux du pauvre blessé, cette furie ferma la porte: nous relevâmes dans

les ténèbres notre malheureux ami tout sanglant, et nous ne pûmes obtenir pour lui ni la visite d'un chirurgien, ni aucun autre secours, pas même de l'eau pour laver ses plaies. Il avoit le visage meurtri, et un os de la machoire fracassé.

Le 23 fructidor (9 septembre), nous traversâmes, à midi, la petite ville d'Etampes, (trop connue dans le cours de la révolution par des émeutes d'anarchistes et par le meurtre d'un magistrat respectable). Dutertre fit faire halte au milieu de la place, et nous livra aux insultes de la populace, à laquelle on permit d'entourer les voitures. Nous fûmes hués, maudits et couverts de boue : nous demandâmes en vain qu'on avançât ou qu'on nous permît de descendre. Tronçon-Ducoudray, fort malade, s'était mis sur la même charette avec son ami Marbois, qui avait obtenu la faveur d'une botte de paille, à cause de sa blessure récente, et de la fièvre qui s'y était jointe. Le général Murinais, le directeur Barthélemy, et Lafond-Ladebat s'étaient réunis à eux ; ces cinq personnes rapprochées par des opinions semblables, et par une même manière de voir les causes et les conséquences du 5 septembre, ne se séparèrent plus. Ducoudray se trouvait à Etampes, dans le département de Seine et Oise,

dont il était le député, et précisément dans le canton, dont les habitans l'avaient porté à l'élection, avec le plus d'ardeur. Il ressentit vivement l'ingratitude et le lâche abandon de ses concitoyens; se levant tout-à-coup, comme s'il eût été à la tribune: « c'est moi » même, leur dit-il, c'est votre représentant: » le reconnaissez vous dans cette cage de fer? » C'est moi que vous aviez chargé de soutenir » vos droits, et c'est dans ma personne qu'ils » ont été violés; je suis traîné au supplice » sans avoir été jugé, sans même avoir été » accusé; mon crime est d'avoir protégé votre » liberté, vos propriétés, d'avoir cherché à » procurer la paix à notre patrie, d'avoir » voulu vous rendre vos enfans; mon crime » est d'avoir été fidèle à la constitution que » nous avions jurée. Pour prix de mon zèle » à vous servir, à vous défendre, vous vous » joignez aujourd'hui à mes bourreaux ». La harangue véhémente de Ducoudray, dont je ne rappelle ici que quelques traits, frappa de stupeur, mais pour quelques instans seulement, cette populace effrénée, parmi laquelle il n'y avait pas, sans doute, un seul véritable citoyen français. Elle ne tarda pas à recommencer ses outrages qui ne furent interrompus, qu'au moment qu'on nous apporta pour dîner, du pain et du vin.

Après trois heures d'exposition à cette espèce de pilori, nous partîmes pour aller coucher à Angerville, à quatre lieues d'Orléans. Dutertre s'obstinait à nous entasser encore cette fois dans un cachot; l'adjudant-général Augereau (qu'il ne faut pas confondre avec le général de ce nom), touché de compassion, prit sur lui de nous faire loger dans une auberge : Dutertre, sur-le-champ, le fit arrêter et reconduire à Paris.

Le 24 (10 septembre), nous arrivâmes de bonne heure à Orléans, où nous passâmes le reste de la journée et la nuit suivante dans une maison de réclusion, autrefois le couvent des Urselines; ici nous rencontrâmes quelques ames sensibles, et l'humanité trompa la vigilance de nos gardiens. L'on nous offrit des consolations dont la douceur n'est connue que de ceuxqui les ont éprouvées au comble de l'infortune. Nous ne fûmes pas gardés par notre escorte, mais par la gendarmerie, dont le chef remplit son devoir avec honnêteté et générosité. Deux dames de la ville, ou plutôt deux anges, après avoir fait préparer d'avance dans la maison des Urselines tout ce qui pouvait nous être nécessaire, s'étaient déguisées sous des habits grossiers pour obtenir de nous servir. Elles nous offrirent des secours et de l'argent;

nous les remerciâmes affectueusement; mais le souvenir de leur action généreuse, consigné dans nos cœurs, a souvent soutenu notre constance. Nous aurions pu nous évader à Orléans, non par le secours de ces généreuses dames, mais par celui d'autres personnes dont on chercheroit vainement les noms, et qui se dévouaient pour nous sauver; nous écartâmes d'un commun accord cette proposition. Je ne sais par quel aveuglement la plupart d'entre nous et surtout les membres du conseil des anciens auroient cru dans ce moment manquer à leur caractère s'ils eussent essayé de se soustraire à leur supplice.

Le 25 (11 septembre), on nous traîna d'Orléans à Blois. Nous apperçûmes en arrivant un rassemblement considérable de bateliers. Les voitures furent assaillies; le capitaine Gauthier qui commandait la cavalerie de l'escorte, repoussa les misérables qui conduisaient cette émeute; nous remarquâmes dans le peuple des impressions bien différentes. Les voilà, crioit-on, les voilà ces scélérats qui ont tué le roi; voilà ses assassins; ils nous ont accablés d'impôts; ils mangent notre pain; ils sont la cause de la guerre. En un mot, toutes les injures que le peuple eût justement adressées aux tyrans, furent aveuglement prodiguées à leurs victimes. On nous logea dans

une petite église très-humide, sur le pavé de laquelle on avait répandu un peu de paille; il nous fut impossible d'y prendre aucun repos. Nous cherchâmes à connaître les motifs des mouvemens si contraires du peuple, et nous apprîmes que le fameux abbé Grégoire nous avait préparé cette douce réception, par ses lettres pastorales.

Le 26 (12 septembre), avant de quitter les prisons de Blois, nous fûmes témoins de l'entrevue et de la séparation cruelle de M. et de madame de Marbois. Cette dame était dans sa terre auprès de Metz, lorsqu'elle apprit l'arrestation de son mari. Elle vola aussitôt à Paris, mais n'arriva qu'après notre départ. Elle suivit le convoi sans se donner le tems de demander au Directoire une permission de voir son mari à l'endroit où elle pourrait l'atteindre; le commissaire du pouvoir exécutif à Blois se servit de ce prétexte pour refuser sa demande. Elle fut aussi repoussée par le commandant Dutertre. Enfin quelques momens seulement avant notre départ, en montrant aux geoliers la permission qu'on lui avait donnée pour entrer au Temple, elle obtint celle de pénétrer dans notre prison; on ne lui donna qu'un quart-d'heure et un officier tenait sa montre à la main. Un peu avant que la derniere minute fût écou-

lée, Marbois recueillant ses forces, conduisit vers nous sa respectable compagne qui eut peine à reconnoître Barthelemy et Ducoudray, tant ils étaient déjà changés. Mes compagnons, nous dit-il, je vous présente madame de Marbois qui, au moment de se séparer de moi, veut aussi vous faire ses adieux. Nous l'entourâmes avec transport; elle nous souhaita, non du courage, mais de la force et de la santé. Comme elle fondait en larmes, partez, partez, lui dit Marbois avec fermeté, il en est tems. Il l'embrassa, l'emporta dans ses bras jusqu'à la porte de la prison qu'il ouvrit et referma lui-même, puis tomba évanoui sur le pavé. Nous volâmes à son secours. Mes amis, nous dit-il, dès qu'il eut repris ses sens, me voilà tout entier, j'ai retrouvé la source de mon courage. En effet, depuis ce moment il fut moins abattu par la maladie; il recouvra une partie de ses forces, et avec elles, cette contenance ferme et cette sérénité compagnes du vrai courage. Les apprêts de notre départ de Blois furent si longs que nous eûmes lieu de craindre qu'on ne nous y fît séjourner. Nous apprîmes d'une manière singulière les motifs de ce retard. L'adjudant-général de notre escorte, Colin, bien connu par la part qu'il prit aux massacres du 2 septembre, et le

nommé

nommé Guillet son digne camarade, entrèrent dans la prison vers dix heures, ils paraissaient fort émus. Messieurs, leur dit l'officier municipal de garde, qui depuis notre arrivée ne nous avoit pas quittés, pourquoi tardez-vous à partir ? tout est prêt depuis long-tems. La foule augmente, votre conduite est plus que suspecte, je vous ai vus et entendus l'un et l'autre ameuter le peuple et le pousser à commettre des violences sur la personne des déportés. Je vous déclare que s'il arrive quelqu'accident à leur sortie, je ferai consigner ma déposition sur le registre de la municipalité. Les deux coquins balbutièrent quelques excuses, nous fûmes accompagnés en sortant par les mêmes clameurs, imprécations et menaces avec lesquelles nous avions été reçus la veille.

Le 26 (12 septembre) nous couchâmes à Amboise dans une chambre si étroite, que nous n'avions pas assez d'espace pour nous étendre sur la paille : il nous tardoit d'arriver à Tours pour y prendre quelque repos.

Nous y arrivâmes le 27 (13 septembre); cette ville venait récemment d'éprouver une commotion dans laquelle il y avait eu du sang répandu. Les anarchistes, long-tems comprimés avaient saisi le prétexte de la prétendue conjuration du Corps-Législatif.

Enhardis par les nouvelles mesures du gouvernement dont la force protectrice fut tout-à-coup enlevée aux gens de bien et confiée aux scélérats ; ceux-ci, non-contens de les opprimer, les avaient attaqués à main armée, et s'étaient baignés dans leur sang. Les autorités constituées venoient de subir ce que dans leur langage ces brigands appellent une épuration. Les places des vrais magistrats élus par le peuple étaient occupées par les mêmes hommes qui, pendant la guerre de la Vendée, s'étaient rendus fameux parmi les délateurs et les bourreaux.

Nous fûmes conduits à la prison de la Conciergerie occupée par la chaîne des galériens, et l'on nous mêla avec eux dans une cour entourée de loges ou cachots dans lesquels on les enfermait la nuit, et dont l'un nous était destiné. A peine nos conducteurs nous eurent quittés, que les galériens se retirèrent dans un coin d'un commun accord, et pendant qu'ils se tenaient à l'écart, avec une discrétion remarquable, l'un d'eux nous dit : « Messieurs, nous sommes bien fâchés de » vous voir ici ; nous ne sommes pas dignes » de vous approcher ; mais si dans le mal- » heureux état où nous sommes réduits, il y » a quelques services que nous puissions » vous rendre, daignez les accepter. Le cachot

» que l'on vous a préparé est le plus froid et le
» plus étroit de tous; nous vous prions de pren-
» dre le nôtre, il est plus grand et moins hu-
» mide ». Nous remerciâmes ces malheureux, et nous acceptâmes cette étrange hospitalité offerte par des mains souillées de crimes, mais par des cœurs qui n'étaient pas totalement fermés à la pitié. Il y avait plus de trente heures que nous n'avions mangé, lorsqu'on nous apporta à chacun une livre de pain, et une demi-bouteille de vin, ration à laquelle nous étions réduits.

Le 28 (14 septembre), nous arrivâmes à Saint-Maure. Notre escorte était très-fatiguée, car nous doublions les marches ordinaires des troupes et nous ne faisions aucun séjour; on avait renouvelé l'infanterie dans les garnisons. Mais la cavalerie était excédée. Dutertre trouvant ici une colonne mobile de la garde nationale composée de paysans, nous confia à leur garde pour mieux raffraîchir sa troupe, et rendit la municipalité responsable de nos personnes. Que les citoyens de Saint-Maure trouvent ici le souvenir de la reconnaissance de leurs soins compatissans! Ils nous procurèrent de bons alimens dont nous avions un extrême besoin. Nous étions moins étroitement gardés, et telle était la négligence ou la bienveillance de ces

bons paysans, dont la plupart n'étaient armée que de piques, que nous pouvions aller jusque sur la chaussée, sans être suivis ni observés par les sentinelles. Nous n'étions qu'à une portée de fusil de la forêt. Quelques-uns proposèrent de profiter d'une occasion si propice, et je fus de cet avis. Je n'aurais pas voulu abandonner un seul de mes compagnons d'infortune, mais je desirais vivement qu'ils se décidassent à s'échapper. Malheureusement ils ne purent s'accorder. Tous les membres du Conseil des Cinq-Cents voulaient s'évader, tous ceux du Conseil des Anciens s'obstinaient à rester. Il n'était pas possible, disaient ceux-ci, que la nation n'ouvrît les yeux, et qu'on ne finît par leur accorder des juges. Eh ! n'êtes-vous pas jugés, condamnés, abandonnés, répondaient leurs collègues ? Profitez d'un moment qui ne reviendra peut-être jamais. Villot qui connoissoit le pays pour y avoir fait la guerre, insistait vivement et s'offrait à nous conduire. Marbois déclara qu'il aimait mieux subir son sort, que de donner des armes contre lui. Tronçon-Ducoudrai dit positivement qu'il croyait devoir à sa patrie et à ses commettans tout ingrats qu'ils étaient, de conserver son caractère, et d'attendre dans les fers le moment de sa justification. Quant aux agens

du roi, ils ne doutaient point d'être dégagés par un parti royaliste avant d'être parvenus à Rochefort, et l'abbé Brottier plaignait de tout son cœur nous autres constitutionnels de ce que nous serions fort mal reçus, et peut-être hachés par les Vendéens.

Les anciens l'emportèrent, le jour parut, et nous fit revoir nos cages de fer et le cerbère Dutertre. Nous partîmes et nous marchâmes long-tems à travers cette forêt profonde qui aurait si bien pu nous servir d'asile et protéger notre fuite. Les chemins étaient si mauvais, et les cahos si durs que nous demandâmes, mais en vain, la permission de marcher à pied au milieu de l'escorte; dès que nous étions entrés dans les chariots, et que les cadenas des grilles étaient fermés, on ne les ouvroit plus que le soir. Pichegru et moi, jeunes encore et endurcis aux fatigues de la guerre, nous ne soutenions celle-ci qu'avec peine; nos vieillards, et nos trois malades, Marbois, Barthélemy et Ducoudray, souffroient des douleurs inexprimables. Notre arrivée étoit plus cruelle encore; chaque soir nous étions donnés en spectacle au peuple, puis renfermés dans les prisons où nous étions plus mal couchés, plus mal nourris que les plus vils criminels.

Celle de Chatellerault où nous arrivâmes le

29 (15 septembre), nous parut plus mauvaise que toutes celles que nous avions occupées jusque-là. On nous enferma dans un cachot tellement infect, que plusieurs d'entre nous tombèrent évanouis, et nous y aurions tous été étouffés, si l'on n'eut promptement rouvert la porte où l'on plaça des sentinelles qui nous gardèrent à vue. Marbois étoit fort mal, et Ducoudray qui le soignoit, étoit assis sur la paille auprès de lui, lorsqu'un malheureux qui subissoit depuis trois ans la peine des fers, vint nous visiter dans notre cachot. Il s'empressa de nous apporter de l'eau fraîche, et il offrit son lit à Marbois, qui l'accepta et se trouva un peu mieux après ce repos. « Prenez patience, messieurs, nous » disoit cet homme, on finit par s'accoutumer » à tout ».

Le 30 (16 septembre), nous ne fûmes guère mieux traités à Poitiers, quoique quelques personnes que la prudence m'empêche de nommer, s'efforçassent de nous donner des témoignages de sensibilité ; c'étoit la patrie du député Thibaudeau, membre du Conseil des Cinq-Cents, qui, se voyant excepté de la liste de proscription, eut le courage et la générosité de réclamer l'honneur de la déportation.

Le 17 septembre, nous arrivâmes à Lusi-

gnan. La prison de ce petit bourg se trouvant trop étroite pour nous contenir tous les seize, Dutertre donna ordre de nous faire coucher dans les charettes, au milieu de la place, malgré la forte pluie et le vent froid que nous avions endurés toute la journée. Le maire et le commandant de la garde nationale, vieillard très-humain, demandèrent à répondre de nous, et obtinrent, avec beaucoup de peine, de nous faire loger dans une auberge; à peine y étions-nous établis que nous vîmes arriver un courier. Chacun forma ses conjectures, quelques-uns conçurent subitement des espérances, et tous crurent à de nouveaux évènemens. Nous fûmes bientôt informés du peu d'importance de celui-ci. C'étoit simplement un ordre du Directoire à l'adjudant-général Guillet, de faire arrêter et conduire à Paris son général Dutertre, à cause des concussions et des friponneries qu'il avoit commises depuis notre départ. On trouva sur lui les huit cents louis d'or qu'il avoit reçus pour la dépense du convoi, à laquelle il subvenait par des réquisitions adressées aux municipalités.

J'eus quelque plaisir, je l'avoue, à voir ce misérable frappé lui-même par ses maîtres avant qu'il eût achevé la mission dont ils l'avaient chargé, et qu'il remplissait si bien;

j'entendis approcher la voiture qui lui était destinée, et je voulus à mon tour voir sa contenance ; ma curiosité pensa me coûter cher ; comme j'ouvrais la fenêtre, une sentinelle extérieure, exécutant apparemment une ancienne consigne de Dutertre, fit feu sur moi, et la balle brisa le barreau au-dessus de ma tête. J'ai dit que l'arrestation de Dutertre était pour nous un évènement de peu d'importance, parce que l'adjudant-général Guillet, qui le remplaça, ne valait pas mieux que lui ; il nous le prouva le lendemain, 18 septembre, à Saint-Maixent, en faisant arrêter devant nous le maire, qui, touché de notre déplorable situation, nous avait dit avec sensibilité : « Messieurs, » je prends beaucoup de part à vos malheurs, » et tous les bons citoyens partagent mes » sentimens ». Cet acte de violence produisit tant de mécontentement et de murmures, que Guillet fut obligé de faire rendre la liberté à ce brave homme. Ce fut dans ce même endroit qu'on prit notre signalement. Un officier de l'état-major nous appeloit deux à deux, nous interrogeait, et dictait le signalement au brigand Cordebar, le même qui fut jugé à Vendôme avec Babœuf. Il faisait, auprès du commandant de l'escorte, les fonctions de secrétaire. Il n'est point d'insolences

et de grossières injures que ces misérables ne nous adressassent. Et toi, me dit l'un d'eux, quel métier faisais-tu ? Celui que les scélérats tels que toi ont déshonoré, le métier de soldat. Nous n'avions encore aucune information du sort qui nous était destiné, aucune lumière sur le terme de notre voyage: nous ne connaissions notre proscription, que par les crieurs du Temple. La prétendue loi du 19 fructidor (6 septembre), ne nous avait pas été officiellement communiquée. Desirant vivement de lire les papiers publics, en arrivant à Niort, le 19 septembre, nous les demandâmes avec beaucoup d'empressement. Nous étions dans la basse-fosse du château, cachot obscur et humide, à plus de vingt-cinq pieds au-dessous du niveau de la terre. L'officier municipal qui était de garde auprès de nous, nous promit de nous remettre le lendemain toutes les feuilles nouvelles qu'il pourrait recueillir ; mais l'ex-conventionnel le Cointre-Puiraveaux, l'un des plus vils instrumens du parti anarchique, et qui remplissait là les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif, défendit, sous les peines les plus fortes, toute espèce de communication avec les déportés. Pour cette fois, aucun de nous n'échappa à l'effet de l'humidité du cachot ; nous en sortîmes le

lendemain 20 septembre, presqu'entièrement perclus, pour aller coucher à Surgères, qui est le point de division des routes de la Rochelle et de Rochefort. Le mouvement que nous remarquâmes autour de nous, les allées et venues des couriers, la précaution extraordinaire de poser des sentinelles dans l'intérieur de notre cachot, tout nous fit pressentir que nous touchions au terme de notre voyage. Nous espérions pouvoir enfin nous reposer pendant quelques jours, et recevoir les effets et secours de tout genre que la précipitation de notre départ ne nous avait par permis d'emporter avec nous. Nous nous flattions même, qu'après avoir écarté des hommes que l'estime publique faisait paraître redoutables, les Directeurs, rassurés par la stupeur de la nation, n'exerceraient pas sur nous d'inutiles rigueurs, qui ne pourraient qu'accroître la haine générale dont ils étaient l'objet. Nous nous trompions, et les hommes honnêtes se tromperont toujours, lorsqu'ils voudront calculer la marche des scélérats et les divers degrés du crime.'

Le 21 septembre, nous partîmes de Surgères à trois heures du matin, et après avoir passé par des chemins affreux, où durant neuf mortelles lieues, nous fûmes froissés de toutes les manières, nous arrivâmes à

trois heures après-midi à la vue de Rochefort. Au lieu d'entrer dans la ville, comme nous l'espérions, le convoi défila sur les glacis, et tournant autour de la place, se dirigea vers le port. Ce moment fut affreux. Nous n'apperçûmes que trop clairement que notre sort étoit décidé, et que nous allions être séparés, peut-être pour jamais, de tout ce qui attache les hommes à la vie. Les plus funestes présages nous environnaient. La garnison de Rochefort borda la haie sur la chaussée que nous suivions. Une foule de matelots faisait retentir l'air du cri sinistre : *à l'eau, à l'eau* ! C'est ainsi que nous arrivâmes au bord de la Charente. Les nombreux ouvriers des chantiers, les soldats de la garnison et les matelots accoururent au rivage, et se pressant autour des charettes et de notre escorte, ils répétaient à grands cris : *à bas les tyrans, faites-les boire à la grande tasse.*

Tels furent pour nous les adieux de nos concitoyens. Un adjudant, ou commissaire de la marine, nommé la Coste, dont je crus reconnaître la figure balafrée, fit l'appel des déportés, et nous reçut des mains du commandant de l'escorte, Guillet.

A mesure que nous descendions de dessus les charettes, le commissaire la Coste nous

faisait passer dans un canot. Il trouva M. de Marbois dans un si mauvais état, qu'il se refusa d'abord à le faire embarquer, assurant qu'il était mourant, et ne pourrait supporter deux jours de navigation. Guillet se mit en fureur, menaça la Coste de le faire arrêter, jura qu'il le dénoncerait et le ferait destituer. Marbois fut porté dans le canot; Guillet s'embarqua lui-même avec nous.

On nous mena à bord d'un bâtiment à deux mâts, qui était mouillé vers le milieu de la rivière. C'était le Brillant, petit corsaire pris sur les Anglais; quelques soldats de fort mauvaise mine nous firent descendre assez rudement dans l'entrepont; nous poussèrent et nous entassèrent vers l'avant du bâtiment, où nous étions presque étouffés par la fumée de la cuisine. Nous souffrions de faim et de soif; nous n'avions ni mangé, ni bu depuis trente six heures. On apporta au milieu de nous un seau d'eau, et on jeta à côté, avec le geste du dernier mépris, deux pains de munition; mais il nous fut impossible de manger à cause de la fumée et de la position très-gênée où nous étions. Les sentinelles qui nous resserraient de plus en plus, tenaient d'horribles propos. Pichegru ayant relevé l'insolence du soldat placé au milieu de nous: « Tu feras bien de te taire, répondit-il au

» général, tu n'es pas encore sorti de nos » mains ». C'était un enfant de quinze à seize ans.

Nous dûmes croire que le lieu désigné pour notre déportation n'était autre que le lit de la *Charente*, et que nous nous trouvions déjà dans un de ces terribles instrumens de supplice, un de ces bâtimens à soupape inventés pour assouvir la soif des tyrans, et pour frapper de mort dans les ténèbres, autant de victimes, et aussi rapidement que leur pensée et leur volonté en pourraient atteindre. La nuit survint : quelle nuit ? nous écoutions, nous attendions l'heure fatale, et quand les matelots commencèrent à manœuvrer, nous ne doutâmes pas qu'elle ne fût arrivée. Le Brillant avait mis à la voile, nous descendions la rivière et nous étions contrariés par la marée ; à onze heures du soir le bâtiment mouilla dans la grande rade ; peu d'instans après qu'on eut eté l'ancre, on appela six d'entre nous seulement qu'on fit monter sur le pont. Ce moment fut affreux ! Je ne fus pas du nombre de ceux qui furent appelés les premiers ; nous dîmes adieu à nos compagnons. Cet appel successif, la joie féroce des soldats et de l'équipage, la présence de Guillet, nous persuadèrent qu'ils allaient à la mort. Nous restâmes près d'une

demi-heure dans cette cruelle position, dans le silence du recueillement et de la résignation.

Nous fûmes appelés à notre tour, il en resta encore quatre. Aubry, Bourdon, Dossonville et Willot, éprouvèrent cette dernière angoisse, cette prolongation de supplice; enfin, contre notre attente, nous nous trouvâmes tous réunis à bord de la corvette la Vaillante, commandée par le capitaine Jullien, qui, en nous recevant, nous engagea à prendre patience, et nous assura qu'en exécutant exactement les ordres du Directoire, il ne négligerait rien de ce qui pourrait adoucir notre sort. Le commandant Guillet nous suivit à bord de la Vaillante, et s'appercevant de l'impression que nous faisait sa présence : « Oui, messieurs, dit-il, *je suis* » *encore ici* ».

On nous fit descendre dans l'entre-pont. « Veut-on nous faire mourir de faim », s'écria le malheureux Dossonville, celui d'entre nous, qui souffrait le plus cruellement du manque d'alimens. « Non, non, messieurs », dit en riant un officier de la corvette, (des Poyes, ancien officier de la marine royale), « on va vous servir à souper ». Donnez-moi seulement quelques fruits, dit Marbois presqu'expirant. — Un instant après on nous

jeta de dessus le pont, deux pains de munition. Ce fut le souper promis, et quelque frugal qu'il fût pour des malheureux qui n'avaient pas mangé depuis quarante heures, nous l'avons souvent regretté : ce fut la dernière fois qu'on nous donna du pain!

Cette dernière translation sur un bâtiment de guerre; le mouvement de l'équipage qui se préparait à appareiller, l'accueil du capitaine, l'humanité qui perçoit dans ses discours, malgré la sévérité de sa contenance, et son ton ferme vis-à-vis de ses matelots, tout concourait à nous rassurer, à nous persuader du moins, que nous n'étions pas destinés à une mort prochaine. — Quand, tout-à-coup le capitaine Jullien, qui, l'instant d'auparavant s'entretenait avec Guillet au bord de l'écoutille, descend dans l'entre-pont, suivi de quelques soldats armés. Il distribue des hamacs à onze seulement d'entre nous qu'il appelle. Les quatre qui n'en reçurent point, furent Willot, Pichegru, Dossonville et moi. Nous nous trouvâmes séparés de nos compagnons, par la garde qui suivait le capitaine Jullien; celui-ci nous ordonna de descendre dans la fosse aux lions, en nous disant : « Pour vous quatre, messieurs, voilà » le logement qui vous est destiné ».

Ce coup inattendu sembla frapper à-la-

fois nos douze compagnons, qui ne voulant pas se séparer de nous, demandèrent à être traités avec la même barbarie : Tronçon-Ducoudray, et Barbé-Marbois éclatèrent, insistèrent vivement : Barthélemy et son fidèle Letellier, nous voyant entraîner par les soldats dans la fosse aux lions, courent à l'écoutille et s'y précipitent avec nous ; le capitaine les menaça de les faire remonter à coups de baïonnettes, ils ne cédèrent point à ses menaces, mais seulement à nos instances.

Nous restâmes tous les quatre dans les plus épaisses ténèbres, dans cet affreux cachot infecté par les exhalaisons de la cale et par les cables, n'ayant ni hamacs, ni couverture, ni de quoi reposer notre tête et ne pouvant nous tenir debout.

Les douze autres furent aussi très-resserrés dans l'entre-pont au-dessus de nous, les écoutilles fermées, et comme nous, privés d'air, de mouvement et des secours les plus nécessaires.

La corvette mit à la voile à quatre heures du matin, nous nous en apperçûmes aux cris de l'équipage, et bientôt après au mouvement des vagues.

Le 22 septembre, à huit heures du matin, on ouvrit une écoutille ; nous entendîmes sonner

sonner la cloche pour le déjeûner de l'équipage; on nous jeta par les écoutilles un biscuit pour chacun de nous.

Nos compagnons firent appeler le capitaine qui se présenta au bord de l'écoutille; Marbois porta la parole. « Déportés; qu'est-» ce que vous me voulez, dit le capitaine ? » Vous observer que le biscuit qu'on vient » de nous distribuer est une nourriture à la-» quelle aucun de nous n'est accoutumé: » nous avons des vieillards qui ne peuvent » le mâcher, et celui-ci est tellement pourri, » que votre équipage ne le recevrait point. » Nous demandons que vous nous donniez » connaissance des ordres qui vous ont été » donnés par rapport à nous. — Déportés, » je n'ai point d'autre biscuit à vous faire » distribuer, c'est la nourriture que je dois » vous donner; recevez ce qu'on vous donne, » et estimez-vous heureux que je n'exécute » pas plus rigoureusement les ordres que j'ai » reçus. Il est bien étonnant que dans la » position où vous êtes, vous me parliez » d'exiger l'exhibition de mes ordres. Je n'ai » rien à vous communiquer. — Moi, qui ai » fait plusieurs voyages de long cours, ré-» pliqua Marbois, je dois vous prévenir que » si vous nous tenez ainsi resserrés, privés » de l'air extérieur et des précautions indis-

» pensables pour ne pas empoisonner nous-
» mêmes celui que nous respirons, non-
» seulement vous nous ferez périr en très-
» peu de jours, mais vous mettrez la peste
» dans votre bâtiment, et vous perdrez votre
» équipage. — Eh bien, dit le capitaine en
» se retirant, je verrai ce que je pourrai
» faire, quand nous aurons perdu de vue
» les côtes de France ».

A midi on nous apporta encore un biscuit pour chacun, et on mit au milieu de nous un baquet rempli de *gourganes*, espèce de grosses fèves cuites à l'eau, sans le moindre assaisonnement. Ainsi fut réglée la ration, la seule nourriture qui nous ait été distribuée pendant tout le voyage. Deux mousses étaient chargés de cette distribution. Celui qui servait nos compagnons se nommait Aristide: c'était un fort joli et fort bon enfant; le nôtre, au contraire, était laid et méchant. Le caractère de ces enfans, les seuls individus qui pussent communiquer avec nous, importait à notre sort. Aristide eut beaucoup de part aux rares consolations que nous éprouvâmes..... Ce bon petit Aristide!

Tel fut notre établissement sur ce cercueil flottant, qui nous arrachait à la France, et nous portait sur une terre inconnue.

A peine fûmes-nous à la haute mer, que les

vents devinrent contraires et la tempête si violente, que le capitaine fût obligé de relâcher dans la rade de la Rochelle, où la corvette mouilla avant la nuit.

Le lendemain, 23 septembre, vers onze heures du matin, l'amiral Martin, malgré le gros tems se rendit à bord de la corvette, amenant avec lui le capitaine Laporte, qui venait par ordre du Directoire remplacer Jullien. Nous n'apprîmes cet évènement qu'en écoutant la proclamation de l'amiral Martin, qui faisait reconnaître par l'équipage son nouveau capitaine.

Bientôt après celui-ci s'annonça de manière à nous prouver que sous la férule du capitaine Jullien, nous n'étions pourtant pas encore arrivés au dernier degré du malheur. Nous l'entendîmes avec un organe dur et sonore comme un porte-voix, haranguer ainsi l'équipage. « Soldats, je vous ordonne » de veiller de près sur ces grands coupables: » et vous, matelots, je vous défends, sous » peine de mort, de communiquer de quelque » manière que ce soit avec ces scélérats ». Il fit ensuite sa ronde, fit faire l'appel, et après nous avoir bien examinés, il nous dit: « Mes» sieurs, vous êtes bien heureux d'avoir été » traités avec tant de *clémence* ».

Les vents étaient contraires, la mer très-

houleuse. Vers les trois heures de ce même jour (23 septembre), un bateau parti de la Rochelle, approcha de la corvette à force de rames. On le hêla, il répondit qu'il apportait les effets appartenans aux déportés. Le capitaine la Porte lui défendit d'approcher, et le menaça de le faire couler bas. Le bâteau était déjà dessous la poupe de la Vaillante. Le fils de Lafond-Ladébat se nomma et supplia qu'on lui permît de voir son père et de lui remettre quelques vêtemens. Le capitaine fut inflexible aux gémissemens du malheureux père, qui, reconnoissant la voix de son fils, hurlait de rage, et se débattait dans l'entre-pont. Il fut inflexible aux larmes, aux cris de ce jeune homme qui se désespérait et qui suppliait à genoux qu'on lui permît pour une seule fois, pour la dernière fois... d'embrasser son père : « Non, » non, criait la Porte, éloigne-toi sur-le-» champ ou je te fais couler bas ». Il permit seulement au jeune Lafond de remettre aux matelots le porte-manteau qu'il apportait, et fit repousser au large le cannot et ce pieux enfant qui peut-être ne devoit plus revoir son père.

Une heure après cette scène déchirante, le capitaine appareilla malgré la tempête en hasardant tous les dangers de la navigation

du golfe de Biscaye pendant l'équinoxe, pour nous les faire courir, et sans doute espérant à ce prix échapper à la rencontre des Anglais. Nous quittâmes donc pour la seconde fois les côtes de France le 23 septembre à cinq heures du soir. La nuit fut très-orageuse, nous fûmes au moment de périr en doublant les récifs du Pertuis d'Antioche, et le lendemain 24 septembre, le capitaine fut forcé de relâcher encore une fois et de mouiller près de l'ouvert de la rivière de Bordeaux dans la rade de Blaye.

Je ne puis rapporter aucun détail nautique, ni rien ajouter à ce que j'ai dit plus haut sur notre situation pendant les premiers jours : malgré l'état de la maladie que le mouvement de la mer causait à la plupart d'entre nous, nous n'avions pas encore obtenu de monter sur le pont, et les écoutilles étant fermées à cause du gros tems, nous étions dans un état d'agonie.

Le 25, nous remîmes à la voile, les vents avaient un peu molli ; ce ne fut cependant que quatre jours après, c'est-à-dire, le 29 septembre qu'il nous fut permis de monter sur le pont pendant une heure. Une moitié des déportés était appelée à quatre heures et l'autre à cinq. Pendant ces deux heures la garnison du vaisseau étoit sous les armes,

les déportés ne pouvaient marcher que sur le passavent entre les deux mats : il leur était défendu de parler, comme aussi à tous les individus de l'équipage de leur adresser la parole.

Le détachement qu'on avait mis à bord de la corvette la Vaillante pour nous garder, était pour la plus grande partie composée des soldats de la marine ; qui avoient été renvoyés des Isles de France et de Bourbon par M. de Circey avec les commissaires du Directoire chargés d'apporter à ces colonies les décrets qui avaient désorganisé et détruit les établissemens français aux Antilles. Ces hommes avaient été autrefois choisis dans les bandes révolutionnaires du comité de Nantes, si fameux dans les annales de la terreur, par les massacres et les noyades des prêtres condamnés à la déportation. Nous les entendions se raconter leurs exploits, l'un se vantait d'avoir assassiné son capitaine par derrière, pendant une marche, et de l'avoir jeté dans un fossé parce qu'il le soupçonnait d'être aristocrate ; l'autre rapportait froidement le nombre des prêtres qu'il avait noyés dans la Loire ; un troisième expliquait à ses camarades comment se faisaient les noyades, et la grimace des infortunés au moment où ils étaient submer-

gés : plusieurs se vantaient d'avoir assommé à coups de rame ceux qui après avoir passé par la soupape, cherchaient à se sauver à la nage. Ils avouaient qu'on avait bien fait de les renvoyer de l'île de Bourbon, car ils l'auraient, disaient-ils, mise à *la hauteur de la révolution.*

Quand ces monstres suspendaient un moment ces horribles conversations, c'était pour chanter des chansons dégoûtantes. Ils choisissaient l'instant de notre repos, et se plaçant tous à l'écoutille de l'entre-pont, à notre oreille ils hurlaient des obscénités, des blasphêmes, des chants de cannibales. Si nous leur demandions grace, ils nous accablaient d'injures et reprenaient le chœur infernal.

Lorsqu'au huitième jour de notre navigation on voulut bien nous laisser respirer, pendant une heure chaque jour, trois seulement d'entre nous, Tronçon-Ducoudray, Pichegru et la Villeheurnois furent en état de profiter de cette permission ; tous les autres n'avaient pas assez de force pour sortir de l'entre-pont. Je fus moi-même vingt-huit jours sans pouvoir sortir de la fosse aux Lions. Le vieux général Murinais ayant voulu faire un effort pour se hisser, manqua de forces et tomba au fond de la cale de toute

la hauteur du bâtiment. Nous accourûmes à son secours, nous le crûmes tué ; quelques matelots se jetèrent dans la cale, en se laissant glisser par la corde, et nous aidaient à relever notre pauvre doyen. Il était sans mouvement, son visage était meurtri, ses cheveux blancs ensanglantés.... Le féroce capitaine accourt au bord de l'écoutille, et crie d'une voix forte : « Matelots, vous connoissez l'or» dre qui vous défend de communiquer avec » les déportés. Retirez-vous, et qu'on fasse » donner un verre d'eau à ce malade ».

Le capitaine la Porte n'oublia aucun des tourmens qui pouvaient nous faire succomber. Ce fut par une recherche de barbarie, qu'il ne voulut jamais nous faire donner une échelle pour grimper sur le pont, de manière qu'étant obligés de nous hisser par une corde dans le vide des écoutilles, ceux d'entre nous qui étaient trop affaiblis, ceux-là même à qui le renouvellement d'air était le plus nécessaire, n'en pouvaient profiter.

On nous refusait les plus vils secours, les ustensiles les plus indispensables. Nous quatre prisonniers de la fosse aux Lions demandâmes au moins un peu de paille, ou quelque moyen de nous défendre des meurtrissures dans le roulis du bâtiment. « Ils se moquent » de moi, s'écriait le capitaine, le plancher

» est trop doux pour ces brigands, je vou-
» drois pouvoir faire paver la place qu'ils
» occupent ».

Nos compagnons firent observer au capitaine, par le bon petit mousse Aristide, qu'ils n'avaient point de cuillers, ni de tasses, ni d'écuelles pour séparer les portions, il répondit : « Qu'est-il besoin de cuillers pour
» manger des gourganes et du biscuit ? ces
» gueux-là n'ont-ils pas leurs doigts, et ne
» savent-ils pas boire au baquet ? D'ailleurs,
» ajouta-t-il, qu'ils cessent de me fatiguer;
» ils doivent comprendre que dans la po-
» sition où ils sont, toutes ces recherches
» sont fort inutiles ».

Le quatorzième jour de notre navigation, le manque d'air et d'alimens avoit réduit le plus grand nombre d'entre nous à la dernière extrémité. Le chirurgien ne nous avoit donné dans ses courtes visites, d'autre consolation que de nous dire que nous ne souffrions que du mal de mer, et que quant au scorbut nous trouverions de quoi nous guérir, que la *Guyane* abondoit en tortues ».

Pichegru étoit le seul des quatre prisonniers, de la fosse aux Lions, qui ne fût pas attaqué du mal de mer; mais il souffrait d'autant plus de la faim : il avait des accès

de rage; cependant comme il avait conservé plus de force, il soignait ses camarades.

Le 4 octobre, à 7 heures du matin, on avait ouvert les écoutilles pour aérer le bâtiment: un jour un peu plus clair que de coutume pénétrait dans la fosse; nous luttions contre la mort; nos regards éteints pouvaient à peine exprimer nos mutuels adieux; lorsque, tout-à-coup le commandant de la garnison du vaisseau, le brave capitaine Hurto, que nous n'avions remarqué que par la décence de ses manières à notre égard, saute dans la cale, tombe au milieu de nous, et se blesse à la jambe. « Messieurs, » nous dit-il, tout troublé, ne me perdez » pas, ne me perdez pas, je ne puis tenir à » tant d'horreurs. Voilà du thé et du sucre, » maître Dominique va vous apporter de » l'eau chaude: entendez-vous, maître Domi- » nique? Vous pouvez vous fier à lui; au » moins ne me perdez pas. J'ai besoin de » mon état pour nourrir ma famille, ma pauvre » femme! » Il articulait à peine, les sanglots l'étouffaient: « Ah! ciel, moi! moi! — Il » faut que j'exécute de telles horreurs! » Ce furent les dernières paroles que nous entendîmes, il disparut.

Bientôt après, maître Dominique nous apporta de l'eau chaude et une écuelle. Ce

breuvage fut pour nous la manne céleste ; il nous rendit à la vie. Mais ce qui nous ranima davantage, ce qui rouvrit nos cœurs, ce fut cet acte d'humanité inattendu, cette preuve que la providence ne nous avait point abandonnés et qu'il y avait quelques anges de consolation, au milieu des démons auxquels nous étions livrés.

Le 7 octobre, nous nous trouvions à la vue des côtes d'Espagne ; Marbois l'avait remarqué, il avait appris par un matelot qui lui avait vendu furtivement du pain de maïs, que nous étions vis-à-vis la baie de Saint-Andero, et que des gens de la côte, sur laquelle nous courions des bords, avaient apporté quelques rafraîchissemens. Il pensa qu'il fallait faire une dernière tentative auprès du capitaine, que c'était la dernière occasion de nous procurer des vivres frais, et que peut-être son avarice l'emportant sur sa barbarie, il permettrait qu'on allât à terre acheter pour notre compte, tout ce dont nous manquions. Marbois rédigea donc une lettre qui fut portée au capitaine par le fidèle Aristide. En voici le précis :

« N'ayant point été prévenus de notre » embarquement pour un si long voyage, » nous n'avons pu faire aucune provision ; » vous ne nous avez pas donné connaissance

» des ordres et des instructions que vous » avez reçus, pour ce qui concerne notre » traitement à votre bord. Il n'est pas pos- » sible que vous ayez l'ordre de nous faire » mourir de faim ; et nous devons croire que » les barbaries que vous exercez envers nous, » sont un abus de votre autorité. Songez que » vous pourrez vous en repentir un jour ; que » notre sang pesera sur votre tête, et que » c'est peut-être à la France entière, mais » certainement à nos familles, à nos frères » et à nos fils que vous aurez à rendre compte » de l'existence des hommes que le sort a » mis dans vos mains.

» Nous demandons qu'avant de quitter » les côtes d'Espagne et le travers de la » baie de Saint-Andero, vous envoyiez » un canot à terre pour faire à nos frais » les provisions qui nous sont indispen- » sables.

Le capitaine la Porte répondit : « Je n'ai » point de vengeance à redouter. Je n'en- » verrai point à terre ; je ne changerai » rien aux ordres que j'ai donnés ; et je ferai » sangler des coups de garcettes au premier » qui m'ennuiera par ses représentations ».

Le 9 octobre, au matin, nous apprîmes par le mousse Aristide, que nous venions enfin de doubler le cap Ortigal ; et le soir

du même jour, Pichegru descendant de dessus le pont, nous dit qu'on avait perdu de vue les côtes d'Europe, et que nous faisions route au nord avec bon vent. La corvette la Vaillante est très-bonne marcheuse, et filait jusqu'à douze nœuds, quand il ventoit *bon frais*. Je dois placer ici une singularité qui n'a de remarquable que le malheureux à propos : c'est que Willot, commandant alors à Bayonne, où cette corvette avait été construite, en avait été le parrain, et se trouvait enchaîné sur la même quille qu'il avait de sa main détachée du berceau.

Dès les premiers jours qu'il nous fut permis de nous promener sur le pont, nos regards cherchaient à pénétrer les dispositions des gens de l'équipage. Nous nous étions aperçus que maître Dominique, celui dont j'ai parlé plus haut, et qui était le premier maître d'équipage, âgé d'environ soixante ans, paraissait ému lorsque quelqu'un de nous sortait comme un spectre de ce tombeau. Jamais il ne nous fixait sans être attendri. Nous l'avons vu plusieurs fois, assis au pied du grand mât, versant de grosses larmes pendant notre promenade. Nous apprîmes, par le capitaine Hurto, que c'était maître Dominique qui, lorsqu'il était de ser-

vice pendant la nuit, jetait dans la cale des morceaux de pain et de fromage; quoique n'ayant presque plus de dents, il se privait de sa ration de pain pour nous la donner. La première fois qu'il nous apporta de l'eau chaude, sous prétexte d'aller nettoyer la pompe, nous nous empressâmes de lui témoigner notre reconnaissance : cet homme dont le ton était sévère, même brutal envers les matelots, ce brave homme tomba presqu'évanoui dans nos bras : « Ah! messieurs, » nous dit-il, ce voyage me coûtera la vie, » parce qu'il faut que je renferme mon » chagrin ».

Dominique était sans cesse occupé de nous procurer quelqu'adoucissement. Il avait bien de la peine à tromper la vigilance du capitaine : c'était Aristide qui faisait ses commissions auprès de nous, et quand il n'était pas content de son exactitude et de son intelligence, il battait ce pauvre petit; nous avions le chagrin de l'entendre pleurer, et l'inquiétude que cela ne fît découvrir Dominique; les soldats qui remarquaient les fréquentes visites d'Aristide, lui reprochaient les soins qu'il nous donnait et le battaient aussi. Mais l'excellent enfant ne disait rien et ne se plaignait jamais.

Dominique parvint à acheter pour nous

quelquefois du pain et du vin : on lui vendait pour nous la livre de pain quatre francs et autant le verre de vin.

Un jour il était tout joyeux, il prévint M. de Marbois qu'il voulait nous donner à souper, et que nous ne devions pas manger les fèves de la distribution; en effet, à minuit, il nous envoya un derrière de cochon rôti, avec un pain et du vin ; c'était sûrement la provision particulière, la dernière ressource du bon Dominique.

Son active humanité trahit son secret, il fut découvert par le capitaine, qui, devant tout l'équipage, lui demanda compte de sa conduite, le menaça des fers et de la mort : nous entendions cette scène. Dominique ne démentit point son caractère, il avoua tout : » je regrette, dit-il fermement, de n'avoir » pu offrir davantage à ces messieurs ; je » voudrais les soulager au prix de mon sang, » faites-moi fusiller tout de suite ; que vous » faut-il de plus ? faites-moi fusiller ». Le capitaine resta muet, le lieutenant Dubourg prit le parti de Dominique, le second maître Chœpuiset avait partagé ses honorables torts, peut-être que la Porte n'était pas aussi sûr de son équipage que des soldats de sa garnison. Dominique s'était chargé de plusieurs lettres pour nos familles ; elles ont été fidèlement

remises ; mais le ciel a dérobé cet homme vertueux aux témoignages de notre reconnoissance, ou plutôt il l'a acquittée ; il est mort peu de tems après le retour de la Vaillante.

Notre situation attendrissoit quelquefois les cœurs les plus durs. Un jour le vieux général Murinais était assis appuyé contre l'affut d'un des canons de chasse, pendant le souper de l'équipage ; il cherchait à mâcher le mauvais biscuit qui nous était distribué, et n'ayant plus de dents, il ne pouvait ni le broyer, ni l'amollir. Le capitaine passant près de lui, fut tout-à-coup frappé de la belle figure de ce vieillard, que les matelots regardaient avec un respect involontaire. « Je vois » que vous ne pouvez broyer le biscuit, lui » dit-il, je vais vous faire donner du pain. » Non, monsieur, lui dit Murinais d'une » voix assurée, je ne veux rien de vous : faites votre devoir, je n'accepterai de vous » aucune préférence, je ne veux rien que » mes camarades ne partagent ; laissez-moi » en paix ».

Vers le 16 octobre, nous étions par le travers et au nord des *Açores*, le vent était violent et la mer très-grosse, un bâtiment portugais, venant de la côte du Brésil tomba dans notre route, le capitaine lui donna la chasse,

chasse, le prit, et en l'amarinant, la corvette souffrit un assez violent abordage; pendant que le capitaine la Porte et son équipage pillaient les malheureux passagers, le brave maître Dominique songeait à nous faire des provisions à la faveur du désordre; il nous apporta des noix de Para et des cocos.

Malgré les petits secours que l'humanité du capitaine Hurto et de maître Dominique, et l'activité d'Aristide nous procuraient de tems en tems, la faim nous tourmentait cruellement, et pourtant le dégoût du biscuit noir que nous ne pouvions briser sans rencontrer de gros vers vivans, n'était pas vaincu par cette faim dévorante. Les grosses fèves ou gourganes étaient encore plus dégoûtantes; soit malpropreté, soit mauvaise intention, jamais on ne nous apportait un baquet, que nous n'y vissions surnager des cheveux et de la vermine.

Depuis que les maux violens causés par le mouvement des vagues, avaient cessé, la cruelle faim produisait parmi nous des effets différens. Le plus grand nombre était affaibli, presqu'éteint, surtout Tronçon-Ducoudray, Lafond-Ladebat et Barthélemy; au contraire, Marbois, Willot et Dossonville avaient des accès de rage, et les alimens grossiers qu'ils prenaient en trop petite quantité, ne faisaient

qu'exciter leur appétit dévorant. « Sans doute » que le Directoire dîne mieux que nous dans » ce moment, disait un jour l'un d'entre » nous, en regardant le baquet de fèves » noires ». Oui, reprit un homme qui nous écoutait, et qui ne nous parla que cette seule fois ; je ne me permets pas de le nommer : » Oui, les Directeurs ont un meilleur dîner, » mais je doute qu'ils dînent aussi tranquille- » ment, et qu'ils montrassent le même cou- » rage s'ils étaient à votre place ».

Je me souviens dans ce moment d'un trait plus remarquable, un seul mot, un cri qui fit frémir notre féroce capitaine. Marbois se promenait sur le pont et souffrait de la faim, jusqu'à ne pouvoir plus se contenir ; le capitaine passa tout près de lui, « J'ai faim, j'ai faim, lui cria Marbois » d'une voix forte, quoiqu'altérée et le re- » gardant avec des yeux étincelans, j'ai » faim, donne-moi à manger, ou fais-moi » jeter à la mer ». Le cerbère resta comme pétrifié ; il fit porter à manger à Marbois.

Un autre jour Willot dévorant des yeux tout ce qui pouvait le repaître, acheta d'un matelot une livre de sain-doux et l'avala sur-le-champ, il en fut très-malade.

C'est dans cet état que nous arrivâmes au tropique, et la douceur du climat dans

ces belles mers, ne faisait qu'exciter davantage notre estomac. Les horreurs de cette famine ne s'effaceront jamais de ma mémoire. Le malheureux Dossonville poussait des cris de rage jusqu'à nous faire craindre d'en être mordus. L'équipage avait pris un très-gros requin; le capitaine ordonna qu'on nous donnât la portion de l'état-major, c'est-à-dire, la plus mauvaise. On sait combien la chair de ce monstre est huileuse, indigeste et malsaine; nous étions tellement affamés que nous aurions dévoré le requin: Dominique nous fit dire de refuser cette distribution, et le soir il nous renvoya la moins mauvaise partie du requin très-bien assaisonnée avec des oignons, beaucoup de vinaigre et du piment. — Dossonville en mangea lui seul plus de six livres avec une effrayante voracité. Il fut au moment d'en périr. Ces secours généreux de Dominique, si nous les obtenions quelquefois d'une autre main, ce n'était qu'à haut prix. On calculait, pour nous dépouiller, le degré de nos souffrances. Ainsi Dossonville donna un très-bon surtout de drap bleu tout neuf pour un pain de trois livres; vers ce temps-là, un mouvement d'impatience de Pichegru, fournit au capitaine Laporte, un prétexte de nouvelles vexations envers les quatre pri-

sonniers de la fosse aux lions. — Le mousse bordelais, malgré nos prières et nos menaces, nous apportait toujours le baquet de fèves noires si malpropre que nous ne pouvions y toucher. Un jour que Pichegru pressé par la faim attendait avec impatience cette grossière pâture, le mousse arriva avec le baquet presque couvert de cheveux ; Pichegru ne put se retenir, et repoussa le mousse qui tomba dans le baquet, et s'étant brûlé, jeta les hauts cris, appela au secours ; Pichegru s'accusa : nous ne voulûmes point convenir qu'il fût seul coupable : le capitaine nous fit mettre aux fers tous les quatre, et même pendant les deux premiers jours avec les deux pieds. Nous souffrions beaucoup, nous étions enchaînés depuis six jours, et le capitaine ne paraissait pas disposé à nous dégager, lorsque le seul motif qui puisse agir sur les hommes criminels, la crainte, l'y força.

Depuis la prise du vaisseau portugais, l'équipage était mécontent de l'infidélité du capitaine dans le partage ; quelques matelots murmuraient tout haut : la pitié pour notre sort se joignait à leurs plaintes ; nous étions mêlés avec eux au gaillard d'avant. Ils avaient sous leurs yeux des généraux chargés de fers : Pichegru surtout fixait leur attention, redoublait leur intérêt. Le sep-

tième jour, le capitaine nous replongea dans la fosse aux lions. Certes, il fut bien avisé, il n'avait pas un moment à perdre.

Peu de jours après, la Vaillante fit encore une prise : c'était un bâtiment anglais qui venait de Londres, et allait à Antigoa. Le capitaine Laporte voulut sans doute se raccommoder avec son équipage; car il permit, et donna même l'exemple du plus affreux pillage. Un colonel anglais, passager sur ce bâtiment, ayant voulu réclamer sa malle, fut mis avec nous pendant quelques jours dans la fosse aux lions.

Nous étions au-delà du tropique, quand un vaisseau suédois, allant à St.-Barthelemy, prit chasse devant la Vaillante, qui ne put l'atteindre qu'à cinq heures du soir; le brave lieutenant Dubourg, le même qui nous avait donné des marques d'intérêt, fut chargé de visiter ce bâtiment. Lorsqu'il revint, il assura le capitaine que le bâtiment était en règle; et il ajouta : « C'est le même bâti-» ment qui était avec nous dans la rade de » Blaye, lorsque nous y avons mouillé; il » transporte beaucoup de colons français, » que la loi du 19 fructidor force à quit-» ter la France. — Vous trouvez ce vaisseau » en règle? dit Laporte en fureur. Un roya-» liste ne parlerait pas autrement; allez,

» ajouta-t-il, en s'adressant à un autre of-
» ficier, visitez encore une fois ce vaisseau,
» et s'il s'y trouve des condamnés à la dé-
» portation, ils seront de bonne prise ». Heureusement il ne s'y trouva aucun de ces derniers; mais croira-t-on, que pour s'en assurer, en confrontant le rôle d'équipage avec les tables de proscription, ce misérable nous demanda à nous-mêmes de lui prêter le bulletin des loix, où se trouvaient rapportées tout au long cette loi sanguinaire, notre prétendue condamnation et la liste fatale.

Nous étions à la mer depuis plus de quarante jours; nous nous estimions très-proches du cap Nord, quoique nous n'eussions encore remarqué aucun changement dans la couleur des eaux. Un calme plat nous retenait, l'excessive chaleur achevait de nous accabler. Aubry, déjà presqu'inanimé, gémissoit doucement; et après avoir énuméré toutes nos misères : « Hélas! ajouta-t-il, que
» ne nous a-t-il jetés à la mer. — Vous en
» êtes encore le maître, dit le capitaine,
» qui l'écoutait à son insu, et vous me fe-
» rez plaisir. Je vais vous faire donner une
» échelle pour vous aider à monter sur le
» pont ».

Enfin, le cinquantième jour, au lever de l'aurore, nous entendîmes crier : *Terre, Terre.*

Nous nous sentîmes animés d'une nouvelle vie. C'était depuis le 4 septembre, jour de notre arrestation, le premier rayon d'espérance ; et nos bourreaux étaient parvenus à nous faire desirer ardemment la terre d'exil.

Quand nous montâmes sur le pont, nous apperçûmes le continent, et une terre plus élevée que le reste de la côte, et qui avait été reconnue pour être l'attérage du cap-nord : on ne distinguait encore que des masses ; mais ce spectacle confus suffisait à notre impatience : notre imagination pénétrait déjà ces forêts, nous y représentait notre asile, arrangeait, ornait même notre retraite. « Nous allons, disions-nous, échap-» per enfin aux regards de nos bourreaux ; nous » parcourrons librement cette terre ; nous y » trouverons des consolations, peut-être de » nouveaux amis. Il suffira à nos persécuteurs » d'avoir mis l'océan entre eux et nous ; ils » seront rassurés ; ils se croiront assez ven-» gés par l'abandon que nous avons éprouvé, » et par l'oubli profond qui nous attend ».

Sortir de la Vaillante, nous rassasier, boire de l'eau fraîche, étoit pour nous le souverain bien. Dans les ardeurs de la faim et de la soif, Marbois qui avait été autrefois intendant de St. Domingue, et qui connaissait

parfaitement les productions de ce pays, ne nous entretenait que des fruits délicieux que nous allions cueillir ; il soutenait notre dernier souffle par ces illusions que les brises de terre semblaient déjà réaliser, en portant jusqu'à nos sens émoussés les parfums des citronniers et des ananas.

Le 10 novembre à 5 heures du soir, la corvette mouilla dans la grande rade de Cayenne, à la vue et à trois lieues de la ville. Dès ce moment nous eûmes la permission de nous promener sur le pont à toute heure ; mais le capitaine renouvela à son équipage la défense de communiquer avec nous ; il fit sur-le-champ prévenir de notre arrivée l'agent du Directoire Jeannet qui remplit à Cayenne les anciennes fonctions de gouverneur.

Le 11 novembre avant midi, une goëlette commandée par le capitaine marchand Despeyroux vint nous prendre : la Porte fut très-étonné que l'agent-général ne l'eût pas appelé, et qu'il ne le chargeât point de nous conduire lui même à terre : l'ordre qu'il reçut en même tems de rester au mouillage sans approcher davantage de l'île de Cayenne et la défense de communiquer et de laisser débarquer aucun individu de son équipage, sous peine de mort, l'inquiéta beaucoup. Il

ne voulait pas, disait-il, nous remettre à d'autre officier qu'à l'agent lui-même, et nous avons su depuis par maître Dominique, que soupçonnant Jeannet d'être déjà trop bien instruit des derniers évènemens, il fut au moment de lever l'ancre et de faire voile pour la Guadeloupe, pour nous livrer au fameux Hugues, le tyran des Antilles.

Cependant l'ordre était positif, il fut contraint de lâcher sa proie. Il nous fit escorter par un détachement de sa garnison, dont le brave Hurto prit le commandement pour nous accompagner jusqu'au rivage, et recevoir nos adieux. Nous passâmes sur la goëlette, recueillant en même tems les derniers regards du tigre irrité, et les bénédictions de Dominique, si bien exprimées dans ses yeux baignés de larmes.

La goëlette mouilla à une portée de canon du rivage; des chaloupes qui étaient venues au-devant de nous, nous y conduisirent: nous débarquâmes avec beaucoup de difficultés sur une plage parsemée de rochers, où la mer très-houleuse brisait avec violence. Nous nous trouvâmes en face de l'hôpital, qui est un fort bel édifice, bâti au bord de la mer, à l'extrémité nord de la Savanne.

Un peuple nombreux était accouru au-devant de nous: tous les magistrats et les

principaux habitans de Cayenne s'y rendirent, et il nous fut aisé de comprendre, par l'impression que nous fîmes sur eux, que la seule curiosité ne les avait point attirés; le commandant des troupes, Desvieux, nous reçut avec une garde nègre, fort bien tenue, et nous escorta jusqu'à l'hôpital; mais du moins avec politesse. Il permit aux principaux habitans qui s'empressaient autour de nous, de nous donner le bras; nous retrouvâmes des hommes, nous reconnûmes des Français : nous trouvâmes à l'hôpital l'agent du directoire Jeannet, avec son secrétaire Mauduit : il donna au capitaine Hurto un reçu de seize déportés, après en avoir fait faire l'appel.

Jeannet, en nous recevant dans la galerie supérieure de l'hôpital, laissa échapper quelques larmes : « Vous avez bien souffert, » messieurs, nous dit-il, il n'est que trop » facile d'en juger : je vous ai fait préparer » ici un logement; quelque resserré qu'il » vous paraisse, c'est pourtant ce que j'avais » de mieux à vous offrir pour ce moment; » c'est aussi la situation la plus salubre » et qui convient le mieux à votre état : » vous êtes entre les mains des respectables » sœurs de la Charité : elles ne vous laisseront manquer de rien; j'aurai moi-même

» soin que vous soyez pourvus de vivres » et de rafraîchissemens. Comptez que tant » que je pourrai agir d'après ma volonté, » vous aurez lieu d'être contens ».

Il se retira sans donner aucun ordre, aucune consigne qui pût nous gêner, sans nous défendre même d'aller en ville.

Un changement si subit dans notre situation, les soins compatissans de ces bonnes sœurs, la saveur des alimens frais et des fruits, nous rendaient à l'existence; nous ne doutions point qu'après notre entier rétablissement, on ne nous laissât, aux termes de la loi du 19 fructidor, entièrement maîtres de disposer de nos personnes. Nous étions confirmés dans cette certitude, par l'esprit même des rapports mensongers que nous avions lus et dans lesquels les orateurs de la minorité triomphante dans les deux Conseils s'efforçaient de dissimuler à leurs collègues subjugués, l'injustice et la barbarie d'une proscription en masse, en la représentant comme un simple exil. J'entendis plusieurs de nos compagnons, particulièrement Lafond, regretter de n'avoir point auprès de lui sa femme et ses enfans, pour s'établir volontairement dans cette colonie, qui paraissait jouir d'une tranquillité depuis long-tems bannie de la métropole.

Ces songes consolans furent malheureusement bientôt dissipés, tout changea de face. Le commandant Jeannet effaça, dès le lendemain, par une conduite toute opposée, les effets et l'impression de son humanité momentanée, plus coupable et plus cruel de nous avoir donné de fausses espérances, que d'avoir renouvelé notre supplice.

Cette partie de notre malheureuse histoire serait aussi inintelligible pour le lecteur, que la conduite de Jeannet nous parut inexplicable, si je ne disais ici les causes de ce changement telles que nous les avons apprises par des témoins fidèles, dont la bonne volonté et le courage n'ont pu rien changer à notre sort, et dont je dois taire les noms et les divers bienfaits gravés également dans mon cœur.

J'essaie d'abord de tracer l'image de ce bizarre proconsul.

Jeannet, neveu de Danton, est un homme d'environ quarante ans; son extérieur est agréable, ses manières polies, son regard fin et même spirituel : il est manchot du bras gauche, mais d'ailleurs très-bien fait.

Jeannet appartenait à la faction redoutable qui opprima le Corps-Législatif en 1792, renversa le trône, et détruisit avec le pou-

voir exécutif, la constitution monarchique. Je n'ai pas de foi au témoignage des personnes que j'ai entendu charger Jeannet de complicité avec les plus grands criminels, pour noircir légèrement sa vie passée ; je me borne à croire qu'il servit assez bien la faction de son oncle, pour que celui-ci pût le faire récompenser. Il fut nommé gouverneur à Cayenne, peu de tems après le rassemblement de la Convention.

Le bon état où se trouve la colonie, l'ordre qu'il y a maintenu, prouvent sa capacité : son administration a toujours été ferme, il s'est montré juste envers les propriétaires, quoiqu'en les tenant dans sa dépendance. Par la terreur des nègres qu'il a su à-la-fois contenir et s'affectionner, les habitans reconnaissent qu'ils lui doivent la conservation de leurs propriétés.

Lorsque Danton, prévenu par son rival, succomba avec son parti sous celui de Robespierre, Jeannet ayant refusé de faire proclamer la liberté des nègres, fut obligé de quitter la colonie, et se retira aux Etats-Unis.

Rentré en France, après le 9 thermidor, il fut réintégré dans sa place, peu de tems après l'installation du Directoire : les propriétaires le reçurent avec plaisir, et il jus-

tifia leur confiance en reprimant les terroristes. Les conventionnels Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, déportés à Cayenne, y jouissaient de leur liberté, et, loin d'expier leurs forfaits, ils en méditaient de nouveaux sous les auspices d'un commandant digne d'être à leurs ordres. Le retour inattendu de Jeannet prévint l'explosion d'une conjuration tramée par les nègres, et dirigée par Collot-d'Herbois, pour faire massacrer à-la-fois tous les blancs. Une négresse vint révéler le secret qu'elle avait surpris; Jeannet fit arrêter et conduire au fort de Synamary, Collot-d'Herbois et son collègue Billaud-Varennes, qui, dit-on, n'était pas dans le complot; mais il ne pût empêcher la rébellion des nègres, qui ne fut réprimée qu'après qu'on en eut fait un grand carnage : Collot-d'Herbois étant tombé malade peu de tems après, fut transporté à l'hôpital de Cayenne où il mourut; Billaud-Varennes est encore au fort de Synamary.

On peut juger par ces détails, que Jeannet, lié avec le parti qui avait fait le 9 thermidor, tenait ferme contre les anarchistes, et suivant la conduite si naturelle que ses amis auraient dû suivre en France, il s'était lié avec tous les honnêtes gens par un intérêt commun, dont la garantie reposait sur le

maintien des nouvelles lois ; il protégeait les propriétés ; il sut, malgré la pleine exécution des décrets pour la liberté des nègres, les retenir dans leurs atteliers.

Les soins que prend Jeannet de faire respecter les propriétés, ne sont pas désintéressés ; on l'accuse de rapacité, il lève arbitrairement les impositions et ne rend aucun compte ; il saisit impitoyablement tous les bâtimens qui tombent entre ses mains, amis, neutres, ennemis ; il confisque en corsaire, il partage en voleur : il s'est approprié comme biens nationaux la jouissance des plus belles habitations confisquées ou séquestrées ; il fait surtout très-bien cultiver la belle habitation du général la Fayette, la Gabrielle, qui lui rapporte, dit-on, près de 300,000 ff. ; l'habitation des jésuites, la royale, et celle de Beauregard grossissent aussi le trésor de ce satrape.

Après ces succès, et avec de telles dispositions, Jeannet voyant le gouvernement républicain s'affermir, était bien éloigné de croire à un nouveau règne de terreur : la nouvelle des évènemens du 18 fructidor qu'il avait appris avant notre arrivée par un bâtiment américain sur lequel il fit mettre un embargo, les noms des principaux acteurs tels qu'Augereau, Sotin, etc. lui causèrent

un tel effroi, qu'il fut au moment de quitter une seconde fois la colonie ; le terme de ses pouvoirs était expiré, il ne doutait pas qu'un ami de Billaud-Varennes ne vînt bientôt le remplacer, il croyait voir évoquer les mânes de l'affreux Collot. Les habitans l'engagèrent à rester et à attendre de nouveaux éclaircissemens.

Le rapport exact que dut faire le lieutenant Dubourg de la corvette la Vaillante au moment de notre arrivée, le tableau que son humanité présenta sans doute à Jeannet des maux que nous avions soufferts, confirmèrent apparemment ses premiers apperçus, et nous valurent le bon accueil qu'il nous fit à l'hôpital.

Cependant le capitaine la Porte, furieux et d'autant plus blessé des précautions outrageantes de l'agent, qu'il était lui-même sûr et se sentait fier de la confiance du Directoire, ne se tint point pour battu ; il écrivit à Jeannet, insista pour le voir et lui remettre lui-même à Cayenne des lettres et des instructions particulières dont il était porteur. Jeannet circonvenu d'ailleurs par des révolutionnaires tels que son secrétaire Mauduit et le capitaine de port Malvin, ne put reculer ; il permit au capitaine la Porte de venir à terre, et l'invita à dîner.

Nous

Nous le vîmes arriver vers quatre heures du soir dans sa chaloupe, et nous dûmes frémir.

Comme c'est à la suite de ce dîner que notre perte fut résolue, les détails que nous en avons appris méritent quelque attention.

Pendant que Jeannet lisait attentivement ses dépêches, la Porte ajoutait au texte les plus perfides commentaires, et il était soutenu par des conseillers plus perfides encore: « Ces scélérats que j'ai amenés, disait-il, » avaient déjà allumé la guerre civile en » France, où ils massacraient impunément » les républicains; nous étions tous vendus » aux princes, nous voulions tous proclamer » le roi; nous espérions encore renouer la » partie, nous nous étions ménagé des intelli- » gences à Cayenne, et nous avions les » moyens de faire une révolution en faveur » de Louis XVIII: le Directoire, ajoutait- » il, en était informé.

Ces calomnies qui fermaient la bouche aux honnêtes magistrats, qui se trouvaient à ce dîner, enhardissaient les révolutionnaires, qui n'attendaient pas que l'agent général se fût expliqué, pour éclater contre nous.

Jeannet se défendait encore, et semblait capituler avec sa conscience. Il parcourait

la liste des déportés, et marquant de l'œil les conventionnels, contre lesquels une vieille haine de parti l'animait peut-être : Je ne vois, dit-il, qu'un petit nombre de coupables ; plus je lis et médite mes dépêches, et moins je puis les comprendre. [illegible] interrompit deux fois les déclamations du capitaine la Porte, pour lui parler de l'état affreux où nous étions. » N'est-il pas vrai, capitaine, que ces mes- » sieurs ont bien souffert ? Oui, répondit » insolemment la Porte, oui, ils ont souf- » fert, et si j'eusse exécuté mes ordres, je » n'en eusse pas conduit un seul jusqu'ici ».

Le lendemain 18 novembre, on nous défendit de sortir de nos chambres, nous fûmes gardés à vue. Aucun prétexte, aucun besoin ne nous dispensait de cette importune vigilance. Il fut défendu aux habitans d'avoir désormais aucune communication avec nous. Quelques-uns bravèrent le danger de contrevenir à ces ordres rigoureux ; d'autres nous firent parvenir des rafraîchissemens.

Une mulatresse, nommée Marie Rose, femme d'environ quarante ans, fort riche, et respectée par toute la Colonie à cause de sa piété et de son humanité toujours active, se distingua par son généreux empressement à nous envoyer, à nous apporter elle-même tout ce qu'elle savait nous être nécessaire,

ou qu'elle croyait devoir nous être agréable. Elle était si souvent avec les bonnes sœurs de la charité, que la défense de communiquer avec nous ne pouvait l'atteindre. L'hôpital était l'habitation favorite de Marie Rose, et ses visites y furent d'autant plus fréquentes, que nous devenions plus malheureux. Ce vif intérêt qu'elle prit à notre sort ne s'est jamais refroidi. C'était à Pichegru qu'elle adressait toujours ses petits dons, et il n'a jamais manqué de les partager avec ses compagnons d'infortune, comme aussi la reconnaissance que nous devons tous à cette excellente femme.

Marbois, Tronçon-Ducoudray et Murinais demandèrent la permission de se promener. Il nous fut permis d'aller pendant une heure le matin et une heure le soir sur la Savanne, jusques aux murs de la ville, accompagnés d'une garde. Desvieux veillait lui-même à ce service : il avait injurié Marie Rose ; il voulut faire fusiller deux sergens du régiment d'Alsace, parce que Marbois leur ayant adressé la parole en allemand, ils s'étaient entretenus avec lui. Il ne fallut pas moins que les sollicitations d'un grand nombre d'habitans pour sauver ces malheureux. Desvieux faisait trembler Jeannet lui-même. Il ne pardonna pas aux sœurs de la charité,

l'intérêt qu'elles nous avaient témoigné pendant notre court séjour auprès d'elles. « Vos » déportés sont *perdus*, disait-il énergique- » ment à la supérieure, ils sont perdus, et » s'ils ne crèvent bientôt, nous trouverons » moyen de les expédier ». (Ce Desvieux est un ancien capitaine de cavalerie, qui a été aide-de-camp de M. de Boufflers, et qui appartenait, dit-on, à une ancienne famille de robe).

Ainsi se passèrent les premiers jours après notre débarquement; malgré ces nouvelles rigueurs, nous espérions encore que la loi seroit exécutée, et qu'on nous laisserait en paix dans les limites de notre exil : notre sort n'était point décidé : les habitans demandaient à nous recevoir chez eux : Jeannet leur répondait qu'il ne pouvait pas nous séparer, ni hasarder de troubler la tranquillité de la colonie : il résolut, dit-on, d'abord de nous placer à l'ancienne habitation des Jésuites.

Les terroristes crièrent, menacèrent, demandèrent la même faveur pour Billaud Varennes, et reprochèrent à Jeannet de le retenir prisonnier malgré l'ordre du directoire, qui portait qu'il jouirait de la liberté d'aller et de venir dans tout le territoire de la colonie.

Le lâche proconsul céda, et de la même main que nous avions vu peu de jours avant dérober les larmes de la pitié, il signa l'ordre barbare de notre seconde déportation.

Le 18 Novembre au matin, nous fûmes avertis de nous tenir prêts pour le canton de Sinamary.

Les membres du Conseil des Anciens proposèrent de protester contre cette extension d'une loi qui en elle-même était la violation de toutes les lois; ceux du Conseil des 500 pensèrent que ce serait reconnaître en quelque sorte la légalité de l'acte de proscription, et celle des agens qui l'exécutaient; ils préférèrent d'obéir passivement, et je me rangeai à leur avis. Jeannet se contenta de faire répondre négativement par l'intermédiaire d'un commissaire de marine; jamais il n'a répondu directement à aucun déporté, et il a toujours défendu qu'on nous donnât copie des lettres et des ordres qu'il nous faisait communiquer.

Les plus malades qui paraissaient hors d'état d'être transportés, reclamèrent en vain : le vieux général, notre brave doyen, Murinais, ne put obtenir de rester à l'hôpital; il était au désespoir, il prit sur lui d'écrire particulièrement à Jeannet : « faites-» vous rendre compte de l'état où je suis, votre

» ordre est pour moi un arrêt de mort». Jeannet fut sourd aux prières de tous les habitans, aux larmes des bonnes sœurs de l'hôpital; il fallut partir.

Nous reçûmes les adieux du brave capitaine Hurto, qui avait aussi de son mieux défendu notre cause, et ceux de maître Dominique, qui passa deux jours avec nous, et nous donna de nouvelles preuves de son généreux dévouement.

Le 22 Novembre à 8 heures du matin, nous fûmes embarqués sur la goëlette la Victoire; des chaloupes vinrent nous prendre au même endroit où nous avions débarqué en quittant la Vaillante : on voulut éviter de nous faire traverser la ville, mais tous les habitans accoururent en foule au rivage; tous nous donnèrent des marques de la plus touchante sensibilité : les femmes et les enfans étaient en larmes; il est impossible de rendre un spectacle aussi attendrissant. Nous étions sans gardes au milieu de ces bons habitans, et seulement accompagnés par le commandant Desvieux, qui devant ce peuple opprimé feignoit une excessive politesse. Jeannet ne parut point.

Quand la goëlette leva l'ancre, les regrets de nous voir arracher à de si douces consolations, la vue de cette foule qui couvrait

le rivage, les bras tendus vers nous, ou levés vers le ciel ; ces cris de désespoir, ces adieux achevèrent de briser nos cœurs.

L'honnête capitaine Brachet qui commandoit la goëlette, fit de son mieux pour adoucir l'amertume de cette séparation ; il nous prodigua ses soins, et les rafraîchissemens dont il s'était muni ; il paraissait si dévoué à nous servir, que je ne doute pas que si nous lui eussions proposé de nous sauver, il ne l'eût fait. On ne nous avait donné d'autre escorte que trois hommes et un capitaine ; le bâtiment n'étoit manœuvré que par quatre matelots et un maître, qui vraisemblablement ne se seraient pas défendus. Nous étions seize, et la chambre de l'arrière où l'on nous avait placés, était remplie d'armes éparses çà et là ; mais cette bonne pensée ne vint à aucun de nous ; nous étions résignés à subir notre destinée. On nous avait encore bercés de cette idée, que le canton de Synamary, étoit sinon le plus peuplé, du moins le plus sain, et l'un des plus fertiles de la colonie : nous devions y trouver tout en abondance et y jouir enfin de notre liberté.

La rivière de Synamary se trouve à trente lieues à l'orient de l'île de Cayenne ; les vents et les courans nous servaient : nous avions levé l'ancre à midi, et nous mouil-

lâmes vers les huit heures du soir à l'embouchure de la rivière, après avoir doublé les îles au diable. Le capitaine Brachet voulut mouiller près de terre pour nous faire débarquer avant la nuit ; mais comme les postes n'étaient point prévenus, la batterie qui est sur la pointe de l'est tira sur nous à boulet. Nous fûmes obligés de coucher à bord de la goëlette.

Au point du jour, 23 Novembre, nous débarquâmes sous la redoute de la pointe. Le commandant du canton, M de ***, capitaine au régiment d'Alsace, se trouva sur la plage pour nous recevoir : « Voilà, dit » le commandant de notre escorte, les con» damnés à la déportation, et voici l'arrêté » provisoire de l'agent général à leur égard. » — Les condamnés, dites-vous ? reprit » cet officier ; ces Messieurs n'ont pas été » jugés ; c'est une infamie que de les avoir » envoyés ici ». Ce seul mot, et son accent honnête lui coutèrent son état ; il fut cassé peu de temps après, et chassé de la colonie : j'espère du moins que cette rigueur lui aura sauvé la vie ; il étoit jeune et déjà flétri par le climat.

A cent pas du rivage, laissant à droite la redoute et le mat des signaux, nous passâmes devant la maison de M. Kormann,

mauvaise baraque isolée, où on ne croiroit pas qu'un homme pût volontairement se fixer, la seule habitation qu'on apperçoive dans cette vaste solitude, et sur les bords de la rivière de Sinamary, qui sont couverts de bois, entravés et infectés par les branches des paletuviers pourries dans la vase.

Comme nous nous arrêtions devant cette baraque, pour demander de l'eau fraîche, M. Kormann, homme d'environ trente ans, mais plus cassé qu'un Européen ne l'est ordinairement à soixante, vint nous saluer, et nous dit, avec une voix éteinte : « ah ! mes» sieurs, vous descendez dans un tombeau ». Nous le savons, dit le général Murinais, et le plutôt sera le mieux : tels furent les augures qui accompagnèrent notre arrivée sur le continent.

Nous marchâmes sur un sol brûlant, en suivant un sentier étroit, au bord de la rivière, jusqu'à une lieue dans les terres. J'eus beaucoup de peine à me traîner à la suite de mes camarades, qui tous étaient excédés; aucun de nous n'était assez rétabli des fatigues de la navigation, pour soutenir cette course : je crachois le sang depuis plusieurs jours.

Nous arrivâmes devant le fort de Synama-

ry, qu'on ne découvre en sortant des bois, qu'à une portée de fusil.

Ce fort, construit en madriers et palissadé, n'a aucun ouvrage extérieur; c'est un quarré d'environ cent toises, flanqué de quatre bastions et entouré d'un large fossé, dans lequel on a introduit les eaux de la rivière, de manière que le fort se trouve isolé.

En entrant dans cette forteresse, nous vîmes trop bien qu'il ne nous restait plus aucun espoir de jouir, même au milieu de ces déserts, d'une ombre de liberté. Le forfait était consommé.

Il me reste à faire connaître le raffinement de cruauté avec lequel on a poursuivi, dans cette prison, les restes de notre malheureuse existence, et l'infatigable rage des bourreaux, et la patience et la constance des victimes; les tourmens de ceux de nos compagnons qui ont péri dans nos bras, et de ceux qui luttent encore contre une mort plus lente, mais inévitable. Enfin, le miracle de notre évasion.

Quelque resserré qu'ait été le théâtre de ces horribles scènes, je dois d'abord le décrire.

Les casernes pour la garnison, le logement du commandant, et quelques huttes pour les

vivandiers occupent la courtine, à droite du côté de la rivière : la garnison était composée de quatre-vingts hommes, moitié de blancs et moitié de nègres ; c'était un détachement de l'ancien régiment d'Alsace, presqu'entièrement renouvelé depuis son arrivée à la Guyane.

Le long de la courtine opposée à celle du côté de la rivière, est l'ancienne chapelle que les révolutionnaires blancs ont dévastée, et que les nègres respectent encore.

A côté de la chapelle est un hangard ou carbet, sous lequel sont bâties huit mauvaises cases, qui servaient autrefois de prison pour les nègres marrons et les criminels.

En face de l'entrée du fort est le logement du garde-magasin : les terre-pleins des bastions sont occupés par des magasins de vivres et de munitions ; et l'un des quatre, celui du nord, du côté de la rivière, sert de corps-de-garde : l'espace qui reste au milieu du fort est planté d'orangers.

Le fort est armé et bien entretenu.

Le commandant nous conduisit d'abord vers le Hangard, et nous montrant les cases : Voilà, dit-il, le logement qui vous est destiné. Billaud-Varennes occupait l'une de ces cases ; les sept autres devaient être reparties entre les seize déportés, et suivant

leur inégale proportion en recevoir tel ou tel nombre.

Le commandant s'adressant à monsieur de Murinais comme au plus âgé, en désignant une des cases qui ne devaient contenir qu'un seul prisonnier ; lui dit : « celle-ci pourrait » vous convenir ». Menez-moi à la plus proche du cimetière, répondit le vieux général, c'est celle qui me convient.

Après avoir forcé notre brave doyen à prendre cette première case, pour lui seul, les autres furent partagées entre les quinze déportés, et le sort régla les logemens de la manière suivante :

II°. case,	Aubry seul.
III°.	Pichegru et Marbois.
IV°.	Villot, la Rue et Dossonville.
V°.	Bourdon et Rovère.
VI°.	Lafond, Tronçon-Ducoudray et Barthélemy.
VII°.	Brothier, la Villeheurnois, Letellier et Ramel.

Le commandant fit donner un hamac à chacun de nous : il n'y avait dans les cases ni lits, ni tables, ni chaises, aucun meuble, aucun ustensile.

Nous avions pour toute nourriture, une ration de biscuit, une livre de viande salée,

et un verre de rum pour corriger l'eau qui est très-mauvaise ; on nous donna quelquefois du pain que nous ne pouvions manger, parce qu'il était rempli de vers et de fourmis, et l'on nous fit enfin distribuer quelques rations de vin qui s'était aigri dans les magasins.

Ne pouvant manger tous ensemble ni dans une seule case, ni à la même gamelle, nous nous séparâmes pour former des ordinaires ou chambrées, ce ne fut pas le sort qui décida de ces associations, mais bien les convenances d'âge, de caractère et d'opinion.

I°. chambrée,	Marbois, Tronçon-Ducoudray, Barthélemy, Lafond, Murinais, Letellier,
II°.	Pichegru, Villot, Larue, Aubry, Dossonville, Ramel.
III°.	Bourdon, Rovère.
IV°.	Brothier, la Villeheurnois.

Cet ordre fut bientôt altéré par de fâcheux évènemens. Marbois voulut aussi faire son ordinaire à part. Barthélemy et le Tellier se joignirent dans la suite à la chambrée dont j'étais. L'abbé Brottier se lia avec Billaud-Varennes.

Ces associations ayant influé sur nos destinées, j'ai dû rappeler leur formation.

Un seul nègre faisait la soupe pour les quatre ordinaires. Chacun y veillait, et avait soin d'aller la retirer. Ce redoutable cuisinier avait été envoyé exprès de Cayenne, où on l'avait fait sortir de la maison de correction. Il nous a vingt fois menacés de nous empoisonner.

Nos malades furent soignés par deux vieilles négresses ; une troisième dont le mari était dans le fort, et que la bonne Marie Rose avait envoyée comme étant sûre de son honnêteté, servait le général Pichegru. J'ai lu avec indignation, des calomnies qui ont été répandues pour distraire de nous l'intérêt qu'on accorde au malheur, et le respect qu'on porte à l'innocence, quand elle n'est pas déchue de sa dignité. Que nos persécuteurs nous laissent du moins cette consolation !

Nous étions prisonniers dans le fort. Je n'en suis sorti qu'une fois, et je l'espère, pour n'y rentrer jamais. Nous étions assujettis à deux appels par jour. L'un se faisait à 9 heures du matin, et l'autre à quatre heures après midi.

Notre première occupation fut de nettoyer nos cases : elles étoient remplies d'insectes vénimeux qui les rendaient inhabitables, et pourtant nous n'avions pas d'autre abri.

Aucun autre européen n'avait peut-être avant nous, subi le supplice d'être jeté dans ces climats, dans un tel repaire, d'être livré comme une pâture aux scorpions, aux mille-pattes, aux mosquites, aux maringoins, et plusieurs autres espèces aussi nombreuses que dangereuses et dégoûtantes; nous n'étions pas même à l'abri des serpens qui se glissaient souvent dans le fort. Pichegru en trouva un monstrueux et plus gros que le bras, dans les plis de son manteau qui lui servait d'oreiller dans son hamac; il le tua.

L'insecte qui nous tourmentait le plus était la chique ou Niguas, espèce de punaise qui se loge dans les pores, et qui, si elle n'en est soigneusement arrachée, s'y multiplie, et ronge si rapidement qu'il faut recourir à l'amputation. Nous étions couverts de boutons et de pustules, privés de sommeil, fatigués, plongés dans la plus profonde tristesse; quelques-uns d'entre nous avaient reçu, pendant notre translation du Temple à Rochefort, des vêtemens, du linge, et de l'argent: mais d'autres, et j'étais du nombre de ce derniers, étaient entièrement dépourvus; la précipitation de notre embarquement ayant trompé la prévoyance de leurs familles. Jeannet nous envoya quel-

ques chemises et mouchoirs pris dans les magasins destinés aux fournitures des nègres.

Tel fut notre établissement à Synamary : il n'y avait dans le fort d'autre habitant que la garnison et un garde-magasin nommé Moigestein, très-honnête homme, qui nous eût fait du bien, s'il en eût été le maître. Les soldats nègres de la garnison, paraissaient plus honnêtes ou moins durs à notre égard que les blancs, reste du régiment d'Alsace qui conservaient leur ancienne discipline, mais qui étaient retenus dans une crainte servile. Le chirurgien du canton de Sinamary, Cabrol, est un homme plein de bons sentimens, mais très-infirme, et qui ne pouvait que rarement se déplacer pour venir visiter les malades. Nous avons vu quelquefois aussi le maire du canton de Synamary, Vogel, ancien gentilhomme de Lorraine, qui nous faisait de vains offres de service.

Là se bornèrent nos communications avec les humains. Je ne compte pas le déporté Billaud Varennes auquel on s'efforcait de nous assimiler. Cette considération nous le fit rencontrer avec d'autant plus de peine. Nous évitâmes de l'humilier et d'aggraver son supplice ; mais l'abbé Brottier seul, a pu surmonter

monter l'horreur de cette monstrueuse réunion, et s'est lié avec Billaud Varennes.

Je ne parlerai point de la contrée qui nous environnait, et qu'on nomme proprement le canton de Synamary. J'ai souvent entendu parler de quelques villages indiens assez considérables qui se trouvent, dit-on, à quelques lieues dans l'intérieur des terres, et dont les habitans venaient quelquefois vendre des fruits et des légumes. Les plantations qui se trouvent plus haut, en remontant la rivière, et qui rassemblées, forment une espèce de hameau, sont, dit-on, situées sur un terrain fertile, et cependant l'insalubrité du climat, a réduit à un petit nombre les Français qui s'y établirent dans le siècle dernier. Je ne sais rien de plus; je n'ai vu du haut des remparts d'une prison qu'une forêt profonde et qui me semblait impénétrable. Les hurlemens lugubres des tigres, qui s'approchaient jusqu'à la portée du fusil, les cris perçans des singes, le chant discordant des perroquets; enfin, le croassement des énormes crapauds, dont les fossés et les bords fangeux de la rivière étaient remplis, rendaient cette solitude épouvantable.

Le cinquième jour après notre arrivée, le lieutenant Aimé vint relever monsieur de....

et prendre le commandement du fort : ce fut un grand malheur pour nous.

Aimé était au commencement de la révolution laquais dans une maison de Nancy. Il fut l'un des principaux moteurs des troubles de cette ville, et de la révolte des régimens du Roi et de Chateauvieux, que les gardes nationales réprimèrent. Il s'engagea alors dans le régiment d'Alsace, où il est parvenu au grade d'officier. Jeannet ne pouvait choisir un plus barbare geolier.

Aimé donna d'abord de nouvelles consignes, et en imagina chaque jour de plus gênantes. Il défendit aux soldats de nous parler sous peine de mort. Il ordonna au tambour de venir tous les matins battre la diane devant nos cases. Jamais nous ne pûmes obtenir qu'il nous délivrât de ce funeste réveil, c'était un vrai supplice pour nos malades. Il semblait qu'il vit avec chagrin que le sommeil suspendait quelquefois nos maux. Le tambour, ou plutôt le vautour qu'il avait choisi, ajoutait l'insulte, poussait des cris, des éclats de rire, quand nous demandions grace pour nos amis agonisans. Les plus sages d'entre nous, ont plusieurs fois retenu les plus bouillans qui voulaient précipiter ce misérable dans les fossés. Les appels furent faits avec une grande rigueur ; si quelqu'un de

nous ne se fût pas trouvé dans sa case, il eût été mis aux fers.

Peu de jours après l'arrivée du nouveau commandant, M. de Murinais tomba malade. C'était dans les premiers jours de décembre, et je crois du deux au trois. Il perdit connaissance presqu'à l'instant même qu'il fut attaqué. Nous ne pûmes lui donner aucun secours. Avant que l'exprès qu'on envoya à Cayenne pour prévenir Jeannet de sa position y fût arrivé, notre malheureux doyen n'était plus. Jusqu'au dernier moment, il nous donna l'exemple du courage et de la résignation. Ce respectable vieillard, entièrement étranger aux intrigues dans lesquelles on avait feint de l'envelopper pour avoir à frapper une victime plus illustre ou plus pure, ne se plaignait point de son sort, ni de sa séparation d'une nombreuse famille, ni de la perte d'une grande fortune; mais il s'indignait que l'on eût pu douter de sa parole et de la fidélité avec laquelle il était résolu de remplir la mission dont il s'était chargé.

Quel spectacle que celui de cette première séparation! j'étais moi-même presque mourant, et déjà l'on disait que le plus jeune suivrait de près le plus vieux; je recueillis mes forces et me traînai jusqu'à la case du général : je le trouvai suspendu dans son

hamac. Personne n'était dans ce moment auprès de lui. Il était étendu, la bouche ouverte et desséchée. J'essayai de le faire boire; il luttait contre la mort, et expira peu d'instans après. Quel affreux abandon pour un père de famille dans ces derniers momens! M. de Murinais fut enterré hors du fort. Nous préparâmes pieusement ses funérailles; et je dois dire que je puisai de nouvelles forces dans cette malheureuse scène.

On avait mis sous le scellé les effets de M. de Murinais, qui furent vendus publiquement dans le fort. Le juge-de-paix ayant employé le titre de citoyen dans le procès-verbal dont il faisait lecture en présence du commandant : « Rayez ce titre, dit Aimé, » ces coquins-là ne le méritent pas ».

Il n'y avait pas plus d'une semaine que nous avions perdu M. Murinais, quand Barthélemy tomba malade et parut aussi sérieusement attaqué; on eut heureusement le tems d'envoyer à Cayenne, pour prévenir Jeannet, qui envoya une goëlette pour transporter Barthélemy à l'hôpital. Nous lui dîmes adieu, n'espérant pas de le revoir. Son ami le Tellier obtint la permission de l'accompagner.

Malgré la certitude que nous étions ensevelis vivans, malgré les funestes présages

qui nous environnaient, chacun de nous s'arma de courage, et se roidit contre la nécessité. Les discussions politiques, les conversations particulières, remplissaient beaucoup de tems. Notre malheur commun était le sujet intarissable de tous nos entretiens. A Dieu ne plaise que je voulusse reproduire les disputes, dont je fus témoin! Des hommes dont les opinions, les professions, les talens, les intérêts différaient autant que l'âge et les passions, se trouvaient réduits à une vie monotone et semblable, et il résultait de leur situation respective un tableau mouvant fort intéressant et fort instructif. Je n'entreprendrai point de le fixer. Malgré la confusion que les auteurs du 18 fructidor durent établir pour créer des motifs de vengeance, on sait assez quelle part différente prirent aux évènemens qui précédèrent cette catastrophes, tels et tels membres des deux Conseils, et ce n'est pas dans l'état passif d'une commune adversité, que se rapprochent ceux dont les jugemens et les vues ne s'accordèrent pas lorsqu'ils étoient en action. Je me bornerai donc à dire que chacun de nous se fit des occupations, ou chercha des distractions suivant ses goûts et ses habitudes.

Marbois, dont la sérénité d'ame semblait

se proportionner sans effort, à la multiplicité de nos infortunes, montrait tant de calme, une humeur si égale, que ceux qui le connaissaient peu, ceux qui ne l'avaient pas entendu appeler sa femme et sa chère Sophie, auraient pu le croire insensible : il savait mieux qu'aucun de nous employer et varier ses loisirs ; il avait fait acheter des livres et lisait beaucoup ; mais il travaillait aussi de ses mains, et toujours avec un objet utile ou agréable pour la société commune. Il fabriqua lui-même et très-proprement les meubles qui lui étaient les plus nécessaires : il parvint à se faire un instrument avec lequel il faisait danser les nègres, qui l'aimaient beaucoup. Un d'entr'eux qui s'était trouvé à Saint-Domingue pendant son administration, avait beaucoup parlé de lui à ses camarades, et tous le respectaient. Marbois entreprit aussi de déblayer et nettoyer les allées d'orangers qui étaient obstruées ; il engagea les nègres à y travailler, et nous fit ainsi jouir de cette promenade, la seule que nous eussions.

Tronçon-Ducoudray avec autant de courage que son ami, supportait comme nous tous les maux présens sans se plaindre, et couvrait de son mépris les vils instrumens de notre supplice : mais il ne pouvait se

calmer ni se posséder, ni se taire sur le 18 fructidor : l'audace et l'impunité du crime l'irritaient comme au premier jour ; il était encore plus blessé de l'injustice que le Directoire avait impudemment exercée même dans ses propres suppositions : il leur demandait son accusation ; il demandait des juges aux échos de Synamary. Tronçon écrivait des mémoires, il travaillait avec tant d'assiduité qu'il ne se permettait presqu'aucune distraction, et sa santé en souffrait beaucoup ; il composa l'éloge funèbre de son collègue le général Murinais : il nous rassembla pour le prononcer devant nous avec la même solemnité, la même grace qu'il déployait à la tribune du conseil des anciens : tous les soldats de la garnison, tous les nègres accoururent pour l'entendre ; il avait pris pour texte : *Super flumina Babylonis, illic sedimus, et flevimus, donec recordaremur Sion:* sur les fleuves de Babylone, là nous étions assis, et nous pleurions en nous rappelant Sion. Sa touchante éloquence, son organe si plein d'harmonie, la vive peinture qu'il fit des malheurs de la France, l'éclat dont il fit briller le courage, la loyauté, la candeur et l'innocence du vieillard, nous fit verser des larmes : les soldats et les nègres furent d'abord émus, et puis tellement entraînés, que le fort re-

tentit de leurs gémissemens. Jeannet, à qui on rendit compte de cette touchante scène, fit publier que quiconque chercherait par ses discours à appitoyer les soldats ou les nègres sur le sort des déportés serait fusillé sur-le-champ.

Lafond portait sur son front l'empreinte du plus sombre chagrin ; il était profondément occupé du désordre dans lequel son arrestation avait dû jeter sa maison de commerce, et celles de ses amis et correspondans ; surtout depuis qu'il avait perdu tous les moyens de correspondre avec eux, et peut-être de former à Cayenne, avec le crédit dont il y pouvait disposer, de nouvelles entreprises aussi utiles à sa malheureuse patrie qu'à lui-même : il vivait très-retiré, il ne parlait que de sa famille, de ses six enfans et de sa femme, dont le portrait était toujours entre ses mains.

Pichegru, toujours ferme, montrait cette confiance, cette espèce de pressentiment d'un meilleur avenir qui se communique aux autres, et que j'aimais à partager. Sa principale occupation fut d'apprendre l'anglais. Il conservait et portait dans ses distractions les habitudes et le ton militaire ; pour dissiper ses ennuis, il chantait ; nous chantions ensemble, et de préférence, des fragmens

applicables à notre situation, non des plaintes et des romances, mais des expressions véhémentes, des chansons guerrières.

Barthélemy, si maladif, si frêle, que son existence était un miracle sur lequel il n'avait pas plus compté que ses proscripteurs, avait une vie intérieure, une force d'ame que son calme extérieur laissait à peine présumer, et qui se développait avec énergie dans toutes les circonstances. Avant qu'on le transportât à l'hôpital de Cayenne, dans les premiers tems de notre établissement, il s'était chargé, avec le Tellier, du soin le plus utile à la misérable colonie; il faisait presque continuellement la chasse aux scorpions, et à tous les insectes qui nous dévoraient.

Je voudrais fixer ainsi quelques traits de chacun; mais pour ne pas me laisser entraîner à des détails minutieux qui déjà échappent à ma mémoire, je me suis borné à faire ressortir dans ce triste tableau, nos vieillards et nos capitaines, et me suis contenté d'y placer auprès d'eux tous leurs compagnons d'infortune, qui n'ont sans doute pas plus que moi, la prétention d'attirer particulièrement les regards.

Mais je ne puis passer sous silence la conduite, les propos infames de Brottier dont

j'ai déjà fait remarquer la liaison avec Billaud-Varennes ; il faut séparer ici de notre mémoire celui que notre mépris séparait de notre société. Je peindrai d'un seul trait ce méchant prêtre, et de la main de son collègue Lavilleheurnois. Celui-ci à la suite d'une dispute pendant laquelle les injures les plus grossières ne furent point épargnées, battait et souffletait l'abbé. Nous accourûmes à la case... « Laissez, messieurs, » laissez-moi corriger ce drôle-là, nous dit » Lavilleheurnois, ce traitement lui est né» cessaire, et quand vous le connaîtrez, » vous me remercierez, c'est un démon de » discorde ; et l'abbé Maury avait bien rai» son quand il écrivait aux princes: *s'il ne* » *s'agit que de tout brouiller, on ne pou*» *vait mieux faire que d'envoyer l'abbé* » *Brottier, il désunirait les légions cé*» *lestes.*

Aux premiers jours de l'année, Willot et Bourdon tombèrent malades. Nous demandâmes vainement pour eux la même faveur qu'avait obtenue Barthélemy, et qui, je n'en doute pas, lui a sauvé la vie, car il ne pouvait recevoir ni des soins plus salutaires ni de plus douces consolations que d'être dans les mains des bonnes sœurs de la charité, et de leur digne amie, Marie Rose. Jeannet

ne voulut jamais permettre que Willot et Bourdon fussent transportés à Cayenne, et il savait bien qu'à Synamary la mort frappait à coups sûrs. Le malheureux Bourdon succomba quelque tems après sous cette fièvre dévorante que la chaleur de son sang et sa rage continuelle contre ses anciens collègues avaient allumée de plus en plus. Willot fut à toute extrémité ; nous suppléâmes de notre mieux par nos soins au manque absolu de secours. Je ne puis oublier le zèle et l'affection avec laquelle Marbois, qui dans une vive explication politique avait eu à se plaindre de Willot, le servait pendant sa maladie, préparait ses repas, se privait de ses meilleurs alimens pendant sa convalescence.

Vers la fin de janvier, Barthélemy parvint à nous faire savoir qu'un vaisseau américain venait d'apporter de France d'affligeantes nouvelles. L'usurpation de la république était consommée, les bons citoyens opprimés, les lois révolutionnaires en vigueur, les tribunaux de sang rétablis sous le titre de commissions militaires. Nous déplorâmes le sort de notre malheureuse patrie et nous cessâmes d'espérer aucun changement prochain au nôtre.

Il paroît que l'agent général Jeannet avait

douté jusqu'à cette dernière époque, que le Directoire pût soutenir l'acte de violense du dix-huit fructidor, et qu'après avoir renversé la constitution, il fût possible de dominer la France encore une fois par la terreur. Ces nouvelles levèrent ses derniers doutes, et sa politique ne fut que trop bien expliquée par sa conduite à notre égard.

Il renvoya Barthélemy encore convalescent au fort de Synamary.

Il fit publier vers la fin de février une proclamation par laquelle il dénonçait aux nègres les déportés de Synamary comme des royalistes, qui avant le dix-huit fructidor voulaient les ramener à l'esclavage. Il paraissait nous dévouer à leurs poignards.

Il défendit aux habitans, sous les peines les plus sévères, d'avoir aucune communication avec nous. M. Grimond, procureur-général du département, qui étoit venu voir Lafond, même avant la défense; fut destitué peu de temps après; non content de ces éclatantes persécutions, Jeannet rechercha et surprit les correspondances de quelques déportés : il avait fait annoncer le départ d'un aviso, et avait prévenu tous les colons qu'ils pouvaient en profiter pour écrire en Europe : quelques-uns d'entre nous l'avaient appris, et hasardèrent de faire passer

quelques lettres à Cayenne : au moment où l'aviso chargé des paquets de toute la colonie mettait à la voile, Jeannet fit tirer dessus à boulet, le rappela à terre, et s'empara de toute la correspondance.

» Les déportés se plaignent de moi, disait » cet inquisiteur : mais ils béniraient ma » clémence, s'ils connaissaient les ordres que j'ai reçus ».

Cependant malgré son zèle à servir les vues du Directoire, malgré ses efforts pour se rendre agréable, Jeannet avait de plus sérieuses craintes : il jugeait que les anarchistes remis en faveur, entraîneraient le prétendu gouvernement, déjà dirigé par leurs mains, et que les amis de Robespierre n'avaient qu'un pas à faire : les nouvelles apportées par l'aviso l'Aigle, le confirmèrent tellement dans cette opinion : il fut si effrayé qu'il fit proposer à Billaud Varenne, d'user de sa liberté : celui-ci refusa cette grace, en ajoutant que Jeannet avait beau faire, que jamais il n'oublierait sa conduite à son égard, et qu'il l'en ferait repentir un jour.

A-peu-près dans le même temps, le commandant Desvieux, faisant sa tournée des postes, vint visiter le fort de Synamary ; il examina nos cases, et entra d'abord dans celle de Marbois. Ce court dialogue doit

trouver place ici. « Bonjour, déporté Marbois, » comment vous trouvez-vous ici? Fort bien, » monsieur. — Monsieur, dites-vous : j'aime- » rais mieux avoir reçu de vous un soufflet » que cette injurieuse qualification. Vous » manque-t-il quelque chose? — Rien, mon- » sieur. — Avez-vous quelque plainte à for- » mer? — Nous ne nous plaignons point. — » Au revoir, donc. Au revoir, monsieur » Desvieux ». Il fit le tour des cases, et nous trouva tous immobiles, ayant un livre à la main, sans paraître nous appercevoir de sa présence.

Depuis le retour de Barthélemy, tout prenait autour de nous un aspect de plus en plus menaçant. Nos communications devenaient plus difficiles : nous savions que Jeannet avait dit : *s'ils ne sont enlevés par les Anglais, ils sont perdus, ils n'ont rien à attendre de la France.* Le lieutenant Aimé, dans une de ses visites, nous avait donné, pour me servir de son expression, la bonne nouvelle qu'on bâtissait dans le quartier de Conamama, des cases pour trois mille déportés. C'était au mois d'avril, vers l'époque des élections, que nous vîmes quinze cents nègres rassemblés avec trente ou quarante blancs, après avoir reçu une ration de rum, voter par ordre du Directoire, la

nomination de Monge, alors commissaire pour la spoliation de l'Italie, à la place de représentant du peuple de Cayenne.

Ce fut alors que nous arrêtâmes entre nous huit, qui mangions ensemble, non encore le projet, mais la ferme résolution de tout hasarder pour nous soustraire par la suite et ravir au moins à nos tyrans, le plaisir de nous voir périr lentement sous leurs mains de fer.

Barthélemy et son ami le Tellier, qui se déterminèrent à lier leur fortune à la nôtre, ne furent admis que les derniers au nombre des conjurés : je me sers de cette expression, parce qu'elle a été consacrée par les révolutionnaires, et qu'aux yeux de ces barbares, les victimes qui détournent seulement la tête du coup qui doit les frapper, commettent un crime d'état, et celui-là conspire qui ose défendre sa liberté!

Nous communiquâmes notre dessein à Marbois, à Lafond et à Tronçon Ducoudray, qui ne voulurent point s'y associer : jamais ils ne se départirent de leur manière de voir; ils se reposaient sur leur innocence, comme si elle n'avait pas été le premier motif de leur proscription : ils croyaient devoir à leur patrie, à leur famille, à eux-mêmes, d'attendre dans les déserts de Synamary le jour où la nation de-

manderait justice. « Oui, disait Marbois, » qu'on nous fasse justice, justice sévère. » Qu'on nous appelle devant un tribunal » quelconque : qu'on nous juge ; et dussions-» nous être immolés, que du moins notre dé-» fense soit entendue par nos commettans ».

Plus irrité par l'injustice, plus impatient de briser mes fers, je préférais de courir des dangers peut-être moindres, quoique plus grands en apparence ; mais je ne pus m'empêcher d'admirer cette constance et ce respectable aveuglement.

Divers motifs nous engagèrent à borner notre confiance. Aucun autre déporté n'y fut admis, et le secret fut très-bien gardé.

Le plan de cette évasion varia souvent, selon les moyens que chacun de nous imaginoit tour-à-tour. L'espoir nous soutint jusqu'au moment de l'exécution, nous n'avions plus une autre pensée, une autre occupation. L'idée qui se présentait le plus naturellement était de se réfugier chez les Indiens, et de tâcher de percer ensuite par l'intérieur du continent jusqu'aux établissemens portugais ; mais nous n'avions point de guides : nous ne pouvions espérer d'en trouver qui connussent l'idiôme et les usages de ces peuples, et qui voulussent se hasarder à nous y conduire ; nous savions que la nation de Galibis,

libis, la plus voisine des établissemens français dans cette partie, avait conçu pour eux une grande aversion; et que depuis qu'ils avaient appris l'assassinat du roi des Français, commis impunément au milieu de la France, les chefs de ces peuplades avaient interrompu leurs communications. Enfin nous n'avions que des renseignemens très-vagues et n'appercevions que des difficultés insurmontables. Ce projet fut donc rejeté.

Avant de détailler ici le plan que nous adoptâmes, je dois rendre compte de ce qui se passait autour de nous pendant nos conciliabules et nos apprêts; j'achève de raconter nos plus grands malheurs, nos derniers motifs, pour fuir cette terre de désolation, et je n'aurai plus à m'interrompre, en reprenant le récit de notre délivrance.

Le lieutenant Aimé étant tombé malade, fut transporté à Cayenne et relevé par monsieur Fréta, officier ferme, mais très-honnête. Il fit cesser les impertinences des nègres, nous dispensa des roulemens du tambour à la diane, fit de son mieux pour nous soulager.

Tronçon-Ducoudray était déjà très-malade, il avait besoin d'être servi. Il demanda un nègre; Jeannet lui envoya un nommé

Louis, très-mauvais sujet, qu'il tira de la franchise. Nous savions bien qu'on ne mettrait auprès de nous que des hommes dont on se serait assuré auparavant; mais celui-ci était d'une impertinence intolérable. Il insultait Ducoudray, et le tourmentait : celui-ci se plaignit au commandant Fréta, qui fit arrêter le nègre, et le renvoya à Cayenne. Cette conduite irrita Jeannet : il rappela sur-le-champ Fréta, le fit de nouveau remplacer par Aimé, et ordonna que le nègre serait reconduit au fort. Louis revint donc plus insolent que jamais, et servit le malheureux Ducoudray malgré lui.

Nous ne fûmes pas fâchés que M. Fréta quittât le commandement du fort, il nous eût été très-pénible de le compromettre par notre fuite.

Voici comment le commandant Aimé signala son retour. J'ai déjà fait observer la liaison de l'abbé Brottier avec Billaud-Varennes; la conduite de ce prêtre nous indignait chaque jour davantage; il ne parlait que de vengeance, de sang et de la nouvelle terreur qui devait selon lui opérer la contre-révolution. Lui faisait-on quelques observations sur ces cris de vengeance, il répondait précisément comme le fameux docteur révolutionnaire : *et que m'importe*

le nombre d'hommes, pourvu que l'espèce reste? Il inventait d'horribles calomnies et vomissait des injures contre tout le monde. Nous lui témoignâmes vivement notre mécontentement de sa conduite. Le commandant Aimé, pour mettre fin, disait-il, à nos querelles, nous fit mettre aux fers, vint nous y visiter, et s'appercevant que Barthélemy était extrêmement souffrant, il lui dit qu'il voyait bien qu'il n'avait pas assez de force pour supporter cette punition, qu'il allait le faire détacher, et l'envoyer aux arrêts dans sa case. Laisse-moi, lui répondit froidement Barthélemy, j'ai encore plus de force et de patience, que tu n'as de barbarie. Laisse-moi souffrir en paix avec mes compagnons.

L'abbé Brottier, très-charitablement, demanda grace pour nous. Elle lui fut refusée. Heureusement Jeannet prit fort mal l'acte arbitraire du commandant Aimé, et dès qu'il en fut informé, il envoya le maire du canton, Vagel, qui se trouvait à Cayenne, lui porter l'ordre de nous faire sortir.

Dans les premiers jours du mois de mai, Tronçon-Ducoudray et Lafond, qui mangeaient ensemble, se sentirent presqu'en même tems fort incommodés. Quelques heures après, ils commencèrent à vomir avec

violence, et les symptômes les plus effrayans éclatèrent également dans l'un et dans l'autre. Ils souffraient des douleurs aigues, et n'avaient pas un instant de relâche. On écrivit sur-le-champ à Jeannet, pour lui demander la faveur qui n'était jamais refusée au dernier des criminels, de faire transférer à l'hôpital nos malheureux amis. Nous ne reçûmes d'abord aucune réponse : le danger augmentait; dénués de tout secours, nos soins ne pouvaient adoucir les angoisses de nos malheureux compagnons, nous insistâmes. Tronçon-Ducoudray déjà enflé, et ne pouvant presque pas se remuer, écrivit à Jeannet. Cette fois le monstre répondit par écrit au commandant Aimé. « Je ne sais pourquoi » ces messieurs ne cessent de m'importuner : » ils doivent savoir qu'ils n'ont pas été en» voyés à Synamary pour y vivre éternel» ment ».

Les deux victimes pour lesquelles nous avions déjà perdu toute espérance, étaient dans la même case, dans leur hamac, dans leur lit de mort, en face l'un de l'autre. Les cris que la douleur leur arrachait, retentissaient au-delà de nos cases, rien ne put calmer leurs affreux vomissemens. Lafond, surtout, hurlait avec force, il levait les mains

au ciel, appelait à grands cris sa femme et ses enfans.

Ce supplice dura de vingt-cinq à trente jours, mon cœur se serre toutes les fois que je me rappelle ce triste spectacle : nous nous empressions autour des malheureux ; Marbois, surtout, ne quitta pas un seul instant son ami Ducoudray. Je n'oublierai jamais ce zèle ardent de l'amitié, ce courage avec lequel il surmontait tous les dégoûts, le désespoir qu'on appercevait dans ses yeux, au moment même où il soutenait les forces de son ami.

Tronçon-Ducoudray lutta avec toute l'énergie de son caractère. La veille de sa mort il se traînait encore autour du carbet, appuyé sur un nègre. Il entra dans ma case. Je crois voir encore ce spectre ; il s'assit un instant sur mon hamac : « Je ne me flatte plus de » vivre, me dit-il, mais si votre projet s'exé» cute, et que je sois encore vivant, emportez» moi ; je voudrais exhaler mon dernier soupir » hors de cette affreuse prison : mon cher » Ramel, emportez-moi si vous pouvez ». Il me parla ensuite de ses deux amis, Dumas et Portalis, se félicitant de ce qu'ils avaient évité ce funeste sort, et me priant, si je les revoyais, de leur dire que sa dernière pensée

serait pour eux, et qu'il leur recommandait ses enfans et sa mémoire.

Ce fut son dernier effort, il succomba le lendemain 27 mai. Quelques heures avant sa mort, il fit rassembler autour de lui Barthélemy, le Tellier, Pichegru, Marbois, Willot, Aubry, Dossonville et moi.

Voici quelques-unes de ses dernières paroles : « Fuyez, mes amis, fuyez de Synamary, que le ciel vous favorise ! moi je » vais mourir tout-à-l'heure ; si jamais vous » revoyez mes amis, dites-leur que mon » dernier soupir a été pour eux et pour mon » pays, n'oubliez pas mes enfans. Si jamais » la fortune vous favorise, ne troublez pas » notre pays, bravez plutôt la misère ». Puis soulevant la tête et nous montrant la case de Brottier : « Il ne parle que de guerre » civile, il la desire : ah ! mes amis, promettez-moi que vous l'empêcherez si vous le pou» vez, promettez-le-moi ». Il souffrait encore dans ces derniers instans des douleurs cruelles, il avait une soif ardente ; mais tous ses sens, toutes ses facultés étaient présentes. Il partagea avec nous ce qu'il lui restait d'argent comptant ; il nous recommanda de nouveau d'avoir soin de sa mémoire, il vit couler nos larmes. Il nous dit adieu. Quelques momens avant qu'il expirât, l'abbé Brottier

vint lui offrir ses secours spirituels; il le remercia, et lui dit seulement : « J'ai tou-» jours cru en Dieu, j'ai toujours eu con-» fiance en sa justice ». Marbois, ferma les yeux de son ami.

Lafond agonisant, témoin de cette scène, semblait ne pas devoir survivre à son ami. Absorbé par sa douleur, il pouvait à peine articuler quelques sons ; muet dans quelques instans, dans d'autres il nommait avec attendrissement ses enfans et sa femme sur le portrait de laquelle ses regards restaient constamment fixés.

Je n'ai pas de termes pour exprimer nos regrets : frappés de la perte que nous venions de faire et de celle qui nous menaçait, notre douleur concentrée ne s'exhalait que par des gémissemens sourds, plus pénibles mille fois que les larmes les plus amères.

Tant de violences exercées contre nous, et la rage effrénée du commandant, qui, lorsqu'on signalait des vaisseaux ennemis, s'écriait, en prenant les armes : « Ah ! » vous comptez sur les Anglais ; mais vous » avez beau faire, ils ne vous prendront pas » vivans » ; plus que tout cela, l'approche de la saison mortelle des pluies et des ouragans, nous faisaient soupirer ardemment après le jour où nous pourrions affronter librement

d'autres périls, pour nous arracher de ce tombeau.

Avant que Tronçon-Ducoudray et Lafond tombassent malades, notre parti était pris. Nous avions, comme je l'ai dit, renoncé à nous refugier chez les Indiens, et nous étions décidés à nous confier à la mer. Nous savions que les habitans de Surinam prenaient un vif intérêt à notre situation; ils nous l'avaient fait témoigner : ils avaient même adressé, au général Pichegru, une petite provision de bierre et de vivres frais : elle ne nous était pas parvenue; mais l'insolence du caboteur français, qui s'en était chargé et qui vint au fort se vanter, devant nous, d'avoir bu et mangé, avec son équipage, ces provisions qui nous étaient destinées par les généreux Hollandais de Surinam, nous dévoila ce secret important : notre espérance en fut d'autant plus fortifiée; mais nous n'avions aucune connaissance de cette côte immense et inhabitée; nous n'avions aucun moyen d'y naviguer : les goëlettes, les seuls bâtimens qui fréquentaient la rivière de Synamary mouillaient à la pointe, à une lieue du fort, et nous ne pouvions espérer de nous soustraire à la vigilance du commandant, ni d'atteindre et d'enlever au mouillage

un de ces bâtimens: point de secours, point d'armes.

Nous nous promenions souvent sur le rempart, le long de la rivière; nous fixions, en soupirant, la côte de l'ouest. Notre imagination s'épuisait, nos regards se fatiguaient sur cette vue monotone, et nous n'appercevions ni sur les eaux, ni dans les bois, rien qui pût nous inspirer une idée secourable. Il y avait au pied de ce bastion, en dehors du fort et au bord de la rivière, une petite pirogue, qui servait à transporter à la redoute de la pointe, la garde montante et à ramener l'ancienne. Cette petite pirogue avait ses agrêts, et était consignée au sentinelle, qui était posé sur l'angle flanqué du bastion, dans l'intérieur duquel se trouvait le corps-de-garde. Nous avions souvent regardé la pirogue avec des yeux d'envie; mais ce ne fut que peu-à-peu et poussés par le désespoir, que nous nous accoutumâmes à l'idée de nous hasarder, en pleine mer, sur un si frêle esquif; aucun de nous ne savait conduire un bateau, et surtout une pirogue, dont la manœuvre est difficile et périlleuse au milieu des flots. Nous n'avions point de boussole; il fallait nous confier à quelqu'Indien, ou à quelque matelot.

Notre première tentative échoua: Piche-

gru ayant essayé de séduire un Indien qui venait vendre des légumes dans le fort, celui-ci répandit les soupçons que cette demi-ouverture lui avait donnés.

Nous hasardâmes de nous ouvrir sans réserve à une personne qui se trouvait alors dans le fort, et que je ne dois pas nommer: si cet écrit tombe dans ses mains, qu'il reçoive ici en secret ce témoignage public de ma reconnaissance, et de celle de mes compagnons ; qu'il apprécie les vrais motifs de ma discrétion, et mes regrets de ne pouvoir publier son nom comme je publie sa bonne action.

Cette personne fut sensible à notre confiance, et la justifia : elle connaissait fort bien la côte, et nous confirma dans l'opinion, que nous ne pouvions aller qu'à Surinam ; mais en nous donnant sur les divers postes des Hollandais les renseignemens dont nous étions avides, elle nous assura qu'il n'était pas possible que cette pirogue si petite et si fragile pût nous conduire jusque-là, que nous avions au moins cent lieues de navigation de la rivière de Synamary aux portes du fort Orange et de Mont-Krick ; qu'il n'y aurait aucune sûreté à prendre terre avant ce point-là ; et quand même nous y serions parvenus, il y avait dans cette colonie hol-

landaise une vigilance si sévère, que nous ne devions pas nous faire connaître; et d'un autre côté, tous les étrangers qui n'avaient pas de bons passeports, n'y étaient point admis, et en étaient même repoussés. C'était par cette police et une administration également ferme et paternelle, que l'ancien gouverneur de cette heureuse colonie l'avait conservée à la métropole. M. de Fredericci s'était ainsi maintenu depuis le commencement de la révolution dans une égale indépendance, et des Anglais, dont il avait refusé la protection, tout prêt à défendre la Colonie de Surinam contre leurs attaques, et du parti révolutionnaire, auquel il refusait d'abandonner des propriétés si précieuses à ses concitoyens. Combien de nouveaux motifs d'espérance, combien de nouvelles difficultés!

Nous avions un ami à Cayenne; un de ces amis si rares dans le tems où nous vivons, qui ne craignait pas de se compromettre, et qui, si son nom échappait à mon indiscrète gratitude, braverait encore avec courage le ressentiment des tyrans. Nous l'instruisîmes de nos projets. Il ne tarda pas huit jours à nous transmettre par une main amie et sûre, huit passeports, tous signés de la main de Jeannet, et en tout conformes à ceux qu'il

avait coutume de délivrer aux habitans de la Colonie, qui allaient pour leurs affaires dans les Colonies voisines.

Ils étaient sous les noms supposés suivans.

Celui de Barthélemy, sous le nom de *Gallois*.

Pichegru,	*Picard.*
Dossonville,	*Daunon.*
Aubry,	*Desailleux.*
La Rue,	*Delvezai.*
Tellier,	*Tollibois.*
Villot,	*Toulouse.*
Ramel,	*Fréderik.*

A mesure que notre projet mûrissait, nous redoublions de précautions pour que nos geoliers n'en pussent rien apprendre; mais c'était surtout vis-à-vis de ceux des déportés qui n'étaient pas dans notre secret, que nous étions obligés à une circonspection très-difficile. L'abbé Brottier soupçonna le mystère, mais ne parvint pas à le pénétrer. Il se contentait de répéter souvent: « On se cache » de moi, on trame quelque chose que je sais » fort bien, et je ferai prendre les gens sur le » fait ». Il en était capable: nous ne pouvions étendre davantage le cercle de nos confidences sans compromettre le succès. Quand je comptais les conjurés, et que du haut des

emparts je mesurais d'un œil furtif cette étroite pirogue, je la trouvais bien insuffisante. Cependant quoique notre troupe fût déjà trop nombreuse, nous fîmes une dernière tentative pour déterminer Marbois à venir avec nous. Il fut inébranlable dans sa résolution comme dans ses opinions ; il n'eût pas d'ailleurs abandonné son collègue malade, son ami Ducoudray, et depuis sa mort, il semblait qu'il fût retenu par la terre qui l'avait reçu.

Ni l'opinion de Marbois, ni la peinture qu'il nous fit des dangers d'une navigation qu'il connaissait mieux que nous, ni la peine que nous avions à nous séparer de lui, rien ne put nous détourner d'achever notre entreprise; tant étaient profonds nos ennuis, nos dégoûts, notre horreur pour la prison de Synamary!

Il ne nous manquait plus qu'un pilote ; mais où trouver dans ce désert l'homme capable d'un tel dévouement, l'ange qui devait nous sortir de cet enfer? Voici comment la Providence y parvint!

L'ordre, dit-on, donné par le Directoire de courir sur les vaisseaux neutres, fit sortir du port de Cayenne, vers le 20 mai, une foule de petits corsaires, dont Jeannet excita la cupidité : l'un de ces corsaires, commandé

par le capitaine Poisvert, captura à la hauteur de Synamary un bâtiment américain, commandé par le capitaine Tilly, qui, lui-même était propriétaire de la cargaison : elle consistait en farine et en divers comestibles, que le capitaine Tilly apportait précisément à Cayenne ; il avait aussi dans sa cargaison une provision précieuse de quarante mille bouteilles de vin de Bordeaux, de vin de Rhin, et de différens vins d'Espagne.

La crainte d'être pris à son tour, par quelque frégate ou corsaire anglais, en louvoyant contre les courans pour remonter jusqu'à Cayenne, détermina le capitaine Poisvert à venir mouiller avec sa prise dans la rade de Synamary ; peut-être aussi craignait-il pour sa proie, le partage du lion Jeannet.

Poisvert amena lui-même au fort de Synamary l'équipage de la prise, et le capitaine Tilly, qu'il traita avec beaucoup d'égards ; ce fut un grand évènement pour le commandant Aimé, qui en attendait quelques profits, et le plaisir de s'enivrer avec du bon vin de Bordeaux ; les nègres et une partie de la garnison furent aussi très-contens d'être employés au débarquement de la cargaison américaine ; déjà ce mouvement, ce nouvel

intérêt était pour nous une diversion favorable.

Mais quel fut notre étonnement, quand le capitaine Tilly vint vers nous sans témoins, et nous dit en fondant en larmes : « Hélas ! » c'est vous, infortunés, c'est vous que je cher» chais. Je vous savais ici ; j'ai des nouvelles » de vos familles et de vos amis, des paquets » que j'ai cachés dans des barils de farine » auxquels je ne peux plus toucher ; je ne » m'attendais pas à être attaqué par un cor» saire français, je me suis laissé affaler sous » le vent de Cayenne, pour avoir un pré» texte de mouiller dans la rade de Synamary » ou dans celle de Courou, d'où j'espérais » lier avec vous des intelligences, et parvenir » à vous enlever : le ciel en a disposé autre» ment ; je devais être votre libérateur, je » suis prisonnier avec vous ; que puis-je faire » encore pour vous servir » ? Qu'on juge de l'impression que durent faire sur nous, dans de telles circonstances, les premières paroles du capitaine Tilly ; sa seule présence était pour nous un bienfait du ciel, c'était depuis notre emprisonnement à Synamary, la seule personne qui eût pu communiquer librement avec nous, et nous donner des nouvelles sûres de notre malheureuse patrie et de l'état général des affaires ; nous avions appris,

sans aucun détail, la paix de Campo Formio. Tilly mit le comble à notre étonnement comme à notre indignation, en nous apprenant l'invasion de la Suisse. Barthélemy en fut surtout très-affecté. Enfin les violences commises envers les Américains, dont il était lui-même la preuve trop évidente, achevèrent de nous convaincre que nos malheureux concitoyens étaient entièrement asservis, et qu'il n'y avait plus de frein aux usurpations du Directoire.

La loyauté du capitaine Tilly, ses manières franches et ouvertes, l'intérêt qu'il nous témoignait, et que nous pouvions supposer partagé par la généreuse et libre nation, à laquelle il appartenait, entraînèrent notre confiance. Nous lui communiquâmes notre projet; nous le conduisîmes sur le rempart, en feignant de nous promener. Nous lui montrâmes la pirogue; il frémit: « Non, » non, messieurs, nous dit-il, ne vous ha» sardez pas jusque-là; vous périrez certai» nement. Cette pirogue ne peut ni vous » contenir tous, ni vous conduire jusqu'à » Surinam; croyez-en mon expérience, cela » ne se peut pas ». Nous lui répondîmes que nous étions résolus à périr, plutôt que de rester entre les mains des barbares; qu'au reste nous ne faisions qu'aller librement au-

devant

devant d'une mort inévitable; que si nous la rencontrions prompte et violente dans le naufrage, le souvenir de la longue agonie de nos amis en adoucirait les horreurs. « Eh » bien, reprit-il, je ne crois pas que vous » puissiez échapper à tant de dangers; mais » ne me refusez pas de les partager, je veux » gouverner moi-même la pirogue. J'em- » menerai mon pilote, mon intrépide Bar- » rick, et peut-être que le ciel nous pro- » tégera, que les vents nous serviront ». Dès ce moment le capitaine Tilly se montra aussi ardent que nous-mêmes à protéger notre fuite. Il mit dans notre confidence le brave Barrick, qui ne balança pas à se dévouer pour notre salut : nous ne voulûmes jamais consentir à ce que le capitaine Tilly s'embarquât avec nous; mais il ne tenait aucun compte de nos refus, ni des craintes qu'il nous avait lui-même inspirées sur la petitesse du canot.

Tout étant prêt, il ne nous restait plus qu'à choisir le moment favorable pour tromper la vigilance du commandant Aimé, échapper à celle de Brottier, attaquer le poste, ou du moins la sentinelle qui veillait sur la pirogue, sortir du fort pour l'enlever, enfin gagner la haute mer, avant que l'alerte fût donnée à la garnison.

En se rappelant ce que j'ai dit des services secrets qui nous furent rendus par quelques personnes, on pourra présumer les soins qu'ils prirent pour nous aider à vaincre ces dernières difficultés, et sans désigner précisément les individus, il suffira qu'on connaisse les moyens qui furent employés.

C'était le premier juin ; nous touchions presqu'au jour marqué, à la scène préparée pour faciliter notre entreprise ; nous approchions du dénouement sous l'augure sinistre des funérailles de notre ami. Sa perte était encore récente lorsque le capitaine Tilly nous annonça que Jeannet avait donné l'ordre de le transférer à Cayenne avec tout son équipage, et qu'il devait être embarqué dès le lendemain. Ce fut pour nous un coup de foudre, nous en fûmes presqu'abattus ; Tilly voulait absolument se sacrifier et se cacher dans les bois jusqu'au lendemain 3 juin, dernier terme de notre cruelle attente, et courir à la pirogue au signal convenu. Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il cédât au brave Barrick l'honneur de cette belle action. Nous lui observâmes que la disparition de Barrick au moment où l'on ferait l'appel de l'équipage de la prise éveillerait moins les soupçons que celle du capitaine, dont les visites aux déportés et les

promenades avec eux n'avaient été déjà que trop remarquées. Tilly ne se rendit encore qu'avec peine à cette dernière considération; il nous quitta pour aller s'exposer à de plus grands dangers que nous, et porter tout le poids de la fureur de Jeannet, soit que nous fussions assez heureux pour nous échapper, soit que nous eussions le malheur d'être découverts et arrêtés avec Barrick. Tilly ne songeait qu'à nous, et s'il nous savait une fois arrivés à Surinam, il lui importait peu ce qu'on ferait de lui. Quels adieux ? Qui de nous osa se flatter de te revoir, incomparable Tilly.

Barrick disparut à l'instant, et se cacha dans les bois. Il fut convenu que le surlendemain 3 juin au coup de neuf heures, il se trouverait au bord de la rivière sous le bastion, et sauterait dans la pirogue au moment où il nous verrait paraître ; mais nous étions fort inquiets du sort de Barrick, qui fut presque dévoré par les monstres : il ne put se défendre des serpens et du terrible Cayman, qu'en demeurant pendant trente-six heures perché sur un arbre où il n'était point à l'abri des tigres.

Le capitaine Poisvert avait invité le commandant du fort à venir dîner, le 3 juin, à bord de la prise américaine : il voulait

témoigner sa reconnaissance du bon accueil et des secours qu'il avait reçus de la garnison, qui, deux jours auparavant, avait fait très-bonne contenance vis-à-vis d'un corsaire anglais, qui s'était approché du mouillage. Pendant qu'il donnait un beau repas, et présentait les vins les plus précieux au commandant, il faisait donner à la garnison du gros vin de Bordeaux. Une jeune fille qui était arrivée de Cayenne depuis quelques jours, en faisait les honneurs, et distribuait les bouteilles de vin avec profusion aux soldats dans leurs casernes, dans le corps-de-garde, aux nègres dans leurs cases, aux sentinelles à leurs postes, aux déportés dans leur hangard. Ah! que cette journée nous parut longue! Avec quel intérêt nous suivions des yeux cette jeune fille, si joyeuse de verser des rasades aux soldats déjà enivrés; son activité, sa sollicitude nous servirent à souhait.

Tous burent largement, et nous aussi: nous eûmes l'air de prendre part à cette orgie: nous feignîmes une querelle entre nous pendant notre dîner, afin d'éloigner d'autant plus les moindres indices du complot: Aubry et Larue injurièrent Barthélemy, le Tellier s'en mêla, Dossonville et Pichegru se menacèrent, Willot et moi paraissions

vouloir pacifier ; les verres et les assiettes volaient ; le vacarme fut à tel point, que les autres déportés accoururent pour les séparer ; l'abbé Brottier lui-même nous engagea à mettre fin à ce scandale, qui s'accrut d'autant plus. Barthélemy fut le plus inhabile à feindre ; et dans un faux geste de fureur, cassant froidement son verre, un éclat de rire manqua de le trahir.

La nuit s'approchait, nous vîmes rentrer chez-lui le commandant Aimé, tout-à-fait ivre et qu'on portait comme s'il eût été mort. Le silence avait succédé aux chants, aux cris des buveurs ; les soldats et les nègres étaient couchés ça et là, le service oublié, le corps-de-garde abandonné.

Avant de nous retirer dans nos cases, nous fîmes nos adieux à Marbois ; pour qui cette séparation fut un pénible sacrifice, et qui regarda ce moment comme notre dernière heure. . . . . .

Elle sonna cette dernière heure de notre séjour à Synamary ! neuf heures sonnèrent ; Dossonville qui veillait, avertit chacun de nous. Nous sortîmes, et nous nous rassemblâmes vers la porte du fort, dont le pont n'était point encore levé. Tout dormait d'un sommeil profond. Je monte avec Pichegru et Aubry sur le bastion du corps-de-garde ;

et je vais droit au sentinelle, (c'était ce misérable tambour qui nous avait tant tourmentés); je lui demande l'heure qu'il est? Il fixe les étoiles. Je lui saute à la gorge, Pichegru le désarme, nous l'entraînons en le serrant pour l'empêcher de crier : nous étions sur le parapet : l'homme se débat fortement, nous échappe, et tombe dans la rivière. Nous rejoignons nos camarades au pied du rempart, et n'appercevant personne dans le corps-de-garde, nous courons y prendre des armes et des cartouches ; nous sortons du fort, nous volons à la pirogue; Barrick était là : il vient au-devant de nous, il nous aide, il nous porte dans la pirogue; Barthélemy, infirme et moins agile que nous, se laisse tomber et s'enfonce dans la vase; Barrick le saisit d'un bras vigoureux, le retire, le met dans la pirogue. Le cable est coupé, Barrick tient le gouvernail : immobiles, silencieux, nous nous laissons aller au fil de l'eau ; les courans et la marée entraînent le léger esquif : nous écoutons et n'entendons que le murmure des eaux et la brise de terre, qui bientôt enfle notre petite voile. Nous cessons de voir le tombeau de Synamary.

Quand nous approchâmes de la redoute de la pointe qu'il fallait passer, nous ame-

nâmes la voile afin d'être moins apperçus. Nous savions que les huit hommes qui étoient de garde à la redoute, avaient reçu leur bonne part des bienfaits du capitaine Poisvert, et qu'ils devaient s'être enivrés comme leurs camarades. Nous ne fûmes point hélés; la marée nous porta au-delà de la barre, nous laissâmes à notre droite le vaisseau de notre brave ami Tilly, nous passâmes tout près de la goëlette la Victoire, qui venait d'arriver de Cayenne, et que nous savions être commandée par l'honnête capitaine Brachet, que notre fuite a dû bien réjouir, et qui certainement ne s'y serait point opposé.

La brise fraîchit; la mer était belle, mais en gagnant le large, nous courions le risque de nous égarer, et si nous suivions la côte de trop près, nous pouvions nous briser sur les écueils dont elle est parsemée jusqu'à Iraconbo : la lune parut tout-à-coup, comme pour éclairer notre marche; ce moment fut délicieux : nous nous félicitâmes, nous remerciâmes la Providence, et notre généreux pilote Barrick, qui était dans un état affreux, enflé et meurtri par les piqûres des moustics.

Nous voguions heureusement depuis environ deux heures, lorsque nous entendîmes trois coups de canon; deux du fort de Synamary, et un de la redoute de la pointe :

bientôt après, le poste d'Iraconbo répéta les trois coups de canon : nous ne pûmes douter que notre fuite ne fût découverte; nous ne redoutions déjà plus les poursuites directes de Synamary, où il n'y avait pas un seul bateau qui pût être armé; nous avions d'ailleurs assez d'avance : les bâtimens que nous avions laissés en rade, auraient seuls pu donner la chasse ; mais les capitaines Poisvert et Brachet, auxquels le commandant Aimé ne pouvait donner des ordres, n'auraient point appareillé sans un ordre de Jeannet.

Nous n'avions donc à redouter que le détachement d'Iraconbo, que nous savions n'être composé que de douze hommes ; ils ne pouvaient venir à notre rencontre, que dans un bateau à-peu-près comme le nôtre, avec huit ou dix hommes armés : nous continuâmes à ranger la côte, préparant nos armes, et bien déterminés à nous défendre si nous étions attaqués, ou qu'on cherchât à nous barrer le passage sous le fort d'Iraconbo.

A quatre heures du matin, deux coups de canon se firent entendre dans l'est, et dans la minute il y fut répondu par un coup qui partit presqu'à nos oreilles ; nous étions devant le fort, il était nuit encore, rien ne

parut; nous marchions bien, et quand le jour se fit, nous nous trouvâmes sous le vent d'Iraconbo : nous n'avions plus à craindre d'être poursuivis, il nous restait à vaincre les dangers de la mer.

Notre pirogue était si petite et si rase, que les moindres vagues la remplissaient, et nous étions obligés de travailler sans cesse à la vider avec une callebasse. La pirogue était si légère, que le moindre mouvement pouvait la faire chavirer. Nous fûmes au moment de périr de cette manière par une imprudence dont je fus seul coupable. Je ramais, un faux coup ayant engagé mon aviron, mon chapeau tomba dans la mer : je me penchai vivement pour le reprendre. Mon poids entraîna si subitement la pirogue hors de son équilibre, qu'elle ne se rétablit que fort difficilement, elle fut toute remplie d'eau. L'adresse de Barrick, et l'activité avec laquelle nous travaillâmes, nous releva. Je fus sévèrement réprimandé par Pichegru, que nous avions fait notre capitaine. Barthélemy, encore tout noir de la vase de Synamary, profita de cette occasion pour se laver. J'eus le malheur de perdre mon chapeau, et ne pus défendre ma tête des rayons ardens du soleil, qu'en me faisant un turban de feuilles de *ba-*

contre notre patrie, nous nous résignâmes à la volonté de la Providence.

Le lendemain 7 juin, quatrième jour de notre navigation, le vent s'éleva et fraîchit un peu vers huit heures du matin; à dix heures nous nous trouvâmes en vue du fort de Marowni, et par le travers de l'embouchure de la rivière, que les bas-fonds, les récifs, et les courans rendent très-dangereuse. Nous ne franchîmes ces obstacles qu'avec beaucoup de fatigue et de danger: nous fûmes très-inquiétés par des requins monstrueux, qui entouraient et assaillaient notre pirogue, nous les éloignâmes à coups de fusil.

Nous supportions avec patience le tourment de la faim, jusqu'à nous égayer par des plaisanteries, sur les divers symptômes de nos souffrances; nous cherchions des yeux, mais toujours vainement, le fort et la rivière d'Orange; sur les six heures du soir, nous fûmes encore retenus par le calme.

Le 8, à trois heures du matin, les vents ayant fraîchis de nouveau, nous nous remîmes en route. A une heure, nous apperçûmes le fort Orange, nous le doublâmes, dans l'intention de ne mettre à terre qu'au poste de Monte-Krick, comme on nous l'avait recommandé: nous nous trouvions vis-

à-vis le fort, à une bonne portée de canon, lorsque nous fûmes salués de plusieurs coups à boulet de gros calibre, qui se succédaient si vivement, que nous eussions été infailliblement atteints et coulés bas, si nous n'avions gagné le large. Cette rigueur nous fit redouter encore plus d'accoster la terre. Nous avons su depuis, qu'on avait voulu seulement nous forcer d'arborer notre pavillon; nous n'en avions point.

Vers quatre heures après midi, le tems s'obscurcit, le vent augmenta, nous allions très-vîte, et cependant nous avions peine à fuir devant la lame qui nous poussait vers la côte; notre brave pilote espérait pouvoir atteindre Monte-Krick avant l'orage, mais nous ne pûmes tenir plus long-tems; nous risquions à chaque instant d'être engloutis; Barrick dirige la pirogue vers le rivage: au moment où nous l'atteignons, une forte vague se brise et nous fait chavirer; la marée était basse, nous nous enfonçâmes dans la vase, et malgré les efforts qu'il fallut faire pour nous dégager, malgré l'orage affreux qui fondait sur nous, nous n'abandonnâmes point la pirogue, et nous parvînmes à la retourner.

Enfin nous prenons terre, ignorant où nous étions, ni s'il nous serait possible d'aller le

long de la côte jusques au fort Orange, dont nous nous estimions à huit lieues, quoiqu'il ne fût distant que de quatre.

Nous étions exténués de fatigue et de faim, nos haillons étaient tous mouillés et couverts de fange; nous n'avions d'abri qu'un bois couvert d'insectes et de reptiles, nous avions perdu dans le naufrage nos armes et nos munitions, et comme la nuit s'approchait, nous entendions les hurlemens des tigres dans les intervalles du mugissement des vagues.

Quelle horrible nuit! les vents déchaînés, une pluie de déluge, un froid pénétrant. Nous recueillîmes le reste de nos forces, et nous travaillâmes toute la nuit à retenir notre pirogue que les vagues entraînaient, et qui malgré nos efforts fut très-endommagée. Croira-t-on qu'il nous restât assez de forces pour une telle manœuvre, après avoir souffert la faim, et enduré tant de fatigues pendant cinq jours et six nuits? Nous étions tous nus dans la mer, luttant contre les flots qui nous arrachoient notre dernière espérance. Barthélemy, malgré ses infirmités travaillait avec nous, et nous donna l'exemple de la patience et du courage, pendant cette nuit épouvantable.

Au point du jour (c'était le 9 juin, et le

sixième depuis notre départ de Synamary), nous nous regardions avec une mutuelle pitié, nous étions transis de froid, nous nous sentions tout près de succomber, mais nous nous consolions encore, en disant : « du moins, » nous ne mourrons pas entre leurs mains. »

Pichegru avait sauvé du naufrage sa pipe et son briquet, nous parvînmes à faire du feu ; nous séchâmes nos vêtemens, le ciel redevint serein, mais le vent soufflait avec furie.

Nous étions couchés à plat ventre sur le sable, ne pouvant nous défendre de la piqûre des insectes, et des morsures des crabes.

Le Tellier avait si bien ménagé la petite provision de rum, qu'il en restait encore une demi-bouteille. Nous avions le cœur si serré, que nous n'avions pas la force d'avaler, nous nous rafraîchissions seulement la bouche et les lèvres.

Pendant cette journée du 9, le Tellier, héroïque ami de Barthélemy, lui avait arrangé un petit abri avec des branches d'arbres, et pendant qu'il reposait ou plutôt qu'il s'éteignait, le Tellier, oubliant ses propres souffrances, chassait les insectes avec un léger rameau, et les écartait du visage et des mains de son maître. Quel dévouement, quelle part glorieuse le Tellier prit à nos malheurs !

Le soir, le tems redevint obscur ; nous eûmes encore à travailler une partie de la nuit pendant la marée pour conserver la pirogue, n'ayant aucun autre moyen pour la fixer : comme les tygres nous approchaient beaucoup, nous ranimâmes notre feu, et nous passâmes ainsi le reste de cette seconde nuit depuis notre naufrage, et la septième depuis notre évasion.

Le 10 juin, au point du jour, nous apperçûmes au loin un vaisseau, que Barrick reconnut pour être corsaire anglais.

Nous étions blottis sous des arbres où nous avions fait une espèce de cabane : j'en sortis à six heures du matin pour examiner le tems, et notre pirogue. J'avais à peine fait quelques pas en me traînant, que j'apperçois sur le rivage à environ deux cents pas deux hommes armés, qui venaient vers nous : j'accours et crie *voilà des hommes*, tous nos malheureux se lèvent à la fois. Barrick, qui était le plus malade, à cause des piqûres des moustics de Synamary, Barrick s'élance, je lui montre les deux hommes, il part comme un trait ; nous nous cachons pour ne pas effrayer par le nombre.

En voyant accourir le pauvre Barrick, qui n'avait plus figure humaine, les deux soldats s'arrêtent et le couchent en joue : il tombe

tombe à genoux, lève ses mains suppliantes, pousse des cris, fait des signes, montre la pirogue; les soldats l'écoutent, s'approchent de lui; nous les entourons. C'étaient deux soldats allemands de la garnison de Monte-Krick. Pichegru leur parla, et nous apprîmes que nous n'étions qu'à trois lieues du fort de Monte-Krick. Ces soldats étaient envoyés en ordonnance au fort Orange, où ils ne pouvaient manquer de rendre compte du nombre et de l'état des naufragés; nous nous décidâmes à députer deux d'entre nous vers le commandant du fort, pour lui demander des secours, exiber nos passeports, et lui cacher qui nous étions.

Barthélemy et la Rue furent choisis, nous leur fîmes boire le reste du rum, ils partirent. Au moment où ils arrivèrent au fort Orange, le commandant disposait un piquet de 50 hommes pour venir nous enlever. Nos envoyés exposèrent les motifs de notre voyage comme marchands, et tous les détails du naufrage dans lequel nous avions perdu toutes nos provisions et nos effets, ils ajoutèrent que le mauvais état de notre pirogue presque brisée ne nous avait pas permis de nous remettre en mer après la tempête. Le commandant les accueillit avec beaucoup d'humanité, et pendant qu'il leur

fit donner à manger, il envoya des ouvriers et des nègres pour réparer notre pirogue, nous aider à la remettre à flot, et tâcher de retrouver nos prétendues marchandises. Nous vîmes arriver de loin cette troupe d'environ vingt personnes, qui ne laissa pas de nous inquiéter jusqu'à ce que deux de ces ouvriers qui parlaient français nous eussent expliqué les ordres qu'ils avaient reçus; nous les menâmes vers la pirogue, ils la tirèrent à terre et se mirent à la réparer avec le plus grand zèle, beaucoup d'adresse et d'activité.

A six heures du soir, Barthélemy et la Rue arrivèrent, ils étaient si joyeux et si troublés qu'ils ne songèrent pas à nous apporter une bouteille d'eau. Nous ne pouvions comprendre que Barthélemy eût retrouvé assez de force pour fournir une course de huit lieues sur des sables brûlans.

Notre pirogue était déjà réparée, les flots paraissaient appaisés, nous aurions bien voulu nous embarquer sur-le-champ; mais il fallait attendre la marée: les ouvriers que nous récompensâmes de notre mieux et que nous étions fâchés de retenir pendant la nuit, avaient ordre de ne pas nous quitter que nous ne fussions en mer. L'état de Barrick empirait; cette nuit que nous devions

passer encore au milieu des insectes pouvait être la dernière pour Barrick. Qu'on n'oublie point que ce brave homme dont la force physique égalait le courage et la vertu avait souffert un cruel supplice pendant les deux jours qu'il avait passés dans les bois de Synamary pour attendre le moment de notre évasion. Nous n'avions plus un instant à perdre pour sauver notre sauveur.

Le 11 juin, au point du jour, Barthélemy, la Rue, Aubry et Dossonville s'acheminèrent à pied le long de la plage, vers le fort de Monte-Krick, pour y demander asile, pour les pauvres marchands naufragés, et nous faire préparer à manger.

Quelques heures après, à la haute marée, Pichegru, Willot, le Tellier et moi, nous remontâmes dans la pirogue, que les ouvriers poussèrent vigoureusement au large en nous disant adieu : Barrick, mourant, reprit le gouvernail, et un peu avant midi, la pirogue entra heureusement dans la petite rivière de Monte-Krick. Nous débarquâmes. Barrick triomphant, reçut, par ce succès, le prix le plus doux de son généreux dévouement. Le commandant du poste de Monte-Krick avait déjà très-bien accueilli nos compagnons, et nous avait fait donner une case vaste, propre et commode sur le bord du crick. Quel mo-

ment que celui de notre réunion dans cette case! Nos amis nous avaient préparé deux poules, du riz et du pain. — Du pain, qui cette fois fut arrosé de larmes de joie et de reconnaissance; nous vivions, nous avions échappé à nos bourreaux, aux dangers de la mer, à la famine; nous étions libres.

Après avoir pris un peu de nourriture, avec beaucoup de précaution, nous amarâmes notre pirogue, qui nous semblait un être animé, et pour laquelle nous avions tous conçu une affection reconnaissante.

Nous nous rendîmes ensuite auprès du capitaine qui commandait au fort, et que notre arrivée avait jetés dans un grand embarras; il ne trouvait aucune vraisemblance dans le rapport que nous lui faisions comme marchands; notre dénuement, nos haillons démentaient cette fable, et pourtant notre langage démentait notre misère. Il ne revenait pas de sa surprise, en considérant notre pirogue, et l'audace avec laquelle nous nous étions hasardés en pleine mer. Ce capitaine parlait français, nous fîmes de notre mieux pour le persuader; nous lui montrâmes nos passeports, et nous observâmes qu'il avait auprès de son miroir, un exemplaire de signalement des déportés, que Jeannet avait fait imprimer et répandu dans les colonies voi-

sines et dans tous les postes de la côte. Ce brave commandant, qui, sans s'inquiéter davantage de la vérité de notre histoire, nous traita bien, par cela seul que nous étions malheureux, nous montra lui-même ce signalement, sans se douter de rien, comme il nous l'a assuré depuis : et certes, il eût été difficile de reconnaître aucun de nous : il nous demanda si nous avions touché à Synamary, nous répondîmes que non. « Eh, » que font, nous dit-il, ces malheureux Pichegru et Barthélemy, et leurs compagnons » d'infortune ? Nous lui dîmes qu'ils avaient » été bien malheureux, mais que dans ce » moment, ils espéraient que leur sort allait » changer ».

Après avoir pourvu à nos premiers besoins, le commandant du poste nous prévint qu'il allait rendre compte de notre arrivée au gouverneur de la colonie. Il ne nous cacha pas le motif de la surveillance qui lui était particulièrement recommandée à l'égard des Français. La Colonie de Surinam était préservée par la vigilance de son chef des troubles qui avaient ruiné toutes les possessions françaises. Les nègres esclaves y étaient mieux traités, plus heureux, et par conséquent plus laborieux, que s'ils avaient reçu le funeste présent d'une liberté illusoire.

Jeannet mécontent de quelque refus à des demandes indiscrètes d'argent ou de vivres, avait dit, qu'il saurait bien se venger de ces *aristocrates* et *qu'il révolutionnerait Surinam.* Ainsi les commandans des forts de la côte avaient ordre d'observer de près les Français qui aborderaient.

Nous écrivîmes au gouverneur, nous lui exposions en peu de mots les atrocités commises envers nous, tant en France, qu'à Synamary, notre évasion, notre naufrage : nous réclamions, au nom de l'humanité et de l'honneur, protection et sûreté.

Il y a vingt-quatre lieues de Monte-Krick à Paramaribo, capitale de la Colonie de Surinam, où le gouverneur fait sa résidence.

Nous passâmes la journée du 12 à nous reposer, à soigner ceux d'entre nous que les premiers rafraîchissemens rappelaient plus difficilement à la vie, Dossonville chez qui se développaient les symptômes d'une grave maladie, et le pauvre Barrick qui avait une fièvre ardente.

Nous étions tous hideux, brulés par le soleil et par la réverbération de la mer, enflés et déchirés par les piqûres des insectes ; nos vêtemens n'étaient pas en meilleur état que nos corps, quelques-uns n'avaient pas de souliers. Nous rajustâmes de notre mieux nos

guenilles ; nous rougissions, non pour nous, mais pour notre patrie, de paraître en cet état aux yeux des étrangers.

Le 13 au matin, un colon dont l'habitation n'est pas éloignée de Monte-Krick, vint nous prier de venir chez lui, et nous fit les offres les plus obligeantes, sans soupçonner qui nous étions. Il insista pour nous amener chez lui sur-le-champ. Nous nous disposions à le suivre, lorsque Villot, de qui c'était le tour de service pour garder notre chère pirogue, apperçut de loin un cavalier et nous appela. Pichegru reconnut les marques distinctives du service d'Hollande, et nous assura que c'était un officier supérieur. Celui-ci, à la vue de notre case désignée sans doute dans le rapport du commandant, pique des deux, met pied à terre, monte dans la chambre où nous étions rassemblés, et demande avec une extrême agitation : M. Gallois, M. Picard, êtes-vous ici ? Barthélemy et Pichegru se présentent vêtus d'une mauvaise veste de toile grise. Le général hollandais fit un mouvement de surprise et d'indignation, puis il les embrassa plusieurs fois, et nous pressa tour-à-tour dans ses bras, ne pouvant pendant quelques instans proférer une seule parole.

« Messieurs, nous dit-il, après un instant » de dilatation, vous avez bien jugé notre

» gouverneur, il vous attend avec impatien-
» ce, et tous les habitans de Surinam sont
» également touchés de vos malheurs ».

Nous fondions en larmes, et l'excès de la joie manqua d'être funeste à quelques-uns de nous. Brave et sensible Hollandais, reçois ici l'hommage d'une reconnaissance dont la prudence enchaîne les expressions.

En quittant Monte-Krick nous nous séparâmes à regret de notre pirogue que nous avions baptisée *San Salvador*, et que nous aurions bien voulu pouvoir emmener avec nous. A quelque distance de la case nous trouvâmes sur le canal de Monte-Krick deux gondoles qui nous attendaient; dans la première on avait préparé des rafraîchissemens, dans la seconde des habits, du linge, des souliers. Pour concevoir la sensation délicieuse que nous éprouvâmes, il faudrait avoir comme nous enduré tous nus sur une plage brûlante les ardeurs du soleil et le froid pénétrant de la pluie d'orage et des rosées. Ce même jour, dimanche 13 juin, nous fûmes coucher à l'habitation d'un ami de M. le gouverneur, qui prévenu par lui de notre arrivée à Monte-Krick avait exigé que nous prissions gîte chez lui, regrettant d'être retenu à la ville par des affaires de commerce, et de ne pouvoir venir lui-même

au-devant de nous, mais il avait donné ordre qu'on nous préparât des logemens et des vivres. Quelle agréable surprise, et quelle impression produisit sur nous cette habitation ! Nous sortions des enfers, nous entrions dans un élysée, nous ne pouvions nous lasser d'admirer ces vastes jardins, ces bosquets, une belle maison, une table somptueusement servie, de superbes appartemens, des lits enfin.

Après le souper, les nègres et les négresses exécutèrent des danses comme pour nous faire oublier les outrages de Synamary.

Le 14 au matin, après avoir goûté un repos qui depuis long-tems nous était inconnu, nous nous rembarquâmes dans les gondoles, et nous descendîmes la rivière de Comervine, admirant la richesse des plantations qui bordent ces rives, la multiplicité et la propreté des canaux, l'élégance des jardins, la magnificence des bâtimens. Nous entrâmes dans la rivière de Surinam et nous arrivâmes à midi à une habitation où nous étions attendus, plusieurs des principaux colons s'y étaient réunis; nous les apercevions sur le rivage. A peine fûmes-nous abordés qu'ils s'élancèrent dans notre bateau et vinrent nous embrasser avec une effusion toute fraternelle.

Nous fûmes traités avec une magnificence qui contrastait honorablement avec nos barbes longues et nos visages calcinés.

La marée nous permit de repartir vers les 4 heures ; après une heure de navigation nous rencontrâmes une belle gondole, c'était le gouverneur lui-même qui venait à notre rencontre. Nous étions impatiens de connaître notre bienfaiteur, il passa dans notre barque, nous considéra, nous embrassa avec une vive émotion, et nous dit : « Soyez » les bien-venus, oubliez, s'il se peut, vos » malheurs ; je ferai tout ce qui sera en » mon pouvoir pour en effacer la trace. » Nous sommes tous heureux de vous re- » cevoir, disposez de la colonie toute en- » tière, disposez surtout de moi ».

Nous passâmes sous le fort Nassau, qui nous salua de cinquante coups de canon, répétés coup pour coup par le fort d'Amsterdam, sur la rive droite. Les batteries de Paramaribo répondaient : nous n'étions plus qu'à une lieue de la ville, le jour tombait ; il était nuit close quand nous entrâmes dans le port.

Toute la ville était illuminée, la garnison et les milices coloniales étaient sous les armes : nous débarquâmes au bruit de la mousqueterie et de l'artillerie de la place et

de la flotte. Les applaudissemens, les cris d'allégresse retentissaient autour de nous ; le peuple se pressait sur notre passage, voulait nous voir, nous porter dans ses bras. Au milieu de cette nombreuse escorte, de ce spectacle ravissant d'un peuple heureux et généreux, nous arrivâmes au palais du gouverneur.

Son épouse nous reçut avec autant de grace que de sensibilité ; l'impression que firent nos malheurs sur cette femme intéressante fut si profonde, que nous dûmes plusieurs fois éviter sa présence, parce qu'elle en était trop émue.

Le gouverneur retint chez lui Barthélemy et son fidèle le Tellier ; les principaux habitans se disputèrent le plaisir de nous loger. Tous nous comblèrent de témoignage d'estime et d'affection. Je devrais décrire les repas, les parties de campagne par lesquelles les habitans de Paramaribo s'empressèrent de nous montrer la joie qu'ils ressentaient de nous voir au milieu d'eux. On connaît la richesse et le luxe des habitans de Surinam, l'état florissant de cette colonie, l'aspect riant de ses cultures, l'agrément de la navigation intérieure, la pompe des établissemens publics et celle des maisons particulières. On peut se représenter aisément des

fêtes ; mais ce qu'on ne peut imaginer, ce dont les exemples sont trop rares, c'est cette bienveillante humanité, animant tout un peuple, et rendant vivantes dans toutes les classes d'individus, les vertus du gouvernement. C'était ce sentiment et non point une vaine curiosité que nous rencontrions dans nos respectables hôtes. Bien loin de nous fatiguer de questions sur les maux que nous avions soufferts, on évitait au contraire de nous en parler ; mais l'horrible tableau de Synamary, la captivité de ceux de nos compagnons qui y étaient encore détenus, peut-être plus dure à cause de notre évasion ; enfin la situation du brave capitaine Tilly, tombé entre les mains de Jeannet, toutes ces réflexions nous poursuivaient ; et si quelquefois elles nous faisaient mieux sentir le prix des bienfaits de la providence, et la douceur de notre situation présente, souvent aussi de cruels souvenirs troublaient ces riantes images.

Les jours s'écoulaient rapidement : le 18 juin, un caboteur de Cayenne, le capitaine David arriva à Paramaribo, chargé des dépêches de Jeannet pour le gouverneur. Il l'instruisait de notre évasion, et terminait ainsi sa lettre :

« Si ces messieurs n'ont pas été pris par » les corsaires anglais, s'ils n'ont pas péri,

» ce que je crains, il n'est pas douteux qu'ils » doivent être réfugiés dans votre colonie; » dans ce dernier cas, je dois à ma place » de les réclamer, au nom du Directoire, » comme prisonniers d'état; si vous parvenez à les découvrir, je vous prie et même » vous requiers de les faire arrêter; mais » je vous supplie de n'user envers eux d'aucune violence, et de leur accorder tous » les égards dus à leur malheur ».

Le gouverneur répondit « qu'il n'avait » point eu connaissance de l'évasion de messieurs Barthélemy, Pichegru, etc., mais » qu'il était arrivé, depuis quelques jours à » Paramaribo, huit marchands et un matelot; qu'il lui envoyait leur signalement et les » passeports qu'ils avaient produits; qu'au reste » il pouvait être assuré de ses ménagemens » pour les déportés, s'ils arrivaient chez lui ». Le capitaine David fut bien traité, et il aurait pu expliquer à Jeannet (bien étonné sans doute de reconnaître sa signature au bas des huit passeports), le véritable sens de la lettre dont il était porteur. Il repartit pour Cayenne; nous avions appris par le capitaine David, la fâcheuse nouvelle de l'arrivée de la frégate la Décade, qui mouilla à la rade de Cayenne, le 6 juin, trois jours après notre départ, et qui avait à bord cent

quatre-vingt treize déportés : dans ce nombre étaient deux membres du Conseil des Cinq-cents, Gilbert-des-Molières et Job Aimé ; l'un et l'autre étaient presque mourans.

Nous étions loin de concevoir aucune crainte des réclamations officielles du proconsul de la Guyanne ; mais comme si on eût voulu nous rassurer par de nouvelles preuves de bienveillance, il n'y a sorte de bons traitemens, et même d'amusemens, qui ne nous fussent prodigués.

Cependant nous desirions vivement de passer quelques jours à la campagne. La plupart d'entre nous n'avaient pu reprendre assez de forces pour se livrer aux plaisirs qui nous étaient offerts de tous côtés. Nous avions tous besoin d'un profond repos, nous soupirions après le climat d'Europe, et nous étions résolus, après avoir rétabli nos malades, et profité pendant quelques jours encore, des soins généreux du bon gouverneur et de ses amis, de nous embarquer sous pavillon neutre, pour passer dans le nord de l'Europe ; Barthélemy était si languissant, que nous n'espérions pas qu'il pût nous suivre, et le gouverneur jugeant qu'il n'était pas en état de soutenir la mer, le pressait d'y renoncer et de rester chez lui : Dossonville fut aux portes du trépas ; les remèdes, les

secours de l'art nous furent prodigués; et quand on connut nos projets, on fit tous les efforts possibles pour nous en détourner: on voulait, disait-on, nous retenir, nous garder à Surinam, jusqu'à ce que nous fussions rappelés dans notre patrie.

Nous retournâmes à la ville le 27, et nous fûmes bien surpris d'y trouver un second envoyé de Cayenne, qui apportait au gouverneur la réponse de Jeannet à la sienne.

Dans cette seconde lettre, il avouait que les passeports des prétendus marchands étaient en effet signés de lui; mais il affirmait que les négocians Gallois, Picard et autres, n'avaient jamais existé dans la Colonie de la Guyanne; qu'il n'ignorait point que Barthélemy, Pichegru et six autres déportés étaient à Paramaribo; qu'il le sommait de nous faire arrêter, et qu'il en rendrait compte à son gouvernement.

D'après cette lettre nous offrîmes au gouverneur de disparaître sur-le-champ, et de nous tenir cachés jusqu'au moment de notre départ pour Saint-Thomas qui était déjà arrêté. Mais cet homme loyal aurait considéré cette précaution comme un acte de faiblesse.

Cependant, ne voulant pas devenir un sujet de querelles, et peut-être de repré-

sailles révolutionnaires de la part de Jeannet, nous prîmes le 28 au soir la résolution de nous arracher de Surinam. Dossonville était mieux et voulut partir avec nous. Barthélemy nous fit promettre de l'attendre à Saint-Thomas.

Dans la journée du 29, on acheva nos apprêts. Ce fut au nom de la Colonie, que l'on fit frêter pour nous un petit bâtiment très-commode appartenant à M. Sticle. On le pourvut abondamment de vivres et de rafraîchissemens, et le pilote qui le commandait reçut ordre de suivre ceux que nous lui donnerions. Nous fîmes nos adieux à Barrick, qui fut comblé de présens par le gouverneur et par les habitans de Surinam. Nous n'avions à lui offrir, et nous n'aurions pu lui faire accepter que les témoignages de notre reconnaissance, nous lui promîmes de la publier au milieu de nos concitoyens, et, si nous le pouvions, dans toute l'Europe. J'ai acquitté une faible partie de cette dette. Barrick partit quelques jours après pour Philadelphie.

Le 30 juin, à quatre heures après midi, Pichegru, Villot, Larue, Aubry, Dossonville et moi, nous quittâmes Paramaribo, pour aller coucher à l'habitation de notre brave officier, qui se trouve au fond de l'anse où

où notre bâtiment descendit aussi pour nous attendre. Nous reçûmes les plus touchans adieux des habitans de Paramaribo. Le gouverneur et les principaux officiers, se rendirent à ladite habitation ; plusieurs habitans s'y réunirent. Barthélemy quoique très-malade ce jour-là, s'y fit transporter avec son inséparable le Tellier.

Quand je me rappelle les embrassemens de nos bienfaiteurs, leurs derniers adieux au bord de la mer, je sens couler mes larmes, et je n'essaie point d'exprimer ce que je ressentis en ce moment. Notre patriarche Barthélemy ne pouvait ni parler, ni presque se mouvoir ; il nous bénissait de ses regards, et de ses mains affaiblies. Ce fut vers les huit heures du soir que nous nous arrachâmes des bras de tous ces braves gens, et que nous nous jetâmes dans un canot, pour aller à notre vaisseau. M. de Badenbourg, ancien officier de cavalerie au service de Hollande, frère du gouverneur de Berbiche s'embarqua avec nous. Il retournait auprès de son frère, et devait nous quitter à l'entrée de la rivière de Berbiche.

On leva l'ancre, nos adieux étaient entendus, et répétés par nos amis. Le rivage que nous appercevions à peine, retentit encore pendant quelques instans de ces derniers

sons : — Adieu. — Soyez heureux. Adieu, n'oubliez pas Surinam.

La mer était très-houleuse. Nous courions à l'ouest en rangeant la côte, lorsque vers minuit, un coup de canon à boulet nous força d'amener. C'était un corsaire anglais qui s'était approché de nous, sans que notre pilote s'en fût aperçu. Le corsaire trouvant que nous n'amenions pas assez promptement, tira un second coup, et quand il fut à portée, il nous salua d'une décharge à mitraille. Il nous héla ; nous répondîmes que nous venions de Surinam, et que nous allions à Berbiche en parlementaires. Il ne s'en tint pas là, et voulut nous visiter. La nuit était noire, les deux bâtimens s'abordèrent. Le capitaine anglais examina nos dépêches, et les passeports qu'on nous avait fait délivrer, il avait compté sur une bonne capture, il enleva nos fruits, retira son escorte, et nous laissa continuer notre route.

Le lendemain premier juillet, à la pointe du jour, nouvelle alerte, un coup de canon nous avertit d'amener ; nous voulons l'éviter, un second coup part, celui-ci fut si bien dirigé que le vent du boulet renversa le pilote qui tenait le gouvernail ; notre bâtiment n'étant plus dirigé fut entraîné par les courans par le travers de la rivière de Corentin

dans laquelle nous nous trouvions ; nous manquâmes chavirer.

Quelles furent notre surprise et nos craintes quand nous nous entendîmes hêler en français ? Je n'apperçus que des nègres sur le pont, et je ne doutai pas que nous ne fussions tombés entre les mains d'un corsaire de Hugues, surtout quand je vis le capitaine mettre son canot à la mer manœuvré par six nègres. M. de Badenbourg qui n'était pas plus tranquille que nous monte sur le pont, et après avoir fixé un instant le canot, s'écrie : bonjour, capitaine Anderson, je vous reconnais, comment vous portez-vous? Nous respirâmes. C'était en effet le capitaine Anderson, qui peu de tems auparavant avait visité à la hauteur des Canaries le bâtiment sur lequel se trouvait M. Badenbourg en venant d'Europe : il fut très-honnête, et quand il apprit qui nous étions, il nous offrit de nous escorter, il nous assura que la côte était infestée des corsaires de Hugues. Le lendemain 2 juillet à la pointe du jour, notre pilote eut connaissance de la rivière de Berbiche et s'en approcha pour pouvoir mettre à terre M. de Badenbourg ; comme nous nous disposions à mettre notre canot à la mer, un vaisseau que nous avions observé depuis quelques heures nous tira plu-

sieurs coups de canon. Nous avions jugé que c'était un vaisseau anglais, mais sa manœuvre et son obstination à nous faire amener, quoiqu'il nous vit louvoyer à l'entrée de la rivière de Berbiche, nous persuada que c'était un corsaire français, et en effet, à peine fûmes-nous sous le canon du fort St. André, qu'il vint mouiller hors de la portée pour bloquer la rivière. Nous nous déterminâmes à relacher nous-mêmes à Berbiche, colonie hollandaise occupée par les Anglais, nous priâmes M. Badenbourg de demander asile pour nous à son frère, jusqu'à ce que nous puissions repartir en sûreté.

Nous remontâmes la rivière à la faveur de la marée, et peu de tems après que nous fûmes séparés de M. de Badenbourg, deux voitures d'eau vinrent nous prendre à notre bord, et nous fûmes conduits à la maison du gouverneur; nous reçûmes le bon accueil que nous devions attendre du frère de notre loyal compagnon de voyage.

Nous lui dîmes que poursuivis par des corsaires nous lui demandions asile et protection : voici littéralement sa réponse.

« Soyez tranquilles, messieurs, vous êtes » ici sous la protection du gouvernement » anglais; mais je dois vous demander votre

» parole d'honneur de ne point sortir des » terres qui sont sous l'autorité de sa ma- » jesté Britannique, sans l'assentiment du » gouvernement ».

Nous n'étions déjà plus libres de nous retirer. Nous reconnûmes l'impossibilité d'atteindre l'île danoise de Saint-Thomas, sans tomber entre les mains des corsaires, par lesquels Victor Hugues, instruit de notre fuite, nous faisait poursuivre; nous donnâmes notre parole, et nous nous livrâmes avec confiance aux soins de monsieur de Badenbourg.

Ce gouverneur, et tous les habitans de la colonie s'empressèrent de nous accueillir, comme nous l'avions été à Surinam. Madame de Badenbourg, l'une des plus intéressantes personnes qu'il soit possible de rencontrer, modèle de graces et de vertus, au milieu de sa nombreuse et charmante famille, nous prodigua ses soins et ses dons, et n'oublia rien de ce qui pouvait nous rendre agréable le séjour que nous fîmes à Berbiche.

M. le colonel Hislop, commandant des forces militaires de sa majesté Britannique dans les colonies de Berbiche et de Démérari, ayant été prévenu de notre arrivée, se rendit à Berbiche. Il nous dit que le général Boyard, commandant de toutes les forces de terre

aux îles du vent, venait de lui expédier l'ordre de nous faire parvenir à la Martinique, et que pour nous garantir des corsaires, l'amiral Hervey avait expédié une frégate qui était attendue le 14, c'était le 9 que nous devions être rendus à Démérari.

Le colonel ajouta aux offres généreuses de la protection du gouvernement anglais, l'expression de sa sensibilité à nos malheurs, et de son zèle à nous servir.

Nous quittâmes avec beaucoup de regret, M. de Badenbourg et sa famille; je conserverai toute ma vie l'impression que je reçus du caractère, des qualités aimables, du genre d'esprit, de l'indépendance des opinions de M. de Badenbourg. C'est un sage occupé du bonheur des hommes, employant sa vie à répandre des bienfaits et de bons exemples.

Le colonel Hislop nous avait offert de nous faire conduire à Démérari par terre: nous préférâmes la voie plus prompte de la mer, et nous nous embarquâmes sur le bricq le Poisson Volant, le 9 juillet à onze heures du matin; le soir du même jour nous mouillâmes à l'embouchure de la rivière de Démérari.

Nous débarquâmes le lendemain dans cette belle colonie, que le gouvernement anglais s'attache à faire fleurir, et dans laquelle on

remarque une plus grande activité que dans toutes celles de cette côte, à cause des fréquentes communications avec les Antilles. M. Beaujou, chef du gouvernement civil, nous accueillit de la manière la plus affectueuse, et tous les habitans montrèrent à l'envie, la part qu'ils prenaient à notre évasion miraculeuse. Le colonel Hislop nous reçut chez lui, et nous combla de politesse. Ses manières nobles annoncent une ame élevée. Depuis long-tems je le connaissais de réputation; je m'étais trouvé à la sanglante affaire de la reprise de Toulon, où le colonel Hislop, alors aide-de-camp du général O-Hara, se distingua par un trait d'humanité. On incendiait les vaisseaux qu'on n'avait pu armer; le feu gagnait le Thémistocle, dans lequel étaient renfermés 1600 habitans reputés terroristes; Hislop les sauva au péril de sa vie.

Ce fut dans la traversée de Berbiche à Démérari que Willot et Aubry se sentirent attaqués de la maladie dangereuse qui les sépara de nous; ils tombèrent dès le lendemain dans un état de délire. Les médecins nous annoncèrent qu'ils ne pourraient pas s'embarquer avec nous, et qu'il y avait peu d'espoir qu'on pût les sauver : quelques jours après, Aubry respirant à peine, était tenu

pour mort, et Willot était agonisant. Quel affreux spectacle ! quel triste départ ! Des huit déportés échappés dans la pirogue, quatre seulement, Pichegru, Dossonville, Larue et moi, nous nous embarquâmes le 17 sur la frégate anglaise la Grue, commandée par le capitaine Hello.

Le 20 nous passâmes à la vue de la Trinité et de Tabago.

Le 22 nous doublâmes l'île de Saint-Vincent.

Le 24 nous étions devant la Martinique, les vents nous empêchèrent d'entrer dans la baie du fort Royal : nous continuâmes notre route pour Saint-Christophe, où était le rendez-vous général du convoi des Antilles : nous y mouillâmes le 27.

Depuis plusieurs jours, j'avais été attaqué de la fièvre jaune, et si violemment, que je perdis connaissance avant que nous eussions vue de la Martinique. Je ne recouvrai l'usage de ma raison que le 22 août, environ un mois après. Je ne sais rien de ce qui se passa autour de moi pendant cette longue agonie. Je me trouvai dans un autre vaisseau, sans pouvoir me souvenir du moment où nous avions été transférés de la frégate la Grue, sur la frégate l'Aimable, commandée par le capitaine Gren-

ville Lobb : Pichegru et Dossonville étaient aussi mal que moi : nous étions tous les trois dans la chambre du capitaine, et nous ne fûmes en état de nous parler pour la première fois, que vers la fin du mois d'août. Nous devons tous les trois notre existence au courage et aux soins du capitaine Lobb. Jamais on ne fit d'une manière plus simple un si grand sacrifice. Il ne nous quitta pas un seul instant, malgré la contagion de la fièvre jaune, plus redoutée et plus redoutable que la peste; il couchait dans la même chambre que nous, veillait lui-même aux soins pénibles et dégoûtans qu'exigeait notre situation. Lorsqu'après notre long délire, nous apperçûmes pour la première fois ce héros de l'humanité, nous ne pouvions ni concevoir, ni admirer assez une si haute vertu; jamais nous ne pûmes obtenir de lui qu'il s'éloignât de nous et songeât à sa conservation, après avoir assuré la nôtre.

Depuis le trente-sixième jusqu'au cinquantième degré, nous eûmes une affreuse tempête, pendant laquelle nous vîmes périr quatre bâtimens du convoi, et la flûte l'Etrusio qui s'engloutit après avoir perdu tous ses mâts.

J'élague les détails de notre fatiguante navigation, qui dura soixante-quatre jours;

rait les moyens, de manière à ce que je ne courusse pas le danger d'être pris.

Le 2 octobre, deux jours après notre arrivée à Londres, nous avions rendez-vous chez M. Wickam, lorsqu'en y entrant, nous nous nommâmes pour nous faire annoncer. Un homme, ou plutôt un squelette que nous avions remarqué dans un coin de la salle, étend les bras vers nous, se lève et s'écrie : « Ah mes amis, vous êtes sauvés, » tous mes maux sont finis, tous mes mal» heurs sont oubliés ». Il s'avance avec peine, nous l'entourons. Je suis Tilly, dit-il. Tilly, Tilly notre libérateur ! et nous n'avions pu le reconnaître, tant il était défiguré. Nous restâmes quelques instans confondus dans les bras les uns des autres, sans pouvoir nous parler ; nous arrosions ses mains de nos larmes. Hélas, dit-il, ni moi non plus ; si vous ne vous étiez nommés, je n'aurais pu vous reconnaître. Nous nous pressions réciproquement de questions, il voulut d'abord être instruit de notre sort, et de celui de son brave Barrick ; il satisfit ensuite à notre empressement à-peu-près en ces termes :

« On reçut, nous dit-il, à Cayenne, le » 5 juin, la nouvelle de votre évasion, la » joie fut universelle et si vivement mani» festée, que Jeannet n'osa pas heurter l'opi-

» nion publique, et répondit aux habitans » qui lui en parlèrent, *que ne sont-ils tous » partis ?* On m'avait laissé libre sur ma » parole dans la ville de Cayenne, aucun » soupçon ne m'avait encore atteint.

» Le 6 juin, la frégate arriva de France. » Elle portait 193 déportés. Jeannet reçut » ses paquets, rien ne transpira de leur con- » tenu ; on apprit seulement que plusieurs » des déportés présens, des écrivains jour- » nalistes et des prêtres étaient à bord ; la » consternation succéda à la joie qu'avait » causée notre fuite. Vers les 9 heures du soir » Jeannet me fit prier de venir prendre le » thé chez lui ; il avait, disait-il, des objets » relatifs au commerce à me communiquer. » Comme dans l'audience qu'il m'avait » donnée à mon arrivée de Synamary, il » m'avait paru blâmer les agressions injustes » du Directoire contre les Américains, et » qu'il m'avait assuré que c'était à regret » qu'il exécutait de tels ordres, et plus en- » core les ordres barbares relatifs à votre » détention, je me rendis cette fois chez lui » avec confiance ; il redoubla de politesse, » et quand nous fûmes tête-à-tête, il me » dit :

» Vous savez les nouvelles de France : » la tyrannie est à son comble ; voilà encore

» des malheureux déportés que le Directoire
» envoie ; à peine huit des premiers sont-ils
» échappés, que cent quatre-vingt-treize
» les remplacent. Je ne veux pas être plus
» long-tems le geolier et le bourreau de mes
» concitoyens, pour soutenir l'impunité de
» ces cinq brigands ; je suis décidé à aban-
» donner la colonie. Je vais acheter votre
» brick, et je vous le rendrai à Philadel-
» phie, si vous voulez vous charger de m'y
» transporter.

» Je remerciai Jeannet de sa confiance :
» je répondis de mon dévouement, et l'en-
» courageai dans sa bonne disposition.

» Je sais que vous êtes un honnête homme,
» reprit-il, je vous connais, et vous avez
» dû voir, par mon silence, combien je ré-
» pugne à faire du mal ; je sais que c'est vous
» qui avez facilité l'évasion des déportés de
» Synamary, je ne vous en ai fait aucun
» reproche ; mais je pense que vous n'au-
» riez pas dû compromettre ainsi votre
» pilote.

» Je ne balançai point à répondre loya-
» lement à cette dernière ouverture ; et non-
» seulement j'avouai tout ce que nous avions
» fait à Synamary, mais je profitai de cette
» occasion pour prévenir Jeannet, qu'outre

» les paquets que je vous avais remis, il y
» en avait d'autres sur mon bâtiment, dans
» un baril de farine, dont j'indiquai le
» numéro.

» A peine avais-je achevé ces indiscrets
» et funestes aveux, que Jeannet se leva
» furieux, renversa la table qui était entre
» nous, appela sa garde, me fit saisir et en-
» chaîner, et jura que dès le lendemain il
» me ferait fusiller. Je fus conduit dans la
» prison du fort.

» J'avais fait le sacrifice de ma vie, mais
» Jeannet n'osa pas consommer son crime,
» soit que les murmures des habitans l'aient
» retenu, soit qu'il ait craint de perdre les
» sommes qu'il a, dit-on, placées en Améri-
» que. Je fus jeté dans un cachot avec les fers
» aux pieds et aux mains, et ne reçus pour
» toute nourriture, que du pain et de l'eau.
» Dans cette affreuse prison, où j'ai passé les
» deux mois de juin et juillet, on m'ôta jusqu'à
» la consolation de m'être utilement sa-
» crifié pour votre salut, en m'assurant que
» vous aviez été rencontrés et coulés bas,
» par un corsaire de Cayenne.

» Dans la nuit du premier août, on m'en-
» leva de ma prison, mais sans me délivrer
» de mes fers; je fus conduit à bord de la
» frégate la Décade, qui retournait en France:

» on me jeta avec mes chaînes, dans la » fosse aux Lions. Je compris trop bien que » Jeannet, voulant détourner de lui la colère » des Directeurs, ne m'avait conservé que » pour me livrer à eux, et que j'étais destiné » à assouvir leur vengeance. Le capitaine » de la Décade eut ordre de me traiter » comme vous l'aviez été; je n'eus d'autre » nourriture que de l'eau et du biscuit.

» Une fièvre ardente acheva de me con- » sumer; j'étais prêt d'expirer le 3 septembre, » lorsqu'à la hauteur du Cap Finistère, la » frégate la Décade fut rencontrée, attaquée, » enlevée par le commodore Pecuel, com- » mandant une frégate de même force : ce » brave marin me délivra et me fit trans- » porter à Portsmouth ; j'obtins la permis- » sion de venir à Londres. Malgré l'état où » vous me voyez, je veux aller voir et con- » soler ma famille qui me croit perdu : main- » tenant que je vous ai vu, je n'ai plus une » autre pensée ».

Le capitaine Tilly avait déjà fait ses ap- prêts, et venait prendre congé de M. Wickam; il passa trois jours avec nous, et nous eûmes la satisfaction de voir, que la certi- tude de notre salut, ce prix si doux de ses nobles sacrifices, contribuait au rétablisse- ment de sa santé.

Il

Il est inutile que j'ajoute que le gouvernement anglais a disputé aux compatriotes de Tilly le plaisir de reconnaître sa belle action par des témoignages publics d'estime et de considération, et en lui prodiguant les secours qui lui étaient nécessaires.

Pour nous, il n'est point d'égards, de soins délicats dont nous n'ayons été comblés, et il n'est pas possible d'ajouter à ces procédés plus de grace et de prévenance ; j'en profitai jusques au moment où ma santé me permit de soutenir la mer.

Je me séparai le 19 au soir de mes compagnons d'infortune.

Je m'embarquai à Yarmouth le 21 octobre, et j'arrivai le 29 à Hambourg.

Mon récit est terminé, et par conséquent cet écrit. Je n'ai pas la prétention de donner des leçons de politique. Si j'avais des talens je les consacrerais au rapprochement des partis également intéressés au rétablissement de l'ordre, de la morale et de la foi publique ; je voudrais par cet intérêt, par ce sentiment commun, amortir les haines et arrêter le cours des dissentions civiles. Les raisons se présentent en foule pour soutenir cette belle cause. Que ceux-là la fassent triompher, qui ont plus que moi le droit de se faire écouter. Je ne suis qu'un soldat, et ne puis offrir à

ma patrie que mon bras et mon sang ; et l'un et l'autre, tant que je respirerai, seront, je le répète, dévoués à la conquête, ou à la conservation de son indépendance et des droits de mes concitoyens.

Le vrai n'est pas toujours vraisemblable. Vivre huit jours sans manger, et seulement quelques gouttes de rum, pour soutenir l'existence de huit hommes! *nec pueri credent*, . . . Cependant cette cruelle expérience est certaine, elle n'est pas unique, elle n'est pas nouvelle. Tacite dit que Drusus privé d'alimens, vécut jusqu'au neuvième jour. Mallet, dans son Histoire du Dannemarck, raconte « que de deux » princes enfermés par leur frère au château de Ni- » koping, et également privés d'alimens, l'un vint » jusqu'au onzième jour ». Nous trouvons plusieurs exemples semblables dans les voyageurs modernes, et il est arrivé quelquefois que des équipages entiers ont subi forcément cette terrible épreuve.

FIN.

NOTES.

Ire. Note 12, pag. 3, lig. 13. *Sous les ordres du général Moreau.* Le général Moreau, etc.

Le général Moreau est et sera toujours, selon moi, un grand homme; j'ai appris à apprécier par moi-même le degré de confiance qu'on doit accorder aux hommes de parti. Moreau est républicain, je le suis. S'il a dénoncé Pichegru. (ainsi qu'on l'assure), il doit avoir eu ses raisons; s'il a été trompé, je le plains. Moreau, au reste, n'est point, ainsi que l'on a dit, l'ouvrage de Pichegru. Ce dernier n'étoit que chef d'un bataillon de garde nationale du département du Doubs; vers la fin de 1793, il fut fait général par Saint-Just et Lebas, en mission à l'armée du Rhin : Moreau étoit déjà général à l'armée du Nord. Je ne dois rien, ni à l'un ni à l'autre, que la partie de reconnoissance qu'ils ont justement méritée tous deux de la nation entière. Barrère-Bailleul, qui prétend *qu'on ne prouve pas la lumière*, aura beau vouloir prouver le contraire de ce que j'avance.

J'ai jugé, comme le général Moreau, la conduite du Conseil des Cinq-cents avant le 18 fructidor; elle n'étoit point du tout rassurante pour les amis de la liberté. Je ne me cachois point pour dire que tels et tels députés étoient déplacés dans le Corps législatif; j'ai plusieurs fois annoncé à différens représentans, au directeur Carnot sur-tout; j'avois promis aux officiers du corps que je commandois, que le jour où le Corps législatif violeroit ouvertement la constitution, je marcherois contre lui à la tête des grenadiers..... Et comment n'avoir point conçu d'inquiétudes. Le représentant Dumas, mon ami, membre du Conseil des anciens, ayant adressé au Corps-législatif une pétition tendante à obtenir pour l'ex-ministre de la guerre Duportail, sa radiation de la liste des émigrés, jamais on n'a daigné s'en occuper. M. Duportail étoit sorti de la France en 1793, pour passer en Amérique et fuir l'échafaud.

Certes, M. Duportail avoit donné assez de preuves de son patriotisme, son sang avoit coulé pour l'indépendance du nord de l'Amérique; et les services qu'il a rendus à son pays, son dévouement à la cause de la liberté, sont assez authentiques. Le Conseil n'avoit qu'à parler, et il s'est tu.

A cette même époque, je saisis l'occasion pour parler à la commission des inspecteurs du Conseil des Cinq-cents, où étoient rassemblés plusieurs députés, du général Lafayette et de ses compagnons d'infortune. Quoique je n'aie aucune obligation particulière à ce trop malheureux général, je n'ai cessé de manifester mon indignation contre l'ingratitude de la ville de Paris. J'osai dire « qu'il étoit tems » enfin de s'occuper de cet infortuné détenu, prisonnier contre le droit des gens, proscrit par le » fanatisme de la liberté, et que les partisans de » l'ancien régime ne cessent de désigner sous la qualification de grand coupable; que sa captivité étoit, » sous tous les rapports, un déshonneur pour la » nation Française et un outrage à la liberté; que le » général Lafayette, si odieux à Louis XVIII, à » ses courtisans, et en même tems aux hommes » de 1793, et 1794, devoit enfin trouver des amis » parmi ceux de la constitution de l'an 3. » On croira difficilement qu'il n'y eût que deux conventionnels qui ne partagèrent point mon avis : ces deux législateurs, que j'aurais bien envie de nommer, sont assez connus par leurs excès révolutionnaires; par une fatalité inconcevable, ils sont proscrits..... je m'arrête.

Les triumvirs et les représentans proscripteurs me diront peut-être que j'avoue moi-même que la liberté a été en danger, à l'époque du 18 fructidor : je suis bien loin de vouloir le nier; mais la constitution était une sauve-garde; il fallait citer les coupables devant la haute-cour nationale, et non les déporter arbitrairement; il fallait sur-tout ne pas confondre ceux qui ne s'étaient jamais vus et diamétralement opposés d'opinion....

Discite justitiam moniti non temnere divos.

Qu'avais-je de commun avec MM. Brothier et

Lavilheurnois? A Londres, l'on dit que c'est moi qui les ai dénoncés; dans ce tems, vous me faites conspirer avec eux; et la vérité est que je n'ai vu ces messieurs, pour la première fois, que dans la voiture qui nous déporta à Cayenne.

IIe. Note, pag. 5, lig. 4. *Le directoire me fit offrir*, etc. Je réclame, etc.

Je réclame le témoignage des représentans du peuple Pétiet et Lacuée; ils peuvent attester ce que j'avance. Le ministre de la guerre Pétiet, vint, quelque tems avant le 18 fructidor, signifier aux commissions des inspecteurs des deux conseils, que le gouvernement desiroit que je me démisse du commandement des grenadiers, et qu'il m'avoit destiné la place de chef de division de la gendarmerie du département de la Moselle, etc. C'étoit donc à un conspirateur qu'on vouloit confier un poste dont les fonctions sont si délicates!....

IIIe. Note, pag. 8, lig. 17. *Le chef de bataillon* Pleichard, etc.

Le chef de bataillon Pleichard fut toujours mon ami intime; nous avions l'un dans l'autre une confiance entière: je connois peu de militaires plus instruits, plus remplis de qualités civiles et morales, plus rigides observateurs de la discipline, enfin plus républicains que mon ami: toutes ces qualités, particulièrement son attachement pour moi, et son profond mépris pour Ramponneau-Blanchard, lui ont valu la haine des triumvirs et des représentans-proscripteurs, et par suite sa destitution. Les capitaines Zimerman, Lambert, Duvervier, tous mes amis et excellens officiers; les lieutenans Teissier, Blot, Thibaudeau, Larivière et Béthisy, ont eu le même sort; ils avoient commis le crime de dire que Blanchard n'étoit qu'un fripon et un lâche. Il est bon d'observer que tous ces officiers destitués sont les seuls du corps des grenadiers qui eussent été choisis dans les armées, où ils s'étoient particulièrement distingués. Mais à présent nous avons le fin mot; le pillard de Mayence, Reubell, veut qu'on se défasse des militaires qui ont bien servi

leur pays, disant qu'il seroit dangereux de se rappeler leurs services. — *Avis aux armées.*

IVe. Note, pag. 9, lig. 17. *Le brave lieutenant Blot.*

Ce brave officier a été destitué par le directoire. C'est ainsi que cet exécrable gouvernement récompense les officiers fidèles à la constitution et à la discipline militaire.... Le lieutenant Blot n'a fait qu'exécuter mes ordres. Ce brave homme a femme et enfans; il est sans fortune, et je suis certain qu'il est dans la misère : cette idée, et l'impossibilité dans laquelle je suis de le soulager, sont pour moi un surcroît de chagrins; je le recommande aux ames honnêtes et patriotes.

V^e. Note, pag. 11, lig. 9. Je laisse, etc.

Je laisse à d'autres à comparer la conduite du corps législatif, le 18 fructidor, avec celle que tint l'assemblée constituante au jeu de paume en 1789. Certes, alors le danger étoit bien plus réel; et ce fut cependant un vieillard, le vertueux Bailly, qui donna le signal de l'insurrection contre les ministres d'un roi trompé. Et vous, membres trop fameux de la première assemblée législative, de la convention et des conseils au 18 fructidor, et qui, quelques jours avant cette époque, annonciez avec tant d'emphase que vous étiez déterminés à braver les baïonnettes directoriales, pourquoi n'avez-vous pas eu le courage de vous réunir aux conseils? pourquoi n'êtes-vous pas venus vous constituer prisonnier au Temple avec vos collègues, et partager leur déportation? Les représentans Marbois, Tronçon, Murinais, etc. n'avoient pas été les instigateurs des divisions qui existèrent parmi les premières autorités; ils avoient, au contraire, employé tous leurs efforts à rapprocher les partis opposés et trop ardens : jugez maintenant qui d'eux ou de vous, a mieux mérité de la nation !...

IVe. Note, pag. 12, lig. 9. *Le chef de brigade Blanchard.*

Il suffira d'un seul trait pour faire connoître l'exacte probité de ce Blanchard. A l'époque de l'émission des mandats, le ministre de la guerre Pétiet avoit ac-

corde au corps des grenadiers une somme de 6000 livres ; ce papier perdoit en ce moment 60 pour 100, ce qui donnoit une somme réelle de 2400 livres. M. Blanchard capitaine de l'habillement, reçut cet argent et n'en rendit aucun compte au conseil d'administration. Lorsque je vins prendre le commandement des grenadiers, (c'est-à-dire huit mois après, et que les mandats perdoient 99 pour 100), ce M. Blanchard se trouvoit encore possesseur de la somme de 6000 liv. mandats.

Dans les premiers jours de mon commandement, les officiers de tout grade, les sous-officiers et les grenadiers m'accablèrent de plaintes sur les infidélités et les bassesses de ce Blanchard, qui, de capitaine d'habillement, venoit d'être promu au grade de chef de brigade. Je restai long-tems sans vouloir croire qu'un officier fût capable de tant d'infamies. Je croyois que la haine que le corps de grenadiers portoit à ce Blanchard ne provenoit que de l'indignation qu'excitoient ses liaisons avec tous les coupe-jarrets de Paris, les conventionnels connus par leurs crimes et leurs vols, et enfin de ce qu'il avoit été pendant la terreur le secrétaire intime de Robespierre et son espion favori..... il fallut céder. L'histoire des mandats me frappa. Je ne vis que trop que M. Blanchard n'étoit qu'un *patriote fripon ;* il devint bientôt *patriote opprimé* quand je voulus lui faire rendre gorge. J'étois le maître de le traduire devant un conseil de guerre ; je me contentai seulement de lui faire rembourser 60 livres. J'ai toujours répugné à faire de la peine aux officiers sous mes ordres.

Ce Blanchard est puissamment protégé par Reveillère et Rewbel ; c'est chez ce premier, qu'il passa la nuit du 17 au 18 fructidor. Ce Blanchard n'a jamais servi aux armées ; il n'a vu d'autre feu que celui du 13 vendémiaire ; et cependant cet homme, aussi fourbe que vil, commande les douze cents grenadiers de la garde du corps législatif. Je suis certain qu'il est généralement méprisé des officiers, et notamment des grenadiers venus des armées. Cet officier ne connoit aucun principe de l'état militaire.

Je ne puis terminer cette note sans y ajouter une

réflexion que je n'ai cessé d'offrir aux législateurs, pendant le tems que j'ai commandé à Paris. La garde du corps législatif se forme de douze cents grenadiers : si c'est une garde de sûreté contre le Directoire, elle est trop foible ; si c'est une garde d'honneur, elle est trop forte. Un corps de troupes d'élite ne sauroit être que très-dangereux à Paris, même à tous les partis. J'ai souvent proposé son licenciement ; on a dû en trouver la proposition réitérée dans les papiers de la commission des inspecteurs.

VIIe. Note, pag. 69, lig. 27. *A l'extrémité nord de la Savanne. Savanne* en langue du pays, veut dire *prairie.*

VIIIe. Note, pag. 74, lig. 6. *Sous les auspices d'un commandant digne d'être à leurs ordres.* Ce commandant se nommoit *Cointet.*

IXe. Note, pag. 75, lig. 12. *Il partage en voleur.* Je certifie, etc.

(9) Je certifie que, pendant notre captivité à la Guyanne, Jeannet a saisi au moins douze vaisseaux, soit hambourgeois, suédois, danois, hollandais, enfin un ragusien, tous destinés pour Surinam ; j'en excepte celui de Raguse, qui allait à Vera-Crux. Comme l'histoire de sa prise et de sa saisie a fait beaucoup de bruit dans la colonie, je vais en dire un mot. Ce vaisseau sortait d'un des ports d'Espagne ; il était chargé de vin et d'autres denrées pour le Mexique. Il faut croire que le capitaine connaissait peu la mer Atlantique. Après deux mois de navigation, il atterra à Cayenne : ne sachant où il était, il envoya son canot à terre ; bientôt il sut qu'il etait chez une nation amie de la sienne : il fit demander la permission de relâcher quelques jours, et de faire eau ; le tout lui fut accordé. On le visita et revisita ; par malheur il était si en règle, qu'il n'y avait pas moyen d'y mordre. Après cinq jours de relâche, on le laissa partir. Il faisait gros tems : le vaisseau fut très-endommagé vis-à-vis les îles du Diable, et forcé de rentrer à Cayenne. « Oh ! pour le coup, » s'écria Jeannet, c'est un espion, un agent de » Pitt ». A l'instant, il envoie une garnison à bord du vaisseau, fait arrêter le capitaine, et envoie

chercher le tribuual de commerce. Il leur annonce que les magasins de la colonie sont épuisés, qu'il ne sait plus quel parti prendre, qu'il ne voit d'autre expédient que de saisir le ragusien. « Au reste, » messieurs, ajouta Jeannet, point de scrupules, » je me charge de tout : cela vaut encore mieux que de » lâcher la bride aux nègres ; vous m'entendez ». Deux membres de ce tribunal donnèrent leur démission, plutôt que de partager l'iniquité d'un tel procédé ; les autres brigands, avec les deux qui leur furent adjoints, confisquèrent le vaisseau. Le jugement est motivé « sur ce que la république de Raguse a fourni des vivres à l'armée de l'empereur, malgré les ordres du grand-seigneur, le fidèle allié de la république française, et qu'elle en a refusé à Buonaparte, etc. ». Je tiens tous ces faits, connus de tous les déportés, d'un des deux juges qui donnèrent leur démission ; en se retirant de Cayenne, il passa au fort de Synamary. Le directoire, au reste, n'ignore aucune de ces horreurs ; Jeannet est celui qui, de tous, est le moins coupable : le gouvernement ne lui envoie ni argent, ni vivres ; il faut qu'il entretienne six ou huit cents hommes de troupes, et qu'il paie les fonctionnaires publics.

X^e. Note, pag. 76, lig. 22. *Je puis attester*, etc.

(10) Je puis attester que trois personnes de Cayenne ont lu une lettre particulière de Rewbell à Jeannet.

XIe. Note, pag. 107, lig. 14. *Les déportés*, etc.

Les déportés Pichegru, Dossonville, Larue et moi, arrivâmes à Londres dans le même tems qu'on fut instruit en Europe de la victoire complète remportée par l'amiral Nelson sur l'escadre française. Le directoire français savait déjà depuis long-tems cette désastreuse nouvelle ; l'embarras étoit de l'annoncer à la nation : il n'était plus possible de se taire ; il rompit le silence par un message à sa chancellerie (les deux conseils). Ce message, rempli de mensonges et de ridicules bravades, était terminé par un appel de deux cents mille hommes aux armées ; le trio gouvernant « *promet* d'exterminer

» tous les tyrans, notamment celui des mers et les » esclaves suisses. » Cette demande fut convertie en loi presqu'aussitôt ; mais la comédie n'eût pas été complète ; ce fut l'anarchiste Lecointre-Puyravaux, ce plat valet de Robespierre pendant tout le règne de ce monstre, qui se chargea de réchauffer l'enthousiasme de la nation. Après avoir débité quelques lieux communs, pour prouver que la nation françoise n'avoit nul besoin de marine, tout-à-coup, enflammé du génie de la liberté, il révèle à la république entière, « que les déportés Pichegru, » Dossonville, Larue et Ramel, ont été assez au- » dacieux pour s'évader de la Guyanne ; qu'il est » assuré qu'ils sont à Londres, où ils trament une » conspiration. » Fort bien, Lecointe ! qui vous a si bien instruit ? avec qui avons-nous conspiré ? pourquoi n'avez-vous pas ajouté qu'on nous avoit vus sur la flotte de l'amiral Nelson ?... Homme vil ! tu juges les autres par toi-même. Eh ! ne conspirez-vous pas assez contre la nation, toi, les gouvernans et leurs agens ? Qu'on vous laisse faire, et bientôt il faudra désespérer de la liberté ! Apprends, Lecointre, que le royaliste, le conspirateur, le dangereux Ramel a été plus sincèrement affecté du désastre de la flotte française, que toi, avec ton *pur* républicanisme. Les vaisseaux que je regrette, appartenaient à la nation, et non au directoire ; j'ai donné des larmes à la mort de tant de braves gens qui ont péri ; mais toi, homme lâche ! es-tu susceptible de quelque sentiment généreux ? Le général Pichegru étoit agonissant à son arrivée à Londres ; je ne sais s'il est mieux : on m'assure qu'il est dans la plus grande misère. Le voleur Reubell en sera étonné, ainsi que ses parens Rapinat, Schérer et Merlin de Thionville ; ces brigands ne peuvent point croire au désintéressement. Je m'honore de partager avec le général Pichegru la misère, et je ne crois pas trop m'avancer en disant que le sauveur de la France en 1793, 1794 et 1795, ne peut avoir jamais conspiré contre sa patrie. Il n'y a pas encore de loi qui déclare criminel de lèze-nation celui qui ne croit pas à la probité et à la morale de Barras et Laréveillère ; cela peut venir.

Au moment où l'empereur Caligula fut massacré, il avoit résolu de faire valider, par le sénat romain, le choix qu'il avoit fait de son cheval pour consul. *O servile pecus !...*

XIIe. et dernière Note, pag. 109, lig. 7. *Je crois*, etc.

(12) Je crois déjà entendre toute la bande révolutionnaire s'écrier : « *Habemus confitentem se reum!* » Il n'est plus possible de révoquer en doute la » conspiration ; elle a existé ; il désaprouve l'as- » sassinat de Louis XVI. » Afin de ne laisser aucun équivoque sur cette phrase, je vais développer le sens que j'ai entendu lui donner. J'ai voulu dire :

1°. Que, d'après la constitution de 1791, Louis XVI ne pouvoit être mis en jugement ;

2°. Que ceux qui l'ont jugé et condamné, étoient des législateurs et non des juges ;

3°. Que les prétendus juges furent ses accusateurs, ses témoins ; on a ajouté dans le tems, exécuteurs. — Plusieurs membres de cette affreuse assemblée, tels que Carrier, Cavaignac, Lebon, Maignet et tant d'autres, étoient bien dignes de remplir cette fonction.... J'ai été en droit de dire que Louis XVI avoit été aussi illégalement jugé, que moi déporté ; et que le silence de la nation, et l'impunité de tant de forfaits, avoient conjuré sur elle tous les maux qui l'ont affligée depuis cette époque... J'engage les Français de rapprocher le règne du tyran Louis XVI avec l'administration sage, juste clémente, et sur-tout économe des Barras, Rewbell et Révellière-Lépaux. — Qu'on compare encore la situation présente de la France, avec ce qu'elle étoit au 18 fructidor.

(13) Ces lettres se trouvent dans les mémoires des autres déportés, faisant suite à cette relation. Ils paraîtront incessamment. *(Note de l'éditeur.)*

TABLE DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT, *page Ire. et suiv.*

RAMEL reçoit du directoire, l'ordre de se rendre à Paris, pour y prendre le commandement de la garde du corps-législatif; composition de ce corps de grenadiers. (*p.* 3). Moyens employés pour le corrompre. (*p.* 4). Le général Lemoine somme Ramel, au nom du directoire, de donner passage par le Pont Tournant à une colonne de 1500 hommes. (*p.* 7). Augereau à la tête d'un état-major nombreux l'envoie aux arrêts. (*p* 14). Il est conduit au temple ainsi que les députés arrêtés à la commission des inspecteurs. (*p.* 15). Dévouement de Letellier, domestique de Barthélemy, qui veut être déporté avec lui. (*p.* 19). Départ des déportés. (*p.* 20). Stations près du Luxembourg, lâcheté des membres de la minorité du conseil des 500 qui sortent de l'Odéon pour les insulter. (*p.* 21). Leur arrivée à Arpajon. Ils sont jetés dans une obscure et sale prison. Barbarie de la femme du geolier qui précipite Marbois, malade, du haut de la voiture; dans cette chûte, il a le visage meurtri et un os de la machoire fracassé. (*p.* 22). Ils arrivent à Etampes. (*p.* 23). Ils y sont outragés. (*p.* 24). Ils arrivent à Angerville, l'adjudant général Augereau (qu'il ne faut pas confondre avec le général de ce nom) est arrêté sur-le-champ et reconduit à Paris, par ordre de Dutertre, chargé de les escorter, pour les avoir fait loger dans une auberge et non dans un cachot.

(*P.* 25). Ils arrivent à Orléans. On les loge dans le couvent des Ursulines. Ils trouvent des ames sensibles, et éprouvent des consolations et des soulagemens. Ils refusent les moyens qu'on leur offre de se sauver, et ils sont traînés à Blois. Ils sont assaillis par la multitude. (*p.* 26). Séparation de M. et Madame Marbois. (*p.* 27). Ils couchent à Amboise, et arrivent à Tours. (*p.* 29.) Là, ils sont conduits dans la prison de la Conciergerie, et mêlés avec les galériens. Traits de générosité et d'humanité des galériens. (*p.* 30). Leur arrivée à Saint-Maur. Projet d'é-

vasion. (*p.* 32). A Chatellerault, ils sont enfermés dans un cachot infecte.) *p.* 34). A Poitiers, même traitement. (*p.* 34). A Lusignan, Dutertre donne ordre de les faire coucher dans les charettes, au milieu de la place. (*p.* 35). A Niort, on les entasse dans la basse-fosse du château, cachot obscur et humide. (*p.* 37). Ils passent par Sugère. (*p.* 38) et arrivent à Rochefort au milieu des cris des matelots, *à l'eau, à l'eau.*

(*P.* 39) On les fait passer dans un canot, d'où on les mène à bord du corsaire le Brillant. On les entasse dans l'entre-pont. Ils n'avaient pas mangé ni bu depuis 36 heures; on leur apporte un seau d'eau, et on leur jette deux pains de munition. (*p.* 40). Ils sont transférés à bord de la corvette la Vaillante. (*p.* 42) Piété filiale du jeune Lafond-Ladebat qui, sur un bateau, rejoint à force de rames la rive pour faire ses derniers adieux à son père. Le capitaine est inflexible, et le menace de le faire couler bas s'il ne se retire. (*p.* 48). Manière affreuse dont ils sont traités pendant la traversée. On les laisse manquer d'alimens. (*p.* 53). Dominique maître d'équipage, âgé de 60 ans, prend pitié de leurs maux. (*p.* 57 et suiv). Ils arrivent à Cayenne (*p.* 69). Ils sont reçus avec humanité de Jeannet agent du Directoire. (*p.* 70) Caractère de Jeannet. (*p.* 72). Il change de conduite envers les déportés, et fait défendre aux habitans de communiquer avec eux. Une mulatresse, nommée Marie Rose, prend à eux un vif intérêt. (*p* 78). Ils sont transportés à Synamary. (*p.* 82). Leur arrivée au fort de Synamary : description de ce fort. (*p.* 85, 86 et suiv). Leur nourriture, leur division par chambrées. (*p.* 88, 89). Ils rencontrent Billaud-Varennes. (*p.* 92). Mort de Murinais. Barthélemy tombe dangereusement malade. (*p.* 96). Caractères des déportés et leurs diverses occupations. (98 et suiv.). Projet de huit d'entr'eux pour s'évader. (107 et suiv.). Maladie terrible de Tronçon Ducoudray et Lafond. (*p.* 111). Tronçon Ducoudray succombe. Ses dernières paroles. (*p.* 113). Ils obtiennent par l'entremise d'un ami, huit passe-ports signés de Jeannet sous des noms supposés. (*p.* 119). Capture par le capitaine Poisvert d'un bâtiment Américain, commandé par le capitaine Tilly. (*p.* 122). Le capitaine Tilly leur annonce que c'est eux qu'il cherche pour les délivrer. (*p.* 123). Détail de leur évasion sur une frêle pirogue. (*p.* 124) Ils éprouvent toutes les horreurs de la famine ,(*P.* 135). Tempête. (137) Ils sont jetés sur le rivage.

(*p.* 137). Soins délicats de le Tellier, pour Barthélemy son maître. (*p.* 139). Ils rencontrent deux soldats allemands. (*p.* 141). Ils arrivent au fort de Monte-Krick, où ils sont très-bien accueillis par le commandant. (*p.* 143). Ils écrivent au gouverneur de Paramaribo, capitale de la Colonie de Surinam, et lui exposent les atrocités commises envers eux, leur évasion, leur naufrage etc. (*p.* 146). Le Gouverneur leur députe un général hollandais, pour leur dire qu'il les attends avec impatience. (*p.* 147). Ils arrivent à Paramaribo. Toute la ville est illuminée. Ils débarquent au bruit de la mousqueterie et de l'artillerie de la place et de la flotte. (*p.* 150). Ils sont fêtés par le Gouverneur, son épouse et les habitans. (*p.* 151). Jeannet, instruit de leur évasion, écrit au gouverneur pour les réclamer. (*p.* 153). Réponse du Gouverneur.

(*P.* 153). Seconde lettre de Jeannet, qui insiste pour qu'on lui livre les déportés. (*p.* 155). Ils prennent la résolution de partir, pour ne pas devenir un sujet de querelles. (*p.* 156). On fait frèter pour eux un petit bâtiment, au nom de la colonie; leur départ. (*p.* 156 *et suivantes*). Ils sont salués d'une décharge à mitraille par un corsaire anglais, qui les visite et les laisse continuer leur route, après avoir examiné leurs passeports et enlevé leurs fruits. (*p.* 158). Ils relâchent à Berbiche, colonie hollandaise, occupée par les anglais. (*p.* 160). Ils sont très-bien accueillis du gouverneur et de son épouse. (*p.* 161). Offres généreuses de la protection du gouvernement anglais, par le colonel Hislop. (*p.* 161). Ils s'embarquent sur le brick le Poisson Volant, et le même soir débarquent à Démérari. (*p.* 162). Maladie de Willot et Aubry. (*p.* 164). Ils s'embarquent de nouveau sur la frégate anglaise la Grue. (*p.* 164). Après soixante-quatre jours d'une navigation fatiguante, ils mouillent à la rade de Déal. (*p.* 166). Le gouvernement anglais les fait venir à Londres, où ils sont conduits chez M. Wickam, qui les reçoit avec beaucoup de politesse et de sensibilité. (*p.* 167). Ils retrouvent chez M. Wickam, le brave capitaine Tilly. (*p.* 168). Il leur raconte les dangers qu'il a courus, pour avoir favorisé leur évasion. (*p.* 169 *et suivantes*). Ramel s'embarque à Yarmouth et arrive à Hambourg; conclusion (*p.* 173).

ESSAI
SUR LES CAUSES
QUI, EN 1649,
AMENÈRENT EN ANGLETERRE
L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE;
Sur celles qui devaient l'y consolider;
Sur celles qui l'y firent périr.

PAR BOULAY (DE LA MEURTHE),
REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

PARIS;
BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif et de l'Institut national, place du Carrousel, n°. 662.

AN VII.

PARIS,

BAUDOUIN, Imprimeur du Corps législatif et de l'Institut national, place du Carrousel, n°. 662.

AN VII.

ESSAI

SUR LES CAUSES

QUI, en 1649, amenèrent en Angleterre l'établissement de la république;

SUR celles qui devaient l'y consolider;

SUR celles qui l'y firent périr.

Par BOULAY (de la Meurthe), représentant du peuple.

OCCASION ET DESSEIN DE CET ÉCRIT.

IL y a quelques années que, vivant à la campagne, et livré entièrement à des études politiques, je donnai une attention particulière aux révolutions que l'Angleterre a éprouvées sous le règne des Stuarts. J'avais médité sur les théories diverses qui se trouvent dans les livres des philosophes sur la nature et les formes différentes des gouvernemens : mais, persuadé que la

science de gouverner les hommes (laquelle, sans doute, n'est autre chose que celle de les mettre à portée de soigner leur bonheur) est plus que toute autre une science expérimentale, je crus devoir l'étudier dans les faits, et sur-tout dans cette partie de l'histoire qui renferme les agitations et les changemens des empires, et nous en fait découvrir les causes et les effets.

Je fus si frappé du sujet que je soumets aujourd'hui à l'attention du public, il me parut si instructif, que je crus devoir l'examiner à fond, et rédiger dès-lors le résultat de cet examen.

Jeté depuis dans la carrière publique où j'ai vu de plus près les hommes et les choses, ce grand phénomène de l'établissement et de la chûte de la république anglaise s'est éclairci davantage à mes yeux. Ayant relu les mémoires des différens partis, j'y ai remarqué beaucoup de choses qui m'étaient d'abord échappées. Je n'ose me flatter d'avoir démêlé toujours la vérité, obscurcie dans tous les sens par les passions les plus furieuses et les plus opposées; mais je crois y avoir réussi au moins sur les points les plus essentiels. Je crois avoir peins fidèlement la naissance, les progrès, le concours des principales causes qui ont produit ce double changement, et il m'a paru qu'il pouvait être utile d'en mettre le tableau sous les yeux du public.

Ce tableau présentera trois parties principales. On verra dans la première les causes immédiates et saillantes qui amenèrent l'établissement de la République;

c'est la liberté aux prises avec le despotisme, et sa victoire complète sur lui. Cette première partie ne sert en quelque sorte que d'introduction à l'ouvrage.

Dans la deuxième, qui est beaucoup plus étendue, je remonte aux causes moins apparentes, mais plus réelles, qui, détruisant peu-à-peu les bases et les appuis de l'ancien gouvernement, en produisirent enfin la chûte totale. On y verra que la République, au moment où elle fut proclamée, était dans la force des choses, dans celle de l'opinion, et que rien ne paraissait manquer ni au-dedans ni au-dehors pour en consolider l'établissement.

Je montrerai, dans la troisième partie, la République périssant par les fautes multipliées et graves du parti populaire; par la tyrannie des diverses factions républicaines; par le machiavélisme des royalistes; par le mécontentement de toute la nation.

PREMIÈRE PARTIE.

Des causes qui amenèrent en Angleterre l'établissement du gouvernement républicain.

Une des causes les plus immédiates de cette révolution, fut le despotisme royal, élevé fort haut par les princes de la maison de Tudor, et imprudemment soutenu par ceux de la maison de Stuart qui lui succéda.

D'abord, ils s'étaient emparés des prérogatives les plus importantes du pouvoir législatif. Quand la nation avait nommé ses députés, la cour, sans respect pour la volonté du peuple, excluait ceux qui, par leur énergie, pouvaient lui déplaire, et trouvait ainsi moyen de n'avoir qu'un parlement officieux et complaisant. Outre cette première précaution, s'il arrivait que quelques députés manifestassent un esprit trop marqué d'opposition aux volontés de la cour, elle les faisait arrêter comme conspirateurs.

Elle avait le droit constitutionnel de faire des arrêtés et des proclamations; mais au lieu de n'en faire que

de conformes aux lois, elle avait abusé de ce droit pour s'emparer insensiblement de la puissance législative sur les objets même les plus importans. Ainsi elle prétendait que le parlement ne devait pas se mêler des matières d'état ; et sous ce nom elle comprenait non-seulement ce qu'on appelle aujourd'hui les relations extérieures, mais encore les affaires les plus essentielles de l'administration intérieure.

Sans contester directement au parlement le droit exclusif de voter les subsides, elle éludait ce droit en partie en s'arrogeant celui de percevoir une foule de taxes, tantôt sous les noms *d'emprunts et de bienveillance*, tantôt par divers réglemens sur les douanes, la fermeture ou l'ouverture des ports, d'autrefois en créant des monopoles et des compagnies privilégiées ; enfin en levant arbitrairement des gens de guerre, et en les logeant arbitrairement chez les citoyens.

Il n'y avait pas plus de liberté particulière que de liberté publique.

Personne n'osait imprimer et dire publiquement que ce qui plaisait à la cour.

Il n'y avait point de liberté de religion et de conscience : le gouvernement s'étant fait chef de secte, réglait à son gré la croyance et les cérémonies, et persécutait tout ce qui osait s'en écarter dans un sens ou dans un autre.

Il faisait emprisonner arbitrairement les citoyens qui lui étaient suspects, suspendait le cours de la justice, destituait les juges, et avait sur les jurés la plus grande influence.

Cependant, malgré cette influence sur le cours de la justice ordinaire, il avait fait créer et mettre à sa disposition trois commissions extraordinaires : la première était *la haute commission*, au moyen de laquelle, sous prétexte de réprimer l'hérésie et le fanatisme, il exerçait la tyrannie la plus révoltante : la seconde était la *chambre étoilée*, qui lui donnait le même pouvoir dans les matières civiles : le troisième était la *commission ou les commissions militaires*, chargées d'appliquer la *loi martiale*, à laquelle le gouvernement donnait la plus grande latitude, en l'étendant indistinctement à tous les cas que l'on pouvait comprendre sous les termes vagues de trouble et de sédition.

Ce pouvoir si étendu avait pour appui principal le préjugé où l'on était, que l'autorité royale était la source naturelle de toute autorité. Cet antique préjugé était favorisé par les titres mêmes qui établissaient les prérogatives du parlement et les droits du peuple, lesquels, par la manière dont ces titres étaient rédigés, ne paraissaient être que des concessions volontairement faites à ses sujets par le monarque; concessions que celui-ci prétendait avoir le droit de révoquer, ou de modifier à son gré.

Le roi était donc regardé comme le vrai souverain, et non-seulement tel était le préjugé politique, mais tel aussi le préjugé religieux. On sait qu'Henri VIII, en brisant le joug de la cour de Rome, s'était fait pape lui-même en Angleterre, et y exerçait la suprématie dans la nomination aux bénéfices, dans les

matières de discipline et de foi. Il avait transmis ce droit à ses successeurs. La religion était devenue nationale et dominante sous le nom d'église anglicane, laquelle avait conservé la hiérarchie ecclésiastique, et formait une des bases du gouvernement. Cette église, en effet, liée étroitement, et en quelque sorte identifiée avec l'autorité royale, présentait cette autorité comme étant de droit divin, et prêchait aux sujets l'obéissance passive.

Henri VIII fut un des plus farouches tyrans qu'il y ait jamais eu sur le trône. Le règne de Marie ne fut pas moins odieux. Elisabeth usa de son pouvoir avec autant d'adresse que de fermeté. En gouvernant les Anglais despotiquement, elle avait le talent de leur persuader qu'ils étaient libres. D'ailleurs son despotisme disparaissait sous la sagesse et l'éclat de son gouvernement. Loin de rechercher la guerre, elle s'étudiait à conserver la paix. Elle mettait infiniment d'ordre et d'économie dans ses dépenses ; au lieu de faire des dettes, elle payait celles qu'on avait faites avant elle ; elle fit fleurir l'agriculture, le commerce et les arts, en leur laissant un libre essor.

Les deux premiers princes de la maison de Stuart, Jacques Ier et Charles Ier furent moins réellement despotes que leurs prédécesseurs ; mais ils affectèrent davantage de l'être, en érigeant le despotisme en système, et en le présentant comme une théorie incontestable.

Or telle était la position particulière des rois d'Angleterre qu'un tel système devait enfin occasionner un choc violent entre eux et le parlement.

On sait que, dans le cours du seizième siècle, il se fit dans tous les genres une grande révolution en Europe. Le progrès des arts, l'augmentation du commerce et du numéraire, introduisirent par-tout, et principalement dans les cours, le goût de la magnificence et du luxe. Il se forma de grandes relations entre les nations européennes, non-seulement en Europe, mais dans toutes les autres parties du monde. La balance politique, ou, pour mieux dire, les efforts continuels que l'on fit pour établir cette balance, exigèrent, de la part des monarques, un surcroît considérable de dépenses habituelles. L'augmentation des impôts devint donc nécessaire. Le desir d'assurer cette augmentation et de cimenter leur puissance, fut pour les gouvernemens un des plus puissans motifs de se faire la guerre.

Or, les rois d'Angleterre ne pouvaient recevoir d'argent que de la main de leur parlement, et particulièrement de celle des communes qui renfermaient les députés du peuple. A la vérité, ils s'étaient, comme je l'ai dit, arrogé le droit d'établir par eux-mêmes des taxes indirectes : mais outre que, d'après le principe immémorial et fondamental dans cette matière, elles étaient irrégulières et par conséquent odieuses, il s'en fallait bien encore qu'elles fussent suffisantes. Ils étaient donc obligés de convoquer souvent le parlement pour avoir des subsides, et se trouvaient ainsi dans la dépendance sur ce point essentiel. Henri VIII s'en était affranchi par la terreur : Elisabeth, par l'ascendant de ses grandes qualités, et sur-tout par son extrême

réserve dans les dépenses. Jacques n'eut ni le talent d'Elisabeth, ni sa dignité, ni sa prudente économie. Il ne sut qu'augmenter ses dépenses et prodiguer à des flatteurs les revenus de l'état.

Il eut de plus le malheur d'être théologien : il soutenait sa prérogative comme on soutenait alors une thèse de philosophie ou de théologie. Ce n'était pas seulement le roi, mais plus encore le docteur qui prétendait avoir raison. Quand un roi dispute ainsi contre ceux qu'il appelle ses sujets, il est impossible que son autorité, nécessairement mise en question, ne soit pas essentiellement compromise.

Les partisans de Jacques étaient dans le haut clergé et la haute noblesse, ses antagonistes dans le bas clergé et la classe intermédiaire des citoyens. Ceux-ci étaient connus généralement sous le nom de *puritains* ou *presbytériens*, et leurs adversaires sous celui d'*épiscopaux*. Les assemblées politiques et ecclésiastiques étaient les grands foyers de ces disputes qui, portant sur les droits les plus précieux de l'homme et du citoyen, intéressaient toute la nation, et la divisaient en deux grands partis échauffés par le zèle politique et religieux.

Le parti presbytérien ayant acquis beaucoup de consistance sous Jacques premier, se montra plus entreprenant sous Charles premier qui, élevé dans les principes de son père, voulut en maintenir le système civil et ecclésiastique. Plus ce système perdait de force dans l'opinion, plus ce prince déployait de contrainte

pour le soutenir, et y plier les esprits dont la résistance était toujours égale et même supérieure à ses efforts.

Charles eut l'imprudence de déclarer la guerre à l'Espagne et à la France; ce qui ne fit qu'augmenter pour lui le besoin d'argent. Il ne fut guères plus économe que son père, et il eut comme lui des flatteurs qui le trompaient et le ruinaient.

Les communes, profitant habilement de ces circonstances, ne lui accordaient des subsides qu'après lui avoir arraché des concessions importantes. Après avoir obtenu ces subsides, Charles reprenait ce qu'il avait accordé, et, comme les secours qu'on avait mis à sa disposition étaient bientôt dissipés, il recourait à des taxes arbitraires qui le rendaient odieux à la nation. Après avoir convoqué plusieurs fois le parlement, et l'avoir cassé avec aigreur, il fut pendant douze ans, sans vouloir le convoquer.

Dans cet intervalle, son administration, nécessairement illégale et tyrannique, devint de plus en plus insupportable à tout le peuple. Il avait dressé une nouvelle lithurgie, exigé de nouveaux sermens, multiplié les arrestations, les exactions, les mesures militaires.

Un cri général d'indignation se fit entendre, et ce cri fut le signal d'une grande insurrection. L'incendie commença par l'Ecosse. Depuis long-temps le *presbytérianisme* y était dominant. Jacques premier, méprisant le vœu national, y avait établi l'épiscopat et la lithurgie anglicane. Charles voulut

aller plus loin encore, en y introduisant de nouvelles cérémonies. L'Écosse se souleva toute entière, et après avoir rétabli le presbytérianisme, elle prit les armes pour soutenir ce qu'elle venait de faire. Charles essaya de la subjuguer; mais, loin d'y réussir, il fut obligé de souscrire au vœu de la nation, et perdit ainsi presque toute son autorité en Écosse. Les mécontens d'Angleterre, qui agissaient de concert avec ceux d'Écosse, n'en devinrent que plus redoutables.

Ce fut dans le même temps que 40,000 protestans furent égorgés en Irlande, où dominait la religion romaine. Ce massacre fut attribué à Charles et au parti épiscopal, que les puritains affectaient de confondre avec le parti papiste.

C'est dans ces circonstances (en 1640) que Charles se vit forcé de convoquer le parlement qui le fit monter à l'échafaud. Le peuple, exaspéré par une longue tyrannie, choisit pour députés tous les hommes qui, depuis long-temps, s'étaient montrés les plus ardens ennemis de la cour, ceux qui, dans cette lutte, avaient déployé le plus de courage et de talens. Ainsi la chambre des communes se trouva presque totalement composée de zélés et habiles presbytériens.

On conçoit facilement que dans l'état d'aigreur où se trouvaient les esprits, et avec l'énorme opposition d'opinions et de vues qui divisait les deux partis, il était impossible que les choses en restassent dans les termes de simples débats. Chaque parti prit ses mesures, et bientôt l'étendard de la guerre civile fut déployé dans tout le royaume.

Le succès, après avoir été d'abord balancé, fut enfin complet pour le parti parlementaire. Après beaucoup d'agitations dont nous rendrons compte ci-après, le roi vaincu et captif périt sur l'échafaud, après avoir été jugé et condamné par un tribunal extraordinaire.

SECONDE PARTIE.

Des causes qui devaient consolider en Angleterre le gouvernement républicain.

CHAPITRE PREMIER.

Idées préliminaires.

Après la mort du roi, la monarchie fut abolie. L'épiscopat ou l'aristocratie sacerdotale avait été supprimé plus de deux ans auparavant. L'oligarchie nobiliaire fut également anéantie par la suppression de la chambre des pairs. L'égalité des droits fut établie sur les ruines de toute distinction de naissance et de titre héréditaire. Le peuple fut reconnu comme source unique de tous les pouvoirs, comme seul et vrai souverain. La république enfin fut proclamée.

Le gouvernement républicain est le plus beau de tous les gouvernemens, le plus analogue à la dignité de la nature humaine ; il devrait être celui de tous les peuples. Cependant il n'a jamais existé chez aucun

dans toute sa pureté. Il semble n'avoir été jusqu'à présent qu'une théorie sublime, mais purement abstraite, dont on peut se rapprocher plus ou moins, mais qu'on ne peut jamais réaliser complettement.

Quand on ne bâtit une république que dans sa tête, on choisit à son gré le terrain et les matériaux ; les fondemens, les distributions, les embellissemens, tout s'arrange facilement: mais quand on veut constituer ou reconstituer un peuple existant, et sur-tout un peuple déja vieux, c'est autre chose. Les abstractions de l'esprit sont presque toujours d'autant moins applicables qu'elles paraissent plus régulières et plus belles. L'architecte politique ; s'il a du bon sens, s'il veut le bonheur du peuple qui lui a donné sa confiance, étudie d'abord la position physique, politique et morale de ce peuple, et mettant de côté le mieux absolu pour ne chercher que le mieux relatif, il lui donne, non pas la meilleure organisation, mais celle qui lui convient le plus. Si ce peuple n'est pas capable d'une entière liberté, il ne lui en assure qu'une demie, et le prépare insensiblement à en recevoir une plus grande.

Il faut distinguer soigneusement la souveraineté de l'exercice de la souveraineté. On peut se figurer la souveraineté comme le réservoir ou la source de tous les pouvoirs publics dont l'exercice constitue le gouvernement. La souveraineté est une, indivisible ; son exercice au contraire est très-divisible. Quand il n'est pas divisé, il y a despotisme ; et liberté, quand il est divisé dans de sages proportions.

Quand on veut organiser un peuple, il faut com-

mencer par asseoir ce pouvoir suprême, unique, indivisible, qu'on appelle souveraineté. Si on peut le placer dans la masse du peuple, on a le premier fondement du gouvernement républicain. Dans le droit, c'est toujours là qu'il devrait être placé. Dans le fait, il y est rarement assis, et souvent il est moralement impossible de l'y asseoir, du moins d'une manière solide et durable; et plus souvent encore, ceux qui pourraient le faire, ne le veulent pas.

L'analyse la plus exacte qu'on ait encore faite de l'exercice ou des attributs de la souveraineté, comprend trois parties essentielles, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Quand ces trois pouvoirs sont exercés par les mêmes mains, il y a despotisme dans l'Etat. Quand ils sont séparés de maniere à être assez indépendans et assez garantis pour que l'un ne puisse pas opprimer l'autre, et cependant assez liés entre eux pour qu'ils marchent de concert vers le même but, c'est-à-dire, le plus grand bien de la nation, il y a dans cette nation le plus haut degré de liberté et de bonheur dont elle soit susceptible.

Pour savoir si le gouvernement républicain pouvait se consolider en Angleterre au moment où il y fut proclamé, il faut donc examiner, 1°. si le pouvoir souverain pouvait y être solidement assis dans la masse du peuple; 2°. si la distribution des pouvoirs publics pouvait y être faite de manière à garantir à ce peuple tout le bien-être qu'il avait droit d'attendre.

Or cet examen doit être précédé de celui de son

état politique antérieur à la révolution. Quel était son gouvernement? où était placée la souveraineté?

Son gouvernement était un mélange de monarchie, d'oligarchie et de démocratie. La partie monarchique était dans les mains d'un roi héréditaire. L'oligarchie consistait dans la haute noblesse, ou dans une pairie également héréditaire, dont les membres avaient le droit exclusif de former, sous le nom de chambre haute, une des parties essentielles du gouvernement. La démocratie avait son centre de force et d'activité dans la chambre des communes, laquelle renfermait les députés de toute la partie de la nation dans laquelle n'étaient pas comprises, d'un côté, la famille royale et la pairie, de l'autre, la portion du peuple qui n'avait point ou presque point de propriété.

Ces trois parties distinctes formaient le parlement dont l'action dépendait du concours de trois volontés, et auquel était annexé le principal attribut de la souveraineté, l'exercice du pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif appartenait spécialement au roi, et le pouvoir judiciaire, à des tribunaux : mais il s'en fallait bien que cette distribution fût régulière et précise; elle était au contraire très-imparfaite, et (ce qui est pire encore), incertaine, d'où il résultait qu'il n'y avait point d'équilibre et de concert dans la marche des pouvoirs, et que le gouvernement se trouvait presque toujours dans un état violent et forcé.

Quant à la souveraineté, il est bien plus difficile d'indiquer quelle était son assiette avant la révolution. En principe, en thèse abstraite, la souveraineté,

comme nous l'avons dit, est la source directe ou indirecte de tous les pouvoirs publics: mais, dans le fait, à quels signes la reconnaître? Quelles sont les causes efficientes de ce pouvoir suprême? Par quelles forces est-il réuni et retenu dans le réservoir qui le renferme, et d'où il se répand par différens canaux dans tout le corps social, pour lui donner la vie et le mouvement?

Dans le nombre de ces causes ou forces productrices et conservatrices, nous en distinguerons trois principales, *force réelle*, *force d'opinion*, *force de convention*. Si nous faisions un traité de politique, nous disserterions sur la nature et les effets de ces causes, et nous ferions l'application de notre théorie à l'établissement, aux changemens et à la chûte des gouvernemens les plus connus: mais nous nous renfermerons dans notre sujet, en nous bornant presque totalement à une simple exposition de causes, ou, pour mieux dire, de faits essentiels et incontestables dont la série, dégagée de toute idée systématique, formera le tableau que nous avons à décrire.

La république fut proclamée en Angleterre par la chambre des communes qui, comme nous l'avons dit, était la partie démocratique de la constitution. Cette partie n'y avait été introduite que la dernière; elle était d'abord infiniment faible, elle prit un accroissement insensible, et se fortifia au point d'anéantir les deux autres, et de former à elle seule la constitution. Des deux autres parties, la monarchie avait été d'abord non seulement la plus forte, mais la seule existante. Cette monarchie était essentiellement féo-

dale ; du sein de son organisation sortit l'oligarchie nobiliaire qui, mélée avec l'aristocratie sacerdotale, se plaça dans la constitution comme partie essentielle et rivale de la monarchie. Ces deux pouvoirs se combattirent presque sans relâche pendant des siècles avec plus ou moins de fureur ; et ce fut principalement à la faveur de cette lutte acharnée, que le peuple sortit de son oppression, prit de la consistance, acquit de la force et du pouvoir, et s'éleva enfin sur leurs débris communs.

Voilà ce qu'il s'agit d'expliquer ; et pour cela, je me vois forcé de remonter jusqu'à la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie ; de considérer la nature de son établissement politique, ses modifications successives et sa chûte totale.

Cet exposé, nécessaire pour l'intelligence de mon sujet, pourra être d'autant plus instructif que, sous beaucoup de rapports, il offrira le tableau de la situation ancienne, présente et future de beaucoup de nations européennes.

CHAPITRE II.

De l'ancienne monarchie féodale.

La victoire que Guillaume remporta sur son compétiteur, fut son titre le plus décisif à la couronne d'Angleterre. Cependant, sentant très bien que ce titre était insuffisant dans l'opinion publique, il fit publier qu'il avait eu sa faveur le consentement du pape et

la volonté du dernier roi. Il se fit proclamer roi à Londres par les grands et le peuple, et y reçut leur serment de fidélité.

Par là, il mit de son côté la force d'opinion et celle de convention: mais sa force réelle n'était encore que dans son armée, et outre qu'il fallait l'affermir et se l'attacher, il fallait aussi désorganiser et réduire à l'impuissance de lui nuire la force plus nombreuse qui consistait dans le peuple vaincu, et sur-tout dans les chefs de ce peuple.

Il fit donc de grands changemens dans les personnes et dans les choses; il dépouilla, exila ou fit périr presque toute la noblesse et le clergé anglais, et distribua leurs titres et leurs propriétés aux nobles et aux prêtres normands ou étrangers qui l'avaient suivi. Il introduisit un nouveau peuple en Angleterre, et chercha à l'y affermir sur les débris du peuple anglais.

Il trouva le système féodal établi en Angleterre, comme il l'était en Normandie et chez tous les peuples de l'Europe: mais il organisa ce système sur un plan régulier et uniforme, au lieu que partout ailleurs, il ne fut jamais que l'image de l'anarchie et du cahos.

Un des principes de cette espèce de gouvernement étoit de regarder le roi comme seigneur suzerain et maître, au moins indirect, de tout le territoire du royaume. Outre cette opinion générale, Guillaume avait pour lui le droit de conquête, qui, d'après les idées du temps, lui donnait la libre disposition de toutes

les propriétés particulières. Il faut ajouter que, par les nombreuses confiscations qu'il fit sur la noblesse et le clergé anglais, il mit réellement sous sa main la presque-totalité des possessions territoriales. Il se vit donc à tous égards le maître absolu de tout le territoire de la nation.

Il le divisa en sept cents parties principales et en soixante mille deux cent quinze parties secondaires: il en retint pour lui une portion considérable qui forma le domaine particulier de la couronne; le reste fut distribué aux officiers et soldats de son armée, aux prêtres, et généralement à tous ceux qui s'attachoient à la révolution, et particulièrement à sa personne.

Ces portions de terre ne furent données que comme des *tenures féodales*. Les principales furent distribuées immédiatement par le monarque; ceux qui les reçurent furent appelés les *grands tenanciers* ou vassaux immédiats de la couronne: c'est la source de la haute noblesse. Chacun des grands tenanciers, après avoir détaché de sa portion de quoi se composer un domaine particulier, distribua, ou (pour nous servir de l'expression propre), *sous-inféoda* le reste. Ces sous-inféodations furent regardées comme des tenures du second ordre, et donnèrent naissance à ce qu'on appelle en Angleterre *Gentry*, ou chevalerie, ou petite noblesse.

Ces donations ou bénéfices ne furent accordés que sous la réserve de prestations personnelles et réelles, honorifiques et utiles. En les recevant, chaque tenancier prêtait foi et hommage et faisait serment de fidé-

lité à son seigneur, c'est-à-dire à celui de qui il les tenait immédiatement. Ainsi les grands tenanciers étaient liés directement au roi, et les petits, directement à leurs seigneurs respectifs, et indirectement au roi, comme seigneur primitif et universel.

Bien que ces propriétés fussent données à titre d'héritage, l'engagement féodal fut assujetti à tant de conditions, qu'elles rentraient souvent sous la main du monarque, soit provisoirement, soit absolument; et ce qui assurait son droit à cet égard, c'est que le pouvoir judiciaire était entièrement dans sa dépendance. Tous les tribunaux ressortissaient à une cour suprême établie par Guillaume, et toujours composée par lui, ce qui le rendait le maître de la vie, de la liberté et des biens de ses sujets. La confiscation et les amendes étaient toujours la peine ou une des peines du délit et des offenses même les plus légères.

Le monarque était le chef nécessaire de la force armée; il était la source des honneurs et des distinctions; il nommait à tous les offices, à toutes les places: en un mot, de lui dérivait tout pouvoir. Il était donc reconnu pour le souverain.

Cette souveraineté avait pour appui la force d'opinion et celle de convention, mais principalement la force réelle qui consiste dans le domaine et la richesse.

Les hommes sont assujettis à leurs besoins, et les produits bruts et façonnés de la terre sont les principaux et presque les seuls moyens de satisfaire les plus essentiels et les plus nombreux de ces besoins.

C'est le territoire qui fixe les habitans, c'est lui qui amène et conserve l'établissement de la nation, c'est lui qui est la cause et l'objet principal des lois qui la régissent, c'est lui qui est la source primitive, fondamentale et permanente du pouvoir ; toutes les autres ou dérivent de celle-là, ou viennent bientôt s'y confondre ; elles ne sont que subordonnées, accidentelles et passagères.

Ce n'est pas un droit absolu que nous prétendons établir, c'est un fait que nous exposons d'après l'histoire des gouvernemens et des révolutions, d'après la connaissance de nos besoins et de nos passions particulières ; et ce fait est remarquable dans le sujet que nous traitons.

Guillaume était incomparablement le plus grand propriétaire du royaume ; toutes les autres propriétés avaient été données par lui, mais seulement d'une manière subordonnée et précaire qui les rendait réversibles dans une foule de cas, et assujettissait envers lui leurs possesseurs à un grand nombre de services personnels et de contributions réelles. Par la force de l'opinion et des circonstances, autant que par la nature des choses, les distinctions, les titres, le pouvoir, la valeur et, pour ainsi dire, la nature des hommes étaient appréciés et mesurés sur l'étendue du terrain. Ainsi, encore un coup, Guillaume possédant de vastes domaines et des revenus immenses, étant considéré comme la source du droit de propriété, l'était aussi comme celle de tout pouvoir, et se trouvait de fait le souverain de la nation.

L'établissement politique formé par lui paraissait assurer à la monarchie le pouvoir absolu dont il jouit lui-même constamment : cependant, en considérant les choses de plus près, on voit que ce système offrait aussi des moyens de résistance aux volontés arbitraires du monarque, et renfermait des germes de faiblesse et de dissolution qui, développés par des circonstances heureuses, pouvaient devenir pour la nation des causes d'indépendance et de liberté.

CHAPITRE III.

De l'Oligarchie nobiliaire, et de l'Aristocratie sacerdotale.

Nous avons dit que, dans ce système, tout était rattaché à la propriété territoriale ; que Guillaume ayant divisé tout le territoire de la nation en sept cents parties principales, avait d'abord formé le domaine particulier de la couronne, et avait distribué le reste aux chefs militaires et ecclésiastiques. La partie qu'il distribua était infiniment plus grande que celle qu'il retint pour lui et ses successeurs. Ainsi, pris individuellement, aucun des grands tenanciers ne pouvait être comparé au monarque pour la richesse et la puissance ; mais ces grands tenanciers réunis avaient une masse de pouvoir qui pouvait surbalancer le sien.

Or, plusieurs causes favorisaient cette réunion. D'abord leur petit nombre faisait qu'ils pouvaient

s'entendre et se concerter plus facilement. En second lieu, par la nature des institutions féodales, les grands tenanciers se trouvaient les chefs de la justice, et c'était parmi eux que les grands officiers de la couronne étaient choisis. La cour du roi étant le tribunal suprême de la nation, les jours consacrés à rendre la justice étaient des jours de pompe et de solemnité, où non-seulement les membres de ce tribunal, mais tous les grands tenanciers devaient se rendre pour relever la grandeur du monarque.

C'était principalement à ces époques, qui se renouvelaient régulièrement plusieurs fois dans l'année, que se discutaient les grands intérêts de l'état, et sur-tout ce qui regardait la force armée et les subsides.

Les revenus ordinaires de la couronne consistaient dans les revenus de ses domaines et dans les prestations féodales. Quand le monarque était économe et pacifique, ces revenus étaient suffisans; mais, quand il était prodigue et dissipateur, ou qu'il se trouvait engagé dans quelque entreprise dispendieuse (ce qui arrivait souvent), il fallait avoir recours à des moyens extraordinaires : souvent il vendait ou donnait les biens de la couronne; plus souvent il demandait des subsides. Quand il se croyait assez fort, il les fixait lui-même et les exigeait : mais les grands tenanciers, sur qui ces taxes portaient immédiatement, lui contestaient le droit de les imposer arbitrairement, soutenant qu'il ne pouvait le faire sans leur consentement. Ils avaient pour eux le prin-

cipe féodal, et, ce qui valait encore mieux, la supériorité de la force.

En effet le roi n'avait point d'armée subsistante et indépendante ; la force publique était purement féodale. Le service militaire était la principale obligation des *tenures*, chacune d'elles étant assujettie à fournir un nombre d'hommes proportionné à son étendue. Ainsi les grands tenanciers, possédant la très-grande partie du territoire de la nation, étaient les chefs et les possesseurs de presque toute la force armée. Le roi ne pouvait donc pas lutter contre eux quand ils étaient réunis, et il se voyait obligé, s'il avait besoin d'argent et de troupes, de les rassembler, de les consulter, et d'obtenir leur adhésion. De là l'origine des conseils nationaux et des parlemens.

On voit que si un accord constant avait eu lieu entre les grands tenanciers, ils auraient réellement exercé toujours la puissance nationale, et que le monarque n'eût été que le chef de l'exécution de leurs desseins.

Mais diverses causes contribuaient à leur désunion. D'abord le droit à la couronne n'était pas suffisamment réglé, (il ne le fut que dans les derniers temps de la monarchie.) L'hérédité était un titre sans doute, mais il n'était pas incontestable : être simplement de la famille royale en était un autre : la désignation du dernier roi, la volonté du pape, celle du parlement, en étaient encore d'autres. La royauté était donc autant élective qu'héréditaire, et si on pouvait choisir le roi, on pouvait aussi le déposer. Or cette

instabilité, cette incertitude du titre à la couronne, étaient une source de divisions parmi les grands tenanciers. Le roi avait un autre moyen de jeter la discorde parmi eux ; c'était le choix qu'il faisait pour remplir les charges principales de l'état, et former son conseil particulier.

Ce n'est pas tout ; les vassaux ecclésiastiques formaient un corps, et en quelque sorte un état séparé qui avait sa jurisdiction particulière, des immunités et des prétentions qui le mettaient souvent en opposition, soit avec le roi, soit avec les vassaux laïcs. Il reconnaissait spécialement le pape pour chef et pour maître, et faisait souvent agir le pouvoir de la cour de Rome contre celui du gouvernement (1).

De ce mélange hétérogène et mal assorti naissaient sans cesse des rivalités, des divisions cruelles qui

---

(1) Dans le partage des *tenures* fait par Guillaume, le clergé avait eu, pour sa part, vingt-huit mille quinze manoirs, c'est-à-dire plus d'un tiers des biens du royaume. Ces biens étant compris, comme tous les autres, dans le système féodal, les chefs, tant séculiers que réguliers, de l'église, étaient grands vassaux de la couronne, et le clergé inférieur formait le second ordre des vassaux ecclésiastiques. Le haut clergé faisait partie du conseil national, et remplissait à la cour les premiers offices concurremment avec les grands vassaux laïcs. Mais le conquérant ayant séparé la jurisdiction ecclésiastique de la jurisdiction laïque, le clergé avait ses tribunaux et ses assemblées à part, une existence civile et politique différente de l'existence de la noblesse et du peuple.

dégénéraient presque toujours en guerres civiles, et qui couvrirent l'Angleterre de sang et de ruines pendant plusieurs siècles. Mais, comme il est dans la nature et le développement des choses humaines que le bien soit toujours à côté du mal, ou que l'un vienne à la suite de l'autre comme pour se balancer mutuellement, le peuple profita de ces débats sanglans, et, à côté des pouvoirs monarchique et oligarchique, on vit naître et se fortifier insensiblement le pouvoir démocratique, qui finit par les dévorer tous deux.

CHAPITRE IV.

Origine de la démocratie.

Le premier germe de ce pouvoir se trouvait encore dans l'établissement politique de Guillaume. Le territoire de la nation avait été, comme nous l'avons dit, subdivisé par lui en soixante mille deux cent quinze parties, dont la plupart avaient été sous-inféodées par les principaux tenanciers : quelques-uns des tenanciers du second ordre avaient eux-mêmes donné, sous des réserves féodales, une partie de leur portion.

Les rapports de l'homme avec la liberté et son importance sociale étant calculés sur ses rapports avec la terre, les grands tenanciers occupaient, après le monarque, le premier rang dans l'ordre politique : le second appartenait aux tenanciers du second ordre. Ces deux classes d'hommes étaient les seules que l'on

regardât comme vraiment libres. Venait ensuite une troisième classe, particulièrement connue sous le nom de *socman*, ainsi appelée parce qu'elle était attachée au *soc* ou à la charrue. C'était aussi des possesseurs de terres; mais leur possession était très-onéreuse. Ils n'étaient pas attenus féodalement au service militaire; mais, outre que cette exemption était une preuve même du peu d'importance de leur tenure, et par conséquent de leur personne, elle était compensée par d'autres charges aussi pénibles qu'humiliantes. Le reste de la nation, qui ne possédoit rien, était dans un état de servitude.

Maintenant il faut observer, 1°. que la propriété et par conséquent la liberté des grands tenanciers eux-mêmes n'étaient que bien imparfaites et en quelque sorte précaires, attendu le nombre et le poids des réserves féodales; 2°. que le système de ces réserves était uniforme, pesant également et de la même manière sur les tenanciers de tous les degrés. Tous étaient donc liés à cet égard par le même intérêt: circonstance précieuse qui, lorsque le monarque voulait agir en despote, réunissait contre lui tous les propriétaires et toute la force publique, qui n'était composée que d'eux seuls. La tendance éternelle du monarque était d'accroître les services et prestations des vassaux, et celle des vassaux de les restreindre sans cesse: cette opposition d'intérêt occasionnait un choc perpétuel entre eux et lui. Les grands tenanciers étaient les chefs du parti contraire au monarque; mais, quand ils l'avaient réduit à quelques conces-

sions, ces concessions tournaient au profit des tenanciers du second ordre comme au leur; l'uniformité du système féodal qui embrassait toute la nation, étant telle qu'il ne pouvait pas s'améliorer pour une classe de citoyens, qu'il ne s'améliorât pour toutes les autres, en sorte que chaque avantage remporté sur le monarque était un pas de plus vers la liberté publique. On conçoit que si les grands vassaux, qui auraient voulu être autant de souverains dans leurs seigneuries respectives, avaient été assez forts pour dépouiller le monarque sans rien perdre de leur côté envers leurs propres vassaux, ils n'auraient pas manqué de le faire; mais, outre que l'organisation du système établi ne le permettait pas, c'est que par l'avantage de leur position les tenanciers du second ordre ne pouvaient que profiter des démêlés politiques qui existaient entre le monarque et la haute noblesse. En effet ces tenanciers formant le gros de la force armée, leur adhésion à un parti était décisive : or ils étaient les maîtres de leurs services, non-seulement parce qu'ils étaient les plus forts, mais encore parce que leur tenure féodale ne les liant pas moins envers le monarque qu'envers leurs seigneurs respectifs, ils pouvaient choisir entre eux sans sortir des bornes de la fidélité. Ainsi, quand ils faisaient cause commune avec les grands vassaux, le gain de la victoire leur était commun avec eux; et s'ils avaient à se plaindre de ceux ci, ils étaient sûrs de trouver un appui dans le monarque toujours empressé de saisir l'occasion de se les concilier,

en les protégeant contre toute tentative d'oppression.

Comme les prestations féodales, établies par Guillaume, étaient nombreuses, accablantes et la plupart arbitraires, les premiers efforts des tenanciers se dirigèrent vers leur diminution, et ils obtinrent en différens temps des stipulations beaucoup plus favorables, lesquelles furent consignées dans des traités écrits et connus sous le nom de *Chartes*, monumens antiques et sacrés de la liberté anglaise. Ces chartes successives furent autant de pas vers l'affranchissement des propriétés et la garantie des personnes. C'était autant d'atteintes portées au système féodal et au pouvoir arbitraire du monarque. Or toute diminution dans les prestations féodales en était une dans les revenus de la couronne; et comme ses besoins ne diminuaient pas à proportion, et que très-souvent ils augmentaient en raison opposée, il fallait que le roi eût recours à des taxes ou subsides. Mais si on lui avait disputé le droit d'agir arbitrairement, comme seigneur suzerain, dans la fixation des charges féodales, ce n'était pas pour lui accorder celui de régler, comme roi, et d'exiger à son gré des impôts. Il fallut donc, comme nous l'avons déja dit, recourir au consentement des contribuables. Or les mêmes raisons qui avaient fait comprendre les tenanciers du second ordre et en général tous les possesseurs de terres dans les chartes dont nous avons parlé, les firent appeler dans les assemblées chargées de délibérer sur les subsides.

Cette admission au conseil national des tenanciers du second ordre, connus dès lors sous le nom de chevaliers, fut bientôt suivie de celle des citoyens des villes et bourgs principaux.

On sait que l'invention et les progrès des arts et du commerce ont formé et agrandi les villes, qui sont devenues les principaux réservoirs des richesses mobilières et commerciales. Sous le gouvernement féodal établi en Europe, elles furent d'abord dans la dépendance des seigneurs ; mais insensiblement elles en furent affranchies par des chartes particulières qu'elles obtinrent des rois, qui par-tout regardèrent ces affranchissemens comme le meilleur moyen d'affaiblir la puissance des seigneurs. Il s'introduisit dans ces villes un gouvernement particulier, connu sous le nom de *gouvernement municipal.* La naissance et les effets de ce gouvernement forment un des points les plus curieux et les plus instructifs de l'histoire moderne. C'est là qu'on apperçoit une des causes principales du retour de l'Europe à la civilisation et à la liberté. Londres fut de tout temps en Angleterre la ville principale ; elle eut de bonne heure ses priviléges ; un concours heureux de circonstances lui donna un accroissement continuel de population, de richesse et de force. Guillaume avait recherché son suffrage ; ses successeurs sentirent de plus en plus l'avantage de son appui, et eurent soin de se le ménager. D'autres villes, et celles surtout qui étaient placées dans le voisinage de la mer, acquirent aussi une importance marquée par le nombre,

la réunion et l'aisance de leurs habitans. Leur influence ne pouvant être que très puissante dans les divisions et les guerres civiles, elles se virent recherchées par le monarque et les grands, et purent mettre leurs services à très-haut prix. Aussi leurs intérêts et ceux du commerce furent-ils soigneusement stipulés dans les chartes nationales, et acquirent successivement plus de consistance et d'étendue. Les secours qu'elles pouvaient fournir en hommes et en argent devinrent si importans que leur consentement fut enfin regardé comme nécessaire pour les obtenir, et que leurs citoyens furent admis aux assemblées nationales.

CHAPITRE V.

Ancienne constitution parlementaire.

Sans entrer ici dans des détails qui ne sont pas de notre plan, nous dirons seulement que pendant long-temps le parlement d'Angleterre ne fut composé que des tenanciers ou vassaux immédiats de la couronne. Il y avait entre eux une inégalité de fortune qui, ayant existé dès l'origine, n'avait fait que s'accroître avec le temps, et à la fin était devenue si considérable qu'il en était résulté la distinction des grands et petits barons. Ceux-ci n'étant pas en état de soutenir la dépense qu'exigeaient les différens voyages qu'il fallait faire à la cour et leur présence dans les assemblées publiques,

les regardaient moins comme une prérogative que comme une charge dont ils cherchaient souvent à se dispenser. Ce fut sans doute une des causes qui donnèrent lieu à un usage qui devint à la suite, bien important. Quand le roi voulait réunir ses vassaux en conseil général, il convoquait les grands par des lettres particulières adressées à chacun d'eux, et les petits, c'est-à-dire les moins riches, lesquels étaient toujours en bien plus grand nombre que les premiers, par des lettres circulaires envoyées dans chaque comté.

L'appel individuel ne tarda pas à être exigé par les principaux tenanciers, comme un droit qu'ils eurent grand soin de faire insérer dans les chartes dont nous avons parlé. Quand les tenanciers du second ordre furent admis au conseil national, ils n'y furent invités non plus que par un appel général; et comme ils étaient en grand nombre, et qu'aucun d'eux n'eût pu ou n'eût voulu soutenir personnellement la dépense nécessaire à une telle fonction, il arriva naturellement que dans chaque comté ils se bornèrent à choisir quelques-uns d'entre eux pour les représenter et agir pour tout le comté : il en résulta aussi, avec le temps, que les barons inférieurs, bien que vassaux immédiats de la couronne, furent confondus avec les tenanciers du second ordre, et n'eurent plus que des représentans dans les assemblées nationales. On conçoit que, par les mêmes raisons, quand les villes et les bourgs eurent obtenu le droit de faire partie de ces assemblées, elles ne l'exercèrent non

plus que par des députés. Il paraît que, dans les premiers temps, ces derniers délibéraient à part, au moins sur beaucoup d'objets, et que les députés des chevaliers et des barons inférieurs, ou, en d'autres termes, les députés des comtés délibéraient avec les grands vassaux; mais ceux-ci ne tardèrent pas à se réunir seuls et à former une assemblée particulière. Outre l'orgueil qui pouvait les déterminer à cette séparation, il y avait des causes qui paraissaient la rendre nécessaire. Les grands vassaux étaient appelés individuellement et siégeaient dans le conseil national pour eux-mêmes. Les vassaux inférieurs n'y étaient au contraire que comme députés, obligés de consulter l'intérêt et la volonté de leurs commettans. Cette circonstance leur étant commune avec les députés des villes devint supérieure à toute autre considération, et finit par les réunir avec eux dans une assemblée séparée. Voilà l'origine et les causes principales de la formation du parlement d'Angleterre en deux chambres; l'une qui fut appelée *Chambre haute*, et qui était composée d'un petit nombre de grands propriétaires occupant le premier rang dans l'ordre politique et stipulant pour eux-mêmes; l'autre, qui prit le nom de *Chambre des communes*, et qui était formée par les petits barons, les tenanciers du second ordre et les citoyens des villes. Ces derniers agissaient principalement dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de tous les arts utiles qui s'exercent dans le sein des villes. Ils étaient les protecteurs de la richesse mobilière, dont ils cherchaient

sans cesse à augmenter la masse. Ce fut une circonstance bien favorable pour eux que leur réunion dans une chambre séparée avec les députés des comtés. Par-là l'intérêt des campagnes fut joint à celui des villes; la propriété territoriale et la propriété mobilière, confondues dans le même bassin et se prêtant une force mutuelle, formèrent dans la balance politique un poids qui ne pouvait qu'aller toujours croissant.

En effet, telle était la position de la Chambre des communes que, soit qu'elle agît de concert avec les grands contre le monarque, ou avec le monarque contre les grands, elle devait toujours y gagner quelque chose. Sa tendance naturelle et forcée était d'affaiblir sans cesse le système féodal et militaire qui pesait sur les propriétés et les personnes, et de lui substituer insensiblement les principes de la liberté dans tous les genres.

Bien que cette Chambre ne fût composée que de ce qu'il y avait de plus relevé dans l'ordre du peuple, soit pour le rang, soit pour la fortune, son influence devint très-favorable aux classes inférieures de la société. L'esclavage s'affaiblit insensiblement, et le nombre des esclaves diminua de jour en jour. Le travail de l'homme, son industrie commencèrent à être regardés comme sa propriété. La plupart des portions de terre, auxquelles les habitans de la campagne n'étaient attachés que comme des instrumens de culture, devinrent transmissibles dans la famille et furent converties en héritage, moyennant certaines redevances : d'autres furent simplement don-

nées à ferme. La servitude domestique fit place aux engagemens volontaires. Cette importante révolution se fit d'abord dans toutes les terres et les esclaves appartenans à cet ordre de propriétaires qui entraient dans la Chambre des communes, laquelle favorisa ce changement par les réclamations et les lois qui en furent souvent la suite. Les heureux effets qui en résultèrent pour l'agriculture et le commerce portèrent les grands vassaux à imiter l'exemple des propriétaires du second ordre; mais il faut l'avouer, à la honte de l'humanité, les guerres sanglantes et nombreuses qu'entraîna, pendant un grand nombre d'années, la rivalité des maisons de Lancastre et d'Yorck, contribuèrent plus que les principes de la raison et d'une sage économie à l'affranchissement des personnes et des propriétés.

Les grands seigneurs, obligés souvent d'armer leurs esclaves, étaient contraints de les affranchir, soit pour se les mieux attacher, soit pour les récompenser; et, en les affranchissant, ils les rendaient propriétaires, ou au moins fermiers d'une portion de terrain.

Ces guerres affreuses produisirent d'autres effets non moins importans. Chaque parti était tour-à-tour victorieux et vaincu. Le vainqueur se livrant à toute la rage qu'inspirent les dissentions civiles, non content de faire périr les personnes, ne manquait pas de confisquer les biens du parti vaincu. Ces nombreuses confiscations bouleversèrent toutes les propriétés du royaume, et opérèrent de grands changemens dans

le système féodal qui les embrassait. Il faut ajouter à cela qu'une grande partie de la noblesse périt dans les combats ou sur les échafauds, ce qui éteignit beaucoup de grandes familles et affaiblit les autres.

Ces changemens furent suivis de plusieurs autres, qui portèrent des coups non moins funestes à la noblesse. Ils eurent lieu sous Henri VII, dont le règne est une époque remarquable dans l'histoire d'Angleterre. Ce prince, vainqueur de son compétiteur au trône, confondit, par son mariage, les droits des maisons d'Yorck et de Lancastre; et ayant en outre réuni tous les autres titres qui pouvaient donner droit à la couronne, il entreprit de la fixer dans sa famille. Convaincu par l'expérience du passé que ce qui avait le plus contribué à la rendre incertaine et chancelante sur la tête de ses prédécesseurs était le pouvoir de la noblesse et du clergé, il se proposa d'affaiblir tellement ces deux corps, que la monarchie n'eût plus rien à en redouter. Il sentit très-bien qu'il ne devait pas les attaquer à-la-fois, de peur que, s'appercevant de son dessein, ils ne combinassent leurs efforts et ne réussissent à le faire avorter et peut-être même à se venger de son auteur. Il se borna donc à faire revivre d'anciennes lois, dont l'objet était de restreindre les immunités de l'église et l'influence de la cour de Rome, et du reste il affecta pour le pape et l'église la plus profonde vénération.

CHAPITRE VI.

Affaiblissement de l'oligarchie nobiliaire.

Après avoir ainsi désintéressé et endormi le clergé, il attaqua la noblesse, en lui portant des coups d'autant plus funestes qu'elle n'en prévit pas sans doute les conséquences.

Chaque seigneur avait constamment auprès de lui un grand nombre de ses vassaux, qui, vêtus de sa livrée et en quelque sorte enregimentés, lui composaient une force armée bien disciplinée et toujours prête à marcher au premier signal qu'elle recevait de lui. C'était parmi les grands du royaume une coutume immémoriale qui formait un des principaux liens de la tenure féodale, et les rendait infiniment dangereux. Henri VII leur fit envisager cet usage comme un fardeau accablant pour eux, et porta une loi qui leur défendait de donner leur livrée à d'autres qu'à leurs domestiques. Il y ajouta d'autres règlemens qui forcèrent les petits vassaux à quitter le manoir de leur seigneur, et à se fixer dans leurs habitations. Ils s'y livrèrent à la culture de leurs terres, et y contractèrent le goût de l'indépendance. Leur aisance augmenta leur force individuelle, tandis que celle des seigneurs diminua d'autant. Ceux-ci n'ayant plus de cour et d'armée dans leurs terres, quittèrent le séjour de la campagne pour celui de la

ville, où les plaisirs et les jouissances des arts augmentèrent leurs dépenses et leurs besoins.

Henri VII leur permit de vendre leurs terres, qui, jusques-là, avaient été inaliénables. Ils accueillirent sans doute avec plaisir cette autorisation comme un moyen de suffire à leurs prodigalités et à leur luxe ; ils aliénèrent ainsi leurs possessions, sans songer qu'elles avaient été jusques-là le fondement véritable de leur pouvoir, sans songer qu'ils préparaient la ruine de leur postérité, ou peut-être sans s'en inquiéter.

Ces propriétés, en sortant successivement de la main des seigneurs, perdaient leur caractère féodal, et devenaient des propriétés absolues, incommutables dans la main des petits vassaux dont elles augmentaient la force et le pouvoir. (1)

Les seigneurs ainsi dépouillés de leur force militaire, et quelquefois de tous leurs biens, devinrent des habitués de la cour, et tombèrent dans sa dépendance. Au lieu d'être, comme auparavant, les rivaux dangereux

(1) Henri VII fit passer un autre statut non moins important. Jusques-là la plupart des tenures rurales étaient si petites que les cultivateurs n'avaient par eux-mêmes aucune consistance, n'étant que des misérables attachés à une glèbe chétive. Il fut réglé que désormais chaque ferme ne pourrait pas être moindre de *vingt acres*. Par-là, l'agriculture devint plus florissante ; et les cultivateurs, des hommes plus importans. Il se forma, dans les campagnes, une nouvelle classe de citoyens aisés, et par conséquent plus libres ; ce qui augmenta d'autant l'influence du peuple aux dépens de celle de la noblesse.

du monarque, ils ne furent plus que ses flatteurs : au lieu de former des partis pour disposer de sa couronne, ils ne formèrent plus que des intrigues pour avoir des places, des titres et de l'argent.

CHAPITRE VII.

Réforme et affaiblissement du clergé.

Le pouvoir monarchique, qui, sous Henri VII, s'était élevé sur les ruines de la noblesse, s'éleva sous Henri VIII sur celles du clergé. Celui-ci, lors de la conquête, avait eu en partage des biens immenses, dont la masse n'avait fait que s'accroître successivement par des fondations pieuses.

Le conquérant avait lui-même séparé la jurisdiction ecclésiastique de la jurisdiction civile, et avait accordé à l'église des immunités et des privilèges que la politique adroite et soutenue de celle-ci avait augmentés avec le temps.

On prétend que ce fut dans le dessein de se mieux concilier le clergé, et par conséquent le peuple, que Guillaume fit cette séparation des vassaux ecclésiastiques et des vassaux laïcs. On pourrait croire aussi qu'en les divisant et jetant entr'eux des semences d'opposition et de jalousie, il avait pour but de les asservir plus facilement ; mais, quelqu'ait été sa pensée, il est certain que la séparation de ces deux corps devint fatale à l'un et à l'autre, et enfin à la monarchie elle-même, qui, pour les avoir trop affaiblis, périt, à

son tour, sous la force du peuple, enrichi de leurs dépouilles.

Henri VII s'était servi du clergé contre la noblesse; Henri VIII se servit de la noblesse contre le clergé.

Depuis long-temps l'indépendance de celui-ci, ses privilèges, ses richesses excessives, l'orgueil, le scandale et les abus de toute espèce qui en étaient les suites naturelles, l'avaient rendu odieux à la nation.

Henri VIII profita de ce mécontentement pour s'affranchir du joug de la cour de Rome, et commencer dans l'église une réforme qui ne fit qu'aller en augmentant. Il supprima tous les monastères et s'empara de leurs biens; il se fit chef de l'église d'Angleterre, et se constitua la source du pouvoir ecclésiastique, et collateur des bénéfices. Par-là le clergé, comme la noblesse, tomba dans la dépendance de la cour.

Ces innovations, tant en matière religieuse qu'en matière politique et civile, agitèrent tous les esprits, firent éclore des différences d'opinions, des oppositions d'intérêts et de vues, et donnèrent naissance à des partis qui mirent aux prises, les unes contre les autres, toutes les classes de la société.

Le monarque profita de ces divisions pour augmenter son pouvoir, pour faire passer une foule de lois rigoureuses, et prendre des mesures extraordinaires qui, toujours motivées sur le besoin des circonstances, devinrent les instrumens de son despotime.

CHAPITRE VIII.

Affaiblissement de la monarchie. Force toujours croissante de la démocratie.

Voilà comment la cour acquit par degrés le pouvoir tyrannique dont nous avons exposé le tableau dans le premier chapitre. Il nous reste à mettre dans un plus grand jour les causes qui affaiblirent insensiblement ce pouvoir, et le firent enfin succomber totalement sous celui des communes; celles qui, après avoir préparé l'établissement de la République, devaient le rendre inébranlable.

La première de ces causes fut l'extrême diminution du domaine de la couronne depuis Guillaume; il était toujours allé en décroissant, ainsi que les revenus féodaux. Il était très-foible avant Henri VII; mais celui-ci l'avait grossi par d'immenses confiscations : il avait aussi rempli le trésor royal; mais autant il avait été avare, autant Henri VIII fut prodigue, malgré les biens considérables que ce dernier prit au clergé. Loin qu'à sa mort les ressources de la couronne fussent augmentées, elles étaient excessivement diminuées; elles restèrent à-peu-près les mêmes sous Edouard et sous Marie; elles prirent de l'accroissement sous la sage administration d'Elisabeth; mais elles allèrent toujours en déclinant sous le règne de Jacques Ier. Vers le milieu de ce règne, le parlement ayant examiné l'emploi des biens et des re-

venus de la couronne, « le résultat de cet examen, dit » Rapin Thoyras, fut que le roi avait fait aux Ecossais » des dons excessifs, tant en terre qu'en argent, et que » les Ecossais ayant vendu ces terres aux Anglais en » avaient envoyé l'argent en Ecosse. Si on avait examiné » avec le même soin ce que le roi avait donné aux » Anglais, on en aurait trouvé dix fois davantage, » de l'aveu de tous les historiens, etc. »

C'est ainsi que Jacques préparait la ruine du trône, en diminuant sans cesse le domaine de la couronne. Charles Ier. ne le ménagea pas davantage, et il est certain qu'à sa mort ce domaine était réduit à peu de chose, comparé à ce qu'il avait été autrefois. Ces biens de la couronne tombaient d'abord immédiatement dans les mains de la noblesse; mais ils ne tardaient pas à passer dans celles du peuple. Cela devait arriver ainsi nécessairement. Du côté de la noblesse se trouvaient toutes les causes de dépense et de ruine, l'amour effréné du plaisir, le luxe, l'orgueil, la vanité, la paresse, le mépris de tous les arts utiles. Du côté du peuple, au contraire, étaient le travail, l'industrie, la simplicité, l'économie qui sont les causes efficientes et conservatrices de la richesse. Depuis 1485, époque à laquelle Henri VII commença son règne, jusqu'en 1640, où commença la révolution, le royaume avait joui d'une paix qui n'avait été interrompue que par quelques années de guerre: pendant ce période de cent cinquante-cinq ans, l'agriculture, le commerce et tous les arts utiles ayant été cultivés par le peuple avec des succès toujours croissans, avaient fait passer

dans son sein la presque-totalité des richesses foncières et mobilières, et placé par conséquent dans le bassin des communes une masse équivalente de force et de pouvoir.

A cette cause réelle et fondamentale de l'ascendant du pouvoir démocratique, s'en joignit une autre d'une nature bien différente, mais qui, tenant à un des plus grands besoins de la nature humaine, celui de reconnaître un dieu et de l'adorer de la manière qu'on croit lui être la plus agréable, agita fortement les opinions, et enivra tellement le peuple de l'amour de la liberté et de l'égalité, qu'elle rendit plus effrayante et plus rapide la chûte du trône, de la noblesse et du haut clergé.

Il faut nécessairement que j'entre ici dans quelques détails pour faire connaître l'origine, la nature et les puissans effets de cette cause. On ne pourrait avoir, sans cela, qu'une idée imparfaite du sujet que je traite.

Une partie de l'Europe avait secoué le joug de la cour de Rome, et rapproché le culte et la discipline de leur primitive simplicité. Le plus puissant effet de cette réforme avait été de ramener les esprits au doute, à l'examen, à une sorte d'indépendance. Les choses regardées jusques-là comme les plus certaines et les plus respectables, avaient été soumisses à l'esprit de recherche et de discussion, et souvent rejetées comme fausses, ridicules ou odieuses.

On distinguait dans le gouvernement de l'église le pape qui était le monarque, les évêques qui formaient

la classe des grands, les curés qui représentaient le tiers-état ou les communes. Les conciles universels et particuliers étaient les états-généraux et provinciaux de la chrétienté. Depuis long-temps le pape, qui, dans ce système, n'aurait dû être qu'un chef chargé de l'exécution des décrets des conciles, avait cessé de convoquer ces assemblées, ou les avait rendues inutiles, et s'était emparé du pouvoir absolu, gouvernant avec un conseil particulier, composé de cardinaux, regardés comme les princes de l'église : pour mieux cimenter son pouvoir, il avait établi par-tout et placé sous son autorité et sa direction immédiates différens corps de milices, appelés communautés religieuses. L'église avait des biens immenses en fonds de terre, en dîme, en divers revenus établis sur le peuple; et presque tous ces biens étaient d'une manière ou d'une autre à la disposition du pape. Il y avait autant de différence entre ce gouvernement et celui de la primitive église, qu'il y en a entre le gouvernement despotique d'un grand empire et celui qu'adopteraient de petites réunions d'individus ayant les mêmes principes, les mêmes désirs, la même passion, et mettant en commun leurs facultés de tout genre pour ne faire qu'une seule famille, unie par les doux liens de l'égalité et de la fraternité. Il est constant en effet que les premières églises chrétiennes étaient purement démocratiques; mais à mesure qu'elles s'étendirent, leur gouvernement s'éloigna peu-à-peu des principes de l'égalité. La hiérarchie s'y introduisit et s'y développa en proportion de l'accroissement et de la multiplication

de ces églises. Aucun gouvernement ne surpassera jamais l'art avec lequel les chefs de la religion chrétienne surent se plier aux usages politiques, civils et religieux, ainsi qu'aux opinions philosophiques et populaires qui régnaient de leur temps. Il était impossible qu'un plan de conduite si habilement concerté, si constamment suivi, ne rendît cette religion conquérante, et enfin maîtresse d'une grande partie du monde.

Les surveillans ou évêques de l'église de Rome, profitant de l'idée de grandeur et de souveraineté que le nom de cette ancienne capitale du monde avait imprimée à toute la terre, osèrent, avec le temps, se prétendre les chefs du monde chrétien. Leur monarchie fut cependant restreinte aux églises établies dans l'empire d'occident. Par un concours de circonstances et un chef-d'œuvre d'habileté qu'il n'est pas de mon sujet d'exposer, cette monarchie, qui, par sa nature, ne devait être que spirituelle, devint la première souveraineté de l'Italie, et acquit sur les divers Etats de l'Europe un empire dont les annales du monde n'offrent pas un second exemple.

Les évêques de Rome (qui conservèrent seuls le nom de *pape*, commun auparavant à tous les évêques, et plus anciennement à tous les prêtres) abusèrent horriblement de leur autorité, et ces abus amenèrent la réforme du seizième siècle. Des hommes mécontens et hardis, ayant étudié les antiquités ecclésiastiques, et remarqué la naissance et les progrès de cette autorité, n'y virent que l'ouvrage d'une ambi-

lion adroite heureusement servie par les circonstances. Ils soutinrent d'abord l'égalité de pouvoir entre tous les évêques, et montrèrent la fausseté des prétentions de celui de Rome. L'abolition dans une partie du monde chrétien de cette monarchie purement humaine et abusive, fut le premier grand pas de la réforme dans le gouvernement ecclésiastique : l'aristocratie épiscopale, respectée par une partie des réformateurs, fut attaquée et détruite par l'autre pour faire place à la démocratie des simples prêtres. Le premier changement est généralement connu sous le nom de *luthéranisme*, et le second sous celui de *calvinisme*. Comme le gouvernement ecclésiastique tend toujours à se former sur le modèle du gouvernement civil, le luthéranisme ou l'aristocratie épiscopale se fixa naturellement dans les Etats où il y avait des grands et un roi ; et le calvinisme, dans ceux qui avaient une forme plus ou moins démocratique. Chacun de ces changemens dans le gouvernement de l'église fut accompagné de changemens analogues dans les dogmes, la discipline et les cérémonies.

L'église anglicane, en adoptant pour pape le roi d'Angleterre, au lieu du roi de Rome, avait d'abord retenu tous les dogmes de l'église romaine. Henri VIII, premier pape anglais, se borna d'abord à supprimer les monastères et à s'emparer de leurs biens ; il écrivit même en faveur de la foi contre Luther ; il rédigea ensuite les articles de la croyance publique. Il disputait chez lui contre les hérétiques ; et, après les avoir condamnés et jugés, il les faisait brûler.

Sous ses successeurs, il y eut quelques changemens dans les dogmes ; mais l'église anglicane maintint la hiérarchie épiscopale et la plupart des cérémonies et des décorations de l'église romaine.

Cette dernière église conserva des partisans en Angleterre ; insensiblement ils devinrent la minorité de la nation : mais cette minorité s'y perpétua, et y fut désignée sous le nom de *parti papiste* ; parti qui fut inébranlable, remuant, vindicatif, conspirateur, et devint l'horreur de la grande majorité de la nation.

D'un autre côté, le calvinisme, c'est-à-dire, l'esprit d'une réforme plus austère et plus étendue que celle qu'avait adoptée l'église anglicane, s'introduisit en Angleterre, et y prit le nom de *puritanisme* et de *presbytérianisme*. Le nom de puritanisme désignait une doctrine plus pure, non-seulement que celle de l'église romaine, mais encore que celle de l'église anglicane : c'était la pureté, la simplicité de la primitive église. Le presbytérianisme en était le gouvernement démocratique, exclusif de l'aristocratie épiscopale. Les puritains se trouvèrent donc en opposition avec l'église anglicane, et affectèrent de la confondre avec le papisme ; ils se montrèrent sous Henri VIII, un peu après qu'il eut rompu avec la cour de Rome. Ce prince, qui était essentiellement despote, les persécuta comme roi et comme pape. Comme roi, il sentait que la hiérarchie épiscopale, plus analogue à la hiérarchie civile et politique, mettait plus facilement sous sa main l'influence que

la religion à sur le peuple ; comme pape, ayant dressé un symbole et réglé la lithurgie, il trouvait fort mauvais qu'il y eût des hommes qui l'accusassent d'erreur, et refusassent de souscrire à sa décision. Il persécuta donc les puritains ; et par là, il en augmenta et le zèle et le nombre.

Pauvres et persécutés, ils se firent remarquer par une grande austérité de mœurs : ils avaient donc, et dans leur doctrine, et dans leur conduite, tout ce qui frappe, séduit et entraîne la multitude. Aussi le puritanisme se répandit insensiblement dans le peuple, et y déposa des germes féconds de haine contre l'épiscopat et la royauté : car, d'après ce que nous venons de dire, ces deux choses ne pouvaient manquer d'être confondues dans l'esprit de tous les zélateurs.

Cependant, comme le roi n'était pas seulement despote en matière de religion, mais encore en matière politique et civile, et que, parmi les hommes, les uns sont plus affectés du premier objet, et les autres du second, il se forma naturellement deux classes de puritains, les uns religieux, les autres politiques. Ceux-ci haïssaient principalement *la chambre étoilée*, *la loi martiale*, les arrestations arbitraires, le pouvoir que la cour s'arrogeait sur le parlement, les taxes indirectes qu'elle établissait de sa seule autorité. Ce qui était le plus odieux à ceux-là, c'était la cour de *haute-commission*, les lois contre les hérétiques, et le droit prétendu par le gouvernement de régler les matières de foi et de discipline.

CHAPITRE IX.

Chûte de la monarchie, de la noblesse et du haut-clergé. Triomphe complet de la démocratie.

Ces deux classes de mécontens s'étant réunies contre le parti royaliste, lui firent une guerre si soutenue, si fortement et si habilement conduite, qu'ils réussirent à démolir pièce à pièce, à ébranler, à renverser enfin totalement le despotisme royal, nobiliaire et sacerdotal.

Dans cette lutte opiniâtre et terrible, ils firent valoir, avec autant d'adresse que de courage, tout ce qui pouvait leur assurer la victoire. D'abord, on ne peut nier qu'il n'y ait dans ces mots *liberté, égalité* quelque chose de noble et d'attrayant, capable, dans tous les temps, de faire sur les hommes une impression profonde et entraînante : mais, quand, après une longue et violente oppression, ces idées sont jetées dans la multitude et prêchées par des hommes ardens et vigoureux, elles ne manquent jamais d'y produire un mouvement général, impétueux, irrésistible.

Mais, outre cette force qu'ils trouvaient dans les besoins éternels du cœur humain, dans les passions naturelles du peuple, ils citaient en leur faveur des titres fondamentaux, des monumens antiques, des usages, des traditions, des exemples, enfin tout ce qu'il y a de plus capable de constituer la puissance de l'opinion.

D'un côté, les puritains religieux citaient sans cesse l'évangile, que toutes les sectes chrétiennes regardent comme le premier fondement et la règle essentielle de leur croyance et de leurs devoirs ; ils remplissaient leurs discours et leurs écrits de tous les textes de ce livre qui recommandent si fortement l'égalité, la fraternité, le sacrifice de l'intérêt personnel à l'intérêt de tous, le mépris des richesses, la simplicité, la bonne foi, toutes les vertus du cœur; ils montraient dans la conduite du fondateur de la religion chrétienne l'exemple de la plus parfaite popularité : les temps de la primitive église leur offraient le modèle de l'union la plus républicaine ; c'est là qu'ils trouvaient la condamnation la plus positive de l'orgueil, des richesses, de la corruption et de la puissance usurpée du haut clergé.

C'est avec ces argumens si décisifs sur la multitude qu'ils firent d'abord exclure de la chambre haute tous les évêques, qui y formaient un parti constamment dévoué à la cour, et qu'ils rendirent l'épiscopat si odieux, qu'ils parvinrent à le faire abolir, pour lui substituer le gouvernement démocratique des prêtres et des anciens.

Mais, outre l'ascendant de la religion, outre le charme naturel de la liberté et de l'égalité, il y avait dans la nation anglaise des circonstances particulières qui devaient la faire adhérer fortement aux principes républicains. 1°. Celle de la possession. Depuis des siècles, le peuple avait eu part au gouvernement en nommant des députés qui stipulaient pour lui dans

la chambre des communes ; il avait donc le sentiment et l'habitude de sa valeur politique. D'ailleurs, les grands principes de la liberté publique et particulière étaient consignés dans des chartres nationales fort anciennes, souvent violées, il est vrai, mais toujours subsistantes ; en sorte qu'aux yeux du peuple, ces droits n'étaient pas seulement des droits naturels, mais encore des droits acquis, des titres de famille, un antique héritage. 2°. Ces droits ayant été foulés aux pieds par les princes de la maison de Tudor, et la chambre des communes les ayant réclamés sous Jacques Ier et sous Charles Ier, ils devinrent la matière habituelle des débats qui s'élevèrent entre le parti populaire et le parti royaliste. Chacun de ces droits fut discuté longuement, vivement, profondément. La nation toute entière ayant pris part à ces débats, la discussion avait répandu dans son sein des torrens de lumières qui avaient formé une intime conviction en faveur des principes.

En matière d'impôt, il avait été décidé que le roi ne pouvait en percevoir d'aucune espèce sans le consentement du parlement ; ce qui mettait absolument la cour dans la dépendance du peuple.

Sous le rapport législatif, le roi avait été réduit à la simple sanction ; l'abus des proclamations et des édits avait été supprimé.

Sous le rapport exécutif, le roi était, à la vérité, le chef de la force armée ; mais cette force consistait presqu'entièrement dans les milices ou gardes nationales, dont la direction fut enfin enlevée à la cour

et qui, dans la guerre civile, se rangèrent généralement du côté du parlement, et devinrent les instrumens de sa victoire.

Sous le rapport judiciaire, on avait aboli les lois et les tribunaux extraordinaires dont j'ai parlé ; on avait rétabli les jurés dans le droit absolu de décider les questions importantes du procès, et on avait assuré l'indépendance des juges.

Enfin on avait attaqué la monarchie jusques dans l'essence de ses prétentions, en soutenant qu'elle n'était ni de droit naturel ni de droit divin, mais qu'elle ne pouvait avoir lieu légitimement que par l'effet d'une convention, d'un *contrat primitif* entre le monarque et le peuple ; contrat que celui-ci pouvait anéantir quand l'autre l'avait enfreint : d'où il résultait qu'un roi n'était, dans le droit, qu'un premier magistrat, un mandataire du peuple, responsable devant lui de l'exécution de son mandat.

Cette doctrine ne resta pas dans les termes d'une simple théorie ; le parlement la réduisit en pratique quand il fit la guerre à Charles Ier, au nom de la nation, et quand, après l'avoir vaincu et fait prisonnier, il ne lui laissa plus d'espoir que dans un traité qui réduisait à rien l'autorité royale.

La chambre des communes, ou, pour mieux dire, le parti des indépendans qui la dominait, poussa cette doctrine jusqu'à son dernier développement, quand il fit comparaître ce monarque devant un tribunal qui le condamna à périr sur l'échafaud pour avoir été un tyran, et fait la guerre à la nation.

Ce fut également d'après cette doctrine que la monarchie fut abolie, ainsi que la chambre haute (1).

On voit donc que lorsque la République fut proclamée, elle était, non-seulement dans la force des choses, mais encore dans celle de l'opinion.

Si l'on considère maintenant ce qui se passa au-dedans et au-dehors sous le gouvernement républicain, on y remarquera une foule de circonstances heureuses qui ajoutèrent encore à la possibilité de consolider ce gouvernement.

En Angleterre, le parti royaliste avait été complétement vaincu; il éprouva le même sort en Ecosse et en Irlande. Ces deux nations furent réunies à la nation anglaise, et assujetties au même gouvernement.

On vendit la presque-totalité de ce qui restait encore du domaine de la couronne et des biens du clergé; on confisqua une énorme quantité de terres sur le parti royaliste. Dans l'Irlande seule, on prit celles de plus de quarante mille familles : ces terres furent vendues au profit de la République, ou distribuées comme récompense aux troupes victorieuses.

---

(1) La suppression du haut-clergé, tant séculier que régulier, avait porté à cette chambre un premier coup décisif. Le nombre de ses membres avait successivement diminué durant le cours de la guerre civile, et à la fin s'était trouvé réduit à neuf. Son existence politique étant liée essentiellement à celle de la monarchie, elle devait succomber, comme celle-ci, sous l'ascendant du pouvoir démocratique.

Si le parti de la République était pleinement le maître au-dedans, jamais la nation anglaise n'avait été et jamais depuis elle n'a été si formidable au-dehors qu'elle le fut à cette époque. Toutes les cours de l'Europe briguaient à l'envi la faveur de la République. La France avait été forcée de lui céder la place importante de Dunkerque ; le commerce espagnol avait été ruiné par elle. Les puissances du Nord lui obéissaient sur un seul mot de ses ambassadeurs. La Hollande, bien qu'elle fût alors au plus haut point de sa vigueur républicaine, après avoir vu ses flottes anéanties, lui avait, non-seulement cédé l'honneur du pavillon, mais avait encore consenti au fameux *acte de navigation* qui assurait aux Anglais l'avantage du commerce, heureuse encore de conserver à ce prix son indépendance. Les possessions de la République furent augmentées considérablement dans le nouveau monde ; ses flottes voguaient en souveraines sur toutes les mers, portant par-tout l'admiration, le respect et la crainte pour le nom anglais.

Charles II, qui se prétendait roi d'Angleterre, proscrit, fugitif, pauvre et misérable, pouvait trouver à peine un asyle en Europe, où il se voyait l'objet de l'indifférence et même du mépris universel.

Il faut ajouter à cela que la République avait pour elle, en Europe, le parti protestant, parti énergique et puissant ; et qu'enfin, n'ayant point affiché la prétention de renverser les monarchies, et ne les inquiétant pas sur leur existence politique, celles-ci

n'avaient aucun intérêt à l'inquiéter sur la sienne; d'où s'ensuivait la facilité d'établir entre elles des relations solides et durables.

D'ailleurs, qui pourrait nier que la situation physique de l'Angleterre ne soit très-favorable à la conservation d'un gouvernement républicain? Séparée par la mer du reste du monde, elle n'a pas besoin, pour le maintien de sa sûreté extérieure, d'entretenir des armées de terre, instrument si dangereux pour la liberté. Là, toute la force intérieure peut être purement nationale; et cette force, loin d'être inquiétante, est au contraire le plus ferme appui d'une constitution libre.

Ainsi, pour nous résumer sur cette partie de notre travail, le principe de la souveraineté du peuple, base fondamentale de tout gouvernement républicain, était chez le peuple anglais non-seulement une vérité *de droit*, mais encore une vérité *de fait*, puisque dans ce peuple se trouvaient réunies la force du nombre, celle de la richesse territoriale et mobilière, celle de l'industrie, des talens, du courage et des vertus.

Outre la réalité de la force et du pouvoir, ce peuple en avait l'opinion bien sentie; il en avait la conscience et l'habitude.

La république avait été proclamée; elle était devenue le gouvernement de l'état; elle avait triomphé au dedans et au dehors. Le nom et l'idée en étaient si bien établis et dans la nation et chez les puissances étrangères, que, quelques mois avant sa chûte, et même en quelque sorte la veille de sa chûte, ils

dominaient encore et dans l'opinion et dans le langage public et particulier.

Peut-être croira-t-on que si tous les matériaux nécessaires à l'établissement du gouvernement républicain existaient alors, on n'avait pas assez de lumières pour en construire un édifice régulier et durable : mais ce serait une très-grande erreur.

D'abord les lettres, les arts et les sciences étaient déja parvenus en Angleterre à un très-haut degré : non que je croie cette circonstance aussi favorable qu'on le prétend au maintien de la liberté, mais je la rapporte pour ceux qui sont persuadés que plus un peuple est lettré, poli et savant, plus il est disposé à être libre. En second lieu (et sans doute c'est ici le plus important), je ne pense pas qu'on pût indiquer aucun peuple, soit ancien, soit moderne, chez qui il y ait jamais eu plus de lumières politiques qu'il y en avait alors en Angleterre. Indépendamment des preuves que j'en ai rapportées plus haut, il suffit de jeter un coup-d'œil rapide sur les écrits, les mémoires et les discussions de ce temps, pour être convaincu que la théorie des gouvernemens, et sur-tout celle du gouvernement représentatif, la distribution et la balance des pouvoirs, tous les grands principes de la liberté publique et particulière, y étaient parfaitement connus. Outre les divers plans de constitution qui furent successivement adoptés, on voit que dans les comités on en avait proposé beaucoup d'autres. Les uns ne voulaient qu'une seule assemblée représentative ; les autres voulaient qu'elle

fût divisée en deux branches. Ceux-ci proposaient un conseil de personnes choisies, lequel eût la voix négative, le *veto* sur les résolutions de l'assemblée représentative. Ceux-là mettaient en avant l'idée d'un *sénat* composé de membres élus sous des conditions particulières, et faisant partie du corps législatif. On proposa ensuite un corps législatif composé de deux conseils, l'un *des anciens*, l'autre *des jeunes*, tous deux élus par le peuple ; le premier de trois cents membres, chargé de préparer les lois et de les présenter à la sanction du conseil des jeunes, lequel devait être de mille membres, et renouvelé par tiers.

Quant au pouvoir exécutif, on sentait généralement la nécessité de le confier à une autorité séparée et responsable : on ne différait que sur le nombre des membres dont cette autorité ou conseil exécutif devait être composé, ainsi que sur la manière de le choisir, et la durée de ses fonctions. Sur ce point, comme sur la composition du Corps législatif, on épuisait également toutes les théories.

Il est aussi à remarquer que, dans la persuasion où l'on était que, l'autorité exécutive devant se trouver quelquefois en opposition avec l'autorité législative sur des points essentiels de la constitution, ce choc pouvait devenir dangereux et fatal, on avait imaginé un jury investi du droit de prononcer définitivement sur les grands débats, jury auquel on donnerait le nom de *conservateur de la liberté*.

Ces détails, auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, sont plus que suffisans pour prouver à quel

point on avait approfondi la théorie et les différentes formes du gouvernement républicain. On ne raisonnait pas seulement d'après la nature des choses, mais d'après les exemples anciens et modernes qu'on connoissait parfaitement; et, ce qui vaut encore mieux, on apprit à raisonner d'après l'expérience propre de la nation.

On voit donc qu'il serait difficile de rencontrer un concours de circonstances et de dispositions plus favorable à l'établissement et au maintien du gouvernement républicain, que celui qui avait lieu alors en Angleterre.

TROISIÈME PARTIE.

Des causes qui firent périr la république.

On peut assigner comme causes principales du renversement de la République, 1°. la division qui s'introduisit dans le parti patriote par la distinction des *presbytériens* et des *indépendans;*

2°. La fausseté et la violence du plan de conduite du parti indépendant;

3°. L'influence et la tyrannie de la force militaire, et en particulier de Cromwell.

4°. Les atteintes portées aux droits et à la liberté de la représentation nationale;

5°. La conduite artificieuse et machiavélique du parti royaliste;

6°. Enfin, le mécontentement général, occasionné par les maux de toute espèce que le peuple souffrit pendant la durée de la République.

CHAPITRE PREMIER.

Du parti presbytérien et de ses principes, et comment il fut exclus de la République.

Nous avons vu comment s'était formé et accru le parti des presbytériens, comment il avait inquiété Jacques premier, comment, sous Charles premier, il était devenu le parti populaire, et avait réduit ce prince à chercher son salut dans la force des armes.

Au moment où la guerre civile éclata, la nation se partagea en deux grands partis. La noblesse prit généralement la défense du roi, excepté une minorité composée en partie de mécontens contre la cour, et en partie, d'hommes que leur caractère faisait incliner vers la liberté populaire plutôt que vers l'autorité royale. Tous ou presque tous les propriétaires du second ordre, toutes les grandes villes, et sur-tout la ville de Londres, furent pour le parlement, avec les ports, et toute la partie du peuple qui vivait de son industrie et de son travail, toute celle que le commerce avait plus ou moins enrichie.

Du côté du parlement, se trouvait la supériorité du nombre et des ressources. Cet ascendant était l'ouvrage des chefs presbytériens qui, dans toute leur conduite, ayant fait éclater autant de prudence que de courage, étaient parvenus à populariser leur cause; ils avaient cru devoir pendant la guerre adopter un plan également sage et vigoureux. Ils voulaient anéantir par degrés non-seulement les forces royales, mais

encore l'autorité et le respect attachés au nom de roi. Ils affectaient de détester la guerre civile, et de desirer la paix ; ils négociaient avec la cour, en même temps qu'ils combattaient ; et, quoique à mesure qu'ils acquéraient des succès, ils se rendissent toujours plus difficiles sur les conditions, ils avaient l'art de rejeter sur le roi tout l'odieux de la guerre, et le faisaient tout à la fois haïr et mépriser.

Tant que le parti du roi parut fort et dangereux, le parti patriote resta serré et uni ; mais une fois que celui-ci se crut victorieux, il se divisa ; une minorité ardente, exagérée, se fit bientôt remarquer par l'audace de ses principes et de ses vues. C'est la naissance du parti indépendant, qui différait du parti presbytérien en ce qu'il allait tout à la fois et plus loin et plus vîte (1). Il était favorisé par le torrent révolutionnaire qui, long temps grossi par les flots de haine qu'avaient accumulés les abus et les excès du despotisme royal, nobiliaire et sacerdotal, entraînait rapidement les esprits à l'extrémité opposée. Les chefs presbytériens voulaient modérer, diriger et arrêter

(1) *Les presbytériens*, dit Clarendon, *résolvaient seulement ce qu'ils croyaient que le peuple approuverait, et les indépendans résolvaient d'abord, et puis obligeaient le peuple à approuver ce qu'ils avaient résolu.*

Il résulte, je crois, de cette différence, que si les presbytériens n'étaient pas beaucoup *plus*, ils étaient beaucoup *mieux* patriotes que les indépendans, puisqu'ils s'attachaient à consulter en tout le vœu national.

à temps l'impétuosité de ce torrent dont ils avaient préparé la violence et renversé les digues ; mais ils furent bientôt les victimes eux-mêmes de sa fureur et de ses ravages.

Les indépendans étaient en minorité dans la chambre des communes, mais ils s'entendaient infiniment mieux que les presbytériens. Jamais on ne déploya un plus heureux mélange de dissimulation et d'audace, de patience et d'activité. En exagérant les idées de *renoncement à soi-même*, et de dévouement absolu à la cause de Dieu et du peuple, ils débusquèrent des places civiles et militaires les presbytériens, et s'en emparèrent eux-mêmes. Leur force principale fut dès-lors dans l'armée qu'ils organisèrent sur un nouveau plan, et dont presque tous les officiers furent choisis dans cette classe énergique et profondément pénétrée de son objet. Bientôt les chefs de l'armée parvinrent à se faire élire membres des communes, pour remplacer les absens ; rien ne leur coûta pour se rendre les maîtres ; et quand ils le furent devenus, ils confondirent les presbytériens avec les royalistes, et souvent les traitèrent plus mal que ces derniers.

Voilà une des plus grandes causes de la contre-révolution

Cette haine des indépendans contre les presbytériens était aussi injuste qu'outrée. Il était faux que les presbytériens fussent royalistes. C'étoit eux qui, par degrés, avaient miné les fondemens de la monarchie, et en avaient amené la chûte. On leur reprochait d'avoir voulu à la fin traiter avec le roi ;

mais il faut voir dans quelles circonstances et comment. Bien que le gros de la nation eût été révolté contre les abus de la tyrannie royale, et se fût rangé du côté du parlement, cependant, quand on vit le roi abattu, et qu'on conçut la possibilité de faire avec lui un établissement politique qui empêchât le retour des abus dont on avait eu à se plaindre, et assurât d'une manière solide la liberté nationale; il s'éleva de toutes les parties de la nation un cri pour la paix. La chambre des communes, où les presbytériens dominaient encore, fut obligée de céder, ou au moins de paraître céder à ce cri : elle entra donc en négociation, ou, pour mieux dire, elle feignit plus que jamais de desirer la paix; car, comme nous l'avons vu, elle avait constamment usé de cette politique adroite qui lui conservait la faveur populaire.

Maintenant, pour juger jusqu'à quel point le reproche de royalisme que les indépendans lui faisaient, était fondé, il faut examiner la nature des conditions qui étaient la base de la négociation avec le roi. Non-seulement l'indépendance absolue du parlement était assurée, non-seulement les pouvoirs législatif et judiciaire étaient garantis de toute atteinte de la part de l'autorité royale; mais cette autorité était dépouillée des prérogatives essentielles qui la constituaient comme centre du pouvoir exécutif. Le roi avait accordé comme articles préliminaires, 1°. que le parlement aurait pendant vingt ans le pouvoir absolu des armes et celui de lever l'argent nécessaire à son entretien, avec la faculté de prolonger ce pouvoir s'il le jugeait néces

saire; 2°. qu'il aurait la nomination aux grands emplois; 3°. que la conduite de la guerre serait à sa disposition, et que l'Irlande serait dans sa dépendance immédiate; 4°. que le sceau parlementaire serait le sceau de l'état; 5°. que provisoirement le presbytérianisme serait établi dans l'église, jusqu'à ce qu'on fût convenu de part et d'autre d'un gouvernement définitif, etc.

Voilà où les presbytériens réduisaient l'autorité royale, il est clair que c'était totalement l'anéantir. Pouvait-on, en feignant de respecter le vœu du peuple qui, par lassitude, demandait la paix avec le roi, préparer plus surement la chûte complette de la monarchie et l'établissement du gouvernement républicain? Il est donc évident qu'en jugeant les presbytériens d'après leurs principes et leur conduite, ils n'étaient rien moins que royalistes.

On leur reprochait de n'avoir pas voté la mort du roi, et même de l'avoir désapprouvée. Il est vraisemblable, en effet, qu'ils avaient regardé la mort du roi comme inutile et peut-être comme dangereuse pour l'affermissement de la révolution; et quand nous développerons la tactique et les intrigues du parti royaliste, nous verrons que leur inquiétude n'était pas à beaucoup près sans fondement.

Quoi qu'il en soit, les indépendans eux-mêmes n'avaient pas été d'accord sur cette grande question du jugement du roi; elle avait été agitée et décidée à l'armée avant de l'être dans la chambre des communes: trois opinions principales y avaient été fortement soutenues.

Les uns voulaient qu'on se défît du roi, mais par des moyens secrets; les autres qu'on lui fît son procès; d'autres opinaient pour qu'on le déposât et qu'on le gardât dans une prison perpétuelle. La déposition d'un roi, disaient-ils, n'est pas une chose nouvelle en Angleterre. Le roi étant déposé, il est plus facile d'établir le gouvernement que s'il était mort; car, tant qu'il vivra, son fils ne pourra réclamer aucun droit; au lieu que, si le père est mort, le fils se fera aussitôt appeler roi; on le reconnaîtra pour tel dans l'intérieur et à l'extérieur, et il sera par conséquent beaucoup plus difficile de consolider le gouvernement républicain.

On voit donc que les indépendans eux-mêmes avaient différé d'opinion sur la question de savoir ce qu'on ferait du roi, et il est bien clair que les presbytériens ne pouvaient pas être considérés comme royalistes, parce qu'ils n'avaient pas été d'avis qu'on le fît périr sur un échafaud. La liste de ceux que la chambre des communes avait choisis pour composer la haute cour de justice, ne comprenait que des indépendans, et cependant le plus grand nombre d'entre eux ne voulut pas prendre part au jugement. On peut citer parmi ces derniers Wane et Sidney, ces deux héros du parti républicain. Ensorte qu'on peut assurer que le vœu, non-seulement de la majorité de la nation, mais de la majorité des patriotes, avait été contraire à la condamnation du roi.

Si on pouvait encore avoir le moindre doute sur la nature des principes des presbytériens, il suffirait

de considérer de quel œil ils furent constamment regardés en Angleterre par le parti royaliste après la restauration de la monarchie. Ils y furent toujours redoutés, surveillés et souvent persécutés comme républicains. C'est du sein du presbytérianisme que sortit à la suite le parti des *whigs*, qui défendit si constamment la partie républicaine de la constitution, et qui, n'ayant pu détruire la monarchie, fit expulser les Stuarts, proclama de nouveau le grand principe de la souveraineté du peuple, et plaça sur le trône un homme que le droit d'hérédité n'y appelait pas, et que son intérêt personnel attachait à la constitution, qui pouvait seule assurer son existence individuelle comme son existence politique.

Pour nous résumer sur cette question, nous citerons ce qui fut dit dans le temps et ce qui souvent a été répété depuis de la part des royalistes. On comparait la mort de Charles Ier. à un drame ou à une tragédie, *dont les presbytériens avaient formé le plan et rempli les quatre premiers actes, et dont les indépendans voulurent remplir exclusivement le cinquième.* Ils disaient encore : *les presbytériens ont lié la victime qui fut ensuite égorgée par les indépendans.* Hume lui-même, qui passe généralement pour être impartial et qui affecte par-tout de le paraître, bien que son opinion soit évidemment royaliste; Hume ne perd aucune occasion de verser sur les presbytériens le sarcasme, le mépris et quelquefois l'horreur.

L'injustice des indépendans, en traitant les pres-

bytériens de royalistes, est donc évidente ; et c'est cette injustice qui fut la source des plus grands malheurs, la cause principale de la ruine du gouvernement républicain, et cela se conçoit facilement. Le parti presbytérien comprenait la majorité des patriotes, ou, pour mieux dire, celle de la nation, celle des grandes communes et en particulier de Londres. Il y avait plus d'audace dans le parti des indépendans, mais plus de vrai courage et de ténacité de principes dans le parti presbytérien. Leur plan de conduite avait été mieux combiné, il avait beaucoup plus de solidité. Ce parti avait en outre une grande supériorité par les lumières et les connaissances ; et enfin presque toute la richesse, tant territoriale que mobilière, de la classe plébéienne, était entre les mains des presbytériens. N'était-ce donc pas le comble de l'absurdité comme de l'injustice, de la part des indépendans, de les confondre avec les royalistes, et de les exclure comme eux des places et en quelque sorte de la République ? C'était évidemment la placer dans la minorité du nombre, des talens et de toutes les ressources qui sont la base d'un gouvernement solide.

CHAPITRE II.

Du parti indépendant, de son intolérance et de sa tyrannie.

Le nom d'*indépendant* fut donné à la fraction

du parti patriote qui se sépara des presbytériens, et affecta de les confondre avec les royalistes. Ce nom désignait la disposition générale des membres de cette minorité de secouer le joug de toute autorité, soit religieuse, soit civile, soit politique. Cependant, pour en donner une plus juste idée, nous les distinguerons en deux classes, comme nous avons fait des presbytériens, en considérant les uns sous le rapport politique, et les autres sous le rapport religieux.

Le grand principe des protestans, en matière de religion, est qu'il ne faut pas être aveuglément soumis à l'autorité, et que la raison doit être consultée aussi. En partant de ce principe, les presbytériens avaient non-seulement rejeté l'autorité prétendue infaillible du pape, mais encore celle des évêques, et avaient placé le centre de direction dans l'assemblée des simples prêtres et des chefs de famille. Ce gouvernement démocratique supposait encore la distinction des prêtres et des laïcs, et par conséquent la vocation et le caractère sacerdotal. Les indépendans voulurent supprimer cette distinction et toute espèce de sacerdoce; ils n'admettaient aucun intermédiaire entre l'homme et la divinité : chaque homme était inspiré par elle immédiatement : chaque homme était à lui-même son propre prêtre. Cependant, quand l'esprit divin l'inspirait, il avait le droit de prêcher les autres en leur faisant part des révélations qui lui étaient faites. Il arriva de là que toutes les têtes exaltées et ambitieuses se prétendirent inspirées et choisies

immédiatement par le Seigneur pour préparer son règne. Ces hommes qui criaient sans cesse contre les grands, et sur-tout contre les évêques et les prêtres, se prétendirent *des saints*, et en cette qualité toutes les consciences devaient leur être soumises. Ces saints-là n'étaient pas d'accord entre eux ; chacun avait son système et sa méthode : seulement ils s'accordaient à persécuter tout ce qui n'était pas du nombre des saints, c'est-à-dire, l'immense majorité de la nation. Ils changeaient de nom et en empruntaient de l'ancien et du nouveau testament.

Il résulta de tout cela une cessation générale du culte auquel la nation était attachée ; les églises furent fermées comme étant des lieux de fanatisme et de prostitution : les prêtres furent persécutés sans aucune distinction de ceux qui étaient patriotes d'avec ceux qui ne l'étaient pas : il n'y eut plus d'autres assemblées religieuses autorisées et publiques que celles qui étaient composées par les saints, et dans lesquelles les femmes mêmes, en se donnant pour inspirées, prêchaient tout aussi bien que les hommes. De là une confusion qui effraya la nation autant qu'elle la dégoûta : c'était le règne de l'intolérance, de la démoralisation. Les principes les plus respectés dans l'opinion des hommes étaient tournés en ridicule par les saints, qui affectaient souvent de mettre en avant et de soutenir les choses les plus absurdes et les plus dangereuses à la société. Cela produisit dans la nation un effet contraire à celui que les saints se proposaient ; car, au lieu de la détacher de sa religion et de ses prêtres,

on les lui rendit plus chers, et bientôt on alla jusqu'à lui faire regreter les évêques.

A côté de ces saints se trouvait une autre classe d'hommes, nullement imbue de préjugés religieux, affectant au contraire de les mépriser également tous, voulant bien cependant, par un reste de condescendance pour le pauvre genre humain, se prêter à l'aveu de l'existence de Dieu : ceux-là s'appelaient philosophes ou déistes. Leur grand objet était de détruire toute idée de religion et de culte établis; et pour mieux y réussir, ils imaginaient de nouveaux systêmes de morale, qu'ils ne manquaient pas de donner comme le seul moyen de régénérer la nation et de fonder la République. Voyant que la nation ne se prosternait pas devant ces rêves sublimes de leur imagination, ils devenaient furieux, persécuteurs, et faisaient cause commune avec les saints, pour abattre tout ce qui leur était également opposé, c'est-à-dire, en d'autres termes, pour tyranniser la presque-totalité du peuple.

Cette portion des indépendans fut désignée sous le nom particulier de *fanatiques :* nom que la postérité leur a confirmé.

Maintenant, si nous envisageons ce parti sous le rapport civil et politique, nous ne le trouverons pas moins exagéré. La plupart d'entre eux poussèrent si loin les idées d'égalité et de liberté, qu'ils se firent généralement accuser de vouloir le partage égal des biens, et la suppression de toute autorité civile et politique : on leur donna les noms de *levellers, ni-*

velleurs, *applanisseurs*. La considération naturelle, attachée au mérite et à la vertu, ne leur était pas moins odieuse que la distinction des fortunes et des états. Ils se réunissaient aussi dans des assemblées connues sous le nom de *club*. C'est dans ces réunions qu'ils parlaient sans cesse d'abattre toutes les puissances de la terre; c'est là que chacun mettait en avant son système, et prétendait gouverner l'Etat; c'est de là qu'ils adressaient leurs ordres à toutes les autorités constituées.

Les chefs de ce parti, sans partager toujours les passions et le fanatisme de cette classe exagérée et turbulente, savaient en profiter pour s'assurer la possession du pouvoir suprême, de la soif duquel ils étaient dévorés.

Après avoir chassé de la chambre des communes les presbytériens qui en formaient la majorité, bien qu'ils se trouvassent réduits à un nombre bien inférieur au nombre constitutionnel, ils se gardèrent bien de provoquer la formation d'une nouvelle assemblée; ils craignaient de n'être pas réélus; ils ne voulurent pas non plus se compléter par de nouvelles élections dont ils redoutaient le résultat. Ils admirent seulement ceux des membres absens, dont la faiblesse de caractère ne pouvait leur causer aucune inquiétude; ils firent aussi élire partiellement quelques hommes du dévouement desquels ils étaient assurés, ce qui n'empêcha pas que leur nombre ne fût encore bien incomplet.

C'est dans cet état que la chambre entreprit de gouverner la nation; elle créa et composa un con-

seil exécutif de trente-huit membres, pris dans son sein et dans les officiers de l'armée.

C'est dans ce conseil que fut réellement concentré tout le pouvoir, et encore n'était-il, comme il arrive toujours, qu'entre les mains de quelques-uns. Ce pouvoir devint révolutionnaire et tyrannique.

Le droit d'arrestation arbitraire fut exercé par le conseil exécutif; toutes les prisons furent remplies de gens suspects; des tribunaux extraordinaires furent créés dans toutes les parties de la République. Les lois de haute trahison furent inventées et s'étendirent jusqu'aux simples propos. On vit périr sur les échafauds tous ceux que le parti dominant regardait comme des ennemis dangereux; la terreur était universelle.

Au milieu de tous ces excès, ce parti se piquait de la plus grande austérité; il parlait sans cesse de justice, de vertu, de mœurs, de régénération publique; il mettait au rang des crimes capitaux l'inceste, l'adultère, et la simple fornication. Il s'attachait sur-tout à faire des lois nouvelles sur la célébration des mariages qu'il voulait soustraire aux mains des ministres de la religion pour la rendre purement civile et morale. Il envoyait par-tout des propagandistes, chargés de préparer, par leurs prédications, le règne de la justice et de la vertu.

Autant ce parti se rendit odieux et ridicule au-dedans, autant il se montra grand et redoutable au-dehors. Il conduisit la guerre avec des succès constans, et c'est sans doute ce qui contribua le plus à lui conserver le pouvoir. Il soumit l'Irlande et l'Ecosse, et les réunit

à l'Angleterre ; il fit ensuite la guerre à la Hollande, et voulait également la réunir à la République. Mais si d'abord tant de succès militaires avaient assuré sa domination, ils contribuèrent ensuite à préparer sa ruine. Malgré la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques, malgré les nombreuses confiscations faites sur le parti royaliste, il se vit forcé de mettre sans cesse de nouveaux impôts sur le peuple. L'agriculture, le commerce et les arts devinrent languissans ; le peuple souffrit et fit entendre son mécontentement. Depuis long-temps l'assemblée promettait à la nation une constitution et de nouvelles élections, mais elle n'effectuait pas cette promesse ; enfin pressée de toutes parts, elle déclara qu'au lieu de se faire remplacer, elle se ferait seulement compléter.

Il arriva de-là qu'elle finit par réunir contre elle tous les partis. Les patriotes exagérés devinrent ses plus furieux ennemis ; ils lui avaient fait quelques adresses vigoureuses pour la rappeler au principe de l'égalité ; elle en avait fait fusiller plusieurs, et tout le reste, devenu furieux, n'attendait qu'une occasion favorable pour faire éclater sa vengeance. Telle était la disposition générale des esprits, lorsque cette assemblée qui, depuis quatre ans, exerçait un pouvoir si absolue, fut dissoute par la force armée, et succomba sous le pouvoir militaire dont elle avait fait jusques-là le principal instrument de son despotisme.

CHAPITRE III.

De la tyrannie militaire, de celle de Cromwell; des atteintes portées aux droits du peuple et à la liberté de la représentation nationale; des fautes multipliées des diverses factions républicaines.

Nous avons vu que les indépendans qui étaient en minorité dans la chambre, s'étant entendus avec ceux qui se trouvaient dans l'armée, avaient fait passer le pouvoir militaire dans la main de ces derniers. Depuis ce temps, la force militaire fut à la disposition des indépendans. Les chefs presbytériens qui dominaient dans le parlement, s'appercevant du danger que couraient la chose publique et eux-mêmes, disposaient tout pour l'éviter. Le parti royaliste étant abattu, ils sentaient la nécessité de travailler promptement à un établissement politique qui empêchât le retour des abus sous lesquels la nation avait gémi. Comme ils voyaient la force militaire disposée à intervenir dans les affaires publiques, ils cherchèrent d'abord à la renfermer dans ses justes limites, et à la soumettre à l'autorité civile et parlementaire ; et c'était encore dans cette idée, autant que pour céder au vœu national, qu'ils voulaient terminer la guerre et traiter avec le roi, bien sûrs d'avoir assez de force pour tuer la royauté sans le secours de l'armée. Mais ce n'était pas là ce que voulait l'armée et sur-tout ses chefs : ceux-ci ayant

vaincu l'ennemi commun, et se voyant les plus forts, firent éclater de grandes prétentions. Ils se trouvèrent bientôt en opposition ouverte avec le parlement, ou, pour mieux dire, avec le parti presbytérien qui y dominait. Ils firent des remontrances qui furent traitées par lui de séditieuses ; alors les officiers de l'armée, pour mieux se mettre en mesure, le firent délibérer ; il formèrent dans son sein une espèce de parlement militaire, composé d'une chambre basse, représentative du corps de l'armée, d'une chambre haute où se trouvaient les principaux officiers, et enfin du général en chef, chargé de l'exécution des délibérations prises par ces deux conseils.

Cette chambre basse fut appelée le Conseil des *Agens* ou *Agitateurs ;* c'était ce qu'il y avait de plus inquiet, de plus actif et de plus audacieux parmi les soldats et les officiers inférieurs. Les idées les plus outrées, en fait de religion et de gouvernement, étaient les seules qui eussent du crédit dans cette assemblée démagogique. Les principaux officiers s'étant assurés, par ce moyen, du vœu et de la détermination de l'armée, demandèrent, de concert avec les indépendans qui étaient dans la chambre des communes, l'exclusion de cette chambre de onze membres qu'ils désignèrent, et qui étaient les principaux chefs du parti presbytérien et l'ame du parlement. Dans le temps que l'armée méditait cet attentat, elle avait fait enlever le roi qui était prisonnier, et que le parlement tenait dans une captivité que le gros de la nation trouvait trop dure.

Les chefs de l'armée, pour se populariser aux dépens des presbytériens que l'on regardait comme les auteurs des mauvais traitemens que le roi essuyait, affectèrent de le traiter avec beaucoup de respect et de douceur, entrèrent en négociation avec lui, lui offrant des conditions bien plus avantageuses que celles que lui offraient les presbytériens.

Quelque temps après, l'armée ayant demandé qu'il fût fait des changemens dans la milice et les autorités constituées de Londres, il y eut à cet égard quelques mouvemens insurrectionnels dans cette ville. Aussitôt, sous prétexte que la liberté du parlement était compromise, l'armée marcha droit à Londres, s'empara de cette ville, et y fit tous les changemens favorables à ses vues, c'est-à dire qu'elle déplaça les presbytériens pour y substituer des indépendans. Cette démarche avait été concertée par ceux de ces derniers qui étaient dans le parlement, et qui quittèrent leur poste pour aller se réfugier dans l'armée qui n'attendait que cette occasion pour aller en avant.

L'armée se trouvant ainsi maîtresse, les chefs assemblèrent les conseils dont nous avons parlé ; on y mit en question le sort du roi et de la monarchie, et là il fut décidé que l'on détruirait l'une, et que l'on ferait le procès à l'autre. Ce fut après cette délibération que l'armée se montra aussi dure qu'elle avait été douce auparavant envers le roi. Elle fit décider par le parlement qu'on romprait avec lui toute espèce de négociations ; et quelque temps après, le parlement ayant voulu les reprendre, l'armée en chassa de force la

plus grande partie, et n'y laissa plus que cinquante à soixante membres, tous indépendans, tous déterminés à faire périr le roi sur un échafaud.

C'est après cette dernière violence faite au parlement que le parti des indépendans y fut pleinement le maître, et gouverna pendant quatre ans d'une manière absolue. Ayant mis, comme nous l'avons dit, la plus grande partie de la nation hors la république, et l'ayant offensée dans ses droits les plus précieux, et ses habitudes les plus chères, il n'avait pu se soutenir que par des moyens violens, et par conséquent que par la force des baïonnettes, appui nécessaire de toute espèce de tyrannie : sentant pour lui-même le danger d'un pareil appui, il cherchait à occuper sans cesse l'armée et sur-tout au-dehors. Après avoir soumis l'Angleterre, il avoit fait la guerre à l'Irlande et ensuite à l'Ecosse. L'armée de terre, par-tout victorieuse, et n'ayant plus d'ennemis à combattre, était devenue plus redoutable que jamais au gouvernement, qui chercha tous les moyens de s'en débarrasser. C'est sur-tout dans ce dessein qu'il poursuivait la guerre contre la Hollande. Son but, en augmentant les forces maritimes, était d'avoir un prétexte de plus de licencier l'armée de terre, pour ne pas mal-à-propos augmenter les charges publiques. Les chefs de cette armée s'en apperçurent bien vîte ; et profitant du mécontentement général, qu'ils avaient soin d'aigrir encore, ils se portèrent à la violence dont nous venons de parler.

Après avoir anéanti l'autorité civile et parlementaire,

ils s'emparèrent du gouvernement. Ce fut alors que Cromwell, général en chef de l'armée, conçut le projet de concentrer dans sa personne le pouvoir absolu. Il fit, au nom de l'armée, une proclamation, dans laquelle il chercha à justifier ce qui avait été fait contre la chambre, en lui reprochant sa tyrannie. Il promettait en même-temps une constitution, la paix et la diminution des impôts; telles étaient la souffrance et l'indignation générales, que le gros de la nation fit éclater sa joie, applaudit à Cromwell comme à son libérateur, et crut pouvoir se livrer à l'espérance d'un plus heureux avenir.

Cromwell était assurément le maître d'établir et de consolider en Angleterre le gouvernement républicain. Il jouissait dans l'armée de la plus grande autorité, non-seulement par sa qualité de chef, mais encore par l'ascendant que lui donnaient sur elle, et sur le parti patriote, ses grandes qualités, et les services signalés qu'il avait rendus à la cause républicaine. Il avait déployé, dans tout le cours de la guerre, une valeur sublime, une activité, un talent supérieur; la fortune l'avait constamment secondé. La plupart des officiers étaient ses créatures, et quelques-uns des principaux lui étaient attachés comme parens ou comme alliés. Il possédait au plus haut degré la confiance de la partie énergique des patriotes, dont il connaissait et savait diriger parfaitement vers son but toutes les passions. Il était donc en quelque sorte le maître de la nation, qui, d'ailleurs dans ce premier moment, pliait devant lui, autant par admiration et par reconnaissance que par crainte.

Si, au lieu de se laisser corrompre par l'amour effréné du pouvoir, Cromwell avait été sensible à la gloire infiniment plus noble et beaucoup plus facile de réaliser un gouvernement libre et stable, il serait le plus grand homme des temps anciens et modernes. Au lieu de cela, il ne fut regardé pendant sa vie, et jamais on ne le regardera que comme un tyran.

Mais ce qui nous importe le plus ici, c'est de considérer le système qu'il suivit pour acquérir et conserver le pouvoir. Il ne pouvoit se dispenser de convoquer une assemblée nationale pour remplir ce qu'il avait promis. Il prit sur lui de désigner ceux qui devaient la composer. Il y avait parmi les patriotes beaucoup d'hommes pleins de lumières et de sagesse, capables d'établir en Angleterre un gouvernement convenable. Au lieu de choisir parmi eux, il ne prit que dans le parti des indépendans exagérés et fanatiques, parmi ceux qui, entêtés des nouvelles opinions religieuses ou prétendues philosophiques, s'étaient faits prédicans et propagandistes. Depuis long-temps ils étaient, comme nous l'avons dit, devenus les ennemis de la chambre des communes, et c'est de leurs diverses réunions que Cromwell avait reçu les plus éclatantes adresses de félicitations sur sa conduite contre cette chambre. Après avoir appelé ceux d'entr'eux dont il se croyait le plus assuré, Cromwell les ayant rassemblés, les loua d'abord beaucoup sur la ferveur et la pureté de leur zèle : il leur disait qu'il voyait en eux des anges descendus du ciel pour régénérer la terre. Tout aussitôt ces hommes extraordinaires et divins, ayant in-

voqué le Seigneur, se mirent à l'ouvrage, et après avoir accordé d'abord des subsides à Cromwell, ils travaillèrent au grand œuvre de la régénération de la nation, ou, pour mieux dire, de l'espèce humaine; ils se livrèrent à d'éternelles déclamations contre les usages civils et religieux établis en Angleterre depuis un temps immémorial. Ils voulaient détruire tout ce qui existait et y substituer des théories nouvelles sur lesquelles ils ne s'accordaient pas eux-mêmes. La nation, qui ne se souciait pas de tous ces changemens, prit bientôt en aversion ces hommes parfaits qui prétendaient la rendre parfaite. Cromwell, qui avait calculé les effets de cette aversion, les poussait dans leur manie d'innovation. C'était lui principalement qui, par les affidés qu'il avait dans l'assemblée, faisait faire toutes les propositions qui tendaient à effaroucher les esprits. Quand les choses furent arrivées au point où il les attendait, il se défit de cette assemblée, en faisant proposer par ses créatures de lui remettre le pouvoir qu'elle tenait de lui, sous le prétexte beaucoup trop vrai qu'elle était incapable de remplir l'objet pour lequel elle avait été appelée. Cette assemblée se retira donc couverte de l'indignation et du mépris publics (1).

(1) Elle est plus particulièrement connue sous le nom de *Bare-Bone*, nom qui était celui d'un de ses membres. C'était un marchand de cuirs de Londres, fameux par son zèle ardent contre la religion établie, et en faveur de celle que les fanatiques voulaient lui substituer.

Tout aussitôt Cromwell convoqua les officiers de son armée, et après leur avoir dit que c'était à eux à consolider par leur sagesse la république qu'ils avaient établie par leur courage, il leur fit lire un plan de gouvernement qui avait été concerté entre lui et deux ou trois des principaux chefs. L'assemblée l'adopta sous le nom *d'acte de gouvernement.* Cromwell, sous le titre de protecteur, était investi d'un pouvoir très-étendu. Il devait y avoir des parlemens successifs et triennaux. Cromwell convoqua le premier quelques mois après. Il prit beaucoup de précautions pour n'avoir que des hommes qui lui fussent dévoués, mais il ne réussit pas complétement, à beaucoup près : l'esprit de liberté se manifesta dans la nouvelle assemblée ; on y mit en question l'autorité de Cromwell, on voulut reviser l'*acte de gouvernement*, et y insérer de nouveaux articles plus républicains. Cromwell, effrayé, fit d'abord exclure les hommes les plus énergiques ; après quoi, s'étant fait accorder de l'argent, et trouvant que l'assemblée n'était pas encore assez docile, il la cassa après l'avoir accablée de reproches.

L'année suivante il en convoqua une nouvelle, et pour être plus heureux que la précédente fois, il envoya par-tout des émissaires chargés de diriger les élections et de dicter les choix. Malgré cette influence despotique, il y eut encore beaucoup d'élus dont l'énergie connue lui parut redoutable ; et pour n'avoir pas à lutter contre eux, il les fit encore exclure de l'assemblée.

Cette nouvelle assemblée, dévouée en grande majorité à Cromwell, lui proposa de le faire roi. Depuis quelque temps, il affectait le plus grand mépris pour *l'acte de gouvernement* qu'il avait autrefois beaucoup vanté, et qui était principalement son ouvrage. Il l'appelait *planche pourrie*, incapable de pourvoir à la sureté et au bonheur des gouvernés. C'est d'après cela qu'il fut question de le faire roi. Nous verrons bientôt quelle fut dans cette circonstance la conduite des royalistes. Nous dirons seulement ici que toute la partie des patriotes, sans courage et sans vertu, poussait Cromwell à prendre le titre de roi. Accoutumés à lui faire bassement leur cour, et attendant de lui des places et des richesses, ils ne demandaient pas mieux que de le revêtir de tout le pouvoir et de tous les titres qui pouvaient affermir sa domination et flatter son orgueil. La plupart des hommes de lettres qui avaient épousé la révolution furent les plus vils des courtisans de Cromwell, les plus prodigues d'adulations et de bassesses (1).

(1) Il ne faut pas croire cependant que tous ceux qui cherchaient à approcher de Cromwell, ne fussent que des êtres bas, corrompus ou perfides. Il paraît au contraire que, dans les premiers temps sur-tout, beaucoup d'hommes de bien cherchèrent à faire servir sa vaste influence au profit de la liberté. La dictature du protecteur leur paraissait peut-être une circonstance favorable : mais insensiblement ces patriotes honnêtes et confians furent désabusés ; et quoiqu'ils préférassent encore la tyrannie de Cromwell à celle des indépendans, ils s'éloignèrent de lui en gémissant sur le sort de la République.

On prétend que Cromwell aima mieux conserver le titre de protecteur que celui de roi, en disant que les Anglais savaient bien jusqu'où allait l'autorité d'un roi, mais qu'ils ignoraient jusqu'où allait celle d'un protecteur. S'il fut déterminé par cette réflexion qui, en effet, était très-juste, il ne le fut pas moins par la résistance invincible qu'il éprouva de la part des principaux officiers militaires, de ceux même qui lui étaient alliés, lesquels, soit par jalousie, soit par l'espoir de le remplacer un jour, le menacèrent de l'abandonner s'il acceptait le titre de roi.

Dans le nouveau plan politique qui fut dressé sous le nom de *pétition et avis*, le titre de protecteur fut confirmé à Cromwell pour toute sa vie, avec la faculté de désigner son successeur. Ce plan présentait une innovation importante. Depuis long-temps on sentait l'inconvénient d'un parlement composé d'une seule chambre, mais l'idée d'une seconde chambre avait toujours été repoussée comme analogue à la chambre des pairs, et propre à faire revivre l'oligarchie nobiliaire. Dans cette circonstance, le préjugé se tut devant la raison, et on stipula l'existence d'une *autre chambre* chargée de réviser les décisions de la première, de les approuver ou de les rejeter. Le choix des membres de cette *autre chambre*, lesquels devaient être au nombre de soixante-dix, fut confié à Cromwell qui, après avoir ajourné le parlement et fait publier la nouvelle constitution, s'occupa de ce choix. Il paraît qu'il s'écarta beaucoup de l'esprit dans lequel les républicains éclairés avaient desiré

la création de cette seconde chambre, et que, pour faire sa cour à la noblesse, il voulut en faire une espèce de *chambre des pairs*. La manière dont il la composa déplut à tous les partis, et plusieurs de ceux qu'il avait désignés pour la former, refusèrent d'y entrer.

Le parlement ayant été rappelé, Cromwell convoqua les *communes* dans la salle de la seconde chambre, et, se servant en tout de l'ancien style, il appela *milords* les membres de cette dernière assemblée. La chambre des communes ayant fait rentrer dans son sein les républicains que Cromwell en avait fait exclure, un nouvel esprit de liberté et d'opposition s'introduisit dans cette chambre, et on y mit de nouveau en question le pouvoir que Cromwell s'était arrogé : celui-ci, pour se soustraire à un nouveau danger, cassa le parlement et n'en convoqua plus.

C'est ainsi que Cromwell, pour s'assurer le pouvoir, violait sans cesse l'indépendance et la liberté du Corps législatif, foulait aux pieds les principes du régime électif et du gouvernement représentatif, et offensait par conséquent la nation dans son droit politique le plus sacré. Il ne respectait pas plus la sureté et la liberté individuelles, et sacrifiait arbitrairement tous les hommes qui lui paraissaient dangereux. A la fin, sa manière de gouverner n'eut rien de fixe, ni du côté des choses, ni du côté des personnes; tous les jours il changeait de système et de créatures : il destituait, renommait et destituait en-

core, se faisant un jeu des fonctions civiles et militaires, les distribuant ainsi que l'argent au gré de ses craintes et de ses affections toujours changeantes, grossissant sans cesse le nombre des mécontens, avilissant les fonctionnaires qu'il choisissait et que la nation, par cela seul qu'il les avait choisis, ne pouvait plus regarder que comme des instrumens de tyrannie.

Il finit, comme le vieux parlement qu'il avait cassé, par réunir contre lui tous les partis. Toutes ses ruses, tout son machiavélisme étaient épuisés; et si la mort n'était pas venu l'enlever, il est plus que vraisemblable qu'il allait succomber sous quelqu'un des complots de toute espèce qui se tramaient contre son pouvoir et sa vie.

Après sa mort, Richard, son fils aîné, qu'il avait désigné pour successeur, prit les rênes du gouvernement. Il reçut des adresses de félicitation de toutes les parties de la République et des puissances étrangères.

Richard n'ayant aucun des talens et des vices de son père, toutes les factions que celui-ci avait su contenir avec tant de succès pendant long-temps, conçurent l'espoir de renverser l'ordre de choses établi.

Il convoqua d'abord un parlement composé sur le dernier plan, c'est-à-dire, de deux chambres. Ce parlement se trouva mêlé de trois partis bien distincts: le parti républicain; le parti du protecteur qui, tout en parlant beaucoup de république, s'en souciait fort peu, pourvu qu'il eût des places et de l'argent; enfin

le parti royaliste, dont nous ferons connaître tout-à-l'heure les vues et la conduite.

L'armée se divisa également en trois partis; l'un qui était franchement pour la République; le second tout dévoué au protecteur, et ayant pour chef Ingolsby et les officiers d'Ecosse et d'Irlande : c'était des hommes plus disposés à se soumettre à l'autorité d'un maître qu'à ne reconnaître que celle de la loi. Le troisième parti était composé des chefs les plus distingués de l'armée, lesquels n'avaient consenti à l'élévation de Richard, que dans l'espoir de gouverner sous son nom; mais qui, voyant leur espoir frustré, étaient déterminés à tout entreprendre pour se saisir du pouvoir. Les deux hommes les plus marquans de ce parti étaient Flewtuod et Lambert; le premier, gendre de Cromwell, et mécontent de ne lui avoir pas succédé; le second, qui, depuis la mort de Cromwell, était considéré comme le premier homme de l'armée; et qui, ayant été bercé par Cromwell lui-même de l'espoir de le remplacer, ne pouvait souffrir d'être réduit au rôle de servir sous Richard, qui n'avait d'autre titre à la place suprême qu'il occupait que d'être le fils aîné de Cromwell. Ce dernier parti était connu sous le nom de *Varlingford*, lieu où il tenait ses conférences : c'était le plus formidable des trois, tant par l'importance et l'habileté de ses chefs, que par l'ambition qui les dévorait tous. Pour renverser plus sûrement le protecteur, il attaqua d'abord le parlement; il lui adressa diverses remontrances insidieuses, qui furent rejetées par

celui-ci comme autant de tentatives de sédition. La querelle s'étant échauffée, Richard se vit forcé de choisir entre l'armée et le parlement : il cassa celui-ci, et bientôt après il tomba lui-même dans le mépris.

La faction militaire voulut ressusciter le vieux parlement qui avait proclamé la République, et que Cromwell avait chassé en 1653. Il fut donc convoqué, et tous les membres qui l'avaient composé, et qui étaient encore vivans, se présentèrent pour y entrer, presbytériens et indépendans ; mais ces derniers, soutenus par les chefs militaires, ne voulurent pas y recevoir les premiers qu'ils en avaient fait exclure autrefois, bien que ceux-ci eussent été persécutés comme eux sous Cromwell et eussent montré un égal desir d'affranchir la République de sa tyrannie.

Ce parlement ne fut donc encore, comme il l'avait été dans les dernières années de son existence, qu'une faction exclusive qui mettait hors la République la majorité du nombre, des talens, des richesses et du pouvoir moral, et qui par conséquent se mettait dans la nécessité d'être encore intolérante et tyrannique ; et qui, en effet, le devint même plus qu'elle ne l'avait été auparavant.

Nous avons observé que lorsqu'elle fut chassée en 1653 par Cromwell, toute l'Angleterre, révoltée de son despotisme, avait fait éclater sa joie sur cet événement. Cette même faction, rétablie dans le pouvoir, eut la bassesse de se ressouvenir des humi-

liations qu'elle avait éprouvées, et se livra à une foule de vengeances particulières : ce qui fit qu'elle ne tarda pas à devenir plus odieuse qu'auparavant.

Un des premiers pas de cette assemblée avait été de forcer Richard à se démettre du protectorat : elle avait donc concentré en elle tous les pouvoirs ; l'orateur ou président avait été déclaré chef suprême de l'armée pour agir sous l'autorité du parlement. La direction, ainsi que les grades, tout était donné par lui. Cela déplut infiniment aux officiers qui n'eurent pas de peine à communiquer leur mécontentement à l'armée. Une circonstance vint les servir heureusement. Le parti royaliste, croyant le moment favorable, se souleva dans différentes parties de la République. Pour dissiper cet orage, d'autant plus dangereux que le mécontentement fermentait dans la masse du peuple, le parlement envoya Lambert contre les rebelles. Celui-ci déployant son activité ordinaire les dissipa promptement et détruisit en apparence jusqu'au dernier espoir de ce parti. Ce succès, en délivrant le parlement d'un danger, le jeta dans un autre non moins grand. Les officiers, et en général l'armée, n'ayant dans la tête que des idées de force et de commandement, ne pouvaient se résoudre à plier sous l'autorité civile et à obéir à des hommes qui n'étaient à leurs yeux que des *hommes de loi*. Lambert, enhardi par sa dernière victoire, voulut se rendre indépendant et jouer le rôle de Cromwell. N'ignorant pas que le parlement, qui prévoyait ce péril, prenait des mesures pour le prévenir, il gagna

de vîtesse; et ayant placé la force armée sur les avenues de la Chambre, il empêcha les membres de s'y réunir, et opéra une seconde fois la dissolution de ce parlement. Les chefs de cette faction militaire se saisirent du pouvoir, et formèrent un *comité de súreté* pour gouverner provisoirement jusqu'à ce que l'on eût établi un gouvernement définitif.

Cette violence faite au parlement par des militaires, en haine de l'autorité civile; cette usurpation du pouvoir par la force armée épouvanta toute la nation qui, malgré la terreur des baïonnettes, fit entendre un cri général et soutenu d'indignation. Les membres du parlement écrivirent au général Monk qui commandait en Ecosse, et l'engagèrent à se prononcer pour le parlement contre la faction de Lambert. Monk, jaloux depuis long-temps de ce dernier, saisit avec empressement cette occasion favorable pour agir contre lui. Quelle que fût alors la nature de ses vues ultérieures (chose qui aujourd'hui est encore un problême), il prit toutes ses mesures pour marcher en Angleterre. Cette détermination de Monk étant connue opéra un très-grand mouvement dans l'opinion publique, et agita fortement tous les partis. Le prétexte apparent et immédiat de cette démarche était la défense de l'autorité parlementaire contre la violence militaire. Cette cause était si juste et si généralement sentie, qu'elle eut pour elle l'approbation hautement prononcée de toute la nation. Rien ne put résister à ce torrent de

l'opinion publique. Lambert se vit bientôt abandonné par l'armée elle-même : il fut arrêté et conduit à la tour.

Le parlement reprit ses fonctions, au milieu de la joie publique. Il ne pouvait pas être rétabli dans des circonstances plus favorables : sa cause était devenue celle de la liberté et de la nation. S'il avait été pénétré de principes vraiment républicains, si ses résolutions avaient été dictées par des vues étendues et des sentimens généreux et nobles, il pouvait faire oublier tous ses torts, stipuler pour la liberté républicaine et se couvrir d'une gloire immortelle. Au lieu de cela, il reprit plus que jamais son système intolérant, exclusif et absurde ; et non-seulement il ne voulut point admettre de presbytériens, mais il exclut même de son sein et fit arrêter ceux de ses membres qui avaient fait partie du dernier *comité de sûreté*, établi par la faction de Lambert, tel que Wane, qui avait toujours été chef du parti des indépendans, c'est-à-dire leur propre chef. Ainsi ce parlement, dont la nation toute entière avait demandé le rétablissement et dont les puissances étrangères briguaient à l'envi l'alliance et la protection, perdit sans retour la liberté républicaine par sa rage intolérante et despotique.

L'exclusion qu'il avait donnée à une grande partie de ses membres devint le sujet de toutes les conversations et bientôt d'un mécontentement général. On se prononça pour un parlement libre et complet, et ce vœu devint bientôt aussi vif que l'avait été celui

qui avait éclaté précédemment pour le rétablissement du parlement.

Monk, étant parti d'Ecosse sur l'invitation des parlementaires, avait continué sa marche après même qu'il avait appris le rétablissement du parlement, et avait amené son armée jusqu'à Londres, dont il fut mis en quelque sorte en possession. Il s'aliéna d'abord cette ville en la forçant de payer au parlement une somme considérable que celui-ci lui avait demandée, tant pour arrérages de contributions que par forme d'emprunt : mais bientôt il se reconcilia avec elle sur l'avis qu'il eut que le parlement voulait se défaire de lui. En effet, il lui était devenu à son tour aussi suspect que Lambert et Cromwell l'avaient été. Quoique rien n'eût égalé la soumission et le dévouement que Monk lui avait montré jusques-là, il suffisait qu'il fût à la tête d'une armée, qui, quoique peu nombreuse, formait cependant la force principale qui fût alors en activité de service, pour qu'il inspirât de la défiance au parlement, qui s'appercevait très-bien d'ailleurs que l'idée de sa propre puissance s'affaiblissait tous les jours davantage dans l'opinion publique. Il n'est donc pas étonnant qu'il cherchât à se débarrasser d'un homme qui pouvait devenir dangereux.

Monk, averti de ce dessein par les amis qu'il avait dans le parlement, se mit en mesure de le prévenir. Il fit d'abord sa paix avec Londres, qui, dès qu'il se crut assuré du général, se prononça hautement contre le parlement. Celui-ci se jeta dans les bras de cette classe d'hommes que nous avons fait

connaître plus haut sous les noms de *fanatiques* et de *levellers*, lesquels étaient la lie du parti des indépendans, et avaient rempli toute la nation de confusion et d'effroi, en foulant aux pieds tous les principes de gouvernement et de religion. Il se fit faire en leur nom une adresse, qui lui fut presentée par un nommé *Bare-Bone*, celui-là même qui avait donné son nom à ce ridicule parlement que Cromwell avait composé tout exprès pour se populariser à ses dépens, et l'immoler à son ambition. Cette adresse ayant été accueillie avec beaucoup d'emphase et de solemnité, toute la nation, à la vue d'une telle conduite, poussa un cri d'indignation et d'horreur. Monk, contre qui cette adresse était en partie dirigée, écrivit au parlement pour lui reprocher sa connivence avec des hommes universellement odieux. Il finissait par demander la convocation d'un nouveau parlement libre et complet, comme toute la nation le demandait. Pour mieux assurer l'exécution de ce vœu, il fit rentrer dans la chambre les membres qui en avaient été exclus; ce qui en changea la majorité et l'esprit.

Dès-lors le parti des indépendans se trouvant en minorité dans la chambre, et n'ayant plus au-dehors la force qui l'avait autrefois rendu le maître, perdit toute son influence dans les délibérations. Toutefois l'assemblée ne se prononça ni moins ouvertement, ni moins constamment pour le maintien de la République *sans roi, sans personne singulière, sans chambre des seigneurs.* (Telle était la formule du serment d'alors.) Cependant, comme elle paraissait ne s'être

complétée que pour prononcer sa dissolution, elle ordonna la convocation d'un nouveau parlement ; et ce qui est à remarquer, c'est que, par le bill de convocation, on excluait des assemblées politiques et du droit d'éligibilité tous ceux qui étaient manifestement connus pour royalistes, et avaient pris les armes en faveur, soit de Charles Ier., soit de son fils.

C'est dans cette situation des choses que fut choisi le parlement qui rappela Charles II et rétablit la monarchie. Pour mieux faire sentir comment s'opéra cette contre-révolution, il faut dévoiler la conduite adroite et machiavélique du parti royaliste ou nobiliaire.

CHAPITRE IV.

De la conduite machiavélique du parti royaliste pendant la révolution et sous la République.

QUAND la rupture entre le parlement et le roi eut éclaté, la nation se divisa, comme nous l'avons dit, en deux grands partis, le parti royaliste, et le parti parlementaire.....

Dans le parti royaliste, on vit 1°. les sectateurs de la religion romaine, à la tête desquels se trouvaient les jésuites ; 2°. les chefs de la religion anglicane, ou le parti épiscopal ; 3°. la haute noblesse et quelques individus de la petite. Les membres de ce parti étaient bien d'accord entr'eux quand il s'agissait de combattre les presbytériens, qui voulaient l'égalité des droits et la liberté ; mais il s'en fallait qu'ils le fussent sur le

système religieux et politique qu'il fallait adopter. Les papistes, qui étaient dévoués aveuglément à la cour de Rome, voulaient un roi qui fût soumis à la même cour, et rétablît la religion romaine dans son ancienne domination. C'était le vœu de la reine ; mais ce n'était pas celui du roi, qui était zélé protestant, et ne voulait d'autre culte que le culte anglican. Ainsi, tout en suivant le roi, les papistes en étaient mécontens, et n'étaient rien moins que liés intimément avec ses autres partisans. Il y avait plus d'accord entre les évêques et la partie de la haute noblesse qui n'était pas papiste ; d'abord, parce qu'il y avait entr'elle et eux conformité de religion ; en second lieu, parce que ceux-ci étaient presque tous nobles : cependant on ne peut nier que sur plusieurs points ils ne se trouvassent en opposition. Outre les affections particulières, qui ont toujours une grande influence dans la conduite publique des hommes, il y en avait parmi eux qui voulaient une monarchie plus ou moins absolue, et d'autres qui la voulaient plus ou moins limitée ; et on ne peut douter que la plupart de ces derniers ne fussent disposés à vivre sous le gouvernement républicain, si on parvenait à le constituer d'une manière solide et convenable.

Le parti vraiment royaliste était donc en grande minorité ; il avait dans son sein des germes de division, et contre lui la force des principes et le torrent des préventions.

On conçoit, d'après cela, que si la révolution avait été bien conduite ; si le parti patriote avait toujours été

sage et uni, il était impossible que les royalistes redevinssent jamais assez forts pour rétablir la monarchie.

Mais les fatales divisions qui s'introduisirent dans le parti populaire, les maux qu'elles occasionnèrent, les fautes et les excès des diverses factions dominantes, devinrent autant de circonstances dont les royalistes profitèrent adroitement.

Quand l'espoir qu'ils avaient placé dans la force des armes leur eut échappé, ils sentirent qu'ils ne pouvaient plus réussir que par la guerre d'intrigue, et ils s'y montrèrent beaucoup plus habiles qu'ils ne l'avaient été dans la première.

La division qui se manifesta dans le parti patriote, par la distinction des presbytériens et des indépendans, fut un des grands moyens dont leur machiavélisme se servit dans tout le cours de la révolution. Cette division était sans doute en partie le fruit des passions que l'envie de dominer fait éclore dans le cœur des hommes; mais elle était trop favorable au parti royaliste pour qu'il ne s'étudiât pas sans cesse à l'aigrir et à la porter aux derniers excès.

Quand le roi eut été vaincu et fait prisonnier, le peuple croyant que rien ne s'opposait plus au rétablissement de la tranquillité, en fit éclater généralement le desir. Dès-lors les royalistes ne parlèrent plus que de paix; et comme ils étaient le parti malheureux, ils passaient naturellement pour le plus sincère. C'était à qui des indépendans ou des presbytériens dicteraient les conditions du traité. Les derniers, qui dominaient dans le parlement, en proposaient de si dures, qu'elles

n'allaient à rien moins, comme nous l'avons observé plus haut, qu'à l'anéantissement du pouvoir monarchique. On les accusait d'ailleurs de tenir le roi dans une captivité humiliante et affreuse. On sent avec quelle adresse perfide les royalistes faisaient circuler ce bruit. Leur grand objet était de dépopulariser les presbytériens qui étaient les auteurs de la révolution, et qui, par leur nombre, leurs richesses, leurs talens et leurs vertus, étaient seuls capables de la consolider. Ils s'attachèrent dans ce moment à les décrier et à les affaiblir ; et, pour mieux y réussir, ils se tournèrent du côté des indépendans et de l'armée. Ils revinrent ensuite aux presbytériens ; et telle fut leur influence dans cette circonstance, que les deux partis parurent se la disputer, et s'en firent mutuellement le reproche. Les royalistes ne pouvaient obtenir alors le rétablissement de la monarchie, du moins tel qu'ils le désiraient, et sans doute les plus éclairés d'entre eux ne s'en flattaient pas ; mais ils obtinrent de diviser tellement les patriotes, que leur réunion fut désormais impossible ; ils obtinrent d'affaiblir dans le peuple le crédit des uns et des autres, et de reconquérir pour eux-mêmes un premier degré de faveur. Et certes, c'était un premier pas fort heureux.

Le jugement et la mort du roi fut une autre circonstance dont ils tirèrent un plus grand avantage encore. Aux yeux de la raison et de la justice, la condamnation d'un roi, devenu tyran, est sans doute un acte aussi légitime que celle de tout autre coupable : mais on ne peut nier qu'un tel acte ne doive être considéré sous

d'autres rapports non moins importans, et particulièrement sous le rapport politique et sous le rapport moral.

Quels furent les causes et les effets de la mort de Charles Ier. ? Quelle fut la part active que chaque faction prit à cet événement ? Fut-il plus avantageux que nuisible à la monarchie ou à la République ? Voilà des questions également intéressantes et compliquées, sur lesquelles je me bornerai seulement à quelques observations nécessaires à l'éclaircissement de mon sujet.

La mort de Charles Ier. est généralement regardée comme l'ouvrage seul des indépendans, et sur-tout de ceux qui dominaient dans l'armée. Il est vrai qu'ils en furent publiquement les auteurs ; mais en furent-ils les seuls auteurs ? Je ne le crois pas ; je doute même qu'ils y aient eu la part la plus influante. Nous avons vu que les royalistes avaient accusé les presbytériens d'avoir fait les quatre premiers actes de ce drame et d'avoir au moins enchaîné la victime. Cela est très-vrai dans un sens, puisque les presbytériens avaient commencé et poussé la révolution jusqu'à la destruction du pouvoir monarchique, et que c'était eux qui avaient constitué le roi prisonnier : mais, en raisonnant dans le même sens, les presbytériens auraient pu reprocher aux royalistes d'avoir amené les choses à cette extrémité par leur invincible opiniâtreté à soutenir des prétentions odieuses à l'immense majorité du peuple. Dans un sens général, les causes de la révolution furent celles de la mort de Charles Ier. ; et lui-même fut la principale de ces causes.

Mais je ne considère ici que les agens immédiats et les motifs qui les déterminèrent; et après avoir bien examiné la question, je ne puis me refuser à l'idée que le parti royaliste eut une part très-active à la mort du roi. D'abord il est difficile de ne pas le croire du parti papiste, c'est-à-dire, des Jésuites qui étaient les chefs de ce parti. L'objet constant de leurs intrigues était de rétablir le papisme en Angleterre, et ils sentaient très-bien qu'ils ne pouvaient pas le faire sans avoir le roi pour eux. Ils avaient essayé de gagner Jacques Ier.; et n'ayant pu y réussir, ils avaient formé le complot de faire périr ce prince et tout le parlement. (C'est la célèbre *conspiration des poudres*, qui ne fut déjouée que par un heureux hasard.) Ils avaient espéré davantage de Charles Ier, parce que la reine leur était dévouée, et que, selon la commune opinion, le contrat de mariage du roi avec cette princesse renfermait des clauses favorables au rétablissement de la religion romaine : mais Charles était un zélé protestant, et jamais il ne voulut accueillir les vues des Jésuites. Charles II, son fils aîné, s'étant sauvé de l'Angleterre et retiré en France, où il vivait avec sa mère, ils ne doutaient pas que, de concert avec elle, ils ne parvinssent à le convertir. La mort de Charles Ier. les débarrassait donc d'un ennemi irréconciliable et d'autant plus dangereux, qu'en vivant, et sur-tout en remontant sur le trône, il leur enlevait encore tout espoir du côté de son successeur.

Outre ces motifs particuliers, ils en avaient de communs avec tout le parti royaliste. Il est certain que

Charles Ier. n'était pas devenu moins à charge à ce parti qu'aux patriotes eux-mêmes. Outre qu'il lui avait déplu en faisant de trop grandes concessions, ils sentaient très-bien que dans l'état d'humiliation et de bassesse où il avait été successivement réduit, et avec la défiance généralement établie contre sa franchise et sa bonne foi, il était impossible qu'il rendît jamais à la monarchie la force morale et politique qu'ils souhaitaient de lui voir. Cependant, tant qu'il vivrait, nul autre ne pouvait occuper sa place; et pendant sa vie, qui pouvait encore être longue, la République pouvait se consolider. S'il mourait, au contraire, la royauté tombait entre les mains d'un prince jeune, actif, de qui le peuple n'avait pas à se plaindre, et qui pouvait facilement la rétablir un jour dans son antique splendeur.

Mais une autre considération devait les déterminer non moins fortement. Malgré la haine que le peuple avait conçue contre le despotisme royal, il conservait un reste de respect pour la personne du roi, et n'était pas encore accoutumé à ne voir en lui qu'un être ordinaire. D'ailleurs, ses malheurs, sa dure et longue captivité avaient fini par adoucir, par intéresser une partie de la nation. Ce prince, tombé du faîte des grandeurs dans l'abîme de l'infortune, et périssant sur un échafaud par la main de ceux qui naguère se regardaient comme ses sujets, devait devenir l'objet d'une compassion générale, laquelle se changerait naturellement en sentiment d'horreur contre les auteurs de sa mort. Voilà ce que les royalistes avaient calculé.

La mort du roi leur paraissait donc avantageuse sous tous les rapports; et pour peu qu'on veuille y réfléchir, on croira facilement qu'ils y contribuèrent puissamment par des moyens indirects et secrets. Cette opinion circula pendant long-temps, sur-tout contre les Jésuites, et bientôt on aura de nouveaux motifs de l'admettre. Mais quelque idée qu'on veuille adopter à cet égard, il est certain, d'un côté, que le parti royaliste ne fit aucun effort pour s'opposer à cet événement; et de l'autre, qu'il s'étudia soigneusement à l'attribuer indistinctement à tout le parti patriote, dans l'espoir de le rendre également odieux à cette partie peut-être très-nombreuse de la nation, qui, soit pitié, soit faiblesse de caractère, soit différence d'opinion, n'avait point approuvé la mort du roi.

Combien les patriotes auraient été sages si, à la vue de ce nouveau genre de guerre de la part de leur ennemi commun, ils avaient oublié leurs querelles particulières, et s'étaient réunis pour asseoir un gouvernement libre, ramener l'ordre et répandre sur le peuple plus de bonheur qu'il n'en avait eu sous le régime monarchique! Mais soit que tant de sagesse n'appartienne pas à la nature humaine, soit que les divisions de famille, poussées à un certain point, soient les plus difficiles à détruire, les presbytériens et les indépendans, loin de se rapprocher, ou au moins de se tolérer, s'aigrirent de plus en plus, et parurent se jurer une haine indestructible. Il y eut des torts de part et d'autre; mais les plus grands furent incontestablement du côté des indépendans, qui, comme s'ils eussent été

les propriétaires de la République dont ils se disaient les fondateurs, s'emparèrent du pouvoir et voulurent en jouir exclusivement. Il fallait être nécessairement de leur parti ou avoir un brevet de patriotisme de leur part, pour aspirer à une place quelconque, et souvent même pour n'être pas opprimé. Les royalistes avaient sans doute à souffrir de ce régime ; mais ils s'en consolaient facilement en songeant qu'il était propre à décrier la République, et que tôt ou tard ils seraient vengés. Leur grand objet était que les presbytériens fussent aussi persécutés qu'eux-mêmes, et que le peuple fût si tourmenté, qu'il finît par regreter la monarchie.

Une chose les servit admirablement : ce fut la destruction du culte presbytérien et la volonté hautement prononcée par les indépendans de ne plus souffrir aucune espèce de ministère ecclésiastique. C'était attaquer le gros de la nation dans ce qu'il avait de plus cher; c'était par conséquent le révolter. Le presbytérianisme était devenu le culte populaire et en quelque sorte constitutionnel ; il avait une parfaite analogie avec le gouvernement républicain ; il était très-peu coûteux; il présentait la morale la plus simple et la plus pure qu'aucune religion ait encore présentée ; c'était le plus ferme appui de la révolution. L'abolir, c'était par conséquent porter à cette révolution le coup le plus funeste. Que ce coup ait été préparé secrètement et dirigé en grande partie par les royalistes, c'est ce qui n'est pas douteux pour quiconque a étudié l'histoire de cette révolution. Ils furent secondés, dans cette

entreprise, par l'amour exagéré de l'indépendance, par la manie des innovations, par une fausse et aveugle philosophie, par l'immoralité, par toutes les passions qui agitent le plus fortement le cœur humain.

Les chefs du parti indépendant étaient altérés de la soif du pouvoir, et dominés par la peur. Ces deux passions, qui s'allient très-bien dans les mêmes ames et s'y prêtent une force mutuelle et toujours croissante, les ayant amenés par degrés dans la situation extrême où ils se trouvaient, les rendaient soupçonneux, violens et très-propres à devenir les instrumens de tous ceux qui, par de basses flatteries et de perfides insinuations, voulaient s'emparer d'eux et diriger leurs coups. Or, on ne peut nier que, dans cet art, les habitués des cours n'aient toujours surpassé les autres hommes. Indépendamment des ressorts secrets qu'ils fesaient jouer, nous verrons bientôt qu'il y avait dans le parti des indépendans des royalistes déguisés, qui, armés de vengeance et de perfidie, cherchaient à faire haïr la révolution, et sur-tout à tourner contre ses auteurs la fureur révolutionnaire. Quelques autres, également royalistes au fond du cœur, mais plus lâches encore que contre-révolutionnaires, s'étant jetés dans le parti républicain, et croyant n'en faire jamais assez pour dissiper les préventions naturelles qui s'élevaient contre eux, cherchaient sans cesse à se signaler par des propositions outrées, et marchaient d'excès en excès.

Si le régime des indépendans fut favorable au royalisme et en partie son ouvrage, celui de Cromwell

ne lui fut pas moins avantageux. Le palais de Cromwell fut une véritable cour, qui devint le foyer de toutes les intrigues. Là, une partie des patriotes se corrompit et apprit à devenir servile ; ce fut une conquête pour la royauté. Le règne de Cromwell, sur-tout dans les commencemens, fut beaucoup moins tyrannique que ne l'avait été celui des indépendans. S'il n'y avait point de liberté, il y avait au moins du repos et quelque tolérance. Les royalistes en profitaient pour faire sentir au peuple combien le gouvernement d'un seul était préférable à celui de plusieurs, et le ramenaient insensiblement aux idées de la royauté. Quand il fut question de donner à Cromwell le titre de roi, les plus habiles d'entr'eux s'agitèrent dans tous les sens pour accréditer cette idée. C'était beaucoup pour eux que de la populariser. En votant dans ce sens, ils étaient sûrs de se rendre Cromwell plus favorable et d'augmenter leur influence. Si la chose réussissait, ils ne doutaient pas que la nation n'arrachât bien vîte le sceptre à un usurpateur pour le remettre aux mains de celui qui en serait regardé comme le légitime possesseur.

Cromwell, comme nous l'avons dit, refusa le titre de roi pour s'en tenir à celui de protecteur, et la nouvelle constitution qui fut alors décrétée, en le confirmant pour sa vie dans cette dernière dignité, l'autorisa de plus à désigner son successeur. Les royalistes, craignant alors que ce gouvernement n'acquît de la consistance, déployèrent toute leur activité pour le renverser. Le premier et le plus grand pas à faire pour y réussir, était de renverser Cromwell lui-

même. De jour en jour, sa manière de gouverner devenait plus odieuse : sa principale force étant dans l'armée, les baïonnettes étaient aussi son principal instrument. Le mécontentement général parut assez grand aux royalistes pour leur faire espérer du succès dans un soulèvement ; mais ils s'apperçurent bientôt que, quoique mécontente de l'état des choses, la nation ne voulait pas se jeter dans leurs bras, et que des entreprises ouvertes, loin de nuire à Cromwell, lui donnaient de nouveaux prétextes pour consolider sa puissance. Ils eurent donc recours à des moyens plus adroits : d'un côté, ils s'attachèrent davantage à flatter le protecteur, à caresser son orgueil, à nourrir son inquiétude et ses soupçons, à faire sonner bien haut devant ses partisans la nécessité de donner de la force et de l'argent au gouvernement ; enfin à le pousser sans cesse vers l'excès du pouvoir : de l'autre, ils le décriaient, ils le peignaient par-tout des couleurs les plus noires ; et certes, il faut convenir qu'il ne leur donnait que trop de moyens de le faire avec succès. Ils firent plus ; ils se firent, dit Burnet, *républicains à toute outrance* : c'était pour mieux se rapprocher des vrais républicains qu'ils savaient être ennemis de Cromwell. Ils voulaient faire cause commune avec eux, unir leur mécontentement, combiner leurs efforts pour renverser un tyran qui leur était également odieux. Cette marche leur avait été tracée par le prétendant. Il n'est pas vraisemblable que les républicains éclairés fussent dupes d'un pareil manège ; mais il paraît qu'ils ne refusèrent pas ce secours, sauf, après la chûte de la tyrannie

à lutter de nouveau contre les royalistes en faveur de la liberté.

Ce concert de tous les partis n'échappa point à Cromwell ; il n'ignorait pas d'ailleurs le mécontentement de la partie même la plus paisible de la nation. Il se vit environné de pièges et de complots. Ses meilleurs amis, ses parens mêmes parurent l'abandonner. Sa défiance devint extrême ; il craignait sans cesse pour sa vie. Cet homme, qui s'était toujours montré si éclairé et si ferme dans toute espèce de dangers, ne fut plus à la fin qu'un être pusillanime et tremblant, toujours occupé de sa sûreté personnelle, et la cherchant dans les précautions les plus tristes comme les plus extraordinaires ; digne effet de la tyrannie qui dégrade les caractères mêmes les plus élevés, et ne les rend pas moins méprisables qu'odieux !

Après la mort de Cromwell, les royalistes voyant que le courant populaire était encore pour la République et le Gouvernement, s'étudièrent plus que jamais à semer des causes de trouble et de confusion. On se divisa dans la cour du protecteur, dans le parlement, dans l'armée, dans le peuple ; et ce fut pire encore après la démission de Richard et l'abolition du protectorat. Il s'agissait d'arrêter la forme du gouvernement républicain. Les chefs des divers partis se réunissaient souvent pour en conférer : chacun proposait son plan, et on ne convenait de rien. On finit même par ne plus rien proposer. *Chacun*, dit Ludlow, *se tenait sur ses gardes, n'osant se fier les uns aux autres, parce que cette confiance mutuelle qui leur*

avait fait faire de si grandes choses était entièrement perdue.

La lutte principale était entre l'autorité civile et l'autorité militaire : mais chaque parti avait ses subdivisions ; chacun avait ses vues et son ambition particulières ; chacun d'eux, quand il était dominant, ne songeait qu'à se venger en écrasant les autres. Quelle heureuse position pour le parti royaliste ! bien qu'il continuât à être regardé et traité comme l'ennemi commun par les diverses factions républicaines, chacune d'elles le haïssait moins qu'elle ne haïssait les les autres, et se montrait réellement plus disposée à traiter avec lui qu'à se réunir avec elles pour marcher de concert. Insensiblement on tourna les yeux vers lui ; on le considéra, on le rechercha comme un appui solide, comme le port le plus assuré au milieu des orages révolutionnaires.

Les royalistes formaient une des extrémités de la chaîne politique ; les indépendans, ou la portion la plus exagérée du parti patriote, étaient à l'autre. Les presbytériens occupaient le milieu. Ceux d'entre eux qui étaient les plus mitigés avaient un point de contact avec les royalistes modérés, qui auraient embrassé volontiers le gouvernement républicain, si on lui eût donné une forme convenable et permanente, et qui, tout en préférant la monarchie, voulaient qu'elle fût tellement limitée, qu'elle ne pût devenir oppressive. Les royalistes absolus ou purs étaient surs que leur parti se grossirait 1° des royalistes modérés, 2°. des presbytériens mitigés, si non seu-

lement le gouvernement républicain ne prenait pas d'assiette fixe, mais si la faction qui s'était emparée du pouvoir était outrée, exclusive et violente au point de faire peser son joug non seulement sur les royalistes, mais sur les presbytériens eux-mêmes; et c'est ce qui arriva. Ce parti qui dans l'origine n'était, comme nous l'avons dit, composé que de la haute noblesse tant laïque que sacerdotale, se recruta de jour en jour dans la petite noblesse, très-nombreuse en Angleterre dans la classe des propriétaires, et la détacha insensiblement du parti presbytérien auquel elle avait fortement adhéré.

C'était à l'intolérance et aux persécutions des indépendans que les royalistes devaient ce succès : mais ils en obtinrent de plus directs et de plus marqués parmi les indépendans eux-mêmes. La portion la plus fanatique de ce parti fut la première qui déserta la cause républicaine. Dès le temps de Cromwell, elle chercha à négocier avec le prétendant. Elle lui envoya une adresse signée de plusieurs milliers d'entre eux. C'étoit un noble qui l'avait provoquée et qui en était le porteur. A travers le galimathias qu'elle renferme, on y apperçoit des choses remarquables, et entre autres celles-ci : *Nous étions autrefois habiles pour démolir, et maintenant nous n'avons point l'art de bâtir ; nous étions ingénieux à arracher, et maintenant nous n'avons point d'adresse pour planter ; nous étions forts pour détruire, et aujourd'hui nous sommes faibles pour rétablir. Où irons-nous pour chercher du secours? A qui*

nous adresserons-nous ? Si nous disons : nous aurons recours aux parlemens, et ils nous sauveront; voici, ils sont tous brisés comme roseaux; agités du vent, il ne peuvent se sauver eux-mêmes. Si nous nous tournons du côté de l'armée et disons, ils sont nos frères; peut-être qu'enfin ils auront pitié de nous et nous délivrerons; voici, ils sont devenus comme verges de fer pour nous briser, plutôt que bâtons de force pour nous soutenir. Si nous allons au traître usurpateur qui exerce sur nous un pouvoir injuste et tyrannique, et lui disons, délivre-nous de ce joug, car il nous accable, décharge-nous de ces fardeaux, car ils sont plus pesans que nous ne pouvons, et que nos pères n'ont jamais pu porter; voici, dans l'orgueil et la fierté de son esprit, il nous répond: vous êtes des factieux; si vos fardeaux sont pesans, je les rendrai plus pesans encore; si jusqu'ici je vous ai châtiés de fouets, désormais je vous châtierai avec des écourgées, etc. Ils finissaient par se jeter aux genoux du prétendant pour implorer sa clémence et sa pitié. C'est ainsi que ces absurdes fanatiques, qui avaient voulu détruire tous les usages religieux et civils de leur pays, pour y substituer les rêveries de leurs têtes délirantes, voyant que ces rêveries n'avaient point été accueillies, furent les premiers à se jeter dans les bras de la royauté, victimes de la perfide adresse de quelques royalistes qui, pour mieux les tromper, s'étaient faits fanatiques comme eux.

On voit aussi dans Clarendon, qui nous a conservé cette adresse, que dans les derniers temps de la république, les *levellers* (la portion exagérée des patriotes) avoient constamment près de la cour de Bruxelles un ou plusieurs agens chargés, en cas d'événement, de faire leur paix avec le prétendant, et sur-tout dans le cas où les *presbytériens républicains* réussiraient à l'emporter sur eux dans la possession du pouvoir.

La partie des patriotes qui s'était façonnée à la corruption et à l'obéissance servile sous la tyrannie de Cromwell, ne fut guère moins empressée à faire connaître son dévouement au prétendant. Mais (chose remarquable) parmi les plus ardens à cet égard, se signalèrent quelques-uns de ceux qui, comme juges, avoient condamné le dernier roi. *Depuis que le roi fut à Bréda*, dit Clarendon, *il se passa peu de jours sans qu'il vînt quelque exprès de Londres, sur les observations de ses amis, et sur ce que plusieurs de ceux qui avaient été très-actifs contre le roi, s'adressaient à eux, et avaient tant d'impatience de voir sa majesté reconnue, qu'ils se dévouaient entièrement à son service, avant même que le général* (Monk) *se fût déclaré, et que le parlement fût assemblé. Quelques-uns de ceux qui avaient été des juges du feu roi envoyèrent plusieurs excuses, comme ayant été forcés, et offraient de rendre des services signalés s'ils obtenaient leur pardon.*

On trouve des détails équivalens dans Ludlow, qui,

après les avoir rapportés, dit ces paroles remarquables : *Les gens de notre famille étaient alors nos ennemis, et ce n'était pas le parti du roi qui pouvait nous détruire.* Il faut observer que par ces mots, *notre famille*, Ludlow parlait du parti des indépendans.

Et qu'on ne s'étonne pas que les déserteurs de cette famille fussent en aussi grand nombre. Outre qu'elle avait toujours renfermé des royalistes déguisés, la plupart des membres qui la composaient n'étaient que des hommes exagérés, violens, qui, dans le cours de la révolution, s'étaient permis beaucoup d'excès. Or les êtres de ce caractère sont ceux sur lesquels tout parti doit le moins compter : car ce sont presque toujours ou des êtres faibles ou des êtres livrés à des passions particulières, qui, dès qu'ils éprouvent quelque mécontentement dans le parti qu'ils ont servi, ou qu'ils croient s'appercevoir qu'il incline vers sa chûte, se jettent dans le parti opposé ; et soit pour se venger, soit pour faire oublier ce qu'ils regardent comme leur faute ou leur crime, soit enfin pour avoir des places, du crédit ou de l'argent, se signalent contre celui qu'ils viennent de trahir par des excès encore plus grands que ceux qu'ils avaient d'abord commis en sa faveur. Il n'y a vraiment que les hommes qui, à un esprit éclairé, à un cœur droit et désintéressé, joignent un caractère généreux, noble, supérieur aux petites passions de la peur, de la vengeance, de la cupidité; il n'y a que ceux-là qui présentent une garantie sûre et permanente

contre toute espèce de lâcheté, de trahison et d'excès.

Cependant, malgré ces défections nombreuses dans le parti patriote, la République conservait encore assez d'amis sincères et dévoués, pour que les royalistes n'osassent pas se flatter d'un succès complet; et il est plus que vraisemblable qu'ils ne l'auraient jamais obtenu, si les dispositions du peuple ne leur étaient pas à la fin devenues favorables au point de faire pencher de leur côté la balance de la force et du pouvoir. Voilà le grand changement qu'il s'agit d'expliquer pour completter notre travail.

CHAPITRE V.

Comment le peuple fut ramené à la royauté.

Pour rendre plus sensible ce retour du peuple à la monarchie, il nous paraît nécessaire de faire d'abord quelques réflexions.

Chaque peuple, quelle que soit la nature de son gouvernement, peut se diviser en deux parties principales, l'une que j'appellerai *gouvernante*, et l'autre *gouvernée*. La première renferme non-seulement ceux qui jouissent actuellement du pouvoir, mais encore ceux qui ont la prétention plus ou moins fondée d'en jouir. La seconde comprend ceux qui, sans aspirer à sa possession, ou du moins sans avoir à cet égard une ambition développée, active et soutenue, se contentent de l'exercice de leurs moyens particuliers, et de la jouissance de leurs droits naturels et civils. Quel-

quefois la première classe est déterminée, d'une manière positive et absolue, par des distinctions constitutionnelles et légales de naissance et de titres héréditaires. Telle est la noblesse qui, dans certains états, a le droit exclusif de posséder toutes les places, ou du moins les plus importantes. Dans ce cas, le gouvernement est oligarchique, soit qu'il y ait un roi, ou qu'il n'y en ait pas; et la grande classe du peuple est plus ou moins esclave. Mais, dans les états où les distinctions de naissance et de titres héréditaires ne sont pas admises, et où règne par conséquent l'égalité plus ou moins absolue des droits, la classe gouvernante comprend généralement la portion des citoyens qui ont le plus de talens, de vertu, d'ambition, de fortune et d'intrigue; et, bien que dans ces états la carrière soit ouverte à tous les citoyens, cependant, par la force naturelle des choses, la classe gouvernante, c'est-à-dire, celle qui exerce sur la société un pouvoir quelconque, soit légal, soit moral, cette classe, dis-je, ne comprend réellement encore qu'une très-faible minorité. Par-tout, même dans les états libres, la grande majorité est simplement gouvernée, et ne peut être que gouvernée. Cette majorité comprend d'abord la portion nécessairement très-nombreuse du peuple, qui est occupée de tous les travaux qui ont pour objet de se procurer les choses nécessaires, utiles et agréables à la vie; portion qui n'a ni assez de temps, ni en général assez de lumières pour gouverner: elle comprend en second lieu la partie des citoyens qui, étant privée de cette

énergie active et constante qui constitue l'ambition, préfère le repos au mouvement, et la vie privée à la vie publique.

La portion *ouvrière* peut être plus ou moins ignorante, selon la nature du gouvernement et le degré de liberté ou de servitude qu'il comporte. Quand elle travaille pour son propre compte, et qu'elle dispose librement du fruit de son industrie, elle jouit nécessairement d'une plus grande aisance, et arrive à un plus haut degré de développement intellectuel et moral que quand elle travaille en esclave pour le compte d'autrui, et que son industrie est resserrée par des servitudes et des charges réelles ou personnelles. Mais quelles que soient d'ailleurs sa liberté et son aisance, il est certain que la nature et l'étendue de ses connaissances sont toujours à-peu-près déterminées par celles de ses occupations habituelles, et il est rare que des individus de cette classe aient les lumières suffisantes pour remplir des fonctions publiques un peu élevées; et d'ailleurs, quand ils auraient ces lumières, ils n'auraient pas probablement le temps et la volonté de se livrer à l'exercice de ces fonctions.

Mais cette classe que j'appelle *gouvernée*, et qui est telle parce qu'elle ne peut ou ne veut gouverner, éprouve constamment le besoin d'être bien gouvernée; et certes, quelle que soit son ignorance ou son apathie, elle a toujours assez de lumières et d'amour de soi pour savoir si elle l'est bien ou mal; car le bien-être n'est pas une chose de raisonnement et d'ambition,

mais de sentiment et de volonté universelle et constante; et la perfection du gouvernement consiste à procurer aux gouvernés la plus grande portion de bien-être possible.

Dans tout gouvernement, il faut distinguer la chose de la personne. La chose, c'est la nature même de la constitution; la personne, c'est celui ou ceux qui gouvernent. Dans tout état, les gouvernans veulent être confondus avec le gouvernement; mais cela ne peut avoir lieu que quand le gouvernement est tyrannique et purement de fait. Dans tout autre cas, il faut bien se garder de tomber dans cette confusion d'idées.

Depuis qu'il existe des sociétés politiques, les hommes disputent entr'eux sur la question de savoir quel est le meilleur gouvernement, et il n'est pas probable qu'ils soient jamais d'accord là-dessus. On convient bien d'un certain nombre de principes abstraits et vagues; mais quand il faut en faire l'application, les idées se heurtent bientôt. Outre les bases fondamentales qui doivent avoir lieu dans toute bonne constitution, il y a des maximes relatives à la situation physique et morale d'un peuple. Quel vaste champ pour les oppositions!

Mais ce qui est à remarquer, c'est que toutes ces disputes sur la théorie absolue et relative des gouvernemens, n'ont lieu que dans la classe instruite et ambitieuse que j'ai appelée gouvernante. La classe gouvernée, qui comprend toujours le grand corps du peuple, ne prétend pas s'y connaître, et y prend d'ail-

leurs fort peu d'intérêt. Ce qui lui importe uniquement, c'est d'être bien gouvernée; et (si l'on veut me permettre de parler un langage scientifique), ce n'est pas par les raisons *à priori*, mais par les raisons *à posteriori*, c'est-à-dire, par les effets, qu'il juge de la bonté d'un gouvernement. Est-il plus libre dans l'exercice de ses facultés, dans le choix de ses opinions et de ses plaisirs, jouit-il de plus de paix et de tranquillité, et sur-tout, paie-t-il moins qu'il ne payait dans un précédent régime? il en conclut que le nouveau vaut beaucoup mieux; et, quelque nom d'ailleurs qu'on donne à ce régime (chose dont il se soucie fort peu), il s'y attache facilement.

Nous distinguions tout-à-l'heure dans un gouvernement la chose et la personne; celle-ci n'est pas moins importante que l'autre; car il est constant que de bons gouvernans rendront le peuple plus heureux avec une mauvaise constitution, qu'une bonne constitution ne le fera, confiée à de mauvais gouvernans; le peuple est bien meilleur juge de ceux-ci que de celle-là. Si, égarés par un orgueil stupide et de fausses vues, ils ne savent ou ne veulent ni faire ni conserver la paix; s'ils prodiguent sans cesse le sang et les trésors de la nation dans des guerres inutiles; si, sans aucun avantage pour elle, et sur-tout contre son propre intérêt, ils agitent et bouleversent les autres peuples; s'ils sont enivrés de pouvoir, entourés de flatteurs perfides ou méprisables; s'ils n'ont dans la tête que des idées retrécies ou ridiculement gigantesques, et dans le cœur, que de petites ou d'odieuses passions;

s'ils ne connaissent d'autres moyens d'exécution que la corruption, le machiavélisme et la force des baïonnettes; si la plupart de leurs agens sont autant de tyrans subalternes, portant par-tout le trouble et l'effroi; si l'agriculture, le commerce et tous les arts utiles languissent; si le crédit public est anéanti; si les impôts augmentent sans cesse et tournent principalement au profit de la partie la plus vile et la plus corrompue de la nation; si les propriétés sont dans l'incertitude; si la sureté personnelle est en proie à l'arbitraire; si personne n'ose dire librement ce qu'il pense; si les citoyens sont tourmentés, insultés, dans leurs habitudes soit religieuses, soit civiles; en un mot, s'il n'y a ni liberté publique ni liberté particulière, le peuple le voit, le sent très-bien; et *sa voix* est alors *la voix de Dieu.*

Cependant cette masse de la nation, qui ne demande qu'à être gouvernée, a tellement besoin de repos pour se livrer à ses travaux nécessaires et habituels, que toute idée de bouleversement l'épouvante; elle est naturellement attachée au maintien de ce qui existe, toujours prête à faire de grands sacrifices, et à opposer une longue patience aux maux qu'on lui fait souffrir. Mais la continuité de ces maux la soulève enfin; et dès-lors elle devient irrésistible dans sa volonté, et renverse tous les obstacles qu'on lui oppose.

La meilleure des constitutions serait sans doute celle dans laquelle le peuple serait le plus à portée de choisir surement, librement et sans secousse les hommes

qui lui seraient le plus dévoués et auxquels, pour cette raison, il voudrait remettre le droit de le gouverner. Elle serait d'abord la plus juste; car tout gouvernement n'est légitime qu'autant qu'il est institué pour le peuple, et il n'y a de bons gouvernans que ceux qui remplissent l'objet de cette institution. En second lieu, on a beau calomnier le peuple, il sera toujours un excellent juge de la manière dont on le gouverne et des hommes qui sont le plus dignes de sa confiance: ce n'est pas par des idées abstraites et prétendues philosophiques qu'il se décidera, mais par le sentiment, par l'expérience et la comparaison et des hommes et des choses, guide naturel, infaillible, et auquel la partie savante et ambitieuse de la société ferait beaucoup mieux de s'assujétir, que de se livrer, comme elle fait le plus souvent, à des théories presque toujours d'autant plus absurdes qu'elles lui paraissent plus séduisantes.

Cette portion de la société qui compose la classe gouvernante se divise toujours, sur tout quand elle est nombreuse, en plusieurs partis, dont chacun a son systême particulier de gouvernement. Cette diversité vient d'abord de ce qu'elle raisonne beaucoup; en second lieu, et bien davantage encore, de l'ambition, de l'amour du pouvoir. Chacun de ces partis, voulant gouverner, soutient que son systême est le meilleur. Mettez-les tous dans la dépendance du peuple, et cette diversité de partis, loin d'être un mal, sera un bien; car le peuple étant maître du choix, et donnant nécessairement la préférence à celui qui lui sera le plus

dévoué, ou, si l'on veut, le moins contraire, il est clair que tous seront forcés de consulter son intérêt et son vœu; d'où résultera entre eux une émulation de sagesse, de dévouement et de véritable popularité. Le parti, actuellement possesseur du pouvoir, craindra davantage d'en abuser quand il se verra observé par un ou plusieurs autres, toujours prêts à relever ses fautes et à les faire tourner contre lui. Il y aura donc entre eux une lutte toujours subsistante. Si elle se fait noblement, c'est-à-dire par la libre circulation, par la seule attaque des discours et des écrits; si c'est simplement un procès porté au tribunal du peuple, où chaque parti puisse faire valoir ses prétentions et ses vues, la constitution est bonne, la liberté est entière, et il y a pour la nation la plus forte garantie d'amélioration et de bonheur.

Mais si, au milieu de ce choc, il s'élève un parti qui, après avoir renversé tout ce qui lui était opposé, non content de la possession du pouvoir, et au lieu de le faire servir à l'avantage du peuple, ne le tourne que contre ses rivaux; s'il leur déclare une guerre implacable; s'il s'acharne à leur perte absolue; si, pour mieux assurer sa domination, il foule aux pieds la constitution, les lois, les principes les plus inviolables de la sûreté publique et particulière; s'il ne veut souffrir aucune opposition; s'il détruit la liberté des discours et de la presse; s'il tourmente le peuple dans tous les sens, alors ce parti ne peut plus se dire *gouvernant :* il est en guerre ouverte, non-seulement contre les partis opposés, mais

contre le peuple; il est despote, il est tyran. Dans ce cas, il peut rester quelque temps le maître, s'il est favorisé par des circonstances extraordinaires (et il cherchera toujours à en faire naître), et sur-tout s'il dispose d'une force armée capable de répandre la terreur; mais tout cela ne peut pas être de longue durée. Il vient un moment où ce machiavélisme des circonstances n'en impose plus à personne, où un cri général se fait entendre et où la force armée devient elle-même le premier instrument de la perte des tyrans.

Au milieu de cet ébranlement général de l'opinion publique, le peuple, exaspéré par une longue oppression, déploie sa force terrible, et il est à craindre qu'entraîné par un mouvement impétueux il n'aille trop loin lui-même et ne se jette dans un extrême opposé, renversant ce qu'il avait élevé, relevant ce qu'il avait renversé.

Ce changement pourrait n'être pas un mal, s'il ne s'opérait que sur les personnes; mais quand la lutte a eu lieu entre les partis, non-seulement sur la possession du pouvoir, mais sur la nature et l'existence même du gouvernement, alors le peuple qui, dans ce genre, n'apprécie guère la chose que par ses effets et la conduite des gouvernans, peut très-bien, en se vengeant de ceux-ci, confondre la chose avec eux et envelopper le tout dans une ruine commune.

Voilà précisément ce qui arriva en Angleterre. Le peuple ayant été long-temps opprimé par le

despotisme royal, dans ce qu'il avait de plus cher, servit avec chaleur les chefs qui s'offrirent à lui pour le renversement de ce despotisme. Quel était son but en faisant cette révolution? Etait-ce de changer simplement de tyrans? non; mais uniquement d'être plus heureux qu'il ne l'avait été. Voilà ce que les chefs du parti victorieux auraient dû ne perdre jamais de vue; au lieu de cela, ils ne s'occupèrent qu'à élever leur propre fortune d'abord sur les ruines du parti vaincu, et ensuite sur le malheur du peuple lui-même.

De quelque modération qu'on veuille se piquer, il serait difficile de nier que, la révolution faite, les chefs populaires n'eussent le droit de comprimer le parti royaliste, en le réduisant à l'impuissance de nuire. Quand un changement politique est fait dans l'intérêt et avec l'approbation du peuple, il est évident que toutes les mesures nécessaires à son affermissement sont non-seulement autorisées, mais commandées par la justice, non cette justice distributive qui a lieu de particulier à particulier, mais cette justice générale qui préside à la conservation et au bonheur des sociétés, et dont les actes, toujours avantageux au grand nombre, paraissent quelquefois ne l'être pas au petit. On doit donc accorder que le parti populaire, pour affermir la révolution et jusqu'à ce qu'elle le fût, pouvait et devait même prendre les précautions indispensables pour empêcher le parti royaliste de ressaisir le pouvoir.

Mais ce plan devait être borné à ce qui était ri-

goureusement nécessaire; car le grand art, dans les révolutions, est d'arriver à son but en faisant le moins de mal possible; mais malheureusement cet art n'appartient qu'à la plus sublime vertu jointe à un génie étendu, à un caractère généreux et ferme. Les chefs presbytériens s'étaient beaucoup rapprochés de ce plan; mais ayant été opprimés par les indépendans, ceux-ci parurent mettre leur gloire et leurs talens à faire, non le moins, mais le plus de mal possible à leurs ennemis, dont ils grossissaient sans cesse le nombre. Les chefs militaires qui les opprimèrent à leur tour, et les remplacèrent dans la possession du pouvoir, n'eurent pas un meilleur plan de conduite: il faut cependant en excepter Cromwell, qui, sur beaucoup de points, déploya une élévation de caractère et se signala par des traits de grandeur et de confiance qui égalent et surpassent peut-être tout ce que les temps anciens et modernes nous ont laissé de plus marquant dans ce genre; mais ce même homme, le plus extraordinaire, et, sous beaucoup de rapports, le plus bizarre qu'il y ait jamais eu au monde, rapportant tout à lui-même, finit encore, comme nous l'avons observé, par réunir contre lui tous les partis et grossir à l'infini le nombre des ennemis de la révolution.

Si le plan relatif au parti royaliste fut constamment mauvais depuis la chûte des presbytériens, celui qui fut suivi relativement au peuple, par les diverses factions qui dominèrent tour-à-tour, fut encore moins sage et moins politique.

Loin que son sort s'améliorât par la révolution, il souffrit constamment beaucoup plus qu'il n'avait souffert auparavant. D'abord, la masse des impôts alla toujours en croissant. Une des causes principales de cette augmentation furent les guerres presque continuelles et la plupart inutiles, qui eurent lieu sous le gouvernement républicain. A la vérité elles furent toutes glorieuses; mais la gloire est moins l'objet de l'association politique que le bonheur; ou, pour mieux dire, la véritable gloire d'un peuple et de ceux qui le gouvernent est d'assurer ce bonheur. La guerre n'y contribue qu'autant qu'elle est nécessaire pour empêcher l'invasion du territoire et assurer à la nation la jouissance paisible de ses droits naturels. Toute guerre qui est entreprise dans un autre dessein est contraire à son intérêt et à son vœu, et par conséquent contraire à la nature du gouvernement républicain: elle est l'ouvrage de l'orgueil, de l'ambition particulière des chefs, qui ne cherchent qu'à élever leur propre grandeur sur la misère et la servitude du peuple.

La manière dont la plupart des taxes étaient assises et perçues était encore plus insupportable que leur poids. L'arbitraire et l'inégalité qui avaient eu lieu dans cette partie sous l'ancien régime avaient été une des causes de la révolution, et cependant ces vices furent plus grands encore dans le cours de cette révolution qu'ils ne l'avaient été précédemment. Sous Cromwell même, dont l'administration fut plus modérée et plus régulière que celle des autres factions qui

dominèrent avant et après lui, les taxes furent pour la plupart perçues militairement. Il avait divisé l'Angleterre en douze parties principales qu'il avait mises sous le régime d'autant de majors-généraux, dont le pouvoir arbitraire devint par-tout odieux au peuple et finit par effrayer Comwell lui-même. Ayant imposé une taxe extraordinaire, quelques particuliers refusèrent de la payer, comme contraire à la loi et aux droits du peuple. Un d'entre eux ayant été mis en prison, demanda d'être jugé. Cromwell, craignant que les juges, fidèles à leur devoir, ne l'acquittassent, les fit venir. *Ils alléguèrent*, dit Clarendon, *avec beaucoup de soumission, la loi et leur magna charta* (la grande charte, première et principale base de la liberté anglaise). *Il leur dit, en des termes de mépris et de dérision, que leur magna f... ne contrôlerait pas ses actions, qu'il savait être pour la sûreté de la République. Il leur demanda qui est-ce qui les faisait juges? s'ils auraient quelqu'autorité, s'il ne la leur donnait pas.... Partant, il leur conseillait d'avoir plus d'égards pour la seule chose qui pouvait les conserver; et ainsi les renvoya, les avertissant de ne pas souffrir un babil d'avocats qu'ils ne pouvaient écouter avec bienséance.*

L'administration de la justice, cette garantie fondamentale de la liberté civile, fut également soumise à l'arbitraire dans toute la durée de la République. Rien ne caractérise mieux la tyrannie d'un pouvoir quelconque, que l'influence qu'il veut exercer sur

l'autorité judiciaire, sur-tout en matière criminelle. Quand les formes antiques et constitutionnelles sont violées ; quand des commissions ou des tribunaux extraordinaires sont substitués aux tribunaux ordinaires, on peut affirmer d'une manière absolue qu'il y a despotisme dans l'Etat, et que personne ne peut plus y compter sur sa sûreté qu'il ne soit l'esclave complaisant et chéri de ceux qui sont les maîtres. Or les arrestations arbitraires, les commissions et les lois extraordinaires furent un des moyens les plus habituels de chaque parti dominant, et une des causes les plus fortes du mécontentement général.

Ce qui révolta sur-tout la nation dans cette partie, ce furent les atteintes portées à l'institution des jurés, institution antique et sacrée dont chaque Anglais est excessivement jaloux, parce qu'elle est en effet la sauve-garde de la sûreté, de la liberté de chacun.

Il est inutile de remarquer que sous le régime des mêmes factions il n'y eut jamais aucune liberté de parler ou d'écrire.

J'ai fait observer plus haut combien la nation fut tourmentée dans ses usages civils et sur-tout dans sa religion. Il n'y eut, en fait de religion, de liberté que pour les fanatiques novateurs qui, sous prétexte de détruire la superstition, furent les plus intolérans et les plus persécuteurs des hommes. Les désordres et l'indignation générale qu'ils excitèrent, et auxquels le machiavélisme des royalistes eut tant de part, fut, je crois, la cause la plus active de la contre-révolution qui, dans cette partie, fut poussée jusqu'au ré-

tablissement de l'aristocratie épiscopale sur les ruines du presbytérianisme même qui, lors de la révolution, était devenu le culte populaire.

J'ai fait remarquer encore les atteintes multipliées qui avaient été portées à la représentation nationale par les actes de violence exercés contre elle en différens temps, et les exclusions arbitraires qui avaient eu lieu, plusieurs fois, de beaucoup de députés. Or, bien que le peuple ne soit pas fort savant dans la théorie des gouvernemens, de tels faits sont si frappans, les conséquences en sont si sensibles même pour le commun des hommes, qu'ils ne pouvaient manquer de faire une impression aussi générale que profonde, et convaincre la masse entière du peuple que sa liberté politique n'était pas moins violée que sa liberté civile, et qu'il était réellement à cet égard dans un état plus intolérable que celui où il avait été dans l'ancien régime.

Les dix-huit mois qui suivirent la mort de Cromwell furent si orageux par le combat continuel de toutes les factions acharnées les unes contre les autres, il y eut tant de bouleversemens et de coups d'états, que la souffrance du peuple fut portée à son comble.

Un des plus grands besoins de l'homme, et surtout d'un peuple quelconque, est celui du repos: cela est vrai, non-seulement sous le rapport de son existence physique et purement matérielle, mais encore sous le rapport du travail, de l'industrie, du développement et de l'amélioration de tous ses moyens. Un des premiers devoirs du gouvernement est donc

d'assurer le repos du peuple, non pas ce repos que procure quelquefois le despotisme, et qui ressemble beaucoup à celui des tombeaux, mais ce repos qui se combine avec le mouvement dans la proportion la plus salutaire au corps politique comme au corps humain : repos qui n'est jamais que le fruit d'une liberté sagement et fortement réglée par la constitution et les lois. Or le peuple anglais fut privé de ce repos pendant presque toute la durée de la République et sur-tout dans les derniers temps, en sorte qu'à cet égard son besoin devint extrême.

Dans cet état de lassitude, de dégoût, de souffrance, il ne savait où trouver le remède à ses maux. Tous les partis lui étaient devenus plus ou moins suspects. Les indépendans lui étaient même plus que suspects, ils lui étaient odieux. La faction militaire, qui l'en avait plus d'une fois délivré, lui était devenue plus insupportable encore. Les presbytériens avaient perdu beaucoup en nombre et en crédit. Ils étaient considérés comme les auteurs de la révolution ; et bien que depuis long-temps ils en fussent eux-mêmes la victime, elle avait occasionné tant d'excès, que la plus grande partie du peuple s'était éloignée d'eux. Le parti royaliste était réellement celui qu'il voyait avec le moins de défaveur. Ce parti avait toujours soutenu les principes opposés à ceux des indépendans, et l'événement paraissait prouver qu'il avait beaucoup mieux raisonné ; d'ailleurs, les royalistes avaient été si souvent et si violemment persécutés dans le cours de la révolution, qu'ils avaient enfin excité la sensibilité du peuple :

c'était l'effet du mauvais système de conduite adopté à leur égard. Il eût fallu, comme je l'ai dit plus haut, que dès le commencement de sa victoire, le parti populaire calculât sagement, et exécutât de même ce qui était nécessaire pour empêcher les royalistes de reprendre jamais le dessus: mais il ne prit jamais contr'eux que des mesures fausses et changeantes, et par-là se mit dans l'obligation de les tourmenter sans cesse. Or, la continuité des maux que l'on fait éprouver à un parti, finit toujours, quelque odieux qu'il eût été d'abord, par le rendre intéressant, sur-tout aux yeux de la multitude qui raisonne peu, mais sent beaucoup, et passe facilement de la haine à la pitié.

Cependant il restait encore de l'inquiétude dans l'esprit du peuple au sujet des royalistes. On craignait que ce parti, redevenu le maître, ne se livrât à l'esprit de vengeance; on craignait sur-tout le retour de la famille royale; et cette crainte arrêtait le mouvement populaire prêt à se manifester, crainte trop réelle sans doute, mais que l'adresse du prétendant et des royalistes sut dissiper par des moyens dont le court exposé va mettre fin à ce travail.

Les royalistes remplirent l'Angleterre de déclarations, dans lesquelles ils rappelaient tous les citoyens à l'oubli du passé, demandant qu'il ne fût plus question de partis ni de factions, et protestant qu'ils ne conserveraient aucun ressentiment des maux qu'ils avaient soufferts. *Ces protestations faites par la noblesse, les gentilshommes et le clergé qui avaient servi le feu roi et le roi son fils, ou qui étaient*

dans le parti royal..... imprimées, publiées et exposées aux yeux de tout le monde, furent reçues avec une extrême joie, et étouffèrent tous les soupçons qui empêchaient cette confiance nécessaire pour établir une bonne intelligence. (Clarendon.)

Les déclarations du prétendant furent plus adroites et plus séduisantes encore ; il s'y montrait comme le restaurateur de la paix et de la liberté publiques ; il assurait à la chambre des communes, que son intention était de respecter les droits du peuple et du parlement, regardant les parlemens comme une des bases fondamentales et nécessaires de la sûreté et de la liberté nationales.

Il écrivit aux armées de terre et de mer, leur promettant le paiement de leurs arrérages, et assurant aux officiers la conservation de leurs places et des récompenses proportionnées à leurs services.

Il tranquillisa les acquéreurs de biens nationaux.

Il se déclara sectateur de la religion protestante, qu'il savait être celle de l'immense majorité de la nation, promettant de la rétablir, et garantissant d'ailleurs la liberté de conscience et de culte à tous ceux qui, dans cette matière, auraient des opinions particulières.

Il écrivit en particulier à la ville de Londres dont il connaissait la grande influence, et la flatta de l'espoir de favoriser son industrie et son commerce.

Enfin il annonça solemnellement une amnistie générale, sans aucune exception que celles que le parlement lui-même voudrait faire.

On voit que le prétendant et le parti royaliste ayant étudié les besoins et les desirs du peuple, eurent soin de s'y conformer. Ils firent ce que les patriotes auraient dû faire, et par-là réussirent à les supplanter. L'opinion publique se prononça hautement pour le rétablissement de la monarchie et le retour de Charles II.

Il ne s'agissait plus que de savoir si le roi serait reçu sans conditions, ou si on l'obligerait à souscrire un traité, par lequel l'autorité royale serait renfermée dans des bornes qui l'empêchassent de redevenir oppressive. Le zèle des presbytériens pour la liberté se manifesta de nouveau dans cette occasion critique avec un courage éclatant. Bien convaincus qu'il était désormais impossible de conserver un gouvernement purement républicain, ils voulaient au moins qu'en replaçant dans la constitution la partie monarchique, elle n'y reprît plus le caractère de féodalité et de souveraineté qu'elle y avait auparavant, et qu'elle n'y figurât que comme magistrature organisée, que comme un des bassins de la balance constitutionnelle.

Ils remettaient en avant les conditions qu'ils avaient autrefois proposées à Charles premier; mais on leur objecta qu'une négociation avec le roi entraînerait des difficultés et des longueurs, suivies peut-être de nouveaux troubles dont les ennemis de la tranquillité publique profiteraient. Malheureusement, dans ce moment même, Lambert s'étant échappé de sa prison, l'espoir des indépendans se réveilla. Tout aussi-tôt, le danger fut exagéré par le parti royaliste, qui avait peut-être ménagé à dessein cette évasion pour avoir

un prétexte de s'opposer avec succès à toute espèce de stipulation en faveur de la liberté. On fut en effet si effrayé qu'on se réunit unanimement pour voter sans délai et sans conditions le rétablissement de la monarchie. Ainsi cette faute capitale, qui devint à la suite si funeste, fut encore l'effet du sentiment profond de haine et de terreur que le régime des indépendans avait imprimé dans toutes les ames; sentiment dont le machiavélisme des royalistes sut profiter jusqu'au dernier moment.

Voilà les principales causes qui opérèrent la contre-révolution en Angleterre, onze ans après la proclamation de la République. Comme il est dans l'habitude ordinaire des hommes de rapporter les plus grands événemens à la cause la plus immédiate et la plus apparente, on attribue communément cet étonnant changement au général Monk, et on croit que sans lui il n'aurait pas eu lieu. C'est une erreur que l'examen le plus leger fait disparaître. A la vérité, Monk joua dans cet événement le rôle le plus saillant; mais ce rôle n'était que passif. Cet homme, dont le plus grand talent était la dissimulation, et la plus forte passion l'avarice (de l'aveu même de ses admirateurs), cet homme qui avait été un des plus vils instrumens de Cromwell qui lui avait donné le commandement de de l'Écosse, cet homme jaloux des autres généraux de l'armée qui l'éclipsaient en mérite et en popularité, ayant flotté pendant long-temps entre tous les partis, voyant enfin que celui des indépendans avait contre lui l'aversion publique, et que les amis, même les

plus purs, de la liberté ne jouissaient plus que d'un faible crédit; bien convaincu par l'explosion générale que le retour du prétendant était inévitable, se rendit à lui et chercha, pour être bien récompensé, à lui rendre de signalés services. Mais il n'eut, pour cela, qu'à se jeter dans le torrent qui entraînait tout vers la royauté; torrent formé et grossi peu-à-peu par les courans divers que j'ai indiqués plus haut; torrent qui devint enfin si violent que rien ne pouvait plus résister à sa fureur.

Je suis bien aise de dire, en finissant, que les royalistes ayant abusé de leur pouvoir pour replonger la nation sous le despotisme, les presbytériens reprirent insensiblement de la force, et parvinrent enfin à être, sous le nom de *wighs*, le parti populaire, lequel chassa de nouveau les Stuarts, et les fit proscrire à jamais.

Cette révolution est également importante à considérer; mais elle n'entrait pas dans mon plan.

F I N.